



**MAIRIE DE
TOULOUSE**
www.toulouse.fr

Administration du Conseil Municipal
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 6

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte à 09h30

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

Présents : Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Daniel ROUGE, Laurence ARRIBAGE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Olivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VOLLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Jean-Paul BOUCHE, François CHOLLET, Françoise AMPOULANGE, Thierry SENTOUS, Philippe PERRIN, Henri DE LAGOUTINE, Jean-François PORTARRIEU, Bertrand SERP, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Julie ESCUDIER, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Jamal EL ARCH, Michèle BLEUSE, Julienne MUKABUCYANA, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, François PIQUEMAL, Agathe ROBY, Romain CUJIVES, Vincent GIBERT.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

Brigitte MICOULEAU a donné pouvoir à Jean-Luc MOUDENC

Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :

Nicole YARDENI du dossier 13.1 jusqu'au dossier 21.2, Christine ESCOULAN du dossier 11.1 jusqu'au dossier 21.2, Jonhny DUNAL du dossier 3.5 jusqu'au dossier 3.29, Nadia SOUSSI du dossier 11.1 jusqu'au dossier 20.2, Jamal EL ARCH du dossier 1.1 jusqu'au dossier 4.7, Hélène MAGDO à partir du dossier 34.1, Pierre LACAZE à partir du dossier 34.1

Empêchés d'assister temporairement à la séance et sans donner pouvoir :

Romain CUJIVES excusé du dossier 1.1 au dossier 3.4, Laurence ARRIBAGE absente au dossier 3.28, Pierre LACAZE absent au dossier 2.1, Vincent GIBERT absent au dossier 2.1

Secrétaire :
Nina OCHOA

Monsieur le Maire : Bien, je vous demande de prendre place, de faire silence de manière à ce que l'on puisse démarrer la séance. Je vous propose que la benjamine Nina OCHOA soit secrétaire de séance de manière à procéder à l'appel nominal. On est d'accord ? Très bien, appel nominal.

(appel nominal)

Monsieur le Maire : Bien, mes chers collègues, le quorum est atteint, donc nous pouvons commencer nos travaux. Mes premiers propos concerneront le président Valéry GISCARD D'ESTAING, qui nous a quittés le 2 décembre dernier. Président de la République pendant sept ans, il a profondément changé le visage du pays, il l'a modernisé, et sans doute que beaucoup de Français des jeunes générations ne savent pas que c'est grâce à lui qu'ils bénéficient d'un certain nombre de réformes de société importantes. Beaucoup de choses ont été dites sur son bilan par la presse nationale, par le président de la République, par beaucoup de responsables publics, je ne vais donc pas paraphraser tout ceci. Je voulais simplement, parce que ça a été moins dit, par définition, m'arrêter sur la relation entre notre ville de Toulouse et le président GISCARD D'ESTAING. Le président GISCARD D'ESTAING est venu à trois reprises à Toulouse, et en particulier le 16 novembre 1979, où il avait été reçu par Pierre BAUDIS, à la veille de la présentation d'un grand plan, c'était l'époque où la planification avait du sens, un plan, le plan du Grand Sud-Ouest, qui a permis à notre grande région, parce que c'était à l'époque à la fois Midi-Pyrénées, l'Aquitaine et le Languedoc-Roussillon, d'avoir des perspectives de développement beaucoup plus ambitieuses avec l'aide de l'État, alors que jusque là, le Grand Sud-Ouest, parfois, a pu se sentir oublié. Lorsqu'on relit ce que disait de Toulouse et de notre région le président GISCARD D'ESTAING, eh bien on retrouve le visionnaire qu'il était. Il insiste beaucoup, en présentant ce plan, sur l'objectif de conforter et d'amplifier la vocation de Toulouse pour l'aéronautique et spatiale, pour l'industrie. Il parle également de l'enjeu du désenclavement de Toulouse, et également de la préservation de la culture régionale et du cadre de vie. Et il termine par ce propos : « Je crois à la possibilité de faire de la Garonne un grand fleuve écologique, une vallée respectueuse ouverte aux exigences économiques de ce temps, mais respectueuse des traditions, des sites et de la culture méridionale. » Et c'est sur ces propos que je vous propose que le conseil municipal rende hommage au président GISCARD D'ESTAING par une minute de silence.

(minute de silence)

Je vous remercie. À situation exceptionnelle, organisation exceptionnelle. Je vous propose qu'avant d'entamer, comme nous le faisons d'habitude, et comme nous le ferons ensuite, avant d'entamer la phase traditionnelle des propos liminaires, nous puissions avoir un point de la situation Covid. Je vais donc donner la parole à notre collègue François CHOLLET qui, vous le savez, depuis plusieurs mois maintenant, pilote l'action de la collectivité dans ce domaine, dans le dialogue et le partenariat permanent avec l'État, avec à la fois la préfecture et les autorités de santé, mais aussi les partenaires du monde médical, en premier lieu le CHU et l'Ordre des médecins. Donc je donne la parole à François CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, merci, Monsieur le maire. C'est vrai que cette crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an maintenant a bouleversé nos vies, celles de nos concitoyens et de tous les acteurs de cette société. Je vais, au cours de ce point, m'occuper surtout de la deuxième phase. Je ne parlerai pas du plan de relance qui sera développé au cours du conseil métropolitain de la semaine dernière. Mais je ferai référence, quand même, à tout ce qui a été fait depuis le début de cette crise, depuis le mois de mars, pendant lesquels les services se sont adaptés et la présence auprès des Toulousains a été affirmée en permanence.

C'est le 26 juillet que vous avez réactivé la cellule de crise, avec une incidence qui était à peine au-dessus de 10, à l'époque, et qui a été le prélude à une phase plus lourde. Plus lourde en matière d'hospitalisations, il y a eu 500 patients au CHU au cours de la première phase, 1 200 patients au cours de la deuxième. Et puis, c'est une deuxième phase qui a été très très différente. Très différente parce que l'ensemble des services a été maintenu, les guichets sont restés ouverts, les écoles sont

restées ouvertes, les crèches sont restées ouvertes et puis parce que aussi la mairie, au cours de cette période, est devenue un acteur direct de santé publique en temps de crise en participant au dépistage, au *tracing* aussi, et tout ceci avec des relations qui se sont développées avec les milieux professionnels. C'est vrai que nous avons tiré parti de ce qui a été fait pendant la première crise, pendant le déconfinement aussi, et puis autre différence majeure, c'est que les élus municipaux sont restés extrêmement actifs pendant toute cette deuxième phase en étant présents, je parle à la fois des élus thématiques, et je vais peut-être en oublier, mais les écoles, les crèches, les commerces, les personnes âgées, le CCAS, le sport, le socioculturel et aussi les maires de quartier qui ont joué un rôle essentiel dans cette proximité. Donc, lors de la première phase Covid, vous aviez mis en place cette cellule qui a été réactivée, qui a été doublée d'une cellule opérationnelle en lien avec l'ensemble des partenaires pour piloter et déployer les actions nécessaires, puis vous aviez, c'est ce qui avait présidé à l'ouverture de 12 postes médicalisés au mois de mars qui avaient été fermés après.

Depuis août, la collectivité s'est engagée et positionnée en tant qu'acteur de santé publique pour être partie prenante de la gestion de la crise grâce à l'existence de directions et de services qui sont rompus à la veille sanitaire. C'est, en externe, différents contrats de partenariat et de collaboration : le contrat local de santé, la relation signée avec l'ARS et la Caisse primaire d'assurance maladie, le Contrat de ville, la relation avec l'Éducation nationale, le Point Info Seniors, qui sont autant d'outils qui ont permis une adaptabilité rapide et efficace. Et puis, ce sont aussi des relations extrêmement fortes nouées avec les instances de professionnels de santé de la ville, les médecins généralistes, les biologistes, les infirmiers, les kinésithérapeutes, les pharmaciens, qui ont favorisé la mise en place de dispositifs directement accessibles par les Toulousains. C'est ainsi que le 7 août, puis le 20, nous avons avec la préfecture décidé d'un périmètre au sein duquel le port du masque était obligatoire. Nous avons été la première ville à décréter le port du masque obligatoire sur son périmètre. En août 2020, nous avons installé cinq *drives* de dépistage, répartis géographiquement au sein de la ville. À partir du 2 novembre, nous avons ouvert six centres de consultations en bungalow, en lien étroit avec l'Ordre des médecins. Et puis ces structures polyvalentes ont permis d'accueillir d'autres activités de prévention, vaccination en particulier. Un autre centre d'ailleurs, géré par l'Ordre des médecins, est déjà ouvert, deux autres centres supplémentaires sont prévus très bientôt. Nous avons aussi participé à la promotion des tests antigéniques en accompagnant les pharmaciens et d'autres professionnels de santé pour leur réalisation, et c'est vrai que la mairie de Toulouse s'est investie aux côtés de l'ARS en relation permanente avec sa composante départementale à travers un travail de fond qui porte ses fruits aujourd'hui. C'est ainsi que nous avons pu développer des actions communes. L'approche des jeunes a été possible, et notamment des étudiants, grâce au dispositif de rue « Fêtons plus, risquons moins » qui a été, avec des triporteurs de rue, le seul moyen d'aller vers les jeunes, un moyen d'aller vers les jeunes par une approche de paires à paires, puisque ce sont des jeunes qui vont vers d'autres jeunes pour parler prévention. Et d'ailleurs, le *drive* qui avait été mis en place place Saint-Pierre est assez emblématique. De même, un dépistage massif à la Reynerie en août qui est organisé avec la présence du maire de quartier, et puis aussi l'implication du centre de vaccination dans ce qui nous attend maintenant, qui sera une vaccination probablement de masse et prolongée.

En interne, au sein de cette mairie, les cellules opérationnelles, les *hotlines* de permanence pour des réponses en direct et à la demande aux directions des services sur les protocoles de nettoyage, le port du masque, les mesures barrières, le pré-*tracing* des cas contacts, les webinaires, les séances physiques d'information, ont permis de dédramatiser, de rassurer et aussi de former les managers et indirectement d'acculturer tous les agents à des comportements qui ont pu ainsi assurer le service public de qualité avec un risque maîtrisé en permanence. Le dispositif d'accompagnement des managers a diffusé un guide « Management et télétravail. » Des actions de communication, peut-être qu'on peut en projeter quelques-unes, que vous allez voir, ont été nombreuses et ont permis de sensibiliser la population aux risques Covid et aux bonnes pratiques. On peut citer des actions de communication auprès des centres de dépistage à partir du 7 août, des bungalows à partir du 26 octobre, les campagnes pour sensibiliser les étudiants, les campagnes sans contact que vous avez peut-être remarquées du 17 septembre au 17 octobre, une campagne grand public sur les bons gestes et le soutien aux commerçants et aux restaurateurs. Et donc, c'est une action dans la promotion des gestes barrières qui est une action qui a été majeure. Si on passe à un autre chapitre, je voudrais dire deux mots sur la réorganisation et la capacité de réorganisation des services au sein de cette municipalité avant de détailler les actions vers

l'extérieur. Dans la première crise, vous avez activé, Monsieur le maire, le plan de continuité des services qui visait à sécuriser la poursuite des missions essentielles sur l'ensemble des directions opérationnelles. Vous avez mis en œuvre des actions de soutien aux agents, le déploiement massif du télétravail, la mise en place des autorisations d'absence pour garde d'enfant. Vous avez organisé l'affectation des agents sur des missions essentielles, vous avez attribué des équipements de protection individuelle de façon centralisée, de nouveaux protocoles de travail ont été élaborés, les astreintes et les permanences ont été modelées en fonction des circonstances et puis les relations quotidiennes avec les organisations syndicales et les représentants du personnel ont été développées. J'insiste aussi sur la distribution de masques et d'équipements de protection au sein de cette mairie, avec au sein de cette mairie et du personnel, mais aussi vers l'extérieur à la fin de cette première période. Lors de la deuxième phase, dans des circonstances différentes, avec le maintien de l'activité et le maintien du service public, le recours au télétravail a été aussi important, jusqu'à cinq jours par semaine en fonction des besoins des services, en fonction des possibilités et en relation avec les directions. L'organisation du travail s'est affinée avec la consigne du maintien au maximum, lorsque c'était autorisé par les consignes nationales, de l'ouverture des services au public en intégrant bien sûr toujours les mesures sanitaires. Enfin, le choix de la collectivité a été fait de distribuer des masques alternatifs, dix par agent, ou des masques chirurgicaux selon les situations de travail. Enfin, à travers la conduite d'un dialogue social qui a permis de définir à l'unanimité des comités techniques les critères d'attribution, des agents concernés ont reçu une prime Covid, à la fois à la mairie, mais aussi c'était le cas au CCAS, sur des montants qui sont respectivement de 1,1 million d'euros et 860 000 euros. Ça, c'est ce qui s'est passé au sein de l'institution et qui démontre la grande plasticité et adaptabilité de cette institution.

En matière de service à la population et d'ouverture vers l'extérieur, nous sommes passés d'un bouleversement de la première crise Covid à un retour à la quasi-normalité. Rappelons-nous que lors de la première mise en confinement, la règle imposée par les autorités nationales a été la fermeture des services accueillant du public, le maintien à domicile pour la majorité des agents, et pour autant, la collectivité a maintenu les services essentiels à la population dans le respect des consignes sanitaires. Quelques exemples, avec la préoccupation de continuer à accompagner les plus fragiles. Lors du premier confinement, la majorité des structures ont été fermées, conformément aux dispositions gouvernementales, et vous avez permis l'ouverture d'établissements médico-sociaux, l'ouverture des douches municipales, distribution de tickets services, portage des repas pour les seniors, distribution de kits alimentaires. Pour les écoles, la mise à disposition d'espaces numériques de travail, 90 tablettes pour les enfants n'ayant pas d'outils numériques à la maison, le maintien d'un dispositif spécifique d'accompagnement à la solidarité pour les enfants concernés des QPV, une aide alimentaire pour les familles modestes en particulier. Vous avez permis aussi... Il a été permis le maintien de l'ouverture d'un maximum de marchés, trois marchés sur les dix marchés de plein vent. Là aussi, dans un contexte national, les équipements culturels qui ont fermé ont maintenu une activité de travail. En matière de sécurité, la Police municipale est intervenue sur l'espace public dans différentes missions de contrôle et aussi des missions pédagogiques à plusieurs reprises. Depuis la fin de cette première période, et dans cette deuxième période, toutes les structures et les services avaient repris leur service normal dans le respect des consignes sanitaires, et se sont adaptées, mais cet accompagnement des plus fragiles est resté une préoccupation majeure avec une distribution des repas à domicile aux seniors qui a été maintenue ainsi que la distribution de repas pour les personnes en situation de handicap, pour les personnes sans-abri au Grand Ramier, des appels quotidiens à des personnes âgées, des personnes en situation de handicap fragiles et isolées, la mise en place de chèques alimentaires pour les seniors en situation précaire. Au niveau des écoles, le travail a été important avec cette proximité nécessaire dans la gestion des cas Covid, elles sont restées ouvertes avec cette menace permanente de fermeture des classes. Des aides financières pour l'achat de masques alternatifs pour les enfants et puis aussi tout l'approvisionnement en produits de désinfection et ce travail sur les flux et sur l'organisation scolaire. En matière de sport, ça a été la réouverture et l'adaptation des équipements publics jusqu'à un certain moment puis leur refermeture après. Marchés et commerces, il a été permis d'ouvrir tous les marchés de plein vent à l'exception des commerces qui n'étaient pas de première nécessité. Nous avons assisté à la réouverture progressive des bibliothèques, des musées, des établissements qui ont été refermés après. Puis la réouverture des salles de spectacle qui, également, avec le deuxième confinement ont été refermées. Je voudrais dire aussi que dans cette deuxième phase, la mobilisation de la Police

municipale pour le respect des consignes nationales a été importante. 3 900 personnes... Avec à la fois un message qui était un message et un rôle pédagogique dans un premier temps, mais aussi un rôle répressif, avec la verbalisation de 3 913 personnes et puis aussi la poursuite d'opérations conjointes avec la Police nationale et la mise en sécurité de l'espace public. Donc au total, ces mesures d'adaptation du service public au plus près des besoins de la population peuvent être évaluées en première approche à à peu près 14 millions d'euros pour l'année.

S'associent, et c'est la deuxième partie, des mesures de soutien au monde économique et associatif, à l'exception du plan de relance encore une fois, puisque cette crise a heurté de plein fouet le monde économique en provoquant un ralentissement inégalé depuis les années 30. Les mesures décidées très tôt ont été déployées au fur et à mesure avec, je retiens, un plan d'aide au secteur associatif de 6 millions d'euros, avec un montant alloué de 2,1 millions au 30 novembre, et sont concernés les acteurs associatifs en difficulté, les porteurs de nouveaux projets du secteur culturel, sportif, emploi, insertion, socioculturel, solidarité. 90 associations ont à ce jour bénéficié de l'aide proposée. Des mesures aussi d'exonération de la redevance d'occupation du domaine public. Ces mesures concernent les professionnels qui occupent l'espace public, commerçants des marchés couverts, marchés de plein vent, cafetiers, restaurateurs, taxis, chantiers du BTP, qui couvrent une période de 12 mois. Également, abattement de la taxe locale sur la publicité extérieure perçue par la mairie de Toulouse, et cette mesure... 1 525 professionnels toulousains se voient exonérés de cette taxe. Également des mesures d'exonération des redevances fixes d'occupation pour la période de non-exploitation des établissements du domaine public. L'opération « Commerce Avenir », avec neuf petits commerces exonérés des loyers et des charges pour une période allant jusqu'au 31 mars 2021, et des mesures aussi qui ont concerné l'assouplissement des règles de marché public, conformément aux ordonnances en vigueur, afin de ne pas pénaliser les entreprises qui voient la réalisation des prestations engagées par la mairie perturbée par la crise Covid : extension d'une avance de 40 % sans garantie, avenant de prolongation pour certains marchés qui se terminaient pendant la période de confinement, exonération de pénalités, mesures spécifiques pour les délégataires de service public, et puis pour 2021... C'est une mesure qui s'appliquera en 2021, une mesure d'abattement de 15 % de la taxe foncière pour les commerces de détail inférieurs à 400 mètres carrés. Cette mesure donc aura un effet en 2021, et c'est un allègement de la charge fiscale pour près de 7 500 entreprises avec un gain moyen de 110 euros, et qui représente une perte de recettes pour la collectivité. Au total, la mairie de Toulouse, à travers ces mesures, ce train de mesures, ce sont près de 12 millions d'euros, dont 8 millions d'euros déjà engagés sur ces mesures de soutien à la vie économique et la vie associative.

Je voudrais terminer en disant que l'histoire se poursuit, elle n'est pas finie loin s'en faut, nous avons à la fois aujourd'hui une inquiétude et une espérance. Une inquiétude sur des indicateurs qui ne baissent plus, qui se maintiennent, et qui laissent prévoir, lorsqu'on interroge les professionnels, la possibilité d'une troisième vague avec toutes les conséquences que l'on peut avoir et on a assisté, comme moi, au discours du Premier ministre hier qui a manifesté cette inquiétude-là à travers les quelques mesures restrictives qu'il a encore proposées. Donc nous ne sommes pas sortis, je pense, de cette affaire. Je pense qu'il faut rester très prudents, continuer à promouvoir les gestes barrières et l'action en particulier vers les populations qui le demandent, qui sont des populations à risque d'une part, mais aussi précaires. Le deuxième point, c'est plutôt une espérance, et je voudrais insister là-dessus parce que le débat national est un débat que je trouve un peu difficile, c'est celui de la vaccination. La vaccination, elle a transformé la santé du monde. La vaccination, c'est ce qui permet qu'il n'y a plus de poliomyélite, il n'y a plus de tuberculose ou pratiquement plus, il n'y a plus de diphtérie, toutes ces maladies infectieuses ont disparu. Il n'y a plus de tétanos. Le fait d'assister à une, j'allais dire, une hétérogénéité des déclarations de scientifiques qui n'ont absolument pas accès, il faut le savoir, aux données totales, à la totalité des données qui sont actuellement en cours d'analyse dans les agences de validation des médicaments, que ce soit la FDA ou l'EMA en Europe, jette le trouble parmi les gens et jette le trouble et fait courir le risque d'un recul vis-à-vis de la vaccination. Je pense que cette vaccination est une chance, je pense que les conditions de cette vaccination ont été extrêmement bien étudiées, elles vont se dérouler sur plusieurs mois avec des dispositifs de pharmacovigilance qui vont être extrêmement importants pour détecter les effets indésirables, et que la sécurité est une chose qui sera assurée. Nous serons, nous, mairie de Toulouse, impliqués de plusieurs manières. D'abord à travers le centre de vaccination qui sera, et l'ARS nous l'a confirmé, sollicité pour participer à ceci, et

nous serons également sollicités pour identifier, en collaboration avec l'ARS et avec la Caisse primaire d'assurance maladie, les populations à risque, les populations précaires que nous avons et avec lesquelles nous sommes en contact. Je pense aux personnes âgées isolées qui sont une cible qui pourrait passer à travers les mailles de la raquette dans cette période de vaccination qui s'ouvre. Voilà, Monsieur le maire, les quelques mots que je voulais dire, le bilan que je voulais faire de cette action de toute une année.

Monsieur le Maire : Bien, je remercie François CHOLLET à la fois du bilan qu'il vient de nous dresser en synthèse et puis aussi de son action depuis maintenant un petit peu plus de quatre mois, au titre de la collectivité, par rapport à cette problématique particulièrement complexe et lourde. Merci de son engagement, merci aussi à Patricia BEZ qui travaille en lien avec lui.

Les propos liminaires, quelques mots. Tout d'abord, je voudrais retenir un certain nombre de faits d'actualité, il s'agit pas pour moi d'être exhaustif, bien évidemment pas, mais de mettre en exergue un certain nombre de choses. Tout d'abord, une bonne nouvelle, dans le cadre d'un appel à projets national, Toulouse a été retenue pour un projet de pointe s'agissant d'une municipalité, c'est-à-dire un projet d'hébergement de personnes précaires qui va permettre d'accueillir 20 personnes, de créer 20 places pour des personnes majeures en grande fragilité, souvent des personnes qui ont un lourd parcours de rue ou qui cumulent des problèmes de santé, santé mentale, addictions. Ce projet-là, nous allons le mettre en œuvre avec donc une aide financière de l'État et dans le partenariat, puisque sur ces sujets nous sommes en lien de travail permanent avec un certain nombre d'institutions et de partenaires associatifs, en l'occurrence l'Union Cépière Robert Monnier et l'association Clémence Isaure. Pour moi, c'est important pour plusieurs raisons. D'abord parce que, nous le savons, la crise accentue la précarité, accentue la paupérisation d'une partie de la population et nous devons être au rendez-vous. J'ai souhaité depuis plusieurs années, avant même que nous connaissions la conjoncture actuelle, j'ai souhaité que la mairie de Toulouse et la Métropole, ici, nous soyons en pointe sur les questions de solidarité. Certes, la collectivité qui est en charge de la solidarité, c'est le Département, et nul ne remet en cause ce que la loi prévoit de ce point de vue là, pour autant, je pense que nous ne devons pas rester inactifs et, à travers cet appel à projets et cette reconnaissance, eh bien, c'est tous nos efforts qui sont encouragés.

Je veux aussi relever un fait d'actualité, c'est que Toulouse a été classée dans le top 5 des grandes villes françaises pour l'égalité hommes-femmes, là aussi, c'est une cause dans laquelle nous investissons beaucoup depuis pas mal d'années, et d'ailleurs au fil du temps nous avons renforcé l'action de la collectivité. Lors du mandat précédent, nous avons fait plus que les municipalités précédentes, et lors du mandat qui s'ouvre, nous comptons bien continuer et accentuer notre action. Nous avons signé la charte pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale au niveau de la mairie, nous l'avons signée en 2019 au niveau de la Métropole, et dans le cadre de ces chartes-là nous avons mis en place et développé un plan municipal en faveur de l'égalité femmes-hommes, notamment dans la collectivité. Alors, bien sûr, c'est pas parce que nous avons là aussi une reconnaissance que nous devons relâcher l'effort, non. Il y a bien évidemment des marges de progrès, nous en sommes conscients. Il y a des marges de progrès qui peuvent dépendre de nous, il y en a d'autres qui ne dépendent pas de nous et l'étude le montre bien. Il y en a qui dépendent de la société civile, il faut que la société civile, elle aussi, embraye sur cette ambition, que cette ambition ne soit pas portée que par la collectivité, notamment en son sein. En tout cas, c'est une invitation pour nous à approfondir le partenariat avec les institutions, avec les associations, parce que ce combat-là, c'est un combat collectif que nous ne menons pas seuls et que nous menons en réseau et en solidarité.

Je veux revenir également sur la semaine du 23 au 27 novembre dernier, c'était la semaine nationale de l'arbre. Il y avait la journée nationale de l'arbre, il y a la semaine nationale de l'arbre, désormais. Et Toulouse, là aussi, a été reconnue pour son volontarisme en la matière puisque nous avons été choisis comme ville pilote et cette semaine-là, on a planté 611 arbres, pour être très précis, dans tous les quartiers de Toulouse. Je remercie les maires de quartier parce que chacun, chacune, s'est impliqué dans son quartier, et là aussi, je souhaite, comme pour le combat égalité hommes-femmes, que nous soyons à la pointe, mais qu'on entraîne les autres. Nous devons montrer l'exemple, mais en même temps on doit pas être seuls, il faut que d'autres institutions, il faut que les entreprises, il faut que les

citoyens eux aussi, amènent cette contribution au verdissement de Toulouse, et cette semaine-là nous a permis de faire passer ce message.

Les nouvelles ne sont pas, dans l'actualité toulousaine, que des bonnes nouvelles, soyons, là aussi, très réalistes. Vous le savez, nous avons été élus, l'équipe municipale, sur une proposition que nous avons faite aux Toulousains et que par notre élection, ils ont acceptée, à savoir l'ordre à Toulouse, promouvoir l'ordre contre le désordre. À ce sujet, j'ai exprimé, je veux exprimer une nouvelle fois devant vous mes inquiétudes quand je vois que notre ville renoue avec des phases de violence répétée, et que le droit de manifester, qui est un droit inaliénable, un droit républicain qu'il n'est pas question de remettre en cause, ce droit de manifester est détourné par certains, je dis bien « par certains », qui sont des irresponsables et qui ouvrent largement les rangs des cortèges à des blacks blocs, à des groupuscules violents, extrémistes, qui s'attaquent à la République, qui sont obsédés par la volonté de nuire à l'institution policière, de la dénigrer. L'institution policière est une institution républicaine, elle doit être défendue. Elle fait son travail dans des conditions de plus en plus difficiles. Rien que le week-end dernier, il y a eu 69 policiers en France qui ont été blessés. Ces violences que subissent les policiers, quand on parle de violence policière pour moi, c'est les violences que subissent les policiers d'abord qu'il s'agit de pointer, parce que ce sont de loin les violences les plus répétées, les plus nombreuses, et le cortège des pleureuses n'existe pas lorsqu'il s'agit d'être solidaire vis-à-vis de la police et de réaffirmer l'attachement aux valeurs républicaines. Alors, dans ce cadre officiel et démocratique du conseil municipal, j'ai voulu réaffirmer mon soutien à la police, mon indignation face aux violences dont elle est de manière répétée et dans l'indifférence de beaucoup, la victime, et lui dire toute notre confiance.

Dans ce cadre-là, vous le savez, nous avons travaillé à notre niveau au renforcement de la réponse policière à Toulouse et de la réponse judiciaire. Et nous avons ici même, le 9 octobre, avec le Premier ministre, en présence de plusieurs ministres, nous avons signé de manière, là aussi, pionnière par rapport à d'autres, un contrat de sécurité intégrée qui prévoit le renforcement de la dotation de police en policiers nationaux, le renforcement de la dotation à Toulouse, et le renforcement également des effectifs de la justice toulousaine. Là aussi, pour protéger les Toulousains et pour conforter leur sécurité. Et je suis heureux de voir qu'après les paroles et les signatures les actes suivent, puisque, je vous le dis, 13 policiers nationaux arrivent dans quelques jours à Toulouse, 13 sur les 111 obtenus, quant aux renforts de justice ils sont déjà là, puisque nous avons les nominations suivantes qui ont été prononcées : un juge d'instruction et un juge des libertés et de la détention ont déjà été nommés, ils prendront leur fonction au mois de septembre. Un magistrat du parquet, lui aussi, a déjà été nommé après le 9 octobre, il prendra ses fonctions au mois de juin. Et puis, 19 postes d'assistants, de juristes, de chargés de mission, d'agents contractuels aux greffes, 17 postes de catégorie A et B ont été, là aussi, nommés et les professionnels en question ont pris leur fonction ici à Toulouse au début du mois de décembre. Également, sur les huit postes de délégués du procureur attendus, huit postes qui vont permettre de doubler l'effectif total de délégués du procureur, quatre ont été nommés et ont pris leur fonction au début du mois et quatre de plus seront nommés et prendront leur fonction au début de l'année 2021. Ce qui veut dire qu'on aura un total de 16 délégués du procureur, donc un bilan extrêmement positif et je salue la réactivité de l'État sur ce sujet qui est capital. Nous avons renforcé la Police municipale, nous allons la renforcer davantage, il faut que dans le continuum de la réponse de sécurité à Toulouse il y ait un renforcement de la Police nationale et un renforcement de la justice. Si on est capables d'être, à ces trois étapes, si on est capables d'être au rendez-vous à ces trois étapes, alors effectivement c'est toute la chaîne, toute la réponse de sécurité qui se renforce à Toulouse au profit des Toulousains.

Je vais maintenant donner la parole aux différents élus qui voudront la prendre. Je rappelle que nous sommes régis, pour les liminaires, par l'article 9 de notre règlement intérieur. Donc les liminaires qui vont commencer maintenant vont durer 40 minutes, et compte tenu des règles de l'article 9, il y a une possibilité de parole pour la majorité qui pourra aller jusqu'à 25 minutes, pour Archipel qui pourra aller jusqu'à 13 minutes, pour Messieurs GIBERT et LACAZE qui pourra aller jusqu'à 2 minutes. Je donne la parole à qui me la demande. La parole est donc à Antoine MAURICE.

A. MAURICE : Merci, Monsieur le maire. Mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, au nom du groupe Archipel Citoyen, un propos liminaire qui s'inscrit dans un contexte de crise sanitaire et d'annonces du Premier ministre hier sur lesquelles vous n'avez pas souhaité revenir et je le regrette. Parce que ces annonces qui ont donc acté la poursuite de la fermeture des lieux culturels à cinq jours d'une date annoncée de la réouverture possible met à mal tout le travail réalisé par ces acteurs qui tombe à l'eau et qui les met dans une situation extrêmement difficile. Mais surtout, elle est incompréhensible par rapport au fait d'expliquer qu'aujourd'hui il serait plus dangereux d'organiser la présence et la distanciation sociale dans des lieux culturels plutôt que dans des magasins ou dans les transports en commun. Et donc, pour notre part, nous voulons ici affirmer notre solidarité avec l'ensemble des acteurs culturels, et dire que pour nous, la culture est essentielle à nos vies, et ces annonces sont à nouveau la preuve d'une gestion de cette crise sanitaire par le gouvernement sans anticipation, sans respect des différents acteurs qui sont mis devant le fait accompli alors même qu'il y avait un travail préalable mené. Ce contexte de crise sanitaire interroge aussi bien sûr l'action de la Ville et nous aurons l'occasion, notamment à travers des vœux et des questions orales, de revenir sur un certain nombre de sujets, de propositions d'abord, pour proposer la suspension du délai de carence pour nos agents, pour proposer un engagement plus fort de notre collectivité dans la lutte contre le VIH et le sida alors que nous étions récemment, le 1er décembre, dans la journée mondiale de lutte contre le sida. Nous sommes convaincus que, plus que jamais, nous devons faire de Toulouse une ville sans sida et que la crise sanitaire accentue les efforts nécessaires à mener pour cela, ou encore le soutien et la sécurisation des personnes effectuant les livraisons à vélo qui sont particulièrement aujourd'hui en difficulté, accentuée, là aussi, par la crise sanitaire qui fait appel encore plus à eux. Nous vous poserons également des questions sur l'anticipation justement, là aussi, que peut mener la Ville par rapport à la crise sanitaire, autour de médiateurs de santé ou autres, nous y reviendrons en fin de conseil municipal. Et à ce stade, la seule chose qui est inconnue c'est que nous proposons et nous attendons de voir si, comme aux précédents conseils municipaux, vous allez encore vous opposer.

L'actualité, c'est également la mobilisation actuelle contre la précarité, contre la loi de sécurité globale également, et là-dessus je veux redire qu'au nom du groupe Archipel Citoyen nous sommes mobilisés et fièrement contre cette loi liberticide, parce que nous sommes mobilisés pour les libertés et les justices. Vous avez dit, en effet rappelé, que le droit de manifester est un droit fondamental et nous sommes, pour notre part, fiers de pouvoir l'exercer quand il s'agit de défendre des libertés et des justices, quand vous, vous mobilisez rarement pour manifester, mais l'avez déjà fait contre l'égalité, en l'occurrence contre l'égalité des droits, contre le mariage pour tous. Vous avez tenté encore de vouloir opposer des droits, des libertés. Nous redisons, nous, que nous pouvons et nous devons trouver le chemin entre l'exercice du droit de manifester, la capacité des commerces également à vivre, et nous refuserons encore une fois d'opposer, comme vous le faites, de diviser, de sélectionner les violences. Une fois de plus, notre parole, notre action, notre engagement pour Toulouse sera de faire du commun, de trouver le chemin de toutes les libertés, de tous les droits et de toutes et tous, et non pas de diviser les Toulousaines et les Toulousains. Cette loi de sécurité globale s'invite au conseil municipal pas seulement à travers notre vœu, car nous présenterons un vœu contre cette loi, mais aussi pour faire des propositions, là aussi, mais également à travers en effet le contrat de sécurité sur lequel vous êtes revenu et dont nous aurons l'occasion de reparler parce que la loi de sécurité globale, comme ce contrat, ont une même logique : celle de désengager l'État dans sa compétence régaliennne de sécurité. Vous faites le choix de l'accompagner, de l'acter à travers ce contrat, de prendre finalement au sein de la Ville une compétence qui relève de l'État et de faire en sorte que progressivement notre Police municipale qui avait un rôle majeur de proximité devienne un supplétif de la Police nationale sans en avoir d'ailleurs toute la reconnaissance, et ce sont eux-mêmes qui le déplorent. Nous reviendrons sur ce débat qui, en effet, nous oppose dans la vision que nous avons de la sécurité. Nous pensons que la sécurité mérite mieux que ces opérations de communication qui masquent trop une impuissance et surtout une fuite en avant dans des logiques qui montrent déjà, par les résultats aujourd'hui de la délinquance et de la criminalité, leur échec.

L'actualité également, c'est en effet la question sociale et la question cet hiver du logement, vous en avez parlé à travers votre satisfaction d'être retenu dans un appel à projets, et nous nous y associons bien volontiers. Récemment, le tribunal d'instance a permis à une réquisition d'un lieu rue Roquelaine d'être maintenu dans l'attente d'un relogement, et ce refus d'une expulsion est pour nous un signal

positif et indispensable qui vient nous rappeler que le droit au logement en effet est un droit fondamental, et que même si le gouvernement a annoncé hier un couvre-feu il n'y aura pas de couvre-feu pour celles et ceux qui n'ont pas de logement. C'est très bien que vous engagiez des appels à projets tels que ceux que vous avez cités, mais il faut aussi vous engager sur une politique logement globale. Et je veux redire ici, au nom de notre groupe, que nous déplorons que vous n'ayez pas candidaté à l'expérimentation de l'encadrement des loyers et que notre ville ne s'engage pas davantage sur la mise à disposition justement de bâtiments d'hébergements d'urgence, parce que là pour le coup c'est aussi une compétence de l'État, mais un logement pour toutes et tous ça ne se négocie pas et la Ville doit prendre sa part.

Sur la question démocratique, vous savez l'attachement d'Archipel Citoyen à la démocratie que nous voulons renforcer avec les habitantes et les habitants pour redonner ce pouvoir d'agir et de décider. Là-dessus aussi quelques actualités qui nous inquiètent sur votre méthode, notamment bien sûr et nous y reviendrons à la fin du conseil municipal, dans la gestion que vous avez eue du lieu de lien social historique qu'était le Bleu bleu. 40 ans d'histoire que vous avez fait le choix de faire sans attention, sans respect, sans concertation, de détruire brutalement, qui illustre de notre point de vue votre méthode qui n'est pas celle de vouloir discuter, associer les habitantes et les habitants à ce qui les concerne. Pour notre part, nous voulons redire, et d'ailleurs notre ruban bleu le témoigne, notre attachement à ce lieu et à faire en sorte que nous préservions l'histoire d'un lieu de lien social, qui dans une période telle que celle que nous vivons, est plus que jamais nécessaire. La démocratie, c'est aussi la manière dont vous allez gérer demain la démocratie locale, et nous entendons ici ou là qu'il pourrait être remis en question le fonctionnement des commissions de quartier pour potentiellement réduire la place de nos associations des comités de quartier qui sont pourtant les lieux d'expression collective, d'intelligence collective, de connaissance aussi de nos quartiers, donc nous voulons vous redire que l'enjeu dans l'avenir, c'est bien de renforcer la place de cette démocratie, la place de ces habitantes et de ces habitants, et non pas de la réduire.

Monsieur le Maire : Il vous reste 5 minutes.

A. MAURICE : Merci. Enfin, dernier sujet et pas des moindres. Nous fêtons demain les cinq ans de la COP21, triste anniversaire. Nous sommes aujourd'hui, la France, deux à trois fois plus d'émissions de gaz à effet de serre par rapport aux objectifs de l'accord de Paris. L'accord de Paris n'est pas respecté, pas plus en France qu'à Toulouse, et malheureusement la déception sur laquelle vous n'êtes pas revenu, du fait que Toulouse n'ait pas été retenue pour accueillir le centre européen de météorologie, vient ici symboliser malgré nous l'échec également de votre engagement pour une politique contre le dérèglement climatique. Vous avez cité comme seule action la journée de l'arbre et la plantation de quelques arbres, mais la réalité c'est que ce sont des arbres qui cachent la forêt de votre inaction en la matière. Et nous aurons l'occasion d'y revenir, sur la ZFE, la Zone à Faibles Émissions, sur laquelle vous démontrez une fois de plus d'abord votre manque d'ambition par rapport à d'autres villes telles que Paris, Grenoble et Strasbourg, qui elles s'engagent dans un horizon de sortie du diesel, de sortie des énergies fossiles dans laquelle vous n'allez pas, mais par ailleurs aussi par les réponses apportées pour mettre en œuvre cette Zone à Faibles Émissions qui vous est de toute façon imposée par l'absence de remise en question du Plan mobilité qui aujourd'hui, on le sait, n'apporte pas les réponses suffisantes pour avoir des alternatives à la voiture individuelle et promet au contraire une hausse des émissions de gaz à effet de serre, une hausse du trafic routier, là où la ZFE va imposer, de fait, la diminution du trafic routier dans le périmètre. Là aussi, à 2024, qui est l'horizon de cette ZFE aujourd'hui que vous nous proposez, nous n'aurons pas les réponses suffisantes, nous n'aurons pas l'horizon important pour réellement améliorer la qualité de l'air et transformer nos mobilités de sortie des énergies fossiles. C'est encore, pour vous, une vision court-termiste qui fait que Toulouse ne s'inscrit pas dans l'histoire du 21^e siècle. Et sachez que le groupe Archipel Citoyen continuera, pour sa part, à proposer, comme nous allons le faire encore à ce conseil municipal, à proposer des réponses qui permettent justement de faire en sorte que Toulouse soit demain une ville où nous puissions respirer, une ville où nous puissions vivre et habiter toutes et tous. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Monsieur GIBERT. Monsieur GIBERT et Monsieur LACAZE, 2 minutes.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le maire, chers collègues, bonjour à toutes et tous. Tout d'abord, vous dire, Monsieur le maire, que si nous sommes prêts à accepter une modulation du temps de parole, nous considérons la limitation que vous fixez aujourd'hui comme excessive. Il y a, certes, la force d'un règlement intérieur, mais il y a la force de la loi et toutes les jurisprudences, toutes les autorités ont toujours tendu à considérer que limiter un temps de parole d'une façon telle que les élus ne puissent pas s'exprimer complètement sur toute l'ampleur et toute la dimension d'un sujet, et il s'agit là à travers les propos liminaires de débattre sur tout ce qui a concerné la ville de Toulouse depuis le dernier conseil municipal, c'est excessif. Et je vous le dis, Monsieur le maire, si vous considérez que notre temps de parole est limité à 2 minutes, ce n'est pas devant vous que nous porterons cette affaire, mais vers celles et ceux qui sont chargés de faire respecter la loi. Donc j'aurai un propos qui sera un propos concis, puisque je suis respectueux des équilibres politiques, mais néanmoins un propos qui doit me permettre de développer un certain nombre de points.

Et je souhaiterais, tout d'abord, m'associer, Monsieur le maire, à l'hommage que vous avez fait au président GISCARD D'ESTAING, mais également avoir une pensée puisque c'est un événement qui a eu lieu depuis notre dernier conseil municipal, pour la famille, les proches de l'enseignant Samuel PATY qui a été assassiné, et avoir une pensée pour tous les enseignants et les enseignantes qui chaque jour transmettent tant de savoirs à nos enfants. Monsieur le maire, il s'agit de notre premier conseil depuis le reconfinement qui impacte tant de vies, et je souhaiterais avoir également une pensée de solidarité pour celles et ceux qui sont les soignants, les professions en première ligne, les Toulousains et les Toulousaines isolés, celles et ceux qui sont impactés financièrement dans leur quotidien, les intérimaires, les étudiants, les salariés qui vivent de contrats courts, les commerçants bien évidemment, les restaurateurs et tous leurs salariés qui souffrent tant de la période.

Monsieur le maire, je l'ai bien noté, et je souhaiterais d'ailleurs, je vous le dis, que nous ouvrons, après ces propos liminaires, un débat sur la présentation qui vient de nous être faite par Monsieur ROUGÉ, ce que vous n'avez pas proposé, parce que je pense que nous avons aussi beaucoup de choses à dire sur la façon dont la crise du Covid a été gérée par notre collectivité. J'ai noté les propos de Monsieur ROUGÉ. Une exonération pour les commerçants qui ne s'appliquera qu'en 2021, des masques que vous financez pour les écoliers dont l'aide financière n'arrivera que bien après la rentrée, des associations dont le fonds a été voté au mois de juillet, bien après le premier confinement, et qui ne sont que 90 à s'être saisi de ce fonds. Monsieur le maire, je m'interroge. J'ai observé avec beaucoup d'attention votre communication. Vous avez été aux côtés des Toulousains, vous avez fait la promotion de celles et ceux qui souffrent pendant cette crise, et nous sommes à vos côtés parce que ce qui nous rassemble dans cette salle c'est d'être toutes et tous engagés, amoureux de notre ville. Mais une collectivité ne peut uniquement se contenter de faire la promotion, nous ne pouvons être que des spectateurs, nous devons être des acteurs, des acteurs d'une collectivité qui doit prendre un certain nombre de décisions. Et je souhaiterais, en ce sens, vous faire quelques propositions. Vous avez engagé la gratuité des parkings le week-end, eh bien moi, je vous dis, faites comme ce qui a été fait à Nancy, à Montpellier, dans de nombreuses grandes villes, mettez en œuvre la gratuité des transports en commun le week-end. Vous verrez, les commerçants de notre centre-ville en profiteront. Apportons un appui aux commerçants. Pourquoi sommes-nous une des seules grandes villes à ne toujours pas avoir de plateforme pour ses commerçants ? Pourquoi met-elle tant de temps à sortir ? J'entends désormais qu'elle sortira après la fin du confinement, la belle affaire, la belle affaire... C'est pendant cette période que les commerçants en avaient besoin, et peut-être qu'à travers cette plateforme on aurait pu par exemple mettre en œuvre une aide, une aide financière pour la livraison, pour rendre facile l'accès à ces commerces. Vous avez cité le dispositif « Fêtons plus, risquons moins » pour les étudiants. C'est une très bonne chose, mais qu'avons-nous mis en œuvre de particulier ? Engageons un véritable plan de soutien aux étudiants qui n'ont pas de filet de sécurité, qui sont les plus exposés à la précarité, travaillons avec les associations mobilisées qui les soutiennent, proposons-leur des jobs étudiants dans notre collectivité, mettons en œuvre un véritable accompagnement social, sanitaire et psychologique, et je dis bien « psychologique » pour ces étudiants et pour les personnes qui sont les plus fragiles.

J'en terminerai par un point puisque je vais raccourcir mon propos pour respecter une certaine proportion de ce qui est notre assemblée. Un point sur un dossier sur lequel vous avez communiqué

énormément depuis notre dernier conseil municipal. Ce dossier, c'est la troisième ligne de métro. Et aujourd'hui, dans une période troublée, je vous le dis, Monsieur le maire, les Toulousains ont besoin d'une parole de clarté, d'une parole sincère, et je souhaiterais profiter de ce propos liminaire pour vous interroger. Vous avez communiqué, et vous communiquez encore aujourd'hui, sur une date d'ouverture de la troisième ligne de métro en 2025. Vous avez déclaré dans la presse que ce n'était plus le cas, néanmoins la communication est toujours là et partout dans nos rues on voit : « Le métro en 2025. » La troisième ligne, elle fait 27 kilomètres. La ligne B du métro de Toulouse, elle en faisait 15. Vous aviez débuté les travaux en 2001, elle a été inaugurée en 2007. Le métro de Rennes, 14 kilomètres. Le début des travaux en 2012, la mise en service en 2021. La ligne 16 du métro qui bénéficiera du même dispositif que celui que vous avez choisi, 27 kilomètres. Début des travaux 2016, mise en service initialement prévue en 2024, puis elle a été finalement bien évidemment reculée. Donc on a à peu près un délai de réalisation des travaux moyen de huit ans. Vous nous dites désormais que le démarrage des travaux aura lieu avant la fin du mandat. En quelle année ? 2024 ? 2025 ? 2026 ? Si c'est 2026, c'est une troisième ligne de métro qui arrivera en 2034. Nous devons avoir des réponses, les Toulousains doivent avoir des réponses sur ce sujet, parce que pendant ce temps-là, celles et ceux qui vivent dans nos rues, eh bien, ils attendent. Et promettre, sans leur permettre d'avoir un espoir, sans leur permettre d'avoir un horizon réaliste dans lequel leurs vies seront changées, c'est vraiment, à mon avis, mettre en danger la parole publique et mettre en danger le lien que nous avons avec les Toulousains. Voilà, Monsieur le maire, j'ai raccourci mon propos, mais je vous rappelle simplement ma demande, celle d'avoir un temps de débat sur la question de la gestion de la crise du Covid par notre ville suite aux propos de Monsieur ROUGÉ.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur GIBERT, par votre propos, vous avez démenti ceux que vous avez tenus, ici même, le 8 octobre dernier. Le 8 octobre dernier, vous disiez : « Vous sortez de fait un cinquième des voix des électeurs et vous leur dites qu'ils ne seront pas représentés à leur juste place. Vous vous asseyez sur la démocratie, vous mettez en danger le vivre-ensemble, le cadre commun que nous avons unanimement choisi de mettre en œuvre. On élimine une partie de l'opposition, c'est un véritable scandale politique. Vous niez une représentation politique de la ville. » Voilà ce que vous-même et Monsieur LACAZE disiez. Vous venez de parler, ce qui montre bien que vous avez la parole. Et non seulement vous avez la parole, mais vous allez l'avoir tout le temps que va durer ce conseil municipal. Donc merci d'avoir fait la démonstration que vous n'aviez pas dit la vérité il y a deux mois. Alors, vous avez parlé plus que les 2 minutes imparties parce que Monsieur MAURICE n'a pas consommé la totalité du temps de parole d'Archipel. Vous dites que vous voulez respecter une proportion de notre assemblée, non, vous ne voulez pas respecter une proportion de notre assemblée. Et je vous rappelle, Monsieur GIBERT, que la proportion que vous représentez dans notre assemblée, ce n'est pas moi qui l'ai choisie, c'est vous lorsque vous avez organisé, dans les conditions que l'on sait, cette fameuse fusion de dernière minute du 1er juin dernier entre différentes listes, c'est vous qui avez choisi d'abdiquer la représentation historique de votre famille de pensée dans cette maison. Alors il faut que vous assumiez, ne vous en déplaise, les choix politiques de renoncement et d'effacement que vous avez mis en œuvre avec vos partenaires désormais dominants. Voilà la vérité, et quant à moi, mon rôle de maire, c'est de faire appliquer le règlement intérieur, ne vous en déplaise, et le règlement intérieur prévoit cette proportionnalité que vous avez invoquée, mais qu'en réalité, vous n'avez pas respectée. La parole est à Pierre ESPLUGAS.

P. ESPLUGAS-LABATUT : Je vous remercie, Monsieur le maire. Monsieur le maire, chers collègues, si vous le permettez je vais tout d'abord répondre de manière antéchronologique et commencer par répondre à Vincent, Monsieur Vincent GIBERT. Tout d'abord, Monsieur GIBERT, je vous ferais remarquer que le Monsieur COVID à la ville de Toulouse est François CHOLLET et non pas Daniel ROUGÉ. Donc c'est François CHOLLET qui est intervenu, et donc c'est à lui que doivent s'adresser les remarques que vous avez pu faire. Mais ça n'est pas grave, on peut se tromper, il n'y a pas de souci. Je veux aussi observer factuellement, même si comparaison n'est pas toujours raison, et c'est vraiment le cas en l'espèce, que dans d'autres assemblées proches de votre majorité, eh bien que ce soit au conseil départemental, les liminaires sont réduits à zéro, que ce soit au conseil régional, les liminaires pour l'opposition sont réduits à zéro, que dans l'assemblée départementale, que vous connaissez bien, il est un fait que le président MERIC n'hésite pas, fréquemment, à couper l'opposition. Et j'ai cru comprendre que vous aviez dépassé votre temps de 2 minutes et que le maire

ne vous avait pas interrompu, c'est ainsi. Et ce n'est pas, je crois, mes collègues DE SCORRAILLE, que je vois en face de moi, et Marion qui est à ma gauche, LALANE DE LAUBADÈRE, qui me démentiront. Vous avez fait allusion, vous avez fait référence plutôt à la plateforme de Marketplace en regrettant qu'elle n'était pas installée. Je veux juste vous répondre et vous faire remarquer que c'est à la demande express des commerçants qui souhaitent que celle-ci soit installée en janvier, postérieurement aux fêtes, dans la mesure où ceux-ci souhaitent que les Toulousains et les autres viennent physiquement sur place, dans les commerces, donc ce n'est pas du tout un retard imputable à un dysfonctionnement, mais c'est l'application de demandes, de souhaits légitimes des commerçants.

Je souhaite maintenant répondre à Monsieur MAURICE. Monsieur MAURICE, vous avez commencé votre intervention en regrettant, et même en critiquant, les annonces du Premier ministre selon lesquelles les lieux culturels en particulier seraient fermés encore jusqu'au mois de janvier, et vous avez déploré que cela mettait à mal le travail des acteurs culturels. Alors, sur ce dernier point, oui vous avez raison, je peux vous dire, ayant une partie de la délégation culture avec mon collègue Francis GRASS ou ma collègue Nicole YARDENI, les premiers déçus ce sont ceux avec qui nous travaillons tous les jours. Nous étions, Francis et moi hier, ensemble aux Abattoirs par exemple, pour préparer l'exposition en hommage à Daniel CORDIER récemment décédé, « Sous le fil », qui devait avoir lieu à partir du 16 décembre. Ça n'aura pas lieu, je peux vous assurer qu'hier soir on le pressentait et les acteurs culturels étaient déçus, et je pourrais dire la même chose sur l'exposition sur la magie et la sorcellerie qui aurait dû être inaugurée, je crois que c'est lundi prochain, lundi ou mardi prochain, ça n'aura pas lieu. Les Toulousains, les petits enfants toulousains également seront les premiers déçus et mardi prochain devait avoir lieu l'inauguration de l'exposition aux Jacobins sur le festin de Fébus. Enfin, je veux pas faire un panégyrique de toutes les expositions qui étaient prévues. Et oui, c'est vrai, nous sommes déçus, nous sommes les premiers concernés par cela, pour autant on a toujours dit qu'il s'agissait de faire preuve d'adaptabilité et que nous respecterons les consignes gouvernementales dans le contexte que l'on sait, qui est de protéger avant tout la santé des Toulousains. Donc si vous voulez exprimer la déception des Toulousains, nous nous y associons pour le moins, mais nous sommes les premiers concernés en tant qu'acteur culturel. Et je peux vous assurer que pour vivre aux côtés des équipes culture toute la journée, après avoir travaillé vraiment, puisque tous les sites auraient dû rouvrir le 16 décembre prochain, eh bien oui nous sommes déçus, mais j'insiste, avant tout, priorité à la santé des Toulousains.

L'autre point que vous avez évoqué concernait votre volonté systématiquement de participer à des manifestations, très bien. Je voudrais également revenir sur cette idée. La question que je me pose, plutôt c'est la PQR qui récemment se posait la question « Toulouse est-elle devenue, après Paris, l'autre capitale des manifestations ? » Ce n'est pas une simple formule journalistique, juste quelques éléments factuels. Si l'on se fie aux chiffres indiqués par le contrat de sécurité signé le 9 octobre dernier, on dénombrait quand même 397 manifestations déclarées en 2019 et 356 non déclarées. Soit, tenez-vous bien, une moyenne de deux manifestations par jour, dimanches et jours fériés inclus. De 2019 à aujourd'hui, ce sont près de 60 samedis noirs d'affilée qu'ont connus les Toulousains, et la semaine dernière on a battu, si j'ose dire, un record, avec trois manifestations dans la semaine. Et samedi dernier, pour le seul jour de samedi dernier, on a battu le record de pas moins de sept manifestations, dont trois non déclarées. Alors, faut-il s'en réjouir ou au contraire le regretter ? J'observe factuellement que certains membres de l'opposition municipale, élus archipéliens ou communistes en particulier, ont pris le parti en y participant de s'en réjouir. Et lorsque je dis « s'en réjouir », la formule n'est pas impropre puisque les intéressés, vous-même Monsieur MAURICE, vous vous prenez en photo dans les cortèges et vous les diffusez sur les réseaux sociaux. Alors, comme il a déjà été évoqué par le maire, il est nullement question ici de contester un droit de manifester même si c'est au prix parfois de certaines contradictions. Par exemple, vous êtes intransigeant sur le respect des règles de protection sanitaire et en même temps vous participez à une manifestation contre le couvre-feu, sans d'ailleurs qu'aucune distanciation physique ne soit respectée. Il s'agit en réalité de pointer pour ma part, aujourd'hui, toutes les difficultés, les désordres que ces manifestations ne manquent pas d'engendrer. Ces difficultés naturellement se posent pour les commerçants. Depuis novembre 2018 et l'avènement du mouvement des gilets jaunes, chaque samedi après-midi le centre-ville de Toulouse est bloqué. Et il ne faut pas s'étonner, dès lors, que les galeries marchandes hors Toulouse soient pleines et que le commerce du centre-ville soit déserté. Est-ce sûr que c'est de cela dont on a envie ? Face à

cela, il était de bon sens que Jean-Luc MOUDENC, le maire de Toulouse, demande en responsabilité au préfet que les manifestations illicites cessent et que soit établi un périmètre hors zone de commercialité pour que celles, les manifestations autorisées, aient lieu, car une fois de plus il ne s'agit pas de remettre en cause le droit fondamental de manifester. Ces manifestations génèrent aussi des nuisances. Tout simplement on les oublie, mais pour les habitants du centre-ville, lorsque samedi après samedi les manifestations dégénèrent, que des manifestants affrontent des policiers, que des dégradations de mobilier urbain ont lieu, que des poubelles voire des voitures sont incendiées, cela ne respecte pas, c'est le moins que l'on puisse dire, la tranquillité des riverains à laquelle ils ont droit. On comprend, là encore, que certains habitants soient tentés d'aller voir ailleurs. Est-ce de cela dont on a envie ?

Enfin, dossier sensible, la police. Celle-ci est, lors des cortèges, constamment prise à partie. Alors, qu'on nous comprenne bien, les violences et actes de racisme qu'a subi par exemple le producteur de musique Michel ZECLER sont inacceptables. Les policiers auteurs de ces exactions ont logiquement été suspendus en attendant la suite de l'enquête et d'éventuelles révocations, ceci est à rappeler. Nous avons tous besoin de la police républicaine. Celle-ci, en assurant l'ordre public, est là pour nous protéger. Nous avons tous un droit à la sécurité, la police de ce point de vue doit être soutenue et on peut comprendre son mal-être. Autre problème, en mobilisant samedi après samedi des centaines de policiers, ces manifestations affaiblissent la protection de l'ordre public qui peut être menacé par ailleurs pour d'autres motifs. Et le fait que des élus de la République participent à ces manifestations, à des manifestations où on est au mieux verbalement attaqué au nom de formule du type « Tout le monde, tout le monde, déteste la police » ou au pire physiquement, eh bien cela ne fait que fragiliser la police. C'est un choix, mais il est clair que ce n'est pas le nôtre. Ainsi, pendant que vous manifestez, notre choix est de protéger les Toulousains, les commerçants, et de soutenir et encourager la police républicaine. Vous avez dit, Monsieur MAURICE, votre propos sur ces manifestations, à un projet de loi, au texte de loi sur la sécurité globale. Alors clairement on sent bien une réticence de votre part, ainsi que de vos colistiers, à être défavorable à un arsenal législatif destiné à préserver la sécurité en vous retranchant souvent, en tout cas c'était le sens de votre conférence de presse d'hier, en vous retranchant dans une rhétorique frontale prévention contre répression, comme si l'une et l'autre de ces thématiques étaient incompatibles et comme si la seule prévention était suffisante. Plus spécifiquement, sur le projet de loi sécurité globale, alors je voudrais pas alourdir les débats, car cela a fait l'objet d'un vœu de votre part, et si le fameux article 24 sur le floutage des policiers mériterait d'ailleurs un débat sérieux et pas seulement avec des tripes ou avec des nerfs, et cela a monopolisé les débats, oui sans doute y a-t-il dans ce texte des dispositions expérimentales sur le renforcement des prérogatives des policiers qui peut-être méritent réflexion et méritent d'être approuvées. Sur le contrat de sécurité intégrée dont vous avez évoqué, là encore, autant certaines conventions de coordination ont eu par le passé, de manière générale, un contenu parfois assez vague, ce n'est pas le cas de ce contrat de sécurité intégrée. Il sera discuté lors des débats, cette convention apporte des engagements concrets, non seulement concernant le rattrapage en matière de policiers, d'ailleurs qui peut être contre le rattrapage de 111 policiers qui manquaient à Toulouse si on compare les effectifs toulousains de policiers avec les effectifs présents dans les autres métropoles ? Mais ce contrat, on le verra, embrasse tous les champs de la délinquance, de la prévention à la répression, de la Police nationale à la Police municipale et à la justice de proximité, ainsi qu'en faveur des conditions d'installation des policiers.

Un de vos thèmes légitimes de prédilection porte évidemment sur l'émission de gaz à effet de serre, et vous faisiez allusion au fait qu'en particulier la Commission européenne récemment a pointé le fait que la réduction précisément de gaz de dioxyde d'azote était supérieure aux limites assignées, d'ailleurs pas seulement à Toulouse, c'est pas Toulouse qui était visée, mais c'était 11 métropoles en France. Alors, oui, bien sûr, il faut prendre bonne note de cette recommandation, si ce n'est injonction de la Commission européenne à l'égard de la France, je voudrais simplement dire puisqu'un débat plus large aura lieu au cours de cette journée, en particulier sur la Zone à Faibles Émissions, mais quand même... D'ores et déjà, depuis maintenant dix ans, la qualité de l'air dans notre ville s'améliore sensiblement et graduellement, tous les experts sont d'accord sur ce point. Ceci veut dire que les actions publiques couplées au renouvellement du parc de voitures, ces actions publiques portent leurs fruits. Alors, certes, on peut juger que cela ne va pas assez vite, mais c'est précisément la raison pour laquelle nous organisons, nous faisons, après concertation d'ailleurs, à partir d'avril, de mai, la Zone à

Faibles Émissions. C'est la raison pour laquelle nous faisons le métro, dont au passage dont vous ne voulez pas pour ce qui est de la troisième ligne de métro, et que nous aidons à l'acquisition de véhicules non thermiques et non polluants. Donc je ne reviens pas sur le fond, sur le débat de la Zone à Faibles Émissions, car cela sera évoqué à deux reprises lors de ce conseil municipal et lors du prochain conseil métropolitain. Voici, Monsieur le maire, chers collègues, ce que je voulais, pour le groupe majoritaire Aimer Toulouse, dire lors de ces liminaires.

Monsieur le Maire : Merci. Il vous reste 14 minutes, Monsieur ESPLUGAS, que vous n'avez pas consommées. Je voulais donner quelques points complémentaires. Je ne peux pas laisser Antoine MAURICE dire que le contrat de sécurité intérieure opérerait un désengagement de la Police nationale vers la Police municipale, et au détriment de celle-ci. C'est faux. C'est faux pour une raison simple, c'est que le contrat prévoit à la fois un renforcement des effectifs de Police nationale et un renforcement des effectifs de Police municipale. C'est donc bien un effort conjugué, et non pas un effort des uns au détriment des autres. Et par ailleurs je défends, et également ce contrat est totalement dans le respect de ce principe, je défends l'idée que le métier de la Police nationale et le métier de la Police municipale sont deux métiers totalement différents. Tout ce qui relève du maintien de l'ordre, et on sait qu'à Toulouse, c'est une question prégnante, tout ce qui relève de la délinquance dure, tout ce qui relève de la lutte contre les réseaux, les réseaux de proxénétisme, les réseaux islamistes, les réseaux de trafiquants de drogues, tout cela, c'est la prérogative de la Police nationale et ça doit le rester. Et c'est justement parce que je ne veux pas qu'il y ait ce transfert sur les épaules de la Police municipale que j'ai demandé des effectifs de Police nationale. Si je cautionnais l'idée d'un transfert, je ne demanderais pas des policiers nationaux en plus. Je déciderais avec les collègues de mettre en place de nouveaux policiers municipaux et je me battrais pour que, dans le champ de ces compétences régaliennes que je viens de dire, eh bien, il y ait un déport vers la Police municipale. Tout cela, c'est pas du tout ma vision, ça n'a jamais été ma vision, donc je ne peux que démentir votre affirmation que d'ailleurs, vous n'avez nullement argumentée et nullement étayée. Alors la loi de sécurité globale que vous combattez, que j'approuve moi, cette loi de sécurité globale, elle opère un certain renforcement des prérogatives de la Police municipale, mais en restant fidèle à la philosophie de ce que sont les polices municipales, c'est-à-dire une police de terrain, de proximité, une police avant tout de prévention et de relation avec la population. Et je suis pour ma part heureux que ce gouvernement ait entendu la demande des maires de grandes villes, ça fait 20 ans qu'on demande à tous les gouvernements qui se succèdent de prendre en compte le développement des polices municipales. Là, il y a des avancées, donc c'est pour ça que je suis satisfait de ces avancées. Est-ce que ces avancées sont suffisantes ? Je vous le dis franchement, non. Nous avons formulé des propositions qui n'ont pas été retenues à ce stade et j'attends beaucoup du Sénat, puisque le texte doit passer au Sénat en janvier, pour que le Sénat enrichisse cette loi et que lorsque cette loi reviendra en seconde lecture à l'Assemblée nationale, l'Assemblée nationale ait la possibilité de profiter des travaux du Sénat. Donc je suis très pragmatique sur ce sujet.

Vous avez reparlé de l'encadrement des loyers. Sur l'encadrement des loyers, je rappelle que ça ne se décrète pas comme ça et qu'il y a une loi. La loi détermine quatre conditions qu'il faut remplir pour avoir la possibilité d'encadrer les loyers. En juillet 2019, j'ai créé à la Métropole, parce que vous en parlez ici en conseil municipal, mais la compétence est métropolitaine, j'ai créé un groupe de travail qui a été coprésidé par Madame TRAVAIL-MICHELET qui, le moins qu'on puisse dire, n'est pas à mes ordres, elle n'est pas dans ma sensibilité politique. Elle a toujours eu un engagement à gauche. En décembre de l'année dernière, le 18 décembre très précisément, elle a cosigné avec moi un communiqué de presse constatant que la métropole toulousaine ne remplissait aucun des quatre critères. On aurait pu peut-être en remplir un, deux sur quatre, à ce moment-là il y aurait eu débat. Aucun des quatre critères que la loi prévoit n'est rempli et ça a été constaté donc, pas par moi de manière politique et partisane, mais ça a été constaté de manière large, y compris donc par certains de mes adversaires politiques. Et c'est la raison pour laquelle, effectivement, nous n'avons pas candidaté, et Bertrand SERP a été amené ces dernières semaines de rappeler tout cela. Voilà, alors attention, il ne s'agit pas d'une position dogmatique une fois de plus. Donc nous restons vigilants, nous restons en attente, et nous allons continuer à observer l'évolution de la réalité toulousaine parce qu'évidemment, si dans un an, dans deux ans, au contraire nous remplissions les critères, alors là, n'ayez crainte, n'ayez crainte, moi qui suis à la fois légaliste et pragmatique je reposerais moi-même sans vous

attendre, je reposerai moi-même la question. Par contre, nous allons continuer à développer tout ce qu'on a beaucoup développé au cours des années précédentes, c'est-à-dire le logement social, l'accession sociale à la propriété, les logements locatifs à prix modéré par convention avec les promoteurs. Dans les grandes opérations, il y a environ 60 % des logements produits qui sont des logements à prix encadré en réalité. Ça, c'est la réalité toulousaine et c'est cette réalité toulousaine qui nous permet justement d'avoir une performance que d'autres villes n'ont pas et d'avoir une modération au contraire de la spéculation. Et la prise de position qui a été la nôtre hier assez spectaculaire sur l'avenir du site de l'ancienne clinique Saint-Jean montre bien le volontarisme municipal pour combattre les tentatives de spéculations immobilières qui se retourneraient contre les Toulousains et contre l'intérêt général.

J'ai été extrêmement surpris que vous lieiez à la question climatique et à notre action dans le domaine du développement durable la décision prise par les pays de l'Union européenne qui n'ont pas retenu Toulouse comme lieu d'implantation du centre de prévision météo à moyen terme. C'est franchement extrêmement malhonnête, et quand vous regardez comment fonctionne une institution européenne, alors peut-être que vous le savez pas, je peux vous dire que ce sont des décisions diplomatiques qui sont prises par les pays, il y a des luttes d'influence entre pays, c'est Bonn qui a été choisie. Je sais pas si vous avez fait un comparatif de la politique de développement durable de Bonn et de celle de Toulouse, en tout cas vous n'avez pas argumenté dans ce sens. Parce que si vous aviez raison, vous auriez argumenté dans ce sens, vous nous auriez démontré que Bonn est beaucoup plus efficace que nous sur les questions de développement durable. Et vous ne l'avez pas fait, parce qu'effectivement on ne peut pas dire que Bonn soit plus efficace que nous en la matière, et on ne peut pas dire non plus que la décision prise par l'Union européenne ait été prise sur ce critère. C'est d'autres critères qui ont prévalu. Nous sommes sortis troisième de la compétition et je peux vous dire que dans le classement qui a été le nôtre, en étant troisième, on était vraiment pas loin du deuxième et pas loin du premier. Donc ça s'est joué à très peu. Après, je vais pas aller plus loin parce que là on va au-delà des compétences du conseil municipal, l'Europe aujourd'hui s'affirme malheureusement avec une France affaiblie et une Allemagne renforcée. L'Allemagne, elle a eu plus de courage que nous pour faire les réformes. Le chancelier SCHRÖDER y a contribué, je le dis là aussi d'autant plus à l'aise que Monsieur SCHRÖDER n'appartient pas à la famille de pensée qui est la mienne. Les gouvernements chrétiens-démocrates, mes amis donc, ont eu l'intelligence non pas de détruire ce qu'avait fait Monsieur SCHRÖDER, mais de continuer. Ça aussi c'est une intelligence politique qui manque peut-être un petit peu à la France, où on aime bien, je dirais, cliver sans arrêt du matin au soir et prendre des revanches sur l'adversaire. Et donc l'Allemagne, aujourd'hui, effectivement, elle se porte mieux que la France et dans, je dirais, le jeu diplomatique de l'Union européenne, eh bien elle pèse plus que la France alors que jusqu'ici, enfin « jusqu'ici », depuis pas mal d'années, la dégradation est là et notre voix pèse moins alors qu'avant on faisait jeu égal et c'est même nous qui avions le leadership. Donc véritablement, je vous assure, si c'était aussi simple que ce que vous avez dit, ça serait... Bon voilà, c'est pas du tout conforme à la réalité. Sur, justement, notre politique de développement durable, la ZFE, les arbres... Je sais que vous vous moquez de notre action pour les arbres et pour la végétalisation. Vous l'avez toujours raillée et là-dessus je vous reconnais le mérite de la continuité de votre parole d'opposant, c'est ce que vous avez fait pendant six ans. Eh bien, écoutez, libre à vous, bien évidemment, d'adopter cette posture. J'aurais pu, dans les bonnes nouvelles, puisque je vous avais dit que j'avais été sélectif, en citer une autre. Nous avons été lauréat national, il y a très peu de temps, d'un appel à projets qui s'appelle « Quartiers fertiles » et qui tend à développer les jardins partagés et l'agriculture urbaine dans les quartiers politiques de la ville. Autrement dit, à concilier deux principes qui parfois s'opposent malheureusement, c'est-à-dire le principe de l'écologie en ville, de l'alimentation authentique, avec le principe de la solidarité au profit des plus modestes. Eh bien Toulouse a été retenue, vous voyez. Il y a 27 quartiers en France qui ont été sélectionnés, nous avons été retenus. Et le modèle politique que vous avez invoqué tout au long de la campagne électorale, à savoir celui de Grenoble, eh bien voyez Grenoble, lui, il n'a pas été retenu. Donc effectivement, dans ce sujet-là, vous pouvez nous railler, nous, on continuera d'avancer et d'être exemplaires. De même que pour la ZFE, mais ça on en parlera tout à l'heure, nous avons au contraire une ZFE qui est parmi les plus ambitieuses. Et là aussi, plus ambitieuse que votre référence municipale proposée aux Toulousains, c'est-à-dire la ville de Grenoble.

Enfin, un mot pour Monsieur GIBERT s'agissant de la troisième ligne de métro. N'ayez crainte, Monsieur GIBERT, les choses seront dites et dites très publiquement aux Toulousains. Par contre, je rectifie une partie de votre propos. 2025, c'est effectivement la date qui a été arrêtée très précisément en 2019 par Tisséo, fin 2025 pour être précis. Mais par contre, faites un petit effort de mémoire, souvenez-vous du débat municipal du mois de juin. J'ai débattu à quatre reprises avec Antoine MAURICE et très logiquement ce dossier a été évoqué lors des débats, et au mois de juin qu'est-ce que mes amis et moi, nous avons fait ? Eh bien, évidemment, nous avons tenu compte de l'actualité de la crise sanitaire et je ne me suis pas engagé en juin sur une date de mise en service parce que je sais bien, et nous savons bien tous, qu'à Toulouse comme ailleurs en France, pour ce projet, comme tous les grands projets, nous allons avoir des décalages qui sont dus tout simplement à notre capacité de portage financier puisque les collectivités locales, toutes les collectivités locales, sont abîmées dans leur trajectoire budgétaire par la crise sanitaire. C'est une évidence, tous les Français le comprennent, tous les Toulousains le comprennent, et donc c'est la raison pour laquelle au mois de juin effectivement, au moment décisif où les Toulousains ont fait le choix, je me suis engagé à quoi ? Je me suis engagé, un, à faire ce projet, quand la liste sur laquelle vous figuriez, elle, évoquait des moratoires et d'autres projets qui devaient passer avant. Donc je me suis engagé à faire ce projet. Je me suis engagé à ce que ce projet soit fait d'un seul tenant puisque certains de vos alliés ont souhaité, ont proposé que ce projet soit cassé en deux et fait en deux temps différents, un morceau à telle date, l'autre morceau à l'autre date. Et je me suis engagé aussi que, si j'étais réélu, eh bien Tisséo continuerait tout de suite à avancer sur ce projet avec les sondages archéologiques, avec l'acquisition des tréfonds, avec la préparation des documents d'enquête publique environnementale, avec le choix du systémier et avec la préparation des appels d'offres au génie civil pour que l'on puisse démarrer fin 2022. Voilà ce que j'ai dit aux Toulousains au mois de juin lorsque j'ai été candidat pour le tour décisif. Et donc je suis lié aux Toulousains par ma parole à ce moment-là, parce que ma parole était une parole tenant compte de l'actualité et non pas ignorant de manière irresponsable les inconvénients, hélas, que nous subissons comme les autres du fait de la crise sanitaire et que ce projet subira tout comme l'ensemble des grands projets, ça aussi, j'ai eu l'occasion de le dire. Le cap, l'orientation, elle est très claire et je la réaffirme ici. Maintenons notre niveau d'ambition, ne soyons pas dans le renoncement, maintenons notre volonté d'un investissement fort, maintenons les grands projets, mais adaptons le calendrier de leur réalisation aux possibilités financières évidemment, inévitablement bousculées par la crise sanitaire. Voilà le cap que j'ai dit, ce cap-là, votre question me permet de le réaffirmer et c'est la raison pour laquelle je vous félicite d'ailleurs de votre question, parce que pendant le mois de juin, le moins qu'on puisse dire, c'est que je ne vous ai pas entendu beaucoup exprimer votre intérêt pour la troisième ligne de métro. Donc je vous félicite, là-dessus, d'avoir fait bouger les lignes au sein de la liste sur laquelle vous figuriez depuis le 1er juin dernier. Donc effectivement, nous avons pris la décision à Tisséo, le 4 novembre dernier, de choisir comme promis, comme prévu, le systémier. Le choix est fait et j'ai toujours dit, c'est grâce à ce choix que nous pouvons maintenant ajuster le calendrier en liaison avec lui. Et lorsque tout ça sera prêt, bien évidemment nous dirons aux Toulousains le nouveau calendrier qui sera issu de l'analyse des contraintes que, hélas, nous avons subies comme les autres. Voilà ce que je voulais vous dire en réponse à certaines de vos affirmations.

Je vais donc, si vous le voulez bien, maintenant passer à la suite de l'ordre du jour. En particulier, il est prévu l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 octobre dernier. Donc je vais vous demander si vous avez des souhaits de modification de ce compte-rendu ou d'ajout. La parole est à Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL : Oui, bonjour, Monsieur le maire, Monsieur MOUDENC. Est-il possible de faire une réaction quant à votre propos liminaire ?

Monsieur le Maire : Non.

F. PIQUEMAL : D'accord, le temps imparti est écoulé. C'est ça ?

Monsieur le Maire : Voilà.

F. PIQUEMAL : Très bien.

Monsieur le Maire : Ce que vous pourrez faire, et ce qui se fait depuis toujours dans cette maison, c'est qu'à l'occasion de l'examen des délibérations, lorsque les délibérations ou les vœux ou les questions orales recouperont tel ou tel sujet que j'ai pu aborder et sur lequel vous avez légitimement envie de réagir, vous en saisissez l'occasion et dans le cadre des libres débats vous vous exprimerez. Donc c'est juste une question d'organisation du débat, mais bien évidemment il n'est pas question que je vous empêche d'exprimer ce que vous avez à dire.

F. PIQUEMAL : Bien sûr, merci. Donc j'exprime pas ce que j'ai à dire et j'attends les prochaines délibérations.

Monsieur le Maire : Tout à fait, ça s'appelle l'ordre des débats. Y a-t-il d'autres remarques à propos du compte-rendu du conseil municipal du 8 octobre ? Bien, s'il n'y en a pas je vais mettre aux voix ce compte-rendu. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui votre contre ? C'est adopté. Nous avons ensuite un autre compte-rendu qui est traditionnel, même s'il ne donne pas à vote, mais à prise d'acte, mais qui peut donner lieu à prise de parole ou à question, c'est le compte-rendu des décisions prises par le maire en vertu, comme d'habitude, de l'article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales. Est-ce que ce compte-rendu appelle de votre part des remarques ou des questions ? Il n'en appelle visiblement pas donc nous prenons acte. Par ailleurs, nous avons une proposition d'additif à l'ordre du jour qui vous a été envoyée. Il s'agit d'une délibération purement technique qui vise à préciser le montant et les modalités de remboursement de masques par la mairie de Toulouse à Toulouse Métropole. Je précise, mais vous le savez déjà, mais je précise peut-être pour les nouveaux élus, le mécanisme que nous avons mis en œuvre à l'unanimité des 37 maires. Nous avons passé une commande par la Métropole de tous les masques qui ont été, vous le savez, distribués au grand public au mois de mai dernier, et il était entendu entre nous que pour des raisons de respect de la compétence ce serait supporté financièrement par les mairies. Et donc forcément cette délibération met en adéquation ce que nous avons dit à l'époque avec le dispositif financier, donc la mairie va rembourser la Métropole et les 36 autres mairies rembourseront pareillement la Métropole. Donc on est bien d'accord, j'imagine que vous aurez pas de difficulté puisqu'il y a eu consensus à l'époque, pour qu'on ajoute cette disposition. Nous sommes d'accord ? Je vous remercie.

Daniel ROUGE

Monsieur le Maire : Donc nous allons maintenant examiner chapitre par chapitre, comme nous le faisons d'habitude, les délibérations. En commençant par le chapitre 1 rapporté par le premier adjoint Daniel ROUGÉ. Je remercie les élus d'opposition qui m'ont donné le tableau de leurs souhaits en termes soit d'intervention, soit de vote disjoint. Et donc pour respecter leurs souhaits, je demande à notre collègue Daniel ROUGÉ de s'attarder plus particulièrement sur les délibérations 1, 2, 5. Et je lui donne donc dans cet esprit, la parole.

D. ROUGÉ : Merci, Monsieur le maire. Je présente donc la délibération 1.1 qui concerne les subventions aux associations dans le domaine de la lutte contre les exclusions. Il y a eu une petite modification, mais vous avez eu le montant, qui est de 9 900 euros. Une subvention avait été déjà donnée le conseil précédent, elle a été retirée. Pour ce qui est de ces subventions, il s'agit d'un maintien pour l'action au Fonds Social Juif Unifié. Il y a comme nouveaux éléments le remplacement, le CTRC qui fermera au mois de mars est remplacé par une nouvelle association qui prend les mêmes objectifs, MCEO, pour lesquels la subvention est accordée. Il y a ensuite deux nouvelles subventions pour des actions nouvelles avec la Grainerie et Le cœur de fer à cheval. C'est l'un concernant les primo-arrivants et pour les bénéficiaires de la protection internationale, et l'autre pour un accueil de jour qui débute dans ce quartier. La délibération 1.2 est une délibération qui concerne le fonds de soutien aux associations dans le cadre de la crise du Covid, le montant est de 17 500 euros, et concerne des activités notamment sur le plan alimentaire avec une nouvelle association que sont Les invisibles. Il y a aussi un soutien complémentaire pour Le cœur de fer à cheval et aussi deux associations qui

étaient connues pour Astrée et SOS Famille, qui avaient rencontré de grandes difficultés. Voilà donc les éléments essentiels de ces deux délibérations. La 1.5 que vous m'avez demandé de signaler concerne une méthode de prise en charge des frais exposés par les élus dans le cadre de leur mandat et concernant les remboursements de frais de garde et d'assistance, donc soit des enfants soit des personnes âgées ou handicapées pour lesquels ils peuvent bénéficier de ces frais de garde pour exercer leur mandat municipal. Cette délibération explore les modalités en choisissant la référence aux communes de moins de 3 500 habitants, explore aussi les pièces justificatives, la nécessité d'une déclaration sur l'honneur comme modalité et l'annualité de la période concernant ces demandes de remboursement. Voilà, Monsieur le maire, une présentation liminaire que je pourrai détailler au besoin.

Monsieur le Maire : Merci. Qui prend la parole ? Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Alors, Monsieur le maire, mesdames les conseillères municipales, messieurs les conseillers municipaux, mesdames, messieurs, bonjour. Alors d'abord, une petite question pour être sûre de bien respecter les règles, je voulais savoir si on doit garder le masque quand on intervient ou pas, comme vous le faites, ou si on doit, comme Monsieur ESPLUGAS plus tôt qui tout en nous donnant des leçons le retire quand il intervient ? Serait-il un de ces extrémistes anti-masque dont on parle beaucoup ? Bon, je reviens donc sur la...

Monsieur le Maire : Faites, faites à votre guise.

C. HONVAULT : Formidable.

Monsieur le Maire : Pas d'autoritarisme dans cette assemblée, juste l'autorité républicaine.

O MAURIN : Et les règles sanitaires ?

Monsieur le Maire : Dans le respect des règles sanitaires, bien évidemment.

C. HONVAULT : Je vais poursuivre sur la délibération. Il me semble que c'est bien qu'il y ait quand même une règle, après j'entends, mais bon... Sur la délibération 1.1, s'il vous plaît. C'est une prise de parole rapide et générale pour redire ce que nous avons déjà formulé à plusieurs reprises. D'abord rappeler que nous pensons que les associations jouent un rôle essentiel en matière de cohésion sociale parce qu'elles font le lien entre individuel et collectif, parce qu'elles favorisent l'émancipation, l'implication dans la cité, et qu'elles sont donc à ce titre un facteur de renouveau démocratique. Et elles doivent donc être soutenues par la collectivité. Nous n'oublions pas, malgré le contexte et ces délibérations, que les associations ont subi des baisses importantes durant le mandat précédent, affichées à 25 % pour l'ensemble des associations, pour rappel. Une autre de nos convictions fortes, c'est que nous pensons que le manque de transparence nuit à la confiance que les Toulousaines et les Toulousains peuvent avoir ensuite dans les élus. Cette confiance est pourtant indispensable, il nous semble, encore plus dans le contexte actuel. Or nous estimons que la manière dont nous sommes informés de l'attribution des subventions ne nous permet pas d'avoir une vision d'ensemble, de comprendre la logique globale à l'œuvre et donc nuit à la confiance et cela nous semble préjudiciable. Et ces deux convictions, la transparence et la confiance, se rejoignent. Elles ont un lien entre elles. Il nous paraît important, pour consolider la confiance que les associations ont en nous, que celles-ci puissent connaître les raisons et les critères d'attribution des subventions. Et de manière générale, elles et nous n'avons accès qu'aux propositions de soutien, mais nous ne savons pas celles qui ont été refusées ni pourquoi, de même que nous ignorons s'il y a une différence entre le montant attribué et le montant demandé. Et afin d'avoir cette vision globale, nous, nous souhaiterions pouvoir disposer de l'ensemble de ces informations. Pour certaines subventions nous connaissons certains critères, mais sans que cela réponde pour autant aux besoins de transparence.

Je vais faire un petit lien avec l'actualité. Nous tenons à redire, comme l'a précisé Antoine en liminaire, que nous ne comprenons pas le choix du gouvernement de maintenir fermées les activités mises en place par les associations, ces lieux de vie et lieux de lien essentiels à une société. C'est en

particulier le cas des lieux culturels, qu'ils soient statut associatif ou non d'ailleurs, qui restent fermés alors que tout rouvre. Ces choix en disent long sur la vision du monde qui est celle de ce gouvernement et que nous ne partageons pas. Nous ne mesurons pas encore bien les conséquences durables que cela aura à terme sur les structures elles-mêmes, mais aussi sur les personnes et sur l'ensemble du corps social privé de ces moments de partage et d'émotion qui nous rassemblent et nous libèrent. Ces conséquences seront très probablement catastrophiques. Alors il nous semble qu'il serait important, au-delà du soutien immédiat et financier de ces acteurs, comme vous le faites, de prendre la parole et de témoigner pour condamner le choix politique de ce gouvernement.

J'en profite, comme ça, c'est fait, sur la question du Plan précarité dans son ensemble qui vise à attribuer des aides d'urgence aux associations touchées par la crise Covid. Ce plan nous semble souffrir du même défaut que les délibérations plus générales sur les subventions parce qu'il est très compliqué de s'y retrouver. Nous souhaiterions pouvoir disposer d'un tableau récapitulatif qui permettrait d'avoir une vision d'ensemble des aides attribuées par secteur, sport, culture, social, et il nous semble d'ailleurs que les aides aux associations sportives représentent des sommes beaucoup plus importantes que celles en direction du secteur culturel et nous souhaiterions avoir des éléments d'explication sur ce fait parce que ces deux secteurs nous semblent tout autant l'un que l'autre aussi durement touchés par la crise. Nous nous étonnons par ailleurs du nombre réduit de sollicitations de la part des associations pour bénéficier de ces aides, et nous demandons du coup qu'elle est la communication qui est faite en direction des associations. Parce que s'il n'y a pas une communication large, le risque est que ce soit les grosses structures les plus professionnelles au détriment des associations les plus petites qui soient privilégiées, voire que cela privilégie le copinage. Excusez-moi... voire que cela privilégie le copinage, qui n'est pas votre intention. Donc voilà, pour toutes ces raisons, manque de transparence et impossibilité d'identifier la logique générale de l'attribution des subventions, nous nous abstiendrons sur toutes les délibérations et insistons à nouveau sur notre demande de disposer d'un état des lieux par association des subventions versées depuis 2013 pour voir l'évolution de celles-ci et permettre une totale transparence en ce début de mandat. Nous préconisons ensuite la mise en place d'une commission d'attribution unique de l'ensemble des subventions pour redonner du sens à la vie associative. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres orateurs ? Allez-y, Monsieur EL ARCH.

J. EL ARCH : Bonjour, Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus, mes chers collègues. Puisqu'il s'agit de la lutte contre les exclusions et je dirais des précarités parce qu'il n'y en a pas une seule, j'ai envie aujourd'hui de poser une question sur la réquisition à l'hôpital La Grave par l'association Droit Au Logement et le centre social Abbé Pierre. Alors pour rappel...

Monsieur le Maire : Monsieur EL ARCH, je vous arrête juste pour une question d'organisation. Il est prévu, votre groupe a demandé à poser une question orale à ce sujet. Donc c'est prévu, c'est intégré, c'est en fin de conseil. Donc il n'y a pas de problème, vous prendrez la parole à ce sujet, mais au moment qui est prévu, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

J. EL ARCH : Comme vous voulez...

Monsieur le Maire : Oui, oui, non, mais c'est juste... Je dois ordonner les débats en fonction...

A MAURICE : Simplement, il n'y a pas de question là-dessus.

Monsieur le Maire : Bien. Donc vous poserez la question orale en questions diverses, il n'y a pas de problème. Sur le chapitre de Monsieur ROUGÉ. Oui, je vois Madame MAURIN et Monsieur LACAZE. Donc Madame MAURIN, allez-y.

O. MAURIN : Voilà... Monsieur le maire, chers collègues, j'interviens sur la 1.5, dispositif de prise en charge des frais exposés. La formulation suivante « une attestation d'employeur du conjoint ou tout autre document justifiant de la garde de l'assistance exercée à titre principale ou de manière alternée » manque singulièrement de clarté. En outre, quel contrôle de la mesure par l'opposition municipale ?

Comment éviter tout soupçon de favoritisme ou iniquité ? Par exemple, demander seulement la date correspondant à la demande de remboursement pourrait ouvrir la porte à des remboursements de la femme de ménage que certains emploient vraisemblablement. C'est pourquoi, afin de préserver les moyens de la collectivité, il serait nécessaire de faire mentionner sur les factures les horaires précis de la garde ou de l'assistance. Par exemple, sur le modèle du contrôle que vous me faites subir quant à mes demandes de remboursement des frais de compensation de mes handicaps où vous me demandez de préciser les horaires de présence de mes assistants pour les réunions des commissions et de conseils, à ceci près que contrairement à la majorité municipale vous ne nous donnez à nous, élus de l'opposition, aucun moyen de contrôler les dépenses que vous engagez pour vos collègues. Alors je profite de l'occasion pour évoquer le traitement que je subis en matière de prise en charge des frais de compensation de mes handicaps, où une lecture restrictive des textes conduit à m'empêcher de bénéficier des moyens nécessaires pour préparer, donc pour prendre part, aux réunions des commissions du conseil. De plus, vous ne vous contentez pas d'une lecture restrictive des textes puisque votre générosité vous conduit à me rembourser 81 euros avec plus de deux mois de délai, pour 1 240 euros de frais d'emploi d'un assistant pour préparer, pour m'organiser, pour m'accompagner sur la période de juillet à mi-septembre. Pourtant, même la lecture restrictive des textes que vous avez aurait dû conduire à minima à un remboursement de plus de 450 euros. J'ai malgré tout tenté de remplir mon rôle d'élue au point de m'y épuiser, ce qui m'a amenée à être absente au conseil de la Métropole le 15 octobre. En effet, les Toulousains ne m'ont pas élue pour me contenter de faire de la figuration et du présentiel afin de percevoir une indemnité. Souhaitant pouvoir jouer pleinement mon rôle d'élue, et face à votre refus de répondre à mes besoins liés à mes handicaps, visibles et invisibles, et dont vous reconnaissez pourtant la réalité, j'ai dû me résoudre depuis mi-novembre à consacrer l'intégralité de mes indemnités d'élue municipale et métropolitaine au paiement d'un mi-temps lissé sur l'année pour bénéficier de l'assistance nécessaire exercée par deux jeunes et brillants élèves de Sciences Po. Néanmoins, et parce que je reste une femme de dialogue, j'ai saisi mes avocats qui vous ont adressé copie de la requête déposée devant le tribunal administratif pour conserver les délais, dans laquelle nous formulons une proposition de médiation. Comme vous l'avez souligné à juste titre, mes demandes dépassent les questions de clivage politique puisqu'il s'agit effectivement, selon votre formule, d'assurer une égalité entre tous les élus locaux et de remettre le handicap au cœur de la lutte pour les droits de l'Homme. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. La parole est à Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. D'abord je voudrais vous dire, Monsieur le maire, que vous avez peut-être entendu Monsieur GIBERT, mais vous n'avez pas répondu, et Monsieur ESPLUGAS devrait peut-être se rendre compte que Monsieur ROUGÉ n'est peut-être pas le Monsieur Covid de la Ville, mais il est confronté aujourd'hui, comme élu, à une des conséquences très importantes de la crise sanitaire et je trouve qu'on n'en parle pas suffisamment, c'est la montée de la précarité dans notre ville même si depuis 2008 et la crise financière nous assistons à Toulouse, comme en France, à une montée régulière de la précarité, de la pauvreté, on est là face à un tsunami social, à une explosion. Et je souhaiterais qu'à l'occasion de ces délibérations, je viendrais plus précisément sur la délibération 1.2, nous ayons un échange sur la manière, Monsieur le maire, dont vous envisagez pour l'année 2021, pas d'ici la fin 2020, souvent vous vous dites pas dogmatique, pragmatique, mais vous êtes souvent dans l'attente et vous prenez du temps à prendre des décisions, comment on aborde la question globale de la prise en charge de la précarité dans notre ville qui va effectivement augmenter. Je vous entendais sur l'encadrement des loyers, j'ai pas très bien compris. Vous attendez peut-être que les critères bougent ? Vous attendez peut-être qu'on corresponde aux critères ? Vous vous êtes félicité d'un lieu d'hébergement d'urgence pour les personnes précaires, je crois qu'il y a 20 places, mais aujourd'hui nous sommes confrontés à l'augmentation des sans domicile fixe. Nous sommes certainement confrontés au fait que dans quelques mois plusieurs de nos concitoyens vont perdre leur logement après avoir perdu leur emploi ou revenu, et il me semble qu'il y a un chiffre qui pourrait résonner dans cette salle du conseil municipal. Toutes les associations de solidarité, Restos du Cœur, Banque populaire, Secours catholique, Secours populaire, disent qu'il y a une augmentation de 25 à 30 % de publics nouveaux qui demandent de l'aide alimentaire. Publics nouveaux qui sont souvent des demandes nouvelles mais des salariés, des couples avec enfant, des femmes seules, mais des salariés

qui n'y arrivent plus. 25 %, Monsieur le maire, c'est la baisse des subventions que vous avez imposée même aux associations de solidarité durant le mandat précédent. Je souhaiterais, moi, que nous nous engagions sur 25 % d'augmentation des subventions à l'ensemble des associations de solidarité au moins sur l'année 2021, voire sur l'année 2022. Je pense que la réflexion globale, il faut qu'on la prenne dès ce conseil municipal, en décembre 2020, pour être au rendez-vous de l'année prochaine et de l'année 2022.

Je souhaiterais savoir, Monsieur ROUGÉ, puisque monsieur MOUDENC n'a pas souhaité qu'on discute comme l'a proposé monsieur GIBERT des actions de la Ville sur la question de la crise sanitaire, comment vous vous envisagez les choses vis-à-vis de l'année 2021 ? Est-ce que nous aurons cette augmentation de 25 % qui correspond à la réalité de notre ville ou pas ? J'aimerais connaître peut-être dans un rapport de la manière dont on subventionne les associations, ce qui a été attribué au Secours populaire, au Secours catholique, aux Restos du cœur, durant l'année 2020 parce que sur la délibération 1.2 j'ai une question par rapport à la subvention aux Invisibles, 12 000 euros. Bon je connais cette association qui vient de se créer, qui distribuait peut-être au premier confinement autour de 50 paniers repas et d'ailleurs en tout cas dans des locaux de la ville de Toulouse, qui est passée effectivement, et là je vous demande de l'entendre, à près de 300 paniers repas par semaine, c'est-à-dire que là c'est multiplié par six, c'est pas une augmentation de 30 %, mais je trouve que décider d'ores et déjà d'une attribution de 12 000 euros... C'est pour ça que je veux la comparaison. Par exemple, les Restos du cœur, c'est près de 160 000 ou 170 000 repas distribués à l'année, donc là on a une association qui distribue moins de 10 % de ce que font les Restos du cœur, et je sais pas si la subvention qu'on attribue aux Restos du cœur est autour de 150 000 ou 200 000 euros, vous allez me le dire. Mais je trouve que... Est-ce qu'on prend pas un risque ? Et je ne remets pas en cause la distribution de ces paniers-repas que je connais bien. Mais sur le niveau de subvention, vous dites qu'elle n'est pas accréditée par la préfecture et qu'il faudra attendre, mais j'ai une autre question : est-ce qu'elle travaille bien avec la Banque alimentaire ? Parce que je crois qu'un de nos principes, c'est quand même d'attribuer des subventions dans le cadre de gens qui travaillent avec la Banque alimentaire.

Dernier point de mon intervention, et je m'adresse là au maire de Toulouse. Je trouve que c'est dommage que vous ne répondiez pas à Monsieur GIBERT et que lors de ce conseil municipal, alors que le Premier ministre a annoncé que certainement nous sommes dans la durée sous des formes de confinement ou de restriction, nous n'ayons aucun débat à ce sujet. Monsieur CHOLLET a décrit ce qui s'est fait par la Ville, sans rappeler le rôle de l'opposition municipale puisque nous avons construit ces politiques de réponse au premier confinement et à la crise sanitaire ensemble. Il me semble, moi, qu'il y avait des propositions à faire nouvelles. Mardi, j'étais reçu par le sous-préfet, monsieur TSCHIGGFREY et monsieur SUDRIER, directeur des services du cabinet, sur les questions effectivement de la crise sanitaire à l'échelle de la métropole. Et que dit monsieur TSCHIGGFREY ? « Attention les publics précaires sur le risque de contamination. » Et là-dessus, même s'il y a un travail avec la Ville, il dit qu'il va falloir anticiper et les chiffres ne sont pas obligatoirement très bons, et un taux d'incidence que j'ai sous les yeux, qui m'a été communiqué, de 65,3 pour les 20-30 et un meilleur de 38 pour les plus de 65 ans. Mais on a donc deux questions, qui se croisent je pense, c'est la question de la prise en charge des publics précaires et des publics jeunes, et notamment des jeunes étudiants qui sont en difficulté. Je trouve que dans une ville comme la nôtre, ne pas ouvrir un temps de débat, peut-être à l'occasion de la lutte contre la précarité, sur ce qu'a demandé monsieur GIBERT, c'est-à-dire comment on réagit à la crise sanitaire maintenant dans la durée, comment on anticipe, est dommageable.

Dernier point, sur... Je regarde ce que je voulais vous signaler sur la crise sanitaire... Oui, c'est la question... Ça n'a pas été souligné par monsieur CHOLLET, je comprends pas. Nous avons pris de plein fouet la deuxième vague, Monsieur CHOLLET. Autant le premier confinement, et vous le savez, nous avons échappé à un certain nombre de contaminations et de difficultés, autant là nous sommes dans la difficulté. On me donne le chiffre de 50 % des EHPAD qui sont aujourd'hui contaminés, donc on y viendra peut-être dans nos débats avec l'adjointe à la santé. Mais je trouve que là aussi il faut alerter la population ou alerter les conseillers municipaux que nous sommes pour anticiper. C'est-à-dire que la gestion actuelle par la Ville de Toulouse de ce deuxième confinement, et là monsieur

CHOLLET a raison, qui est beaucoup moins contraignant que le premier, ne devrait pas être la même, notamment sur... On a des populations ciblées par la préfecture, la question des EHPAD, la question des jeunes étudiants, la question des précaires, qui devraient nous mobiliser complètement. Et puis je vous propose de faire vôtre ce slogan que je livre avec Monsieur GIBERT : « Augmentons de 25 % les subventions aux associations de solidarité. »

Monsieur le Maire : Bien, je vous remercie, Monsieur LACAZE. Merci de vous être fait le porte-parole de monsieur GIBERT. Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent prendre la parole ? Alors je vais donner la parole, pour éléments de réponse, à notre collègue Daniel ROUGÉ. Je rassure tout de suite Pierre LACAZE, bien évidemment les questions posées par Vincent GIBERT sur les incidences de la crise financière... de la crise sociale sur notre action, on va tout à fait les traiter et il n'y a pas de problème. Il s'agit pas d'être dans l'évitement, il s'agit tout simplement, une fois de plus, d'ordonner des débats dans l'assemblée. La parole est donc à Daniel ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Merci, Monsieur le maire. Donc merci à mes collègues de leurs questions, et je les prendrai une par une, regroupant par les délibérations qu'ils ont visées. Donc madame HONVAULT s'est prononcée sur la délibération 1.1 et la question était d'avoir une vision globale des associations en général. Donc je rappelle que je rapportais des subventions concernant la lutte contre les exclusions qui n'est pas... qui est une partie, en quelque sorte, de l'ensemble des soutiens aux associations. Et en plus, nous sommes dans un moment de l'année où nous terminons les subventions aux associations et que nous commençons. Et je rappelle pour la bonne connaissance de chacun, nous commençons à délivrer des subventions en début d'année, c'est une des caractéristiques de la ville de Toulouse, c'est de subventionner beaucoup les associations en début d'année de manière à les aider dans leur trésorerie et non pas le faire comme d'autres collectivités peuvent le faire à N+1. Donc là nous sommes sur la fin d'un mouvement qui concerne donc des associations qui n'avaient pas été, qui n'avaient pas demandé ou qui arrivaient en fin d'année. Donc, de ce fait, ce n'est probablement pas le bon exemple pour avoir une vision globale. Concernant les questions plus spécifiques des attributions, je pourrais vous dire que ça se travaille en commission, mais je peux aussi donner quelques explications sur tel ou tel point qui peut avoir un intérêt, certains en ont cité, mais évidemment pour reprendre et faire un lien avec ce que dit Pierre LACAZE il y a un grand sujet soutien alimentaire qui est quand même permanent sur cette cible de la lutte contre les exclusions puisque jamais nous n'avons baissé les soutiens aux associations qui s'occupent de l'alimentaire depuis que nous nous occupons de cela. Donc je pense qu'il y a une façon d'en savoir plus et le travail récapitulatif, on peut le faire par l'ensemble des commissions qui relatent bien et qui donnent les documents, sur une année c'est assez facile de savoir ce qui a été délivré.

Pour ce qui est de la délibération 1.2, pour laquelle il y a l'intervention de madame HONVAULT, mais aussi de Pierre LACAZE, plusieurs éléments. La visibilité, on en a déjà parlé, et on est plutôt sur une question du soutien aux associations. Alors là quelques règles quand même qui sont partagées, mais vous l'avez dans les délibérations. Il y a une proposition d'une enveloppe de 90 % sur l'année avec une possibilité pour les associations de différer 10 % sur l'année 2021, donc de préconsommer des éléments. Mais aussi, les éléments qui ont été pris en compte, et ça c'est assez clair et ça a été dans toutes les discussions, c'est que les associations qui se sont mobilisées pendant la crise du Covid, quelles que soient les difficultés, qui ont ajouté des actions, nous avons été amenés à les soutenir au plus près de leurs demandes. Les associations qui ne s'étaient pas mobilisées parce qu'elles avaient dû fermer ou parce qu'elles avaient des difficultés, mais qui nous ont démontré qu'elles avaient des difficultés financières, nous les avons soutenues, à due proportion d'ailleurs des difficultés qu'elles nous ont montrées, démontrées, ce qui explique certaines différences dans les soutiens. Pour avoir une idée du soutien engagé par la Ville de Toulouse, alors excusez-moi mes collègues de sortir un peu de ma délibération, mais la question a été posée, combien a été délivré au 5 décembre, puisque ça s'est arrêté là pour toute l'année 2020 ? Quand on prend à égalité, discrimination, la santé, les solidarités, l'emploi, l'insertion, la politique de la ville, les sports, le socioculturel, la culture, tout ça représente pour des associations qui sont en difficulté donc, dans le créneau que je vous ai expliqué, c'est-à-dire ceux qui avaient des difficultés financières, 1 610 000 euros. Pour les nouveaux projets qui étaient donc des choses qui sont apparues et qui n'étaient pas présentes avant, donc il y a eu de nouvelles mobilisations, 129 500 euros. Des avances pour près de 1 million d'euros. Soit un total de

2 980 000 euros, donc un peu plus de 2 millions d'euros, donc ce n'est pas anecdotique, c'est même assez considérable. Donc ce mouvement, voilà tel qu'il a été, quels sont les critères qui ont prévalu à leur réponse.

Pour ce qui est, Monsieur LACAZE, la question des SDF... Comme vous le savez, la Nuit des solidarités à Toulouse, un peu différemment de Paris puisque nous allons jusque dans les squats et les campements pour savoir qui est en situation de non-hébergement, fait une différence entre le nombre des personnes qui sont hébergées conventionnellement ou non conventionnellement et les personnes qui sont sans abri. Je vous renvoie aux chiffres qui ont été publiés en 2019-2020 et nous ferons aussi en février 2021 cette évaluation. C'est-à-dire que nous saurons précisément s'il y a une augmentation, nous avons compté, je le dis de mémoire, 980 personnes sans abri et 3 à 4 000, voire plus de 4 000 personnes hébergées, qu'elles soient hébergées conventionnellement ou non. Après, je suis d'accord avec vous pour dire que les associations qui s'occupent d'alimentaire évoquent 30 % de plus de personnes qui viennent rechercher des distributions alimentaires et ça c'est une vraie question. Vous avez fait le lien avec l'association des Invisibles. Les Invisibles, ils n'étaient pas présents avant la crise du Covid, ils se sont installés et ils ont pris leur place dans la coordination d'ailleurs générale, qui a été faite pendant la crise du Covid, et notamment dans les quartiers. Ils bénéficient d'un soutien financier parce qu'ils ont œuvré de manière importante et de manière nouvelle pour répondre à ce soutien financier. Et on ne peut pas, Monsieur LACAZE, d'un côté dire qu'il y a un problème et ne pas essayer de le résoudre par ailleurs en soutenant l'ensemble des associations qui constituent une sorte de mur de défense sur l'alimentaire. Alors ils sont hébergés, et ça compte dans le soutien, par la Ville de Toulouse, et ils devront évoluer vers une autre façon d'être logés, mais évidemment ils ne sont pas à la hauteur quantitative des Restos du cœur. Je rappelle que les Restos du cœur, le chiffre que vous avez donné est pas faux, habituellement ils sont 130 000 sur les trois places de Toulouse dans les distributions. Ils sont probablement actuellement à 160 ou 170 000 si on projette tout cela sur l'année. Je rappelle que le restaurant social du Grand Ramier est à 150 000 et que l'ensemble des autres associations de la distribution alimentaire, toutes distributions confondues, sont à 65 000 à peu près de distributions par an. Donc de ce fait, voilà un peu les éléments des questions que vous m'avez posées. Je pense avoir noté les éléments et y avoir répondu. Vous avez posé des questions aussi plus larges, Monsieur LACAZE, sur les pertes de logements. Je pense qu'il faut faire attention à ces chiffres. Je pense que la situation toulousaine n'est pas superposable à la situation de l'Hexagone. Les bailleurs sociaux n'ont pas le même rôle et le rôle des APL n'est pas le même à Toulouse qu'à Paris, mais en tout état de cause il faudra être au rendez-vous de cette question de l'alimentaire et nous ne ferons pas défaut sur cette question. Mais je vous rappelle que quand même la coordination globale de la distribution alimentaire, comme l'hébergement d'urgence, est de droit commun et sous la responsabilité de l'État, et nous coordonnons avec la préfecture pour les distributions. Vous avez évoqué la question aussi des associations concernant la distribution. Les associations qui font de la distribution alimentaire doivent être agréées, et donc il y a un agrément préfectoral. Et bien sûr, vous avez vu dans cette délibération, la subvention peut être donnée puisque l'agrément préfectoral a été obtenu, donc voilà un peu les raisons pour compléter les informations que vous pouviez avoir besoin.

Pour Madame MAURIN, je ne voudrais pas aller plus loin que vous, Madame, sur ce que vous avez dit puisque vous avez évoqué cette médiation, demandé cette procédure, donc je resterai factuel sur un certain nombre de questions puisqu'il s'agit d'un débat public. Pour ce qui est des remboursements aux élus en situation de handicap, qui n'est pas du tout la question de la garde qui a été traitée plus loin, mais je vois le lien qui peut être fait. Il y a des remboursements de frais spécifiques de déplacement, d'accompagnement et d'aide technique qui sont engagés pour se rendre à des réunions ayant lieu sur le territoire de la commune ou hors de celui-ci, lorsque l'élu représente la collectivité à des qualités, c'est-à-dire les conseils municipaux et les commissions permanentes. Ce remboursement, il se fait sur quelque chose que nous connaissons bien, on en a pas parlé aujourd'hui, mais on le connaît, c'est l'indice brut terminal 2027, qui est un pourcentage en fait de l'indice majoré 830. Et le montant mensuel maximum qui peut être accordé à cet élu est de 17 %, soit 661 euros mensuels ou 7 932 euros annuels. Il suffit, à ce moment-là, de remplir l'état des frais et de le présenter pour qu'il soit remboursé à dû plafond sur ce principe jusqu'à ce plafond, en sachant que là nous ne parlons pour un élu que de l'élu municipal, il y a aussi la possibilité vers la Métropole, mais ceci n'est pas en question aujourd'hui. Je pense, sur cette question plus précise, avoir donné les éléments de fond. Je les donne

aussi puisqu'il me semble que dans un mail madame HONVAULT les avait demandés. Voilà, Monsieur le maire, les précisions que nous pouvions apporter.

Monsieur le Maire : Merci pour ces précisions. Donc je vous propose d'organiser le vote selon les demandes qui ont été formulées, notamment de vote disjoint. Ah, Monsieur LACAZE souhaite nous reparler, donc je lui donne la parole.

P. LACAZE : Oui, merci Monsieur le maire, mesdames et messieurs les élus. Merci Monsieur ROUGÉ pour ces explications. J'entends effectivement pour l'association les Invisibles que l'agrément a été donné et que ça répond aux questions que je posais, par contre effectivement je ne vous ai pas entendu répondre sur l'idée, puisque vous avez défendu pendant six ans une baisse des subventions, sur l'idée là d'augmenter face à la réalité, mais on reparlera certainement de ce sujet. Mais c'est vrai que je trouvais aussi le niveau de la subvention, et vous avez rappelé les chiffres sur l'aide alimentaire sur plusieurs grosses structures, en proportion par rapport à l'association les Invisibles, je regarderai les subventions accordées à l'ensemble... Je sais pas si le Secours populaire a 200 000 euros de subventions peut-être en proportion de ce qu'il fait par rapport à la distribution des repas des Invisibles, mais ça me semble très haut. Voilà, donc on regardera qu'effectivement tout ça soit équitable, merci.

Monsieur le Maire : Bien. Donc je vais déclencher les votes selon les demandes d'organisation émanant de l'opposition. Donc je mets à part la première délibération, étant entendu qu'il y a une non-participation au vote de notre collègue Nicole YARDENI. Donc je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. La troisième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. J'ai une demande de vote disjoint également sur la sixième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Donc je n'ai pas d'autre demande de vote disjoint, donc si on est bien d'accord, je vais mettre aux voix de manière groupée toutes les autres délibérations du chapitre 1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

1.1 Attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la lutte contre les exclusions, de la prévention et de l'accompagnement social-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0530)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Nicole YARDENI

Adopté

1.2 Plan de lutte contre la précarité - Fonds de soutien aux associations - Attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de la lutte contre les exclusions, de la prévention et de l'accompagnement social-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0531)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 1.3 Plan de lutte contre la précarité - Fonds de soutien aux associations - attribution de subvention-(Action territoriale - - 20-0609)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 1.4 Création d'emplois de collaborateurs de groupes-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0409)**

Adopté à l'unanimité

- 1.5 Dispositif de prise en charge des frais exposés par les élus de la Mairie de Toulouse dans le cadre du mandat local - Modalités de remboursement par la commune des frais de garde et d'assistance-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0584)**

Adopté à l'unanimité

- 1.6 Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal - Ajustements de la répartition-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Affaires Juridiques et Assemblées - 20-0622)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 1.7 Indemnités de fonction des membres du Conseil Municipal - Commune chef-lieu de département et classée station de tourisme-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Affaires Juridiques et Assemblées - 20-0623)**

Adopté à l'unanimité

- 1.8 Conditions d'exercice des mandats locaux-majoration du crédit d'heures des élus de la Mairie de Toulouse-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0640)**

Adopté à l'unanimité

- 1.9 Désignation au scrutin majoritaire des représentants du Conseil municipal au sein de divers organismes-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0582)**

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire : Donc nous allons maintenant traiter la délibération de Laurence ARRIBAGÉ, qu'elle va présenter.

L. ARRIBAGÉ : Merci, Monsieur le maire. La délibération 2.1 porte sur l'aide au fonctionnement des clubs sportifs professionnels. Les clubs sportifs professionnels toulousains qui sollicitent, vous le savez annuellement, notre collectivité pour l'octroi d'aides financières et matérielles. Cette délibération 2.1 porte sur l'aide apportée pour la saison 20-21 aux clubs sportifs professionnels suivants : le Stade toulousain, le TO XIII, le Fenix et le TMB. Le montant total de cette aide est de 1 624 100 euros. Il tient compte évidemment des avances de 30 % qui ont été octroyées par délibération lors des conseils municipaux précédents, à savoir celui du 8 octobre et du 10 juillet dernier. Petite précision, seules les structures professionnelles avaient sollicité des avances de 30 %, il se trouve qu'ils ont des structures pour certains associatives qui leur sont liées, il est proposé toutefois de voter à la fois le montant de la subvention de la SASP et de sa structure associative pour évidemment faciliter la lisibilité de l'aide apportée globalement à chacun de ces clubs.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Je n'en ai pas par contre j'ai des souhaits de vote disjoint. Donc je vais organiser un vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Je voudrais juste donner une précision à Madame ARRIBAGÉ. Nous venons de voter donc pour les clubs 1 624 000 euros de subvention. J'ai vu que ces jours-ci une autre collectivité locale a débloqué non pas 1,6 million, mais 1 million, et a fait beaucoup de communication et je crois que c'est là une pratique exemplaire. Donc j'invite l'adjointe aux sports à faire en sorte, en lien avec le service presse et le service communication à faire autant de communication, même si notre délibération est de 62 % supérieure financièrement pour ces clubs. En tout cas, nous sommes bien au rendez-vous du soutien des clubs et c'est ça l'essentiel.

2.1 Aide au fonctionnement des clubs sportifs professionnels – Attribution de subventions saisons 2020-2021-(Sports et bases de loisirs - - 20-0646)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Sacha BRIAND

Monsieur le Maire : Donc nous allons maintenant traiter les délibérations du chapitre suivant, présentées par notre collègue Sacha BRIAND, à qui je souhaite en votre nom à tous et en mon nom un bon anniversaire. Bon anniversaire à l'adjoint aux finances, c'est sympa, ça le change. Donc il y a 29 délibérations et nous avons là aussi des demandes de vote disjoint ou de prise de parole que l'on va essayer d'ordonner. Donc je vais lui demander de faire un tir groupé dans un premier temps en termes de présentation pour que ça soit clair, entre la délibération 3.1 qui est un petit peu à part, mais surtout de mettre ensemble 3.2, 3.3 et 3.4, voilà. Et puis après, je donnerai la parole au fur et à mesure pour que les débats soient clairs. Donc dans un premier temps peut-être la 1, on l'évacue, et puis après les trois autres et puis on fera une pause débat.

S. BRIAND : Merci, Monsieur le maire, merci d'avoir pensé à mon anniversaire au travers de cette séance du conseil municipal. C'est toujours un plaisir de le faire entre amis. La première délibération, c'est l'approbation du rapport de la CLETC et la détermination de l'attribution de compensation au titre de l'année 2020. Ça fait suite aux travaux de la CLETC au niveau de Toulouse Métropole, et ça fixe le niveau de l'attribution de compensation de la Ville de Toulouse compte tenu notamment des flux financiers qui existent entre la Ville et la Métropole pour à la fois les compétences et puis les

services communs. Voici pour la première délibération ce qu'il est possible de dire, et je reste naturellement à votre disposition pour apporter tout élément complémentaire.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération il n'y a pas de prise de parole donc je la fais voter de suite. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Alors attendez, j'ai peut-être été un peu rapide entre l'abstention et le vote contre. Donc pour que les choses soient claires, notamment pour le secrétariat du conseil municipal et le respect des positions des l'opposition, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Très bien. Qui vote contre ? C'est adopté dans la clarté. Donc les trois délibérations suivantes, Sacha BRIAND.

S. BRIAND : La 3.2, la 3.3 et la 3.4 sont effectivement trois délibérations qui se complètent. La 3.2, c'est la décision modificative numéro 4. Je vous rappelle, et notamment pour les nouveaux élus, à titre d'explication, on vote le budget primitif en début d'année et l'année suivante on acte le compte administratif, le bilan. Entre les deux, il y a des décisions modificatives ou budgets supplémentaires, qu'importe le nom, qui viennent adapter les inscriptions budgétaires de début d'année. Là, au cas particulier, c'est une décision modificative vraiment d'adaptation qui prend en compte des dépenses qui n'étaient pas prévues, ou pas prévues au montant suffisant, qui tient compte d'économies éventuellement générées à la suite de la non-réalisation de certaines dépenses et puis qui en investissement recale de manière assez systématique et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, certains projets d'investissement qui ne vont pas se réaliser sur l'exercice et pour lesquels les crédits seront reportés l'année prochaine. Et puis d'autres qui, au contraire, sont un peu en avance et qui nécessitent d'élargir les crédits inscrits. Ça, c'est la décision modificative numéro 4, mais avec un volume financier relativement limité. Subséquemment, quand on touche aux investissements, comme on est en AP, autorisation de programme crédit de paiement, on a un projet par exemple d'un groupe scolaire de 14 millions d'euros, on a une autorisation de programme de 14 millions, et puis comme ça s'étale sur trois ans eh bien chaque année on vote les crédits de paiement de l'année. Et donc, quand on touche au rythme de réalisation, on adapte en permanence à la fois l'AP si le volume global baisse ou augmente, et le crédit de paiement sur l'exercice si le projet est en avance ou un peu en retard en termes de réalisation. C'est l'objet de la délibération sur la révision des autorisations de programme et crédits de paiement. Et puis enfin, vous avez l'ouverture des crédits avant le vote du budget primitif. Habituellement nous votions le budget à la fin de l'année, cette année compte tenu de la crise et des problèmes de fonctionnement et des incertitudes, on a reporté le budget au mois de mars. Et donc pour commencer l'exercice budgétaire, on adapte l'ouverture des crédits pour le budget primitif, tant en fonctionnement comme en investissement, pour pouvoir engager les actions.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donner la parole à ceux qui veulent la prendre. Auparavant, je voulais saluer l'arrivée en séance de Monsieur GIBERT, puisqu'il a pris soin de ne pas être là pendant qu'on votait les subventions aux clubs professionnels. Donc qui souhaite prendre la parole sur les trois délibérations financières qui viennent d'être proposées par notre collègue Sacha BRIAND ? Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Monsieur GIBERT, allez-y.

V. GIBERT : Simplement, Monsieur le maire, je sais que vous vous mêlez de beaucoup de choses, mais là c'est un peu trop. J'étais absent parce que j'attendais que monsieur ROUGÉ sorte des toilettes que nous avons donc partagées, voilà. Donc je voulais vous apporter la précision, voilà, si vous voulez en savoir autant je vous le dis.

Monsieur le Maire : C'est tout ce que vous avez à dire sur les délibérations financières ? Il n'y a pas d'autres prises de parole ? Je peux les mettre aux voix toutes ensemble ? Très bien. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vais demander à Sacha BRIAND de présenter les délibérations suivantes qui sont souhaitées par les groupes de la minorité. Donc la 3.5, la 3.6, la 3.11, la 3.14, la 3.25 et la 3.26.

S. BRIAND : Alors, la 3.5 c'est l'adoption du règlement budgétaire et financier qui fixe un certain nombre de précisions, notamment sur la gestion des autorisations de programme et crédits de paiement et des autorisations d'engagement et des crédits de paiement. Il n'y a là pas grand-chose à préciser, c'est une délibération essentiellement technique et qui s'inscrit dans la logique notamment de

l'expérimentation du compte financier unique qui a vocation donc à remplacer le doublon qui existe aujourd'hui entre le compte de gestion qui est tenu par le comptable public et le compte administratif qui est géré par la collectivité. La logique du compte financier unique, c'est de traiter les deux dans un seul document pour simplifier la gestion budgétaire et comptable, tel est l'objet de cette délibération numéro 5. La délibération numéro 6, c'est... Non pardon, 11... Oui, c'est 6, pardon, c'est le recueil des tarifs proposés par la Ville de Toulouse. Ce recueil n'est pas modifié fondamentalement dans sa structure, vous avez dans la délibération les principales novations ou évolutions qui existent et qui visent à s'adapter à la réalité de l'activité des directions. Et vous avez à l'intérieur de ce recueil par contre toute une série d'adaptations sur les modalités de remboursement ou de compensation prévues sur un certain nombre de tarifs en raison de la fermeture des équipements, et lorsqu'il y a notamment des abonnements ou des tarifs payés par les usagers alors que la prestation n'a pas pu être réalisée. La délibération 3.11, c'est dans le cadre de la réorganisation de la CDC Habitat social qui crée une structure spécifique pour porter certaines opérations et notamment des opérations en matière de logements étudiants. Donc la CDC Habitat a créé une structure au travail de sa filiale qui va récupérer une partie de l'activité, et se faisant qui récupère une partie d'emprunts existants pour lesquelles la Ville avait apporté sa garantie, et comme il y a un changement de bénéficiaire de la garantie, la Ville est appelée à approuver cette modification. Mais c'est là aussi une délibération essentiellement technique. La délibération numéro 14, c'est la cession d'un bâtiment industriel boulevard de Suisse à la société Maison de la peinture dans le cadre du projet de troisième ligne. La Maison de la peinture, actuellement localisée boulevard de Suisse, est impactée par le projet de création de la station et a donc vocation à être expropriée. Nous avons eu des discussions tout au long de l'année dernière avec la Maison de la peinture pour mettre en place les conditions de sa relocalisation, et la cession de ce bâtiment intervient pour lui permettre d'implanter son showroom avant d'autres évolutions et d'autres adaptations sur l'implantation de son activité. C'est donc une délibération qui s'inscrit dans le dialogue mené avec les entreprises impactées par les procédures d'expropriation. La délibération numéro 25, c'est une délibération qui est en lien avec l'opération TBS sur le Petit Palais des Sports, mais qui est là aussi une délibération très technique. C'est le transfert, en pleine propriété, à Toulouse Métropole, des voiries qui supportent les parcelles autour du Petit Palais des Sports, puisque dans le cadre de l'opération de cession par Toulouse Métropole du Petit Palais des Sports il y a un impact sur les voiries, et il faut donc que Toulouse Métropole soit en pleine propriété sur ces parcelles. La délibération numéro 26, c'est l'autorisation donnée à Patrimoine SA Languedocienne de déposer deux autorisations d'urbanisme dans le cadre du projet Dessine-moi Toulouse, s'agissant notamment de l'opération sur le site de Bordeblanche pour la construction d'une résidence de 70 logements, dans une démarche d'habitat participatif. Telles sont ces délibérations, il en restera deux, mais que j'évoquerai ensuite.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention sur ces délibérations présentées par Sacha BRIAND ? Donc la parole est à madame... Alors c'est madame ROBY.

A. ROBY : Merci. Je souhaite intervenir sur la délibération 3.6. Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint aux finances, chers collègues, vous soumettez au vote dans cette délibération une augmentation des tarifs de location du Metronum ainsi que la création de nouveaux tarifs, dont la mise en place d'un droit de captation entre autres qui nous interroge. Si les tarifs d'entrée pour le public ne changent pas, vous augmentez de manière significative les frais de location pour tous les acteurs culturels sans distinction, groupes conventionnés, producteurs locaux ou nationaux. La location de la grande salle passe ainsi de 800 à 960 euros pour les associations conventionnées, 1 100 à 1 320 euros pour les producteurs locaux. L'ensemble des salles du Metronum sont touchées, dont la Music Box sollicitée par les groupes locaux et plus confidentiels qui pouvaient bénéficier de cette salle pour des concerts plus intimistes ou pour des temps de création. Le diable se cachant dans les détails, nous constatons qu'en plus d'augmenter les tarifs de location des salles, vous ajoutez des frais supplémentaires aux associations et groupes qui souhaiteraient se produire dans cette salle. En effet, le tarif de location comprenait autrefois la mise à disposition d'un régisseur de la collectivité, de personnel de sécurité et d'un responsable des bâtiments. Ces prestations sont désormais exclues du prix de location, augmentant pratiquement du double les frais pour augmenter les spectacles au Metronum. Nous découvrons en sus des frais de captation considérables qui viennent s'ajouter à tous ces frais. Faut-il comprendre que les groupes devront en plus pour avoir le droit de filmer leur propre spectacle, ou

s'agit-il d'une prestation proposée par la salle ? La présente délibération restant plus que laconique sur ce nouveau droit, nous souhaitons que vous apportiez ici des précisions. L'augmentation de ces tarifs et la surfacturation de certaines prestations posent plusieurs questions. L'augmentation que vous proposez et imposez ici va entraîner une inaccessibilité pour nombre de producteurs, d'associations et de groupes locaux qui n'auront pas les moyens ni de se produire, ni de créer dans cette salle. Les Toulousains et les Toulousaines se trouveront privés d'une offre artistique et d'une programmation culturelle, avec un aménagement culturel équilibré pour une accessibilité du plus grand nombre. C'est un comble pour une salle municipale, c'est un comble pour une collectivité qui annonce vouloir aider les acteurs culturels et démocratiser la culture. Le Metronum a été réservé par plusieurs acteurs pour 2021 qui ont dû décaler leurs concerts à cause de la crise sanitaire. Nous aimerions savoir si, en plus déjà d'être durement touchés par la crise sanitaire, ces acteurs vont devoir en plus subir cette augmentation de frais pour le décalage des concerts en 2021. Enfin, ces évolutions traduisent une évolution non négligeable de la fonction, de la fonctionnalité et du projet de cet équipement municipal. Depuis son ouverture en 2014 jusqu'à ce jour, sous le modèle de la régie directe, nous nous interrogeons sur le rôle que vous souhaitez donner à ce lieu et par conséquent quel avenir projetez-vous pour cet équipement municipal ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre-là ? Je vois monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Bonjour, Monsieur le maire. Mesdames, Messieurs, chers collègues, mon intervention portera sur la délibération 3.11. Vous soumettez à notre conseil une délibération relative aux garanties d'emprunt de la mairie de Toulouse qu'elle accorde aux acteurs du logement social. Ces garanties d'emprunt sont, nous le savons, essentielles puisqu'elles permettent aux bailleurs sociaux de financer leurs travaux de construction et contribuent donc de manière absolument déterminante au développement du parc de logements disponibles pour les Toulousains. Rappelons ici à cette assemblée et aux Toulousains qui nous écoutent, la réalité des chiffres du logement en Haute-Garonne : 40 000 demandes de logements sociaux sont aujourd'hui en souffrance en Haute-Garonne. Ce chiffre illustre les difficultés que rencontrent nombre de nos concitoyens dans la quête d'un logement répondant à la fois à leurs besoins et correspondants à leurs moyens. Ces chiffres nous rappellent aussi l'importance de poursuivre nos efforts en matière de construction de logements tant les besoins sont importants. Ce chiffre enfin, s'il recouvre une grande diversité de situations personnelles, met en lumière la gravité de la crise du logement dans notre pays dont Toulouse ne fait malheureusement pas exception. Vous nous proposez donc aujourd'hui de garantir les emprunts contractés par Habitat Garonne auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour financer des foyers et des résidences étudiantes. Au-delà du caractère relativement technique de la délibération à laquelle naturellement nous apporterons donc notre voix, nous pouvons parler ici, et c'est, je crois, le lieu, de l'amélioration de la politique de logement portée par la Ville de Toulouse. En garantissant les emprunts des bailleurs sociaux, notre conseil se place finalement dans une position de force face aux acteurs du logement social. Je propose donc, et nous proposons donc qu'à l'avenir les conventions de garantie d'emprunt contribuent à traduire réellement les ambitions de la collectivité en matière de logement.

Que pouvons-nous donc nous dire de façon plus précise ? Nous proposons donc que la mairie de Toulouse puisse conditionner la signature de garantie d'emprunt à une validation précise de chacun des programmes immobiliers mis en œuvre sur le territoire municipal. Je ne parle pas ici moi d'une simple instruction technique, j'allais dire réglementaire, garantissant naturellement le respect des documents d'urbanisme, mais bien d'une analyse de la qualité à la fois urbaine et architecturale des projets. Nous devons avoir notre mot à dire sur la typologie des logements. Nous savons tous ici que nous manquons de grands logements par exemple, souvent les logements sociaux sont trop exigus, leurs orientations pour l'aménagement des espaces communs sont insuffisamment travaillées. Dès lors, le logement social est certes un logement bon marché, nous souhaiterions qu'il devienne plus souvent un logement dans lequel il fait bon vivre. Deuxièmement, nous proposons que la mairie de Toulouse puisse conditionner la signature de garantie d'emprunt à des montants de loyers revus significativement à la baisse. Aujourd'hui, il n'est pas rare de voir dans le logement social des T3 loués à plus de 800 euros par mois, des prix que l'on croyait jusqu'alors réservés au marché privé. Si

la crise du logement n'était pas aussi dramatique, la situation que nous décrivons aujourd'hui pourrait être risible. Chers collègues, nous avons la possibilité d'agir, d'orienter, de contraindre les bailleurs qui veulent construire sur notre territoire afin qu'ils produisent des logements qui répondent réellement aux besoins des habitants de Toulouse. PLAI, PLUS, PLS, tous ces acronymes barbares nous donnent en réalité des outils réels pour agir, pour améliorer la qualité de vie et la qualité des logements à Toulouse. Vous voyez, nous disposons réellement de marge de manœuvre, les bailleurs sociaux sont des partenaires avec qui nous pouvons travailler à l'amélioration de l'offre à destination des Toulousains les plus modestes. C'est le sens des garanties d'emprunt que nous leur accordons, nous remplissons nos devoirs envers eux et nous avons raison de le faire. Je propose demain que nous exprimions plus clairement nos conditions afin que les attentes des Toulousains puissent être entendues par les bailleurs.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres souhaits de participation ? Donc c'est monsieur DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Oui, je souhaitais intervenir sur la 3.26. Monsieur l'adjoint, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, notre groupe a décidé de s'abstenir sur ce vote, car trop de réalisations de « Dessine-moi Toulouse » font la part belle aux promoteurs. Néanmoins, je tenais à souligner la réussite de ce projet aux Pradettes qui s'est avéré être un modèle de réalisation et de concertation avec les habitants. Le collectif des Pradettes était sur une position de zéro logement, mais ne s'est pas opposé au principe d'une résidence intergénérationnelle. Ils ont fait partie du jury de sélection, leur avis a été pris en compte, considéré, écouté en amont comme en aval. Ce projet permet une maîtrise du peuplement, il y a eu un partenariat effectif sur l'élaboration d'une zone commune. Ce projet jouxte le terrain sur lequel les habitants rêvent de verdure et non pas de nouvelles constructions, avec le projet de ferme agro-urbaine. Nous avons eu l'occasion d'échanger brièvement sur le sujet, Monsieur le maire, vous m'aviez rétorqué alors que ce n'était pas un projet, mais une idée. Certes, mais une idée portée par les habitants du quartier, une idée qui s'inscrit dans le futur de notre ville. Une idée qui rejoint votre idée d'une ville plus verte, une idée porteuse d'espoir et de bienfaits pour le quartier et ses habitants. Une idée qui favoriserait l'éducation à la nature de nos enfants. Une idée qui remettrait la nature en ville. Monsieur le maire, vous vous êtes engagé sur un projet courageux et nécessaire de 100 000 arbres en dix ans. Ce projet qui est nécessaire, qui doit être accompagné et renforcé par d'autres actions, mais qui est quand même un signal fort, je trouve. Mais ces poumons verts ne doivent pas être concentrés au centre-ville, les Pradettes ont besoin de leur poumon vert. Les Pradettes réclament moins de béton et plus de convivialité. Les habitations collectives ces dernières années ont poussé comme des champignons, qu'elles aient été décidées par votre majorité ou la précédente, peu importe, les habitants ne voient que cet afflux de béton, de voitures afférentes et veulent pouvoir respirer. Parce que les Pradettes c'est chouette et que ses habitants s'investissent dans la vie du quartier, à l'image du nettoyage qui aura lieu demain pendant deux heures. Suite à la réunion de mardi dernier, cette idée ne demande que l'aide des élus de la République, Mairie et Métropole, pour se transformer en un projet bénéfique pour tout le monde et qui pourra être une fierté de ce mandat. Notre quartier est un quartier politique de la ville, ce futur projet permettrait une insertion sociale avec des contrats aidés. Vous avez rappelé tout à l'heure cette idée de quartiers fertiles dans les quartiers politique de la ville et les Pradettes s'inscrivent totalement là-dedans. Vous pouvez compter sur notre pleine collaboration pour tous les projets de ce type élaborés en concertation avec les habitants. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Monsieur le maire, veuillez m'excuser, j'aurais dû intervenir un tout petit peu avant mon collègue, je voudrais intervenir sur la 3.14.

Monsieur le Maire : Allez-y.

R. CUJIVES : J'y vais. Monsieur le maire, chers collègues, vous proposez ici à notre conseil de céder un bâtiment industriel appartenant à la mairie de Toulouse à une enseigne bien connue des Toulousains, la Maison de la peinture. Le projet de troisième ligne de métro amène en effet Tisséo à

acquérir l'actuelle parcelle occupée par le showroom de l'entreprise pour y construire la future station nommée Boulevard de Suisse. Ainsi, il est proposé de relocaliser l'activité de la Maison de la peinture dans un bâtiment municipal désaffecté se situant lui aussi boulevard de Suisse. Je veux avant tout dire notre plus grande vigilance quant au maintien des activités artisanales et commerciales du Nord toulousain, et ce malgré les perspectives d'arrivée de la troisième ligne de métro. Les quartiers des Minimes, de Barrière de Paris, sont riches, riches de cette diversité qui a forgé l'identité des faubourgs toulousains. Je formule ici le souhait que l'attention dont bénéficie la Maison de la peinture puisse demain être étendue à tous les artisans, à tous les commerçants qui feront face à l'appétit féroce des promoteurs, c'est le sens de notre intervention d'aujourd'hui. Je suis intimement persuadé que le boulevard de Suisse, comme le boulevard Silvio Trentin qui le poursuit, constitueront demain des axes préférentiels pour la transformation de notre ville. Dans la décennie qui s'ouvre, le quartier se densifiera et l'amélioration de la desserte de cette dernière en transports en commun le permettra légitimement. Toutefois, si nous n'y prenons pas garde, demain ce secteur aura perdu son identité architecturale, un de plus, et il aura vu s'effacer son histoire à la fois industrielle, artisanale, et les emplois locaux qui vont avec. Je veux ainsi vous proposer que nous engagions un travail précis de définition de ce que devrait être réellement un quartier de faubourg en transformation, un quartier qui ne recycle pas simplement des fonciers d'activité vers du logement, mais qui bâtit un territoire véritablement multifonctionnel. Il s'agit ici de quoi ? Eh bien d'imaginer une ville dans laquelle la construction d'un nouvel immeuble ne rime pas systématiquement avec la disparition de l'artisan qui occupait préalablement la parcelle, mais où l'activité économique est préservée et même plus souvent intégrée au projet immobilier. La ville mixte... La ville mixte, c'est une ville où certains rez-de-chaussée d'immeuble sont conçus pour pouvoir accueillir ici un marchand de matériaux, ici un petit garage pour réparation de véhicules. Nous souhaitons que nous puissions travailler à ce projet avec les services de la Ville et de la Métropole en mobilisant également l'agence d'urbanisme et en faisant appel à la contribution de nos concitoyens. Nous pourrions ainsi mesurer, j'en suis certain, l'intérêt réel et profond des Toulousains pour la transformation de leurs quartiers autant que leur attachement à l'identité de ces derniers. Pour en revenir, chers collègues, à la proposition qui nous est formulée. Je vous indiquais combien je me réjouissais de voir la Maison de la peinture préserver son activité sur le boulevard de Suisse, j'aurais souhaité toutefois qu'il nous soit proposé un projet un peu plus ambitieux intégrant la Maison de la peinture, d'accord, mais un projet immobilier plus complet peut-être. Ce montage aurait permis véritablement de valoriser les fonciers dont dispose la mairie et l'établissement public foncier local. Nous parlons d'un entrepôt situé à 150 mètres des Ponts-Jumeaux, l'un des joyaux du Canal du Midi. Nous parlons d'un terrain donnant sur le canal latéral, patrimoine fluvial au potentiel de grande valeur, on en reparlera un peu plus tard dans la journée si tant est que nous prenions davantage soin de lui à l'avenir. Chers collègues, nous pouvons donc profiter de la relocalisation de la Maison de la peinture pour engager une requalification ambitieuse des zones d'activités des territoires du Nord en réalisant une opération pilote, finalement un démonstrateur du faubourg toulousain du XXI^e siècle. Monsieur le maire adjoint, je vous propose ainsi que nous puissions retravailler ce projet en vue de le soumettre au prochain conseil municipal dans une version véritablement améliorée, coconstruite avec l'opposition municipale, avec les citoyens concernés, au bénéfice conjoint tout à la fois de la ville de Toulouse, de la Maison de la peinture et du quartier concerné.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres demandes d'intervention sur ce chapitre 3 ? Il n'y en a pas ? Il y a un micro ouvert. Ah si, c'est monsieur PIQUEMAL. Allez-y Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL : Est-ce qu'on est bien sur la 3.28 ?

Monsieur le Maire : On est sur les délibérations du chapitre 3 à partir de la cinquième puisque les quatre premières ont été débattues. Donc si vous voulez intervenir sur celle-ci, vous le pouvez.

F. PIQUEMAL : J'y vais donc. Toulouse est une ville de rugby, certes, mais c'est aussi une ville de foot et je dis pas ça seulement parce que Diego Armando MARADONA nous a quittés il y a quelques jours, lui qui nous a fait le plaisir de fouler la pelouse du Stadium un soir d'octobre 1986 au cours d'un match épique remporté par le TFC. Je dis ça parce qu'en tant que pratiquant, je sais la difficulté dans notre ville pour trouver un terrain libre pour jouer avec ses amis. Alors bien sûr, ces dernières années

on peut pas dire que le TFC ait soulevé les foules, avec comme point d'orgue la descente en Ligue 2, la Ligue 2 Domino's Pizza. Eh oui, parce qu'aujourd'hui la Ligue 2 s'appelle la Ligue 2 Domino's Pizza, c'est le monde merveilleux du *naming*, c'est-à-dire de donner aux choses des noms commerciaux et *marketing*, je vais y revenir. Cette descente en Ligue 2, elle n'est pas sans conséquence pour les revenus de la collectivité. En effet, vous avez signé en janvier dernier une convention qui stipulait qu'en cas de descente du club en seconde division, le TFC ne paierait que la moitié de la redevance. Si mes chiffres sont bons, cette moitié équivaut à 812 000 euros, sachant que la collectivité prend en charge les travaux de mise en conformité, le nettoyage, l'entretien de la pelouse. Or aujourd'hui, on apprend qu'il va y avoir une subvention donnée au club de 750 000 euros. Donc on peut se dire que c'est un petit peu du donnant-donnant. Finalement, le TFC ne va quasiment rien payer à la collectivité. Alors vous allez me dire : « Oui, mais Monsieur PIQUEMAL, de quoi vous plaignez-vous, vous qui êtes supporter du TFC ? » Et c'est vrai, je vais de temps en temps dans la tribune Brice Taton. Eh bien, ce que je demande, en tant que supporter du TFC et contribuable, c'est de savoir où va cet argent, à quoi va-t-il servir ? Est-ce qu'il va servir à la masse salariale des joueurs ? Est-ce qu'il va être donné aux actionnaires ? Ou au contraire, va-t-il servir à ce que le TFC ait des liens plus étroits avec les petits clubs de quartier ? Va-t-il servir à ce que de nouvelles instances soient créées qui permettent aux supporters de participer aux décisions de leur club ? Va-t-il servir au développement des sections féminines du TFC ? Toutes ces questions je vous les pose, Madame ARRIBAGÉ, et de manière plus globale, Monsieur MOUDENC, je vous pose aussi la question, parce que je l'ai pas vu, je l'ai pas perçu en tout cas ces six dernières années, quelle est votre vision du TFC pour la ville de Toulouse ? Que doit incarner ce club dans la bientôt troisième ville de France pour notre ville ? Nous, on a une vision de ce que devrait être le TFC, c'est-à-dire représenter un certain nombre de valeurs qui nous sont chères, comme la convivialité, la générosité, le partage, l'hospitalité, l'accueil, comme d'autres clubs d'ailleurs mettent en avant des valeurs qui ressemblent, je pense au FC Liverpool notamment. Et dernière question, dans la nouvelle convention il est possible que le Stadium de Toulouse soit l'objet d'un *naming*, c'est-à-dire d'un changement de nom comme je l'ai dit tout à l'heure. On a eu des exemples, par exemple à Bordeaux le Stade Chaban-Delmas s'appelle maintenant le stade Matmut Atlantique. À Londres, le stade d'Arsenal qui était Highbury s'appelle maintenant l'Emirates Stadium. Alors vous engagez-vous, Madame ARRIBAGÉ, à ce que le Stadium de Toulouse ne devienne pas, au hasard, le Vinci Stadium ou le Kaufman and Broad Stadium ?

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Donc je vais demander à plusieurs élus de répondre, d'abord évidemment Sacha BRIAND, mais également Christophe ALVES sur la question concernant le quartier des Pradettes dont il est maire de quartier, également madame ARRIBAGÉ sur la dernière interpellation de notre collègue PIQUEMAL, bien évidemment. Donc la parole est à Sacha BRIAND.

S. BRIAND : Oui, alors je vais essayer d'être le plus concis et le plus synthétique possible. Madame ROBY, sur la 3,6, vous avez évoqué, sur un document qui compte plus d'une centaine de pages et la multiplicité des tarifs qui sont indiqués, vous avez évoqué un tarif de location de la grande salle du Metronum, en indiquant de manière très modérée que cela mettait en lui-même en cause toute une activité culturelle dans une ville entière. En réalité, il s'agit d'une adaptation tarifaire qui est apparue nécessaire aux exploitants du Metronum, c'est-à-dire les services de la Ville, dans une perspective où effectivement il y a une réflexion sur l'organisation du Metronum avec peut-être une évolution à moyen terme vers un statut d'ESPL qui permettrait de développer les activités et de développer des partenariats pour diffuser ces musiques nouvelles. Alors vous pointez le doigt, une évolution sur le tarif effectivement, mais vous oubliez, ou alors peut-être l'avez-vous pas lu, de lire ce qui est indiqué après les tableaux, c'est-à-dire la possibilité de proposer des rabais de 25 %, 50 %, 75 et 100 % en fonction du contexte et notamment des conditions dans lesquelles certains utilisateurs, pour mettre en œuvre des actions particulières, auraient des difficultés à supporter le montant de la location. Donc bien évidemment, dans la politique tarifaire nous prenons toujours soin de différencier la nature des activités, mais il n'y a pas lieu, au prétexte que certaines activités n'ont pas de modèle économique équilibré, de se priver de la possibilité, lorsqu'il s'agit de producteurs qui viennent mettre en place des concerts avec une tarification significative, eh bien d'avoir un juste retour au niveau tarifaire de la mise à disposition des équipements municipaux. C'est comme nous le faisons une solution équilibrée et cohérente qui nous permet de nous adapter à la situation de chacun.

Monsieur CUIVES est intervenu, quant à lui, sur deux délibérations, la 3.11 et la 3.14. L'avantage, c'est que monsieur CUIVES désormais se spécialise dans l'ouverture des portes ouvertes puisqu'il nous dit, en matière de garantie des logements sociaux, qu'il faut adosser ces décisions à la qualité des logements et la prise en compte... et il nous fait une observation sur le niveau des loyers. Alors je rappelle qu'en matière de logement social, il y a quand même des définitions à la fois pour les personnes qui accèdent au logement social par rapport aux revenus et puis il y a aussi des normes en matière de loyers qui sont assez précises, et c'est pas la Ville qui va définir le niveau des loyers. Je vais pas revenir sur le débat qu'il y a eu en début de séance, on aura peut-être l'occasion d'y revenir, mais sur l'encadrement des loyers aujourd'hui, et notamment dans le logement social, les loyers sont tout à fait réglementés, tout à fait encadrés, et ils répondent à un public qui est lui-même identifié. Sur la question de la qualité de vie dans les logements. Je rappelle que les projets, lorsqu'ils nous sont soumis au titre garantie d'emprunt, ils ont fait l'objet d'un travail au niveau des autorisations d'urbanisme, et ce travail sur la qualité d'usage elle est prise en compte dans les discussions avec les opérateurs. Lorsqu'on arrive au niveau de la garantie d'emprunt tout ce travail a été fait et il s'inscrit dans la politique plus générale du logement social, sous la responsabilité de Karine TRAVAIL-MICHELET à Toulouse Métropole, et qui prend en compte l'ensemble de ces éléments. Et puis, surtout, monsieur CUIVES intervient sur des dossiers qui sont déjà anciens et sur lesquels il ne s'agit pas d'accorder une garantie d'emprunt, mais simplement d'opérer le transfert.

La deuxième intervention de monsieur CUIVES c'est sur la Maison de la peinture, où il souhaite qu'il y ait une concertation, un dialogue avec le quartier et avec les opérateurs économiques qui sont impactés par la troisième ligne de métro, sauf que son intervention méconnaît totalement, puisqu'il n'a manifestement pas pris le soin de contacter la Maison de la peinture, le calendrier spécifique de la Maison de la peinture qui, elle, a besoin, pour justement préserver son activité économique, de pouvoir avancer très vite sur ce showroom, dans un bâtiment qui n'est pas intégrable à une opération d'urbanisme puisque nous n'avons pas la maîtrise de l'ensemble des parcelles du secteur. Et si nous rentrions dans la logique de monsieur CUIVES, c'est-à-dire de définir un projet global sur ces parcelles dont nous ne sommes pas propriétaires pour pouvoir répondre aux besoins de la Maison de la peinture, elle aurait déposé le bilan avant même que les premières esquisses n'aient été réalisées. Donc nous avons un partenariat effectivement avec la Maison de la peinture pour assurer la préservation de l'activité économique, et ce sera un objectif majeur sur l'ensemble du périmètre impacté par la troisième ligne. Nous le faisons systématiquement lorsqu'il y a des expropriations ou des préemptions qui sont mises en œuvre avec cette volonté. Et quant au dialogue sur la définition de la forme urbaine dans le périmètre, il y a le parc urbain qui a été présenté à Tisséo, il y a la révision de PLUi-H qui va être mise en œuvre pour définir sur le corridor de la troisième ligne les formes urbaines, et ça fera l'objet de dialogues avec l'ensemble de la population de ces quartiers, et naturellement avec les élus qui souhaiteront s'y associer, il n'est donc bien évidemment pas question de reporter cette délibération qui est essentielle et cruciale pour la survie économique de la Maison de la peinture.

Sur le projet des Pradettes, je ne dirai rien, Christophe ALVES en parlera. Je note simplement que sur une délibération qui concerne un autre projet de DMT il y a juste une réserve, mais sans aucune explication, et que l'intervenant se contente d'évoquer un dossier qui n'a rien à voir. Ça n'est pas grave. Enfin, sur la délibération 28, c'est moi qui vais apporter des éléments de réponse. Dans la convention de partenariat avec le TFC, vous avez le détail des axes pour lesquels cette subvention est versée. Et vous verrez, si vous prenez le soin de la lire, que ça répond précisément aux objectifs que vous évoquez, l'ouverture, le partenariat, l'accès à l'activité sportive pour tous, et c'est cette logique complémentaire de l'activité professionnelle du TFC qui effectivement est mise en valeur dans le cadre de cette convention. Il est vrai que la convention de mise à disposition du Stadium prévoit effectivement en cas de descente en Ligue 2 que la redevance ait diminué. Il est vrai que cela représente une perte de ressources pour Toulouse Métropole, mais il est vrai également que dans la mise à disposition de cet équipement à un club professionnel, il faut tenir compte de la réalité économique et de la différence qui existe entre une Ligue 2 et une Ligue 1. Et s'agissant enfin de la remarque sur le *namings*, je regrette que monsieur PIQUEMAL considère que le *namings* soit forcément quelque chose de négatif. Le sujet a toujours été sur la table, des réflexions n'ont pas encore permis d'aboutir, mais peut-être qu'il y aura demain une possibilité de *namings* qui permettra à l'équipement

de bénéficier de supports financiers de la part de tel ou tel opérateur qui serait retenu. Nous n'en sommes pas là encore aujourd'hui, mais je regrette simplement, à la fois pour tous ceux qui mangent des pizzas et tous les salariés d'une entreprise, que monsieur PIQUEMAL désigne à la vindicte populaire ce qui est une entreprise. Une entreprise qui fait travailler des gens, qui leur permet de vivre décemment, pas simplement d'être dans la difficulté, et je crois que de ce point de vue là ce genre d'attitude qui consiste à considérer qu'une entreprise, lorsqu'elle est simplement une petite entreprise artisanale serait vertueuse, elles le sont certainement, mais qu'une entreprise, au prétexte qu'elle appartiendrait à une chaîne nationale ou internationale, serait forcément à la solde du grand capital. Une entreprise, Monsieur PIQUEMAL, c'est d'abord et avant tout une communauté humaine dans laquelle il y a des gens qui travaillent, dans laquelle il y a des gens qui travaillent justement pour avoir la dignité de la vie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais demander à Christophe ALVES de donner des éléments de réponse à monsieur DEHEURLES.

C. ALVES : Oui, merci Monsieur le maire, chers collègues. Alors juste quelques points d'information, éléments de réponse pour monsieur DEHEURLES. Alors, vous l'avez bien dit, et puis vous êtes assez bien placé comme moi pour habiter le quartier des Pradettes, qu'effectivement il y a eu quelques problématiques d'urbanisation, quelques problématiques de stationnement. J'ai bien relevé que vous ne souhaitiez pas préciser de quelle équipe municipale ça venait, mais il faut quand même préciser que ça vient quand même de la gestion 2008-2014. Je l'ai moi vécu en étant habitant des Pradettes, vous l'avez observé, vous venez d'en parler, alors du coup lorsqu'on est arrivé en responsabilité en 2014, qu'est-ce qu'on a fait ? On a entamé un gros chantier, un gros chantier et de grosses réflexions avec tous les acteurs du quartier, que ce soit des associations, que ce soit les commerçants, que ce soit des professions libérales, bref tous les acteurs du quartier, avec les services de la Ville et de la Métropole. On a passé tout un mandat à mettre en place, de manière très chirurgicale, un grand plan de circulation des stationnements, et on en voit ses effets aujourd'hui même si tout n'est pas terminé puisque d'autres diagnostics en marchant sont programmés, organisés avec le collectif des Pradettes pour traiter de la question du stationnement, mais aussi du vélo dans les jours à venir.

Pour l'urbanisation, vous aurez pu le constater vous-même, ça a été un véritable coup de frein même si on a vu évoluer effectivement, de part la gestion 2008-2014, des immeubles se construire, notamment au chemin de Bordeblanche, 577 logements, c'est pas rien, sans une anticipation concernant les travaux du chemin de Bordeblanche et sur le PAE de Bordeblanche, l'actuel PAE de Bordeblanche, les terrains autour de La Dépêche du Midi. Là aussi on a mis un véritable coup de frein pour stopper le projet qui avait été présenté en octobre 2011 par mon prédécesseur, qui prévoyait quand même pas moins de 900 logements sans aucun équipement public programmé. Nous, on a commencé à mettre en place des équipements. Je vais pas rappeler l'inauguration de l'école Germaine Tillion, le centre d'animation Bordeblanche, le restau seniors, le pôle associatif, la résidence intergénérationnelle, dont vous avez salué l'existence, avec le projet Dessine-moi Toulouse, c'est une première étape de ce PAE Bordeblanche qu'on veut solidaire avant tout. Et puis, je sais, vous défendez, vous me l'avez écrit et j'ai proposé que l'on se rencontre pour échanger là-dessus naturellement, parce que je connais votre état d'esprit de coconstruction et le fait que vous soyez dans une démarche positive pour le quartier, donc j'aurais beaucoup de plaisir à vous recevoir et à échanger sur tous les dossiers qui animent ce projet-là, c'est le projet de la ferme urbaine que vous soutenez. Concernant ce projet, le maire d'ailleurs a toujours été très clair là-dessus, on a jamais dit non et on a jamais fermé la porte, on a juste posé un certain nombre de questions et un certain nombre de conditions, notamment économiques et juridiques. Nous avons eu des échanges très très positifs avec l'association N.A.T.U.R.E.S mardi soir, avec mon collègue Jean-Jacques BOLZAN puisque nous nous sommes réunis en visio avec eux. Ils ont entendu nos questions, ils les ont comprises et ils les ont acceptées. Maintenant, on leur a demandé de définir plus en détail leur projet et on s'est donné rendez-vous au mois de janvier pour voir avec eux la faisabilité de ce projet sur le site de Bordeblanche, et avant-hier j'ai travaillé aussi avec ma collègue Annette LAIGNEAU pour arbitrer un certain nombre de points techniques, je dirais, sur ce projet-là, sur le site du PAE de Bordeblanche. Donc très honnêtement, je sais que vous soutenez ce projet, je sais que vous souhaitez qu'on en discute, on en discutera, et vous serez naturellement

associés, si vous le souhaitez, aux discussions qui vont nous animer avec l'association N.A.T.U.R.E.S et le collectif des Pradettes. Je crois que c'est surtout sur ces points-là qu'il fallait que je vous réponde. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : L'avantage avec Monsieur BRIAND, c'est qu'il se spécialise dans le laisser-faire, dans l'absence d'écoute et dans le déni de réalité. Le laisser-faire, depuis des années on laisse la main libre aux promoteurs dans cette ville, et dès lors qu'on formule ici une proposition constructive, claire, qui se fait dans nombre d'autres grandes métropoles, qui consiste à dire que les demandes qui sont aujourd'hui formulées auprès des bailleurs sociaux sont insuffisantes, on nous dit : « Eh bien non, il faut à nouveau laisser faire. » Laisser faire, comme si tout allait bien, et ensuite absence d'écoute. Pourquoi, Monsieur BRIAND ? Vous nous dites : « Cela est instruit au niveau des autorisations d'urbanisme », mais prenez quelques instants, Monsieur BRIAND, je crois même que c'est l'un des rôles des élus de la majorité que d'écouter les propositions formulées par les élus d'opposition, c'est très exactement ce que j'ai indiqué. Et j'ai indiqué que cela me semblait insuffisant, et que nous devons entrer plus sérieusement et plus profondément dans les dossiers. Et ensuite, déni de réalité, parce que Monsieur BRIAND, pardonnez-moi de vous le dire, mais une nouvelle fois, quand on vous écoute parler de logement, c'est comme lorsque nous avons l'occasion de débattre concernant l'encadrement des loyers ou pas. Vous nous dites : « Les loyers des bailleurs sociaux sont encadrés », oui il y a un maximum et bien souvent aujourd'hui à Toulouse c'est ce maximum-là qui est atteint. Et donc vous nous dites finalement, « Il n'y a pas de problème », puisque la réponse que vous nous formulez c'est « ne changeons rien, nous faisons déjà ce qu'il faut. » Eh bien, la conviction qui est la mienne, c'est pas des critiques pour des critiques, c'est qu'on a un problème de logement dans cette ville. Alors peut-être qu'on a un problème aussi de déni de réalité. Dans la salle d'à côté, je me souviens d'avoir interpellé monsieur BRIAND déjà lorsqu'il semblait fier de faire maintenant payer les retraités gagnant 816 euros par mois, les transports en commun. Et moi, il me semblait que ça c'était une réalité qui était dramatique que de faire payer des retraités qui toute leur vie ont bossé pour la Ville et ont seulement 816 euros pour vivre et de leur demander de payer les transports en commun. Eh bien maintenant vous nous dites qu'il n'y a pas de problème de logement à Toulouse. Monsieur BRIAND, ce doit être bien terrible de vivre dans la même ville que les Toulousains, mais à ce point d'en méconnaître la réalité et le quotidien.

Monsieur le Maire : Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL : Oui, pour abonder dans ce que vient de dire mon collègue, je vous rappelle que vous avez augmenté les loyers chez Toulouse Métropole Habitat lors du précédent mandat, de 1,25 %. Donc ne dites pas que les décisions gouvernementales du gouvernement de monsieur MACRON, que vous soutenez, n'ont pas des conséquences sur la vie des gens. Et, oui, vous revenez tout le temps là, depuis le début de ce conseil municipal, alors que nous ne l'avons pas évoqué, sur l'encadrement des loyers, parce que vous n'êtes pas à l'aise. Vous n'êtes pas à l'aise parce que vous savez que vous prenez la décision délibérée, en ne les encadrant pas, et ne dites pas que c'est sur des critères parce que selon les observatoires des loyers de Toulouse et de Grenoble, ceux de Toulouse sont plus élevés que ceux de Grenoble qui candidate à l'encadrement des loyers. Donc ne dites pas ça, vous savez que c'est faux. Vous devez assumer le fait de dire aux Toulousains, les yeux dans les yeux : « Oui, nous sommes pour que vos loyers continuent à augmenter », parce que c'est ça la réalité. Alors moi je vais pas refaire le grand débat ici, il a déjà eu lieu, je pense que les Toulousains sauront en tirer les conséquences de vos décisions. Concernant le TFC, j'ai pas eu de réponse précise sur le point que j'ai demandé...

Monsieur le Maire : Je vais vous la donner. Je vais vous la donner moi-même...

F. PIQUEMAL : D'accord, mais j'y viens. J'ai pas eu de réponses précises que ce soit sur les sections féminines, la participation des supporters, le lien avec les petits clubs de quartiers...

Monsieur le Maire : Je vais vous les donner moi-même.

F. PIQUEMAL : Et pour finir, s'il vous plaît, pour finir, je n'ai pas de leçon à recevoir de vous sur le travail et sur l'entreprise. Je n'en ai pas à recevoir parce que vous savez, la préoccupation des salariés de la plupart de la région, c'est pas de savoir si leur nom sera accolé au Stadium pour de basses raisons commerciales, c'est de savoir s'ils vont préserver leur emploi. Et lutter pour les salariés, c'est lutter pour leurs conditions de travail avant tout, pas pour faire du *naming* au Stadium. Et là-dessus, j'ai bien compris et les supporters toulousains du TFC seront contents de l'apprendre, que le *naming* du Stadium est visiblement prévu dans les années à venir.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Donc Sacha BRIAND va donner des éléments de réponse et je compléterai.

S. BRIAND : Juste, à monsieur CUJIVES, je pense qu'il a pas compris ce que j'ai dit. J'ai pas dit qu'il fallait laisser faire, j'ai dit que ce qu'il proposait était déjà mis en œuvre dans l'examen des projets d'urbanisme et des projets de construction des logements sociaux. Alors, je comprends qu'il considère que ce travail-là n'est pas fait de manière satisfaisante, c'est ce qu'il dit, et qu'il faudrait le faire plus, mais je dis que c'est fait et que c'est fait dans un dialogue avec les constructeurs de logements sociaux qui sont quand même pas les promoteurs les plus, comment dire, agressifs, sur le plan de la rentabilité. Tout ce qu'ils font visent à une chose, c'est continuer à produire dans les meilleures conditions possibles les logements sociaux, et c'est ce que nous faisons avec eux. Vous avez le droit de considérer que ce travail n'est pas suffisamment qualitatif, vous avez le droit, mais ce que nous faisons nous c'est un travail de responsabilité, pas simplement de déclaration, qui vise à avoir la meilleure qualité d'habitat pour l'ensemble des habitants de la métropole et puis surtout et aussi, d'avoir la capacité à produire plus et plus encore de logements sociaux pour pouvoir répondre à la problématique. Ça, ce sont des réponses concrètes, des réponses concrètes et pragmatiques à la réalité de l'offre du marché. Vous dites que j'ai un problème d'écoute. J'ai pas de problème d'écoute, nous avons un désaccord, le cas échéant, sur certains aspects. Moi je ne crois pas, comme vous l'évoquez, qu'il n'y a pas des tensions sur le marché du logement à Toulouse. Je crois simplement, quand on regarde ce qu'il se passe sur une commune comme la nôtre, que si nous écoutions ce que vous proposez, nous aurions, oui, de vrais problèmes de production de logements sociaux. Nous aurions, oui, moins de production de logements sociaux et au final ça aurait quelles conséquences ? Moins d'accès au logement social et à l'évidence une augmentation des loyers. Et nous sommes, je le crois, sur ces deux aspects d'accord sur le fait qu'il faut plus de logements et qu'il faut assurer une maîtrise des loyers, notamment par l'offre. Et je crois que c'est l'un des aspects essentiels, la capacité à assurer la production de logements pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation des loyers, c'est un élément qui est extrêmement important.

Monsieur PIQUEMAL, les yeux dans les yeux, je vous le dis... Les yeux dans les yeux, je vous le dis, cette réflexion sur l'encadrement des loyers, elle a été menée. Elle a été menée pas par des gens qui sont des libéraux extraordinairement reconnus, elle a été menée à Toulouse Métropole par l'ancien élu au logement et par Karine TRAVAIL-MICHELET. Ce sont eux qui ont fait le constat de ce que les conditions n'étaient pas réunies et qu'elles n'étaient pas nécessaires. Que voulez-vous que je vous dise ? Ce n'est pas moi qui le dis. Je comprends que, pour vous, je peux représenter sur le plan politique tout ce que vous n'aimez pas ou que vous n'acceptez pas, mais la réalité c'est que de manière consensuelle, au niveau de Toulouse Métropole, cette réflexion a été menée.

Monsieur le Maire : Bien. Quelques éléments en complément. À Monsieur DEHEURLES, sur l'idée, parce qu'effectivement c'est une idée, ce n'est pas un projet, l'idée de ferme aux Pradettes. Sur le principe des fermes, et des fermes urbaines, j'ai une sensibilité personnelle qui fait que je suis favorable naturellement. J'ai la chance de descendre d'agriculteurs ariégeois et gersois, donc je suis tout à fait dans cette vision et dans cette sensibilité. Simplement, sur les Pradettes, effectivement, si on fait la ferme urbaine, pourquoi ne pas la faire, après tout ? Si on la fait, il faut regarder de manière lucide les conséquences. Nous avons, pour des raisons que Christophe ALVES a expliquées, nous avons dédensifié le projet de développement des Pradettes, tel que nous l'avons trouvé en 2014, au profit d'un renforcement et d'une perspective de renforcement des services publics de proximité, qui, à nos yeux, n'étaient pas suffisamment développés. Donc qu'avons-nous fait ? En diminuant le nombre de logements et en augmentant les services publics de proximité qui ont été créés ou qui vont l'être,

nous avons dégradé, volontairement, nous avons dégradé l'équilibre de la zone d'aménagement. Et nous l'avons dégradé de manière très précise, je vous donne le chiffre, de 9,3 millions. C'est dire si nous avons fait un choix très volontariste, et, au cours du mandat municipal précédent, grâce à l'équilibre budgétaire que nous avons créé, nous avons financé cette dégradation du bilan financier. Si demain, on fait la ferme urbaine, alors qu'elle n'est pas prévue, alors qu'elle n'a pas été discutée, alors que, lorsque nous avons fait cette concertation avec le collectif des Pradettes pour modifier un certain nombre d'orientations, le collectif ne nous a pas proposé cette idée, à l'époque, c'était pas il y a des siècles, c'était il y a quelques années à peine, si on fait ça, le déficit va passer à 13,1 millions. Et donc, moi je dis, parce que je suis responsable, et que je ne suis pas là pour faire n'importe quoi, moi, je dis à ceux qui sont les promoteurs de cette idée : « Trouvez donc les 3 millions et quelques nécessaires supplémentaires pour, je dirais, maintenir un équilibre et pour rendre faisable cette ferme. » Et ça, vous voyez, ça fait plus d'un an qu'on en discute et on n'a pas un seul début de réponse. Parce que si jamais on prenait cette décision, à ce moment-là pour trouver l'équilibre, comment on ferait ? On diminuerait les équipements publics que nous avons prévu de réaliser pendant ce mandat ? Je suis pas sûr qu'il y ait une majorité des habitants des Pradettes qui le souhaitent. En tout cas, nous, c'est pas notre souhait. Donc à un moment, il faut être cohérent. Après, la deuxième difficulté, c'est que, c'est pour ça que je dis que ce n'est pas un projet, c'est une idée, quand on a un projet, il faut un porteur de projet. Il faut un maître d'ouvrage. Et quand on veut faire une ferme urbaine, il faut savoir qui la fait, qui la construit, et il faut trouver un exploitant. Et je peux vous dire que c'est extrêmement difficile au jour d'aujourd'hui, en 2020, de trouver des exploitants de ferme urbaine dans une agglomération comme Toulouse. Et donc à partir du moment où ces conditions seraient réunies, alors d'accord, ce projet pourra avancer. Donc en réalité, l'idée n'avance pas depuis un an parce qu'en réalité, aucun de ces deux points-là n'est travaillé par quiconque. Alors après, quand vous dites qu'il ne faut pas concentrer au centre-ville les espaces verts, alors là, on est d'accord vous et moi. C'est exactement notre philosophie. Du reste, dans le cadre de la Métropole, nous avons développé des fermes urbaines. On a des projets qui, eux, sont déjà programmés et pour lesquels le financement est assuré. La ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives, le renforcement de Candie à Toulouse, Borde Bio. Tout à l'heure, je vous parlais de cet appel à projets que nous avons gagné, à savoir « Quartiers Fertiles ». Dans le cadre de ce projet que nous avons gagné il y a peu, il y a des crédits qui sont prévus, qui vont nous permettre d'agrandir la ferme de Borde Bio, et donc de conforter dans le secteur Trois Cocus-Izards cette réalité. Donc vraiment, on y est tout à fait favorables. Et il y a peu, l'année dernière, j'ai inauguré un bois urbain à Malepère, c'est bien la preuve que les espaces verts ne sont pas qu'au centre-ville. Nous avons également un très beau projet à Paléficat, qui est un projet à la fois de développement urbain et de nature en ville. Paléficat, c'est le nord de Toulouse, c'est pas le centre-ville. Il y a quelques mois, en partenariat avec une association, a été créée une forêt urbaine, dont la presse locale a pas mal parlé, dans le secteur de Ranguel, grâce au financement que nous avons développé. Ranguel, c'est pas le centre-ville, et je pourrais là-dessus vous développer et visiter avec vous beaucoup de quartiers périphériques pour vous rassurer, et vous dire qu'effectivement, la nature en ville, ça ne saurait être concentré au centre-ville. Il faut que tous les Toulousains aient leur part.

À Monsieur CUJIVES, j'ai été extrêmement étonné de vous entendre, Monsieur CUJIVES, faire cette proposition extrêmement curieuse, consistant à poser des conditions aux garanties d'emprunt. Les garanties d'emprunt sur le logement social, c'est une technique qui existe depuis très longtemps. Et lorsque vous étiez adjoint au maire ici et que j'étais à votre place sur les bancs de l'opposition, combien de fois ai-je vu défiler des délibérations opérant justement des garanties d'emprunt. Et je les ai toutes votées. Comme je porte une conviction favorable au logement social, comme j'ai eu la chance moi-même d'habiter des logements sociaux, eh bien, j'ai voté pour. Ces garanties d'emprunt que vous nous présentiez, c'était pas là non plus il y a des siècles. Elles n'étaient pas du tout conditionnées ainsi que vous le dites. Et pourtant, vous les avez présentées. Par ailleurs, je vous crois lié à une autre collectivité, le conseil départemental. Le conseil départemental, depuis très longtemps lui aussi, met en place des garanties d'emprunt pour le logement social. Il les fait selon un modèle identique au nôtre. Il ne les conditionne pas. Alors est-ce que c'est parce que vous n'avez pas réussi à convaincre vos amis, ou est-ce que c'est tout simplement parce qu'il y a, partout en France, une procédure des garanties d'emprunt du logement social par les collectivités qui est homogène ? Donc moi, ce que je crains effectivement, c'est que si on voulait, comme vous le suggérez, compliquer, conditionner les garanties d'emprunt, eh bien, j'en suis sûr à votre corps défendant, parce que vous

avez une conviction sincère là-dessus, on provoquerait, j'en suis certain, une régression du logement social. On compliquerait les projets, alors que nous avons besoin de davantage de logement social. Et je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez affirmé de manière très polémique, à savoir qu'il y avait la mainmise des promoteurs sur cette ville, ce n'est pas vrai. Vous n'étiez pas là tout à l'heure, lorsque je suis intervenu pour parler de la prise de position de la collectivité, rendue publique hier et en réalité formulée la semaine dernière, du rôle très actif que nous comptons jouer sur la parcelle très stratégique de l'ex-clinique Saint-Jean du Languedoc où, justement, nous avons identifié un risque de spéculation foncière et à propos duquel nous venons de nous interposer pour que ça ne se fasse pas de cette manière-là. Donc effectivement, la mainmise des promoteurs, c'est un fantasme polémique que vous avez inventé à des fins politiques. Lorsque, sur les grandes opérations, 60 %, comme je le disais tout à l'heure, 60 % des logements sont des logements, en réalité, encadrés, soit parce que c'est des logements sociaux, soit parce que c'est de l'accession sociale à la propriété, soit parce que c'est du locatif à prix maîtrisés ou de l'accession à prix maîtrisés, effectivement, eh bien ça veut dire quoi ? Ça veut dire que nous intervenons fortement sur le marché pour le modérer, parce qu'effectivement, il y a des problèmes. C'est pas parce qu'on refuse l'encadrement des loyers pour les raisons qu'on vous a expliquées qu'on nie qu'il y ait des problèmes. Bien sûr, il y a des problèmes, et il y en a dans toutes les villes. Et je peux vous dire qu'il y en a dans toutes les villes importantes qui sont en développement, quelle que soit l'orientation politique des majorités municipales. Eh bien nous, avec tout ce dispositif de logements produits encadrés, nous pesons sur le marché pour le modérer. Nous sommes en train de créer un office foncier solidaire. Eh bien ça aussi, c'est l'intervention de la collectivité pour peser sur le marché. Nous avons un EPFL, cet EPFL est particulièrement actif, il intervient lui aussi pour maîtriser le foncier, lui aussi pour modérer les prix. Donc effectivement, nous sommes mobilisés. Et comme ces politiques-là, elles sont pour l'essentiel, de par la loi, de compétence métropolitaine, ce sont des dispositifs qui vivent au niveau de la Métropole, et qui sont effectivement portés pas uniquement par notre majorité, mais aussi par la famille socialiste, qui vote systématiquement en faveur des délibérations que nous proposons là-dessus. Donc je ne peux pas laisser passer des accusations aussi fausses et aussi caricaturales que celles auxquelles vous vous êtes livré.

À Monsieur PIQUEMAL, je veux bien évidemment donner la réponse que nous lui devons. Quelle est notre vision du TFC et de son avenir ? Je veux bien vous redire, Monsieur PIQUEMAL, ce que j'ai exprimé il y a plusieurs mois de manière officielle, par communiqués écrits et par interviews répétées dans la presse, lorsque 85 % du capital du TFC a été racheté par un repreneur. J'ai alors dit : « Attention, comme maire de la ville, je serai attentif à ce qu'un certain nombre de valeurs soient respectées. » Et quand je vous écoutais énoncer les valeurs auxquelles vous êtes attaché, par rapport au club dont vous êtes, vous aussi, un supporter, je me reconnaissais très largement. Je crois que c'est un sujet sur lequel, franchement, on peut largement converger. Le TFC, c'est à la fois un club d'élite, qui a un rôle de locomotive et d'entraînement, et d'exemplarité. C'est aussi un club qui fait de la formation, très, très largement, beaucoup plus que d'autres clubs de ce niveau-là. C'est un club qui est en partenariat avec les autres clubs de foot dans la ville, et notamment les clubs amateurs, et donc ça marche bien. C'est un club qui a un souci de solidarité et d'ouverture vis-à-vis de la jeunesse, vis-à-vis des quartiers, et un regard plus attentif encore vers les quartiers de la politique de la ville. Toutes ces valeurs-là, qui sont des valeurs de solidarité, que le sport permet. Le sport, c'est à la fois la performance, mais c'est aussi la solidarité. Eh bien, toutes ces valeurs-là, effectivement, j'y suis très attaché, nous y sommes, je crois, tous très attachés. Et lorsque j'ai rencontré, par visio, compte tenu des circonstances, les repreneurs, il y a donc plusieurs mois, je leur ai posé ces questions-là, ils s'y sont engagés, et j'ai toutes raisons de croire qu'à l'image de ce qui a été fait lorsqu'Olivier SADRAN présidait aux destinées du club, les actuels responsables seront dans la continuité et qu'on pourra travailler de ce point de vue là. Voilà ce que j'avais à dire sur des sujets qui me semblent très importants, et sur lesquels, au-delà de la parole des adjoints et des conseillers délégués, il m'a semblé que le maire lui aussi devait se positionner. Monsieur MAURICE.

A. MAURICE : Oui, merci, Monsieur le maire. Je souhaiterais quand même revenir sur le dossier de la ferme urbaine des Pradettes, parce que j'ai noté une contradiction entre la réponse donnée d'abord par le maire de quartier et puis votre propos, dit complémentaire, mais qui était d'une autre nature. J'avais compris, de la réponse de Monsieur ALVES, qu'il y avait un avis quand même favorable au

projet, d'avancer avec les habitants pour en effet trouver des solutions, y compris financières, pour la faisabilité de ce projet. Dans votre réponse, je retrouve davantage une position de renvoi de responsabilité uniquement aux habitants de trouver des solutions, qui masque mal, je trouve, l'opposition, en fait, que vous avez aujourd'hui à ce projet. Car en effet, vous avez cité comme exemple d'autres projets de fermes urbaines, tels que la ferme de Salsas à Quint-Fonsegrives ou la ferme Borde Bio à Toulouse. Je connais bien ces dossiers, puisque je les ai suivis et portés dans le mandat qui a fait que la collectivité s'est engagée. Et donc c'est bien d'abord de la volonté politique qui fait avancer les dossiers. Sur la ferme Borde Bio, c'est bien la Ville de Toulouse qui a voulu préserver cette ferme historique dans le quartier des Izards pour y maintenir une activité d'agriculture biologique. Sur la ferme de Salsas, c'est bien la Ville de Quint-Fonsegrives, et donc les élus, qui ont souhaité préserver cette ferme et y porter un projet de ferme urbaine, qui a été ensuite soutenu par Toulouse Métropole. Donc il y a bien une question d'abord de volonté politique. Vous ne pouvez pas uniquement dire aux habitants : « Débrouillez-vous pour trouver le modèle économique, le financement. » S'il n'y a pas la volonté politique de la Ville de Toulouse, de fait ce projet ne verra jamais le jour, et autant que vous assumiez aujourd'hui que vous ne le voulez pas, pour que Monsieur ALVES ne passe pas pour un idiot auprès des habitants à faire semblant de faire avancer un dossier que vous ne voulez pas. Parce que la réalité, c'est que la Ville peut aider les habitants et doit, de notre point de vue, et c'est le sens de notre intervention, accompagner les habitants dans le montage d'un projet. Nous avons des outils, y compris de la collectivité, je pense au parcours ADRESS qui permet d'accompagner des porteurs de projets. Nous avons la capacité de mobiliser des fonds, notamment sur ce sujet de l'agriculture, la possibilité, et nous le défendons pendant la campagne électorale, que la Métropole prenne la compétence agriculture pour mobiliser des fonds européens qui nous permettraient de soutenir demain des projets tels que celui-là. Donc il y a bien aussi cette question de responsabilité des élus et de vous, Monsieur le maire, et de volonté politique, que nous n'avons pas entendue jusque-là. Et je trouve que c'est assez malhonnête de votre part de vous contenter de justifier le renvoi vers les habitants de se débrouiller de trouver une réponse au modèle économique pour masquer le fait que vous n'avez pas la volonté, vous, de mettre la collectivité à leurs côtés pour trouver des solutions.

Monsieur le Maire : Monsieur ALVES va parler à nouveau, mais je suis très étonné de votre propos, Monsieur MAURICE, puisque vous parlez de volonté politique, mais que n'avez-vous eu la volonté politique de faire la ferme urbaine aux Pradettes, quand vous étiez aux commandes ? Que n'avez-vous eu cette volonté ? Et d'ailleurs, le maire de quartier de l'époque, il était de votre parti, il a siégé ici, vous vous en souvenez. A-t-il été question une seule fois de ferme urbaine ? Jamais. Alors nous, vous voyez, on est cohérents. Il y a quelques années, lorsque nous avons pris les rênes, nous avons discuté avec les habitants, parce qu'effectivement, la manière dont les Pradettes s'orientaient, ça ne leur convenait pas. Ils n'étaient pas contents de ce que vous aviez mis en place. Nous avons donc réformé un certain nombre d'orientations. Et lorsque nous avons convenu de ces orientations avec les habitants, ils n'ont pas du tout formulé le désir d'une ferme urbaine. Donc nous, on est cohérents avec le pacte moral que nous avons passé il y a quelques années à peine avec les habitants. Simplement, vous le savez bien, si sur les projets on change d'avis tous les deux ou trois ans dans une ville, évidemment, on ne peut pas avancer. Donc effectivement, il faut un peu de constance, et cette constance, c'est le gage du sérieux. Voilà. Si on change les projets sans arrêt, si on revient sans arrêt sur ce qu'on a convenu, et c'est ce qui se passe en l'occurrence, alors évidemment, on risque de faire du sur-place. Donc j'appelle tous ceux qui s'expriment à ce sujet à avoir un peu d'esprit de responsabilité. Mais l'esprit de responsabilité et les budgets, je sais que c'est pas votre fort. Alors Monsieur ALVES va répondre à certains points.

C. ALVES : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Bon, il arrive qu'on peut passer pour un idiot aussi dans les interventions que l'on fait, c'est le cas ici. Moi, je vous invite très sérieusement à regarder de près ce projet aux Pradettes, parce que je pense que vous n'avez pas toutes les informations. J'ai pas voulu volontairement développer largement la concertation qui nous anime, et s'il y avait pas eu de volonté politique du maire de Toulouse, je pense pas que nous aurions reçu, avec Jean-Jacques BOLZAN, l'association N.A.T.U.R.E.S qui, contrairement à vous, est très satisfaite des premiers échanges que l'on peut avoir. Alors vous parlez du parcours ADRESS, ils sont déjà accompagnés par le parcours ADRESS, puisque c'est les services de la Métropole qui les ont orientés

vers eux et vers d'autres partenaires, pour justement construire un projet bien précis, parce que le maire l'a bien dit tout à l'heure, au départ on était sur une idée. C'est un projet qu'il faut bien ficeler, et encore une fois, je le redis, les échanges que nous avons eus l'autre soir ont été entendus par l'association N.A.T.U.R.E.S, entendus par le collectif des Pradettes qui représente les habitants des Pradettes. Et moi, je préfère que ce soit les habitants et les associations des Pradettes qui soient satisfaits parce qu'ils habitent le quartier des Pradettes, plutôt qu'un élu de l'opposition qui n'habite pas le quartier. Donc nous avons prévu effectivement de nous revoir au début de l'année prochaine, mais entre-temps, mon collègue Jean-Jacques BOLZAN, dans ses compétences qui sont les siennes, dans sa délégation qui est la sienne, a proposé de les mettre en contact avec plusieurs acteurs, parce qu'effectivement, on n'est pas à un seul projet sur Toulouse, Jean-Jacques BOLZAN l'a rappelé à la visio de mardi soir. Plusieurs projets ont vu le jour sur Toulouse. Il connaît très bien les différents interlocuteurs, il a proposé un accompagnement de ce projet, et j'ai moi-même proposé, en accord avec mes collègues, de créer un comité de pilotage métropolitain que nous pourrions présider avec les membres de cette association et les services, de façon à ce qu'il y ait un projet, non plus une idée, un projet qui soit monté, mis en place dans les conditions que nous avons fixées, et je le rappelle, dans les conditions qui ont été comprises, acceptées par le collectif, l'association N.A.T.U.R.E.S, et donc pour moi, c'est ça qui est le plus important.

Monsieur le Maire : Bien. Alors je vais vous proposer de procéder au vote des délibérations dont nous venons de discuter, et puis les autres inscrites dans ce chapitre. Alors j'indique, pour la clarté des débats et des votes, des déports de certains collègues. Notre collègue Fella ALLAL ne participe pas au vote de la délibération 13, de la délibération 15 et de la délibération 26. Notre collègue Laurence ARRIBAGÉ ne participe pas au vote de la délibération 28. Et moi-même, je ne participe pas au vote de la délibération 11. Ces précisions étant bel et bien notées, je vais appeler les votes, en tenant en compte des souhaits de disjonction formulés par nos collègues de l'opposition. Délibération 3.5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Alors attendez, une prise de parole, peut-être ? Sur une explication de vote... Monsieur GIBERT ?

V. GIBERT : Non, il s'agit d'un déport également. Je ne participerai pas au vote concernant la 3.9, 3.15, 3.23 et 3.26, c'est-à-dire les délibérations relatives à des liens avec le SDIS, le conseil départemental ou la Patrimoine languedocienne.

Monsieur le Maire : Très bien. C'est noté. Donc j'appelle à nouveau le vote sur la 3.5. Sur la 3.5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 3.6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc c'est noté. J'avais une demande de disjonction sur la 3.20. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Également sur la 3.26, j'avais une demande de disjonction. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 3.28, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 3.29, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Et sur les autres délibérations, je n'ai pas de demande de vote disjoint, sauf s'il y en a une nouvelle, je la prends en compte, bien évidemment. Madame HARDY, peut-être ?

I. HARDY : Oui, excusez-moi, sur la 3.25, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Sur la 3 ?

I. HARDY : 25.

Monsieur le Maire : Alors sur celle-là, je fais un vote disjoint.

I. HARDY : Merci.

Monsieur le Maire : Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Est-ce qu'on est d'accord pour voter les autres délibérations de manière groupée, en tenant compte de ce que j'ai déjà dit quant aux déports ? Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

Donc toutes les délibérations de Monsieur BRIAND sont votées et adoptées. Je vais vous proposer une suspension de séance pour la pause déjeuner traditionnelle, avec une reprise à 14 h 15.

3.1 Adoption du rapport de la CLETC au 3 décembre 2020 et détermination de l'attribution de compensation au titre de l'année 2020 et suivantes-(Finances - - 20-0489)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

3.2 Décision modificative n° 4 de la Mairie de Toulouse pour 2020 - Budget Principal-(Finances - - 20-0482)

Contre

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

3.3 Révision des Autorisations de Programmes/Crédits de paiement - Exercice 2020-(Finances - - 20-0483)

Contre

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

3.4 Ouverture des crédits avant le vote du budget primitif 2021 - Budget Principal-(Finances - - 20-0470)

Contre

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

3.5 Adoption du règlement budgétaire et financier-(Finances - - 20-0469)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

- 3.6 Recueil des tarifs proposés par la Mairie de Toulouse - Actualisation des tarifs et nouvelles mesures de remboursement et compensation liées à la crise de la COVID-19-(Finances - - 20-0481)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

- 3.7 Demande d'admission en non valeur des titres irrécouvrables - Budget principal-(Finances - - 20-0472)**

Adopté à l'unanimité

- 3.8 Litiges et contentieux Mairie de Toulouse : reprises de provisions et constitution de nouvelles provisions-(Finances - - 20-0473)**

Adopté à l'unanimité

- 3.9 Accord de partenariat 2017-2020 entre le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse - Rapport annuel d'avancement et de suivi : présentation du bilan 2017/2019-(Finances - - 20-0474)**

Ne participe pas au vote

Vincent GIBERT

Adopté

- 3.10 Modification de la durée d'amortissement des biens sur le budget principal - Passage en M57 - Annule et remplace la délibération 20-0371-(Finances - - 20-0547)**

Adopté à l'unanimité

- 3.11 CDC HABITAT SOCIAL - Logement social - Garantie d'emprunt : transfert de 13 emprunts CDC au bénéfice de la SA HABITAT GARONNE-(Finances - - 20-0464)**

Ne participe pas au vote

Jean-Luc MOUDENC

Adopté

- 3.12 Association Le Laurier Rose - Garantie financière - Augmentation de la durée du prêt n° 222600020646604-(Finances - - 20-0590)**

Adopté à l'unanimité

- 3.13** **Approbation de l'avenant n°1 aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)-(Action territoriale - - 20-0597)**

Ne participe pas au vote

Fella ALLAL

Adopté

- 3.14** **Quartier Ponts Jumeaux - Cession d'un bâtiment industriel situé 17 boulevard de Suisse à la société Maison de la Peinture-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0161)**

Adopté à l'unanimité

- 3.15** **Quartier Soupetard - Crèche familiale Pigni - 21 rue Pigni - Paiement des consommations d'eau, des frais de location et d'entretien du compteur divisionnaire - Approbation de la convention à intervenir entre Patrimoine Languedocienne S.A et la Mairie de Toulouse-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0281)**

Ne participe pas au vote

Vincent GIBERT
Fella ALLAL

Adopté

- 3.16** **Quartier Montaudran - Cession d'un terrain à Toulouse Métropole pour la construction d'un crématorium avenue de Gameville-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0347)**

Adopté à l'unanimité

- 3.17** **Quartier Cartoucherie - Remboursement à l'association Les Restaurants du Coeur de frais engagés en urgence-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0492)**

Adopté à l'unanimité

- 3.18** **Quartier la salade - Acquisition, auprès de Toulouse Métropole, du terrain accueillant le parc de la Salade-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0493)**

Adopté à l'unanimité

- 3.19** **Quartier des Sept-Deniers - Régularisation d'emprise foncière du Jardin du soleil d'or-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0495)**

Adopté à l'unanimité

- 3.20** **Quartier Lardenne - Groupe scolaire Littré - Panneaux photovoltaïques - Adoption d'une convention d'occupation du domaine public communal avec la Société Coopérative d'Intérêts Collectif par Actions Simplifiées CITOY'ENR-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0502)**

Ne participe pas au vote

Maxime LE TEXIER
Agathe ROBY

Adopté

- 3.21 Quartiers Bellefontaine et Saint-Aubin - Conventions de servitudes avec ENEDIS et GRDF pour la création de lignes souterraines électriques et gaz-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0503)**

Adopté à l'unanimité

- 3.22 Quartier des Pradettes - Impasse Tastavin - Modification d'une servitude d'occupation au bénéfice de la Mairie de Toulouse-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0542)**

Adopté à l'unanimité

- 3.23 Quartier Lafourguette - Cession au SDIS d'une emprise située boulevard Eisenhower-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0591)**

Ne participe pas au vote

Vincent GIBERT

Adopté

- 3.24 Quartier Minimes - Cession à Madame et Monsieur QUEMENER de deux emprises situées 70 rue Alfred de Musset-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0592)**

Adopté à l'unanimité

- 3.25 Quartier Compans Caffarelli - Loi Maptam - Transfert en pleine propriété à Toulouse Métropole des parcelles dans le cadre de la compétence voirie-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0602)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

- 3.26 Autorisation donnée à Patrimoine SA Languedocienne de déposer des autorisations d'urbanisme sur les parcelles appartenant à la Mairie de Toulouse objet du projet Dessine Moi Toulouse-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0494)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Vincent GIBERT
Fella ALLAL

Adopté

- 3.27 Habilitation de dépôt, par Monsieur le Maire, des demandes d'autorisations prévues par le Code de l'Urbanisme instruites par la Direction de l'Immobilier et Bâtiments-(Immobilier et Bâtiments - - 20-0439)**

Adopté à l'unanimité

3.28 Aide au fonctionnement du Toulouse Football Club SASP – Attribution de la subvention de fonctionnement saison 2020-2021-(Sports et bases de loisirs - - 20-0651)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

3.29 Remboursement de masques à usage du public par la Mairie de Toulouse à Toulouse Métropole-(DG Finances et Administration Générale - - 20-0691)

Adopté à l'unanimité

- pause-déjeuner-

Nicole YARDENI

Monsieur le Maire : Bien, mes chers collègues, le quorum étant réuni, et en espérant que nos collègues qui traînent encore un peu par là ne tardent pas trop à nous rejoindre, je vous propose de démarrer la séance. Nous avons à examiner les délibérations du chapitre 4, présentées par Madame YARDENI. Donc je vais lui demander de présenter, puisque cela a été souhaité par l'opposition, tout particulièrement les délibérations 1, 5 et 6 de son chapitre. Madame YARDENI.

N. YARDENI : Merci, Monsieur le maire et bonjour mes chers collègues. Donc il s'agit d'évoquer le Metronum 2021. Le Metronum, en fait, est en complète rénovation, pas au sens physique du terme encore, mais au sens conceptuel du terme. Et un projet est en train d'être rédigé qui va nous permettre de faire évoluer à la fois le Metronum et Rio Loco de manière absolument fantastique, superbe et à la hauteur de ce que les musiques actuelles exigent, non seulement dans une ville comme Toulouse, mais bien au-delà, au niveau national et international. Donc évidemment que cela nécessite une rénovation de fond en comble, je dirais de la cave au grenier, de tout ce qui constitue la programmation, la billetterie, les partenariats, les contrats, la location et la communication. Préalablement, mon collègue Sacha BRIAND a répondu sur un certain nombre de points, et je suis disposée à répondre sur d'autres, si cela est nécessaire. Mais je tiens à la disposition de ceux qui le souhaitent les projets, ou je peux discuter avec ceux qui le souhaitent de tous les projets qui tournent autour du Metronum, et de Rio Loco en particulier. En ce qui concerne les délibérations 4.5 et 4.6, elles concernent un lieu qui fut une église et qui est aujourd'hui propriété de la Ville. Et la Ville s'en était portée acquéreur en l'an 2000, parce qu'au sein de ce lieu, il y a un magnifique orgue, qui a permis et qui permet le développement d'activités, en particulier du festival Toulouse Les Orgues, mais aussi d'Antiphona, de l'Ensemble Baroque, des Sacqueboutiers, des Arts Renaissants. Et donc nous souhaitons, en fait, que les conventions de mise à disposition soient renouvelées pour l'année 2020-2021, dans l'esprit de ce qui a existé maintenant depuis 20 ans. Voilà, ce sont les deux délibérations, ou trois, sur lesquelles vous souhaitiez que j'intervienne.

Monsieur le Maire : Merci. Quels sont les souhaits d'intervention ? Il y a pas de souhait particulier, donc je vais mettre aux voix, selon les demandes de disjonction de vote qui m'ont été formulées, les délibérations du chapitre 4. Première délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Délibération 5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Délibération 6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations de Madame YARDENI, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je précise que pour la 4.3 n'ont pas pris part au vote Nicole YARDENI, Francis GRASS, Pierre ESPLUGAS, Maxime BOYER, Samir HAJIJE et Agathe ROBY, tandis que sur la 4,5, n'a pas pris part au vote Jean-Michel LATTES.

- 4.1 Metronum 2021 : programmation, billetterie, partenariats, contrats, location et communication-(Culture - Musiques - - 20-0511)**

Adopté à l'unanimité

- 4.2 Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT) : modification et approbation des nouveaux statuts-(Recherche et développement culture - - 20-0528)**

Adopté à l'unanimité

- 4.3 Participation de fonctionnement à l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT) - Exercice 2021-(Ressources de la culture - - 20-0523)**

Ne participe pas au vote

Nicole YARDENI
Francis GRASS
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Maxime BOYER
Samir HAJIJE
Agathe ROBY

Adopté

- 4.4 Convention de mise à disposition de locaux au profit de l'association Samba Résille : approbation de l'avenant n°3-(Ressources de la culture - - 20-0515)**

Adopté à l'unanimité

- 4.5 Eglise du Gesù - Convention de mise à disposition au profit de l'association « OGEC Saint-Stanislas » : approbation de l'avenant n°1-(Ressources de la culture - - 20-0527)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES

Adopté

- 4.6 Eglise du Gesù – Convention de mise à disposition au profit des associations « Antiphona », « L'Ensemble Baroque », « Les Sacqueboutiers » et « Les Arts Renaissants » : approbation de l'avenant n°1-(Ressources de la culture - - 20-0529)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

4.7 Eglise du Gesù : approbation d'une convention de mise à disposition au profit de l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse-(Ressources de la culture - - 20-0601)

Adopté à l'unanimité

Francis GRASS

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant aux délibérations du chapitre suivant, le chapitre 5. C'est Monsieur GRASS qui présente ces délibérations. J'ai des demandes d'intervention sur la 5.3 et la 5.6. Donc c'est sur ces deux délibérations-là que Monsieur GRASS va focaliser sa présentation de synthèse.

F. GRASS : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Alors la délibération 5.3 porte sur une délibération du fonds de soutien Plan de lutte contre la précarité à un certain nombre d'acteurs culturels. Je précise bien sûr que cette action, qui est un fonds qui est porté par la mairie de Toulouse, n'est évidemment pas le seul soutien aux acteurs culturels, puisque la grande partie des soutiens que nous apportons aux acteurs culturels dans le cadre de cette crise sanitaire d'une part a été portée par tout ce que nous avons, au printemps, maintenu comme subventions à l'ensemble des acteurs culturels, malgré les annulations, et ainsi qu'aux artistes, et deuxièmement parce que les fonds les plus importants sont portés par Toulouse Métropole dans le cadre du plan de relance, avec aujourd'hui plus de 90 structures soutenues dans ce cadre de plan de relance et qui bien sûr n'apparaissent pas là puisqu'ils sont portés par ce fonds métropolitain. La 5.6... La 5.6, c'est tout simplement le soutien à l'association culturelle Les Nouveautés Lyriques, qui normalement était portée par les subventions du casino, donc c'est une substitution aux subventions qui étaient portées par le casino.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui. Allez-y, Madame HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Il s'agit d'une intervention sur la 5.6, sur le soutien à...

Monsieur le Maire : Alors... Mettez-vous bien dans l'axe du micro, pour qu'on profite pleinement de votre intervention.

I. HARDY : C'est mieux comme ça ?

Monsieur le Maire : C'est mieux.

I. HARDY : Bien. Nous avons depuis le début de la crise soulevé les difficultés dans lesquelles se trouvent bon nombre d'acteurs culturels, dont ceux qui étaient fléchés par des subventions issues du casino Barrière. Nous avons en effet décidé, nous avons demandé de compenser les pertes, ce qui est le cas pour Les Nouveautés Lyriques, mais nous vous avons déjà interrogés sans avoir de réponse exhaustive. Pouvez-vous nous dire précisément, ou bien nous l'écrire, quelles sont les structures impactées et si nous compensons pour toutes de la même façon ? Est-ce qu'on pourrait avoir un bilan maintenant ? Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ? Il n'y en a pas, donc je donne la parole à Francis GRASS pour éléments de réponse à notre collègue, Madame HARDY. Ah pardon, je vois une autre demande. Pardon, Monsieur GRASS, je vois une autre demande qui émane de notre collègue Pierre LACAZE. Donc je lui donne la parole.

P. LACAZE : Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Monsieur le maire, vous nous entendez, mais comme on est loin, vous avez du mal à me voir parce que tout au bout de la salle.

Monsieur le Maire : Nous vous entendons parfaitement.

P. LACAZE : Exactement. Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint, peut-être... Je ne veux pas revenir, ça a été dit par plusieurs interventions, notamment d'élus de l'opposition, sur la situation difficile des acteurs culturels dans notre ville et au niveau national. J'ai un souci sur cette délibération et Monsieur GRASS, vous avez pris des précautions en la présentant pour peut-être accentuer mon souci. Monsieur le maire, vous avez salué tout à l'heure sans le dire l'action du Département en direction des clubs sportifs et en soulignant l'effort que faisait la Ville de Toulouse avec 1,6 million d'euros d'aide, et qu'elle communique là-dessus. Vous ne soulignez pas là l'effort, je crois aussi, qu'a fait le Département sur les acteurs culturels, avec près de 1,6 million d'euros d'aide sur les fonds de soutien. Monsieur GRASS nous dit que l'on aide la culture effectivement avec le maintien des subventions, mais peut-être que ça suffira pas, on s'oriente vers l'année 2021. Et qu'il y a un fonds de soutien à l'échelle de la Métropole, donc il nous donnera peut-être le chiffre utilisé dans ce fonds de soutien, ou sinon on le saura le 17 décembre prochain. Moi, je suis très inquiet dans cette délibération. Si je la comprends bien, on n'a que quatre dossiers qui nous sont remontés sur des difficultés d'action culturelle, on en a peut-être traité d'autres. Je crois que monsieur CHOLLET ce matin évoquait 90 dossiers qui sont remontés sur l'ensemble des secteurs par rapport à la crise du Covid. Alors on a des centaines de dossiers à l'échelle d'une autre collectivité plus importante, qu'est la Région Occitanie, mais on a aussi des centaines de dossiers au niveau du département de Haute-Garonne et on sait l'espace qu'occupe Toulouse Métropole dans le département de Haute-Garonne. Ma première question, c'est combien de dossiers nous seront remontés ? Est-ce que c'est effectivement quatre, ou est-ce qu'il y a des dossiers qui n'ont pas été pris en compte ? Est-ce qu'on estime à un moment donné que le soutien que l'on porte de 57 500 euros est à la hauteur ? J'ai une vraie question, je sais pas si c'est une question de communication, de lien avec les acteurs culturels, mais je pense qu'il va falloir aller au-delà. Et puis y a-t-il une discussion avec l'ensemble des acteurs culturels pour avoir un événement ? Alors je sais que c'est compliqué à projeter puisqu'on l'a vu, cette pandémie est extrêmement difficile, mais est-ce que dans l'année 2021, peut-être deuxième semestre, il faudrait regarder ou donner une particularité à notre festival Toulouse d'Été. Est-ce qu'on n'a pas à avoir une réflexion sur un événement beaucoup plus important, deuxième semestre 2021, festival Toulouse d'Été en lien avec les acteurs culturels ? Pour leur donner aussi bien sûr une dynamique importante et de la réalisation, parce qu'au-delà des difficultés matérielles, c'est bien sûr le fait que l'ensemble des projets s'arrêtent. Donc une question générale sur l'apport que l'on fait aux acteurs culturels et sur le nombre de dossiers qui nous sont remontés qui me semble extrêmement faible, si j'ai bien lu la délibération.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? Non, donc je vais donner la parole à Monsieur GRASS, étant entendu que premièrement, puisque vous en avez reparlé, sur la subvention aux clubs sportifs professionnels, je ne parlais que d'une délibération que nous avons votée. Il ne vous a pas échappé que nous avons voté d'autres délibérations à ce sujet, notamment celle du TFC. Au total, en réalité, notre soutien dans ce secteur-là se monte à 3 millions d'euros. Par ailleurs, sans préjuger des précisions que notre collègue à la culture va donner, je redis qu'à la Ville de Toulouse, nous avons un fonctionnement qui n'est pas identique à celui des autres collectivités, c'est-à-dire que vis-à-vis des associations, qu'elles soient dans le champ sportif, culturel, social ou autre, nous sommes la collectivité qui délibère le plus tôt et qui crédite les associations le plus tôt. Et donc forcément, des difficultés qu'ont pu rencontrer du fait de la crise certains secteurs associatifs aidés par la Région, le Département, ces difficultés-là, les associations que nous, nous subventionnons, quel que soit le secteur thématique, ne les ont pas rencontrées, parce que le versement anticipé de la subvention municipale leur a permis de faire face. C'est une spécificité municipale, je sais pas si sur ce terrain les autres collectivités finiront par nous imiter, si c'était le cas, ça serait heureux pour le secteur associatif. Mais sachez que nous, nous avons depuis très longtemps cette méthode de travail qui s'est avérée très heureuse dans les circonstances difficiles que nous avons vécues. Francis GRASS.

F. GRASS : Merci, Monsieur le maire. Alors Madame HARDY, pour répondre à la question concernant le casino, j'ai pas la liste en détail sous les yeux, mais l'ensemble des acteurs culturels qui étaient prévus en subventions par le casino l'ont été. Soit certains par le casino, parce que le casino avait payé en début d'année, avant la crise, soit par nous-mêmes en substitution. Donc il n'y a eu aucun laissé-pour-compte, ni en nombre ni en valeur. Alors pour répondre à Pierre LACAZE, je vais donner plus de précisions que ce que je n'ai dit tout à l'heure. S'il y a peu de dossiers sur cette délibération et sur ce fonds, c'est que l'essentiel des acteurs culturels ont postulé dans le cadre du fonds d'urgence que je citais concernant la Métropole. Ce fonds est de 3 millions d'euros, et il faut savoir qu'on y a aussi ajouté 400 000 euros à destination des librairies indépendantes. Avec ces 3 millions d'euros, il faut que vous sachiez, et ça, je le sais notamment des acteurs culturels et des syndicats nationaux, nous sommes la Ville ou la Métropole française qui a fait le plus en faveur des acteurs culturels, et de loin. Les deux autres collectivités qui ont fait quelque chose, mais pas du tout à ce niveau, c'est Nantes et Saint-Étienne. Donc je crois que là, c'est assez salué d'ailleurs par beaucoup d'acteurs culturels. À ce stade, en fonction des demandes que nous avons eues, nous avons attribué des aides à 90 structures. 90 structures pour un montant qui actuellement est de 1 376 840, donc on n'a pas évidemment consommé tout le fonds. Mais voilà ce qui a déjà été fait. J'ajoute aussi que nous avons doublé le fonds GIP Cafés Cultures, qui soutient beaucoup d'artistes, en rajoutant 52 500 euros. Si on ajoute l'ensemble des fonds, à la fois Ville et Métropole, actuellement, on est à plus de 100 structures, et avec 2 821 000 d'euros. Donc je crois que là, on a un effort exceptionnel, et évidemment, celui que vous voyez dans la délibération n'est pas représentatif de l'ensemble de l'effort. Et évidemment, je redis pas ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que nous avons maintenu toutes nos subventions, ce qui fait qu'aujourd'hui d'ailleurs, un certain nombre de structures culturelles, qui ont par ailleurs bénéficié elles-mêmes d'aides de l'État, via notamment du chômage partiel ou bien d'aides de la Région et du Département, ou de l'État directement, certaines ne sont plus en danger à l'instant T. Ça veut pas dire qu'elles ont des perspectives très heureuses, parce qu'évidemment, pour évoquer l'autre volet de votre question, il va de soi que la décision récente que les lieux culturels restent fermés engendre une très grande déception de l'ensemble des acteurs culturels. Y compris le nôtre, puisqu'il faut savoir que les acteurs culturels, y compris tous les agents de la mairie travaillent énormément. La culture n'est pas à l'arrêt. Les compagnies répètent, l'orchestre travaille. Les musées préparent les expos, les bibliothèques sont ouvertes. Donc on a un effort qui se maintient, et évidemment, grande déception. Et puis aujourd'hui, des perspectives qui sont pas très claires, puisqu'on annonce la date de début janvier, mais tout ça sous réserve de conditions sanitaires, donc c'est très difficile pour le moral des acteurs culturels. Vous évoquiez le fait qu'on puisse soutenir les acteurs culturels, notamment l'été prochain. Vous savez que l'été dernier, l'été récent, nous avons fait ce qu'on a appelé les Instantanés, qui a été une commande directe à des acteurs dans l'espace public, et ça aussi dans le cadre du plan de relance. C'était à la fois un soutien à la profession, mais aussi une production vis-à-vis des habitants, des Toulousains. Ces Instantanés ont eu un très grand succès, ont été très appréciés, de manière unanime. Et c'est pour ça que pour l'été prochain, nous travaillons non seulement à le refaire, mais à le développer. Donc c'est un des projets pour l'été prochain, mais bien entendu, il va de soi que l'année prochaine, en fonction du contexte sanitaire, nous travaillerons avec l'ensemble des acteurs culturels afin que l'activité culturelle reprenne toute la place qu'elle mérite, parce que tout le monde l'attend.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, Monsieur le maire, chers collègues, permettez-moi à la 15e interpellation de votre part sur les politiques départementales d'enfiler cette casquette-là quelques instants dans cette assemblée. Simplement pour vous dire d'une part, il faut vous mettre d'accord avec monsieur GRASS. Vous dites, Monsieur le maire, que finalement, parce que vous seriez la collectivité qui paye le plus tôt, les associations culturelles n'ont pas eu de souci, et monsieur GRASS nous dit : « On en a soutenu beaucoup, mais ailleurs ». Donc il faut savoir. Soit elles ont des besoins, soit elles en ont pas, mais en tout cas, il y a un discours qui n'est pas raccord entre vous deux. Deuxième chose, je m'étonne toujours et je le dis, je vais dans le sens de mon collègue Pierre LACAZE, je m'étonne qu'il n'y ait que 90 dossiers d'acteurs culturels. Car si oui, comme le dit monsieur GRASS, les acteurs culturels continuent en partie leurs activités, leurs ressources financières en revanche ont été impactées. Une compagnie qui répète une pièce de théâtre, ce n'est pas la même chose qu'une compagnie qui peut jouer sa pièce de théâtre. Elle n'en tire pas les mêmes revenus. Donc moi, ce qui m'étonne, et vous le

savez, vous pouvez reprendre mes propos, j'avais dit que la création de ce fonds au mois de juillet, c'est-à-dire bien après selon moi les besoins, était une bonne chose, mais qu'il arrivait trop tard. J'avais salué la création de ce fonds. Mais aujourd'hui, force est de constater qu'il y a un souci, parce que je pense qu'une partie des acteurs n'ont soit pas connaissance, soit pas pris conscience qu'il y avait ce fonds. Parce que des acteurs culturels en difficulté, il y en a des centaines, dans cette ville, des centaines. Et contrairement à ce que vous dites, Monsieur le maire, mais je vais pas me lancer dans un concours ici, celles et ceux que je rencontre ne sont pas aussi dithyrambiques à votre égard que ce de quoi vous voulez bien vous prévaloir. Quand nous avons mis en œuvre, au conseil départemental, le fonds d'urgence, toutes les structures associatives sont venues nous dire : « Merci, vous avez su être réactifs, innovants et répondre à nos besoins. Et assez souples justement dans le traitement de vos demandes pour que la réponse n'intervienne pas bien après le problème. » Mais bon, je mets ça entre parenthèses, c'était simplement une remarque utile. Je pense qu'il y a nécessité à revenir vers les acteurs culturels, qui, je vous le dis, connaissent encore des problématiques financières dans cette ville. Vous pouvez le nier, mais c'est une réalité.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Alors monsieur Francis GRASS va vous expliquer l'articulation et la complémentarité entre son propos et le mien, et vous serez rassurés. Il y a bel et bien, sur ce sujet et sur tous les autres, une unité de vue solide.

F. GRASS : Monsieur GIBERT, pour compléter votre information, parce que visiblement, vous connaissez peut-être pas encore assez le sujet pour bien percevoir. Lorsque monsieur le maire a évoqué le fait que nous faisons des avances très tôt, puisqu'on le fait en général en début d'année ou avant la fin de l'année, à tous les acteurs conventionnés, c'est pour permettre évidemment aux acteurs de travailler dans la continuité, sans avoir le moindre problème de trésorerie, avant même qu'on ait instruit leur dossier. Et ça, on le fait évidemment avec tous les acteurs reconnus, je crois que ça doit représenter plus d'une centaine. Ce paiement par avance, c'est une pratique de longue date, que nous avons d'ailleurs appliquée dans tout le mandat précédent, et demandez à vos collègues de l'époque. L'autre volet, qui est tout à fait complémentaire, parce que la plupart des acteurs culturels que nous soutenons au travers des différents fonds que j'ai évoqués, sont des acteurs qui ne sont pas conventionnés avec la mairie de Toulouse. Alors vous dites : « Pourquoi il y en a que 90 ? » Déjà, 90, c'est beaucoup. Comme je discute avec beaucoup d'acteurs culturels et que, quand nous subventionnons, nous regardons aussi la situation réelle des acteurs culturels, paradoxalement, renseignez-nous, parce que vous le verrez vous-mêmes, un certain nombre d'acteurs culturels peuvent être en difficulté, mais d'autres pas du tout, parce que dès le début de la crise sanitaire, premièrement, nous avons maintenu les subventions, deuxièmement, certains d'entre eux ont bénéficié aussitôt de chômage partiel quand ils avaient les conditions requises vis-à-vis de ce dispositif. Et troisièmement, pour certains qui avaient déjà touché des réservations pour des spectacles à venir, eh bien il se trouve que beaucoup de Toulousains n'ont pas demandé le remboursement, tout simplement à titre de soutien personnel à l'acteur culturel concerné. Ce qui fait que certains d'entre eux ont des situations, de ce fait, du fait de ces trois raisons-là, des situations correctes et pas du tout risquées. C'est pas le cas de tous les acteurs, mais un certain nombre sont dans ce cas-là. Aujourd'hui, ce fonds est bien connu. Il y a comme un bouche-à-oreille qui fonctionne très bien. Vous évoquez les aides du Département, et je pense que c'est très bien que le Département apporte lui-même sa contribution, mais ce qu'il faut savoir, quand même, c'est qu'il serait encore mieux que le Département soutienne la culture au même niveau que la mairie de Toulouse. Je rappelle que nous sommes à un ordre de grandeur pour la culture à 340 euros par habitant, alors que le Département se situe entre 10 et 20 euros par habitant sur la culture. Donc je dirais, c'est très bien de soutenir en secours, c'est encore mieux de soutenir de manière sérieuse et continue les acteurs culturels.

Monsieur le Maire : Oui, Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Du coup, je reviens un peu sur la question que je posais sur l'intervention au tout début. Vous avez dit : « Ce plan est bien connu, le bouche-à-oreille fonctionne bien. » J'avoue que je suis un peu gênée que ce soit par le bouche-à-oreille que les associations soient informées de l'existence d'un éventuel plan de soutien, parce que ça pose quand même un problème d'équité. Parce que le bouche-à-oreille, c'est pas... enfin voilà, c'est les grosses structures, c'est les structures amies,

c'est des structures qui ont déjà des bons contacts qui peuvent a priori en entendre parler. Et donc je redis que nous, nous sommes attachés à ce qu'il y ait une communication large, et égalitaire, qui permette à toutes les associations d'être au courant de l'existence de ces aides.

Monsieur le Maire : Oui, je précise une chose, avant que monsieur Francis GRASS s'exprime aussi. Il a évoqué le bouche-à-oreille parce qu'effectivement, ça compte beaucoup. Mais il y a les délibérations que nous votons au conseil municipal et en conseil de Métropole, qui sont par définition publiques. Il y a le travail que font les journalistes sur les délibérations, sur les décisions, donc il n'y a pas que le bouche-à-oreille, je vous rassure. Et puis il y a aussi le dialogue permanent avec les acteurs culturels eux-mêmes, à travers des événements, ou à travers tout simplement des contacts qu'ils prennent ou qu'ils ont de manière très naturelle et quasi permanente avec les collègues, que ce soit Francis GRASS, Nicole YARDENI, Gérard ANDRÉ au niveau de la Métropole, et puis également nous sommes en lien de travail permanent avec les syndicats et les groupements professionnels des milieux culturels. Nous avons une relation vraiment qui est positive et qui est permanente. Donc si vous voulez, on essaie de faire passer l'information par tous ces canaux, mais bon, vous savez comment c'est, nous vivons dans un monde d'hypercommunication. J'ai toujours remarqué que dans tous les domaines, quels que soient tous les efforts que l'on fait à travers de multiples canaux de communication et d'information, il y a toujours une part qui n'est pas négligeable, quoique minoritaire, de personnes concernées qui ne reçoivent pas l'information. C'est pour ça que c'est important d'échanger entre nous. Et je reconnais là-dessus aussi le rôle de l'opposition. Lorsque moi-même j'étais dans l'opposition, il m'arrivait d'être alerté par telle ou telle structure associative. À ce moment-là, très naturellement, je me tournais vers l' élu municipal à l'époque en charge pour faire remonter l'information. Je crois que là-dessus, on a tous les uns et les autres, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, on a un rôle d'alerte, d'information pour l'intérêt général. Francis GRASS.

F. GRASS : Je crois que vous avez tout dit. Quand j'ai parlé du bouche-à-oreille, Monsieur le maire, et Madame HONVAULT, quand j'ai parlé de bouche à oreille, c'était évidemment en plus des informations tout à fait officielles, puisque les appels à possibilités du fonds d'urgence ont été faits par des publications générales, relayées par des articles de presse, et Monsieur le maire l'a dit, avec des rencontres avec les syndicats professionnels représentant l'ensemble des champs culturels présents à Toulouse. Donc l'information, elle est globalement bien passée. Si certains ne l'ont pas eue, effectivement, il faut relayer l'info, mais on a fait une large et lourde information. Et j'ajoute qu'on fera des appels si nécessaire à subventions, dans une troisième phase, puisqu'il y en a eu deux je crois déjà, et on pourra le faire, bien sûr.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Madame HONVAULT, je vous en prie.

C. HONVAULT : Excusez-moi, je veux pas être désagréable, mais je crois savoir qu'entre les deux tours, pendant le confinement, un courrier a été adressé à l'ensemble des associations pour leur indiquer que la Ville avait conscience des difficultés qu'elles rencontraient. Je pense que ce même canal pourrait être utilisé pour indiquer plus précisément où s'adresser pour demander ces aides, tout simplement.

Monsieur le Maire : Très bien. Bon, Madame HONVAULT nous invite à communiquer davantage, donc mes chers collègues, je crois que lorsque l'opposition nous demande de communiquer davantage, il ne faut pas négliger le conseil. Donc je vous invite tous dans vos délégations à avoir cette vigilance accrue, et que nous communiquions plus fort et mieux. Sur ce, cette bonne résolution étant, grâce à vous, Madame, prise, nous allons adopter les délibérations concernées. J'organise les votes disjoints qui ont été souhaités par nos collègues de la minorité. Sur le projet 5.1 de délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Nous avons ensuite le 5.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5,3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5,4, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5,5, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5,6, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5,7, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Très bien, toutes les délibérations de monsieur GRASS sont adoptées. Vous

avez remarqué, mes chers collègues, que l'opposition n'a voté aucune subvention de soutien à la culture. Comme on a été invités par notre collègue, je vous invite à communiquer largement autour de vous le fait que l'opposition ne soutient pas la culture à Toulouse et préfère se cantonner à la polémique.

5.1 Appel à projet Résidence d'éducation artistique et culturelle en école maternelle 2021- Sélection du candidat : attribution d'une subvention et approbation de la convention multipartite-(Recherche et développement culture - - 20-0496)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

5.2 Appel à candidature 2020 Culture / Politique de la Ville (Expérimentation culturelle) - Sélection des candidats - Attribution de subventions-(Recherche et développement culture - - 20-0508)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

5.3 Plan de lutte contre la précarité – Fonds de soutien aux associations culturelles : attribution de subventions-(Recherche et développement culture - - 20-0507)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Agnès PLAGNEUX BERTRAND

Adopté

5.4 Subventions culturelles - Exercice 2020-(Ressources de la culture - - 20-0513)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

5.5 Subventions culturelles - Exercice 2021-(Ressources de la culture - - 20-0514)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES

Agnès PLAGNEUX BERTRAND
 Nicole YARDENI
 Francis GRASS
 Pierre ESPLUGAS-LABATUT
 Ghislaine DELMOND
 Samir HAJIJE

Adopté

- 5.6 Soutien à l'association culturelle "Les nouveautés lyriques" bénéficiant de la contribution du Concessionnaire du Casino municipal à l'animation culturelle et touristique de la Commune de Toulouse - Exercice 2020-(Ressources de la culture - - 20-0519)**

Adopté à l'unanimité

- 5.7 Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures - Adhésion 2021-(Ressources de la culture - - 20-0526)**

Adopté à l'unanimité

Patricia BEZ

Monsieur le Maire : Nous entamons maintenant l'examen des vœux du chapitre suivant, qui sont des délibérations proposées par madame BEZ. Et en l'occurrence, il y a une demande de présentation de la délibération 6.1.

P. BEZ : Monsieur le maire, mes chers collègues, cette délibération concerne le plan de lutte contre la précarité via le fonds de soutien aux associations qui œuvrent dans le champ de la santé. Nous savons tous que la crise sanitaire de ces derniers mois a impacté les opérateurs associatifs, et afin de les accompagner, le conseil municipal en juillet 2020 a voté la mise en place d'un fonds de soutien, d'un montant de 6 millions d'euros. Donc pour mémoire, ce fonds de soutien a vocation à accompagner des associations selon les modalités suivantes, qui ont déjà été exprimées d'ailleurs dans d'autres domaines : 10 % de l'enveloppe allouée sont destinés à des avances sur des subventions de 2021 pour les associations qui en font la demande, et 90 % de l'enveloppe allouée sont affectés au soutien des associations en difficulté du fait de la crise sanitaire et pour l'accompagnement de nouveaux projets. Donc au titre de ce fonds de soutien, nous vous proposons de soutenir cette association intervenant dans le champ de la santé, pour un montant de 76 800 euros qui sont répartis de la manière suivante : il y a deux projets au titre d'un soutien pour un montant de 4 000 euros, et cinq projets au titre de l'accompagnement à la souffrance psychosociale et des risques psychosociaux, en cohérence avec le plan de lutte contre la précarité, pour un montant de 72 800 euros. J'ai fini.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix les délibérations de madame BEZ.

P. LACAZE : Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Pardon ? Oui, Monsieur LACAZE. Allez-y, Monsieur LACAZE, prenez la parole.

P. LACAZE : Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Je vous offrirai des petites jumelles, parce que vous avez la cloche, mais c'est vrai qu'avec les jumelles, vous serez plus à l'aise pour voir le fond de la salle, même si j'ai un grand bras.

Monsieur le Maire : Pour vous dire...

P. LACAZE : Monsieur le maire. Non, mais ne me coupez pas.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE. Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Écoutez, je m'étais lancé. Attendez des jumelles.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE, pour que vous soyez parfaitement informé, j'ai le déplaisir de vous dire que vous êtes malheureusement dans l'axe de la caméra qui retransmet le conseil. Et donc il est des fois où je n'ai pas le plaisir de vous voir. Toutes mes excuses, vous avez la parole chaque fois que vous le voulez dans cette maison, vous le savez.

P. LACAZE : Je vous remercie. Effectivement, vous l'avez rappelé, la loi est la prérogative des élus. Ce que je vous propose, c'est que peut-être je me déplacerai aux côtés de monsieur GIBERT au prochain conseil municipal. Vous me verrez de plus près, parce que je pense que la caméra ne bougera pas, et qu'il est important que vous lui fassiez face. Monsieur le maire, c'est une question sur la préoccupation sur les questions de santé liées globalement, mais c'est présenté par notre collègue de manière suffisante, je vais pas développer avec ce qui implique aujourd'hui la situation que vivent les populations, les habitants et habitantes de Toulouse, avec l'impact psychologique du confinement, de la pandémie, les difficultés liées aussi aux questions sanitaires globales. J'avais une question qui s'adressait à notre collègue, mais aussi à vous, Monsieur le président. Je vous l'ai souvent posée lors du dernier mandat, c'est la préoccupation que j'ai de la situation du CHU, ou de tout le tissu sanitaire de Toulouse. Et notamment sur le CHU, vous évoquiez ce matin les manifestations auxquelles fait face la ville, de commerçants, il y a eu des manifestations de policiers, des manifestations de précaires, des manifestations d'infirmiers, dans laquelle je ne vous ai pas vu, d'ailleurs, ce qui n'est pas nouveau. Depuis de nombreuses années, le personnel soignant de notre ville manifeste pour des moyens. Vous m'aviez répondu positivement, il me semble, lors d'un conseil municipal, et aussi au conseil métropolitain, lorsque nous avons approuvé votre demande qu'il y ait plus de fonctionnaires policiers pour la sécurité de nos habitants. Vous aviez repris l'idée qu'effectivement, il y avait besoin d'emplois au CHU de Toulouse. Et je voulais savoir si vous avez des réponses de la part du ministère. Alors selon les sources, on chiffre quand même à plusieurs centaines d'emplois les besoins sur notre CHU, je crois que la crise sanitaire, personne ne le contestera, a souligné les difficultés du réseau hospitalier, et particulièrement du réseau toulousain. Et je souhaiterais, peut-être pas aujourd'hui Madame, ou vous-même Monsieur le maire si c'est vous qui répondez, qu'au prochain conseil municipal nous réaffirmions cette demande faite par le conseil municipal de Toulouse pour qu'il y ait un effort sur la création d'emplois au CHU.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Oui, allez-y, Madame...

I. HARDY : Ah ! J'ai perdu mon texte.

Monsieur le Maire : Allez-y, Madame HARDY.

I. HARDY : Oui. Merci. Je voudrais vous répondre effectivement sur le fait que vous disiez que l'opposition municipale, systématiquement, vote contre les subventions aux associations, et donc de fait, on ne soutient pas les associations, et notamment celles culturelles. Vous allez donc communiquer largement là-dessus, donc permettez-moi d'expliquer, de réaffirmer certaines choses, puisque nous l'avons déjà dit. Vous le savez, la pandémie de Covid provoque une crise économique et sociale sans précédent, accentue l'urgence d'agir pour organiser notre résilience, relocaliser l'économie, renforcer les services publics et tous les métiers du lien, consolider la protection sociale. Et pour y répondre, la Ville de Toulouse se doit d'agir. Et cela passe notamment par le soutien au secteur associatif. Pourtant, alors qu'en ce début de mandat, beaucoup de financements à destination d'associations sont soumis au vote du conseil municipal, en la matière nous considérons que votre politique n'est pas à la hauteur des enjeux. Depuis des années à Toulouse, rappelons-le, parce que c'est vrai qu'on est en début de mandat,

mais les associations sont malmenées. En six ans, elles ont quasiment toutes subi une baisse moyenne de 25 % sur six ans de leur financement, sans concertation, mettant en péril la survie d'une bonne part d'entre elles. Ce traitement est le signe manifeste d'une absence de vision politique de votre municipalité et traduit un manque de considération général pour les associations. La politique que vous menez s'inscrit dans une approche cloisonnée. La culture se résume à une juxtaposition de secteurs, le sport à un certain nombre de clubs, les associations à un simple statut juridique. Et c'est pour cette raison que lors du conseil municipal déjà du 8 octobre, nous avons fait à la majorité municipale, nous avons fait des propositions, sans réponse depuis. Voilà, je ne vais pas être plus longue, puisque ça fait l'objet d'un communiqué. C'est vrai que c'est assez compliqué pour les associations de comprendre pourquoi nous nous abstenons encore aujourd'hui, mais en voilà une partie de l'explication. Merci.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Non. Je vais seulement répondre à Madame HARDY, puisque votre intervention ne portait pas au fond sur les délibérations qui sont proposées par notre collègue Patricia BEZ. Je n'ai jamais dit, contrairement à ce que vous venez d'affirmer, que l'opposition votait contre les délibérations de la culture. J'ai dit que vous ne les votiez pas, ce qui est la stricte vérité. Alors évidemment, on a compris votre positionnement qui consiste à dire : « On les vote pas parce qu'on aimerait qu'il y ait plus de subventions. » Le seul problème, c'est que dans l'attitude irresponsable qui vous caractérise, vous n'êtes pas capables de formuler des moyens de financement du plus que vous souhaitez. Donc effectivement, vous êtes dans une attitude qui consiste à ne pas voter ce que nous proposons. Pourtant, chaque année, ce sont des sommes très considérables qui viennent soutenir la vie associative dans des secteurs extrêmement différents. Vous pourriez vous associer à ces votes, tout en demandant plus, tout en indiquant comment vous financez le plus, mais vous êtes tellement dogmatiques et tellement négatifs à l'endroit de la majorité que vous préférez même pas, vous préférez ne pas soutenir les actions associatives dans le domaine culturel. C'est cela qui me choque très profondément et je souhaite que les Toulousains le sachent. Alors peut-être qu'ils ne le savent pas assez, et c'est la raison pour laquelle, effectivement, j'invite les membres de la majorité à répandre largement l'information comme quoi vous ne soutenez pas la vie associative, culturelle et autre. Madame HONVAULT.

C. HONVAULT : Oui, désolée, je suis obligée de reprendre un petit peu. Je crois que nous, c'est pas par rapport aux associations qu'on s'exprime, c'est plutôt dans la relation entre la majorité et l'opposition. On a essayé d'expliquer que ce qui nous pose problème, c'est qu'on n'a pas de vision d'ensemble, qu'on ne peut pas avoir la vision d'ensemble parce qu'on a accès aux délibérations des propositions de subvention, mais pas à celles qui sont refusées, pas à chaque fois avec les critères, que ça manque de transparence. Et donc c'est pour ça que nous, on peut pas se positionner. Donc c'est une discussion, c'est un dialogue entre vous et nous qui n'a rien à voir avec les associations. Après, le fait qu'on s'abstienne, c'est pour marquer, justement d'ailleurs ça marche, on arrive à en parler et c'est formidable, le débat est ouvert. Pouvoir parler de ça, de ce besoin de transparence qu'on a, de ce besoin de compréhension, de vision globale, parce que de toute façon, comme vous le savez, qu'on vote ou pas, ici, tout passe. Donc l'abstention est un moyen d'exister, et c'est ce que nous faisons. Après, vous pouvez communiquer largement, y a pas de problème, enfin c'est bien la démocratie. Nous le ferons aussi, d'ailleurs, ne vous inquiétez pas. Voilà, je voulais vous expliquer que c'est pas contre les associations, c'est simplement pour dire qu'on n'a pas accès, on ne peut pas faire notre travail d'élus d'opposition, parce qu'on ne comprend pas l'ensemble du cadre de décision. Ce qui ne veut pas dire qu'il est pas bon, et qu'il est condamnable. C'est simplement que nous, on le comprend pas. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je vous remercie de cette intervention, parce qu'elle apporte des précisions et des explications qui jusqu'ici n'avaient pas été à ce point indiquées. Donc au fond, vous m'avez dit : « On s'abstient pour exister. » Donc en réalité, c'est véritablement une attitude politique, pour ne pas dire politicienne, et vous vous servez de la vie associative pour exister politiquement. Au moins, les choses sont clairement dites, elles contribuent à accentuer l'effroi que j'exprimais il y a quelques minutes. Voilà, alors après, vous avez pas de vision globale. Moi, j'invite les uns et les autres à aller en commission, à poser des questions. D'ailleurs, beaucoup d'entre vous le font. C'est à ce moment-là qu'on peut avoir la vision globale. Alors après, effectivement, nous travaillons conseil municipal après

conseil municipal, tout comme les autres assemblées d'ailleurs. Là-dessus, on ne travaille pas de manière très originale. Peut-être qu'il faudra que ça soit au bout d'un cycle d'une année entière que vous ayez la vision globale de l'activité du conseil municipal, ça, je le comprends tout à fait, en plus, vous êtes une nouvelle élue. Quant à la globalité, la cohérence, je crois que nous l'avons, et le fait qu'il y ait interaction, comme nous y invitait madame HARDY, entre tel ou tel domaine thématique de l'action municipale, je crois que là aussi, il y a pas de problème. Bien évidemment, il y a des interactions tous les jours entre le sport, la culture, le social, les quartiers. Cette interaction, elle existe. Après, on a, mais comme toutes les autres municipalités, comme la municipalité dans laquelle siégeait monsieur MAURICE et ses amis entre 2008 et 2014, on a effectivement un travail municipal qui est divisé en délégations. Donc effectivement, la présentation délégation par délégation, élu par élu, peut donner le sentiment de quelque chose de trop découpé. Mais en réalité, je vous assure, que ce soit les élus entre eux, mais également les services, ils collaborent de thème à thème, et de délégation à délégation. Comme vous avez parlé culture, je vais redonner la parole à Nicole YARDENI, et on va quand même revenir sur le sujet santé avec notre collègue Patricia BEZ. Nicole YARDENI sur ce point culture.

N. YARDENI : Alors juste pour vous rappeler que lorsqu'une question précise nous est posée, vous avez la réponse. Pour un dossier qui avait été refusé, me semble-t-il, j'ai donné une réponse écrite à madame HONVAULT pour madame Agathe ROBY, qui était simplement qu'il arrive qu'un acteur culturel pose sa candidature à différentes subventions, parce que c'est plus commode comme cela, et en général, nous ne répondons qu'à une seule demande, et nous essayons de ne pas cumuler plusieurs demandes pour le même acteur culturel. S'il bénéficie d'une subvention importante d'un côté, il aura peut-être pas une autre subvention ressortant d'un autre fonds d'aide de l'autre. Voilà, c'était juste la petite précision, et je me rappelle très bien l'avoir mis en avant. Et dès que nous avons des informations et que vous les demandez, quand les services ont la possibilité d'avoir le temps d'y répondre, il vous sera répondu sur quelque question que vous posez.

Monsieur le Maire : Merci. Alors c'est encore sur la culture ? Bon, allez-y rapidement, mais alors là aussi, excusez-moi, mais j'essaie d'ordonner les débats dans cette assemblée.

C. HONVAULT : Alors moi, c'était pas sur la culture que je parlais.

Monsieur le Maire : Je préfère qu'on discute des thèmes lorsque les thèmes sont discutés. Parce que c'est pas très heureux pour la santé. Je plains monsieur LACAZE...

C. HONVAULT : Ça concerne aussi la santé.

Monsieur le Maire : ... qui doit être en extrême souffrance, parce qu'il a souhaité, comme nous, parler de santé maintenant, et on voit bien qu'à travers vos interventions, vous ne cessez de reléguer le sujet de la santé pour parler culture. En attendant que la santé ne souffre plus du détriment de discussion que vous lui infligez, je vous donne, Madame, une dernière fois la parole sur ce thème.

C. HONVAULT : D'accord, une dernière fois. Je vous remercie, Monsieur le maire. Tout d'abord, je voulais dire à madame YARDENI que oui, bien entendu, nous avons bien noté que nos questions sont prises en compte, nous la remercions. C'était pas du tout sur cet aspect-là. La remarque que je faisais, qui est la remarque d'Archipel Citoyen, était plus globale, elle concernait la culture, mais aussi la santé, enfin toutes les subventions. Donc je suis un peu gênée, c'est pour ça que je voudrais reprendre la parole, que vous condamnerez en disant que c'est une position politique. Oui, c'est une position politique. C'est une position politique au sens noble du terme. Je crois que la politique, c'est pas sale, comme mot, et que c'est le rôle politique de l'opposition de demander à comprendre, de la même manière que les élus de la majorité, de demander à comprendre ce qu'on est amenés à voter. C'est ça que nous faisons. Et je crois que c'est respectueux pour l'ensemble des Toulousains, et pour une partie qui ont voté pour nous, aussi, même s'ils sont minoritaires il y en a quand même une partie. Voilà, simplement, le but était pas de rentrer, je voulais pas vous... Je sens que je vous ai un peu agacé, Monsieur le maire, mais je voulais pas rentrer dans un conflit. C'est simplement expliquer que nous,

on joue notre rôle politique, et que c'est ce qui est attendu de nous, comme vous jouez votre rôle politique. Merci.

Monsieur le Maire : Non, mais y a pas de problème, ma remarque était neutre. Donc la parole est à Patricia BEZ, enfin.

P. BEZ : Monsieur le maire, je vous remercie. Monsieur LACAZE, une petite réponse. J'ai bien pris en compte votre demande concernant le tissu sanitaire, et notamment votre inquiétude au niveau du CHU. Sachez que le directeur du CHU poursuit sa politique de recrutement, et je m'engage à faire un point plus précis avec lui dans les prochaines semaines, de manière à ce qu'au prochain conseil, on puisse avoir des chiffres et des éléments complémentaires à vous donner.

Monsieur le Maire : Merci. Donc je vais mettre aux voix les délibérations de madame BEZ une par une. 6,1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Merci. Qui vote contre ? C'est adopté. La 6.2, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

6.1 Plan de lutte contre la précarité - Fonds de soutien aux associations qui oeuvrent dans le champ de la santé-(Service Communal d'Hygiène et de Santé - - 20-0536)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

6.2 Attribution d'une subvention à une association intervenant dans le domaine de la santé - Année 2020-(Service Communal d'Hygiène et de Santé - - 20-0595)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Ollivier ARSAC

Monsieur le Maire : Nous avons ensuite le chapitre 7, avec une seule délibération, que je demande à monsieur ARSAC de présenter en synthèse.

O. ARSAC : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je vous invite à approuver cette délibération et sa convention annexée pour un plan local d'action 2021-2026 en faveur du commerce et de l'artisanat de proximité. Cette convention dite du PLA établit un partenariat entre la chambre des métiers, la CCI et la Ville de Toulouse pour une gouvernance commune, pour gérer un budget en commun de 330 000 euros, issu à 60 % de la Ville de Toulouse, 35 % de la CCI et 5 % de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat. Ce budget géré en commun a vocation premièrement à développer le commerce et l'artisanat de proximité, à favoriser leur organisation en associations, à développer des actions de promotion commerciale dans tous les quartiers de la ville, enfin à soutenir les commerçants dans leur développement. À titre d'exemple, il finance entre autres les animations de fin d'année, les subventions qu'on accorde pour des initiatives dans les quartiers de la part des associations de commerçants, la grande braderie, la promotion du commerce de proximité, la digitalisation et quelques autres actions encore. Enfin, pour conclure, je précise que ce plan pluriannuel est reconduit pour la

deuxième fois dans une grande stabilité et continuité, tant dans sa gouvernance que dans ses actions depuis 2009.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Madame HARDY.

I. HARDY : Merci, Monsieur le maire. Il s'agit d'une convention-cadre, comme vous l'avez indiqué, Monsieur ARSAC, que nous connaissons bien, depuis 2009, et qui définit les modalités de contribution entre la mairie, la chambre de commerce et la chambre des métiers pour le développement du commerce, de l'artisanat, des vitrines et des services toulousains. Alors dans le contexte de crise actuel que nous traversons, il nous paraît bien sûr important de reconduire ce plan d'action pour 2021-2026, mais au-delà peut-être de le faire évoluer en profondeur, car il reste sensiblement identique depuis de nombreuses années, bien qu'il ait un petit peu évolué. Donc travailler sur le plan du développement du commerce de 2021 à 2026 nécessite une vision, un accompagnement spécifique pour gérer la crise actuelle, mais aussi anticiper sur l'évolution du commerce de demain. Nous devons, vous en conviendrez, je pense, accompagner les commerçants et les artisans à affronter les évolutions inéluctables de la consommation, la baisse du pouvoir d'achat qui fait que les Toulousains et les Toulousaines consomment moins, la consommation plus responsable, avec la forte augmentation du prêt, de la seconde main, de la location. Nous devons aussi accompagner les commerçants sur la transition numérique, la modification de la boutique physique, notamment, mais aussi sur la création de nouveaux services comme, et ce sera l'objet du vœu porté par François PIQUEMAL, la livraison à domicile à vélo. Alors bien sûr, j'en suis consciente, votre politique en matière de commerce et d'artisanat ne se résumera pas à ce PLA, mais il me semble que certaines mesures historiques peuvent évoluer. À titre d'exemple, nous vous proposons de consacrer un budget à la prise en charge de titres de transport en commun, mais aussi, je l'ai dit, de soutenir financièrement des entrepreneurs ou des entreprises de livraison à domicile à vélo responsables et respectueux des salariés. Nous sommes en décembre, j'imagine que le plan d'action est établi, mais nous ne l'avons pas en annexe. Néanmoins, nous souhaitons être constructifs et forces de proposition, et nous souhaiterions, comme nous vous l'avons demandé en commission, qu'un ou une élue de l'opposition puisse intégrer le comité de pilotage. Alors vous pourriez me répondre par la négative, me rappelant que lorsque nous étions dans la majorité, l'opposition n'en faisait pas partie. Certes, mais je vous répondrais alors que dans le mandat 2008-2014, nous avons mis en place une conférence du commerce et de l'artisanat que vous avez supprimée, qui était un lieu de débat et de construction de la politique commerciale, et y étaient associés tous les acteurs du commerce et de l'artisanat à Toulouse, et y compris des élus de la majorité et de l'opposition. Je vous propose donc un amendement portant à cinq le nombre de représentants de la Ville ou en précisant quatre représentants de la Ville dont un élu de l'opposition. Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Monsieur LACAZE, je crois, non ?

P. LACAZE : Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. C'est une question précise sur Monsieur ARSAC. Monsieur le maire, vous respectez l'ordre du débat du conseil municipal, mais parfois vous digressez. Je trouve que ça ressemble un peu à un concours de démagogie et je voudrais parler sérieusement de la situation du commerce dans notre ville. Parce que je vous rappelle que durant votre précédent mandat, vous nous aviez alertés sur la situation du commerce, sans qu'il y ait de manifestations le samedi, ou d'autres difficultés, puisqu'on assiste à une fermeture globale des commerces sur la Ville de Toulouse, une modification du genre de commerces sur le centre-ville et je voudrais avoir une question précise sur les commerces hors centre-ville. Je suis inquiet, moi j'assiste dans mon quartier à la fermeture des commerces. C'est pas quelque chose de nouveau, mais ça perdure. Je voulais savoir de quelle manière, et je le dis en toute sincérité, je voudrais qu'on discute sérieusement, c'est un problème que nous avons évoqué dans les conseils municipaux même peut-être avant 2014. On sait qu'il y a l'attractivité des grandes surfaces, à l'extérieur de Toulouse, et les difficultés que ça pose aux petits commerces de proximité. J'aurais voulu savoir, Monsieur ARSAC, si on a un bilan sur l'année écoulée, ou sur l'année précédente, des fermetures de commerces dans la ville de Toulouse, en dehors du centre-ville, et s'il y a une procédure particulière pour vous d'aide aux commerces de proximité sur notre ville. Je veux bien y associer le centre-ville, mais souvent je trouve que vous avez un discours caricatural sur ce que sont les difficultés

du commerce par rapport aux manifestations, alors qu'il y a des problèmes structurels beaucoup plus importants. Je voudrais savoir si vous prévoyez, Monsieur ARSAC, de vous attaquer au problème du commerce à Toulouse.

Monsieur le Maire : D'autres interventions ? Monsieur ARSAC.

O. ARSAC : Bien. Merci, Monsieur le maire. À mon tour, je veux saluer l'aspect constructif de l'intervention de l'opposition, pour une fois, qui effectivement fait des propositions intéressantes, puisque moi-même, j'ai posé quelques questions lors du dernier comité de pilotage de ce PLA, puisque nous l'appelons PLA, et qu'un certain nombre des sujets évoqués par madame HARDY y ont déjà été évoqués comme motifs et perspectives d'évolution et de réflexion. Concernant la question de la représentation de l'opposition dans cette instance du comité de pilotage du PLA, monsieur PIQUEMAL m'a déjà interrogé en commission sur cette possibilité, et j'ai par conséquent contacté les organismes partenaires, CMA et CCI, sur l'hypothèse de rajouter un représentant pour la mairie, afin d'aller dans ce sens. La réponse qui m'a été faite est que cette hypothèse était un peu prématurée, qu'elle méritait un examen, et que par conséquent je ne suis pas en mesure aujourd'hui de vous dire que cette représentation sera possible. De notre côté, nous avons souhaité que Jean-Baptiste DE SCORRAILLE y figure au titre des cœurs de quartier, parce que les cœurs de quartier sont souvent les cœurs où se passent les centres commerciaux, et par conséquent la politique sur les cœurs de quartier mérite la présence de Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, qui aura des éclairages importants à faire sur cette question. Également Thierry SENTOUS élu référent pour les enseignes, car c'est une problématique qui a vocation à s'accroître avec l'arrivée du plan de sauvegarde de mise en valeur du patrimoine. Il y a donc des questions d'enseigne sur lesquelles il va falloir mieux accompagner les commerçants. Et Cécile DUFRAISSE, parce qu'elle gère l'espace public, et que les animations commerçantes se font surtout par l'occupation de l'espace public. En effet, Madame HARDY, j'ai donc regardé effectivement comment était organisé ce comité de pilotage sous la majorité de monsieur Pierre COHEN, et je vous confirme que l'opposition n'y avait pas de représentant. Il y avait bien quatre représentants à l'époque de la majorité, par conséquent, en attendant de pouvoir faire évoluer les choses, je vous propose de poursuivre sur cette organisation. Je vous propose en revanche, si vous le souhaitez, de vous transmettre un compte rendu des décisions des comités de pilotage lorsqu'ils se réuniront.

Vous avez parlé, Madame HARDY, par ailleurs, de la digitalisation. Vous avez parlé de manière générale d'une évolution du commerce de proximité à notre époque, en citant notamment la digitalisation, et l'aide à la livraison pour nos commerces de proximité. Ce sont des vraies bonnes problématiques, sur lesquelles effectivement nous nous penchons, au travers de la convention signée par la Métropole. La question de l'aide directe pour la livraison des petits commerçants sera, si on veut s'attaquer à ce sujet beaucoup plus délicate, puisque, vous le savez, ni la Ville ni la Métropole n'a une compétence pour aider financièrement directement les entreprises. Il s'agira pour la CCI, la CMA et la fédération des commerçants en la matière de nous faire des propositions, s'ils veulent aller dans ce sens, extrêmement créatives. Vous avez évoqué ensuite l'existence du conseil du commerce qui, pour la dernière fois je crois, s'est réuni en 2016, vous avez raison, puis est tombé en désuétude, mais n'a pas complètement disparu. Parce que, s'il s'agissait de consulter les acteurs du commerce de proximité, sachez que de 2017 à 2020, ils ont été consultés, ils ont été même consultés mieux que du temps du conseil du commerce, parce qu'au temps du conseil du commerce, on les consultait pour réfléchir, partager l'information. Ensuite, de 2017 à 2020, ils ont été consultés pour de l'action concrète, puisqu'il s'est agi de mettre sur pied le schéma d'orientation pour l'offre commerciale en centre-ville et de bâtir ainsi 26 actions dans un cahier de schéma d'implantation pour le centre-ville, et 26 actions dans un cahier pour le schéma d'implantation dans les quartiers périphériques. Et donc vous voyez, même si le conseil du commerce n'a pas été réuni en tant que tel, toutes ces réunions de concertation et de travail non seulement ont perduré, mais elles ont pris corps dans des fiches action extrêmement concrètes. Et j'ai regardé depuis que j'ai pris cette délégation, effectivement, certaines ont bien avancé, d'autres sont en cours, d'autres ont moins avancé. Madame HARDY, pour aller dans votre sens, j'ai demandé au service centralité et commerces, pas plus tard que la semaine dernière, de réviser ce schéma et de préparer une révision des fiches action pour le mandat à venir.

Et je fais la transition par ce biais avec la question de monsieur LACAZE, qui pose aussi une très bonne question, celle de l'existence et de la vigueur du tissu commerçant dans les quartiers périphériques. Et vous voyez, Monsieur LACAZE, à travers ce début de révision des fiches action, y compris pour les quartiers périphériques, je suis pleinement conscient de cette problématique, et donc nous y travaillons pour aller vers un mi-mandat vers une redéfinition des actions concrètes, aussi pour les quartiers périphériques. J'ajoute que j'ai déjà demandé dans le PLA une réorientation des actions, en particulier pour étoffer le réseau des associations de commerçants, qui sont pour nous des partenaires qui sont vitaux pour dynamiser les actions dans les commerces périphériques. Car je me suis aperçu effectivement que leur présence était un peu défaillante, et que toutes les énergies à travers les maires de quartier, mais également à travers les actions du service commerce centralité devaient absolument étoffer le réseau des associations de commerçants dans les quartiers périphériques.

Enfin, Monsieur LACAZE, vous m'avez interrogé sur un bilan par rapport à la crise sanitaire sur le petit commerce de proximité. Je n'ai pas de chiffres très importants à vous donner à l'heure actuelle, il faudra attendre les bilans 2020 qui nous seront communiqués par la CMA et la CCI, mais les choses sont pour l'instant complexes. Je veux témoigner auprès de vous d'une rencontre que j'ai eue avec le président du tribunal de commerce voici maintenant quatre à six semaines. Celui-ci m'indiquait qu'à l'époque où je l'ai rencontré le nombre de dépôts de bilan était inférieur en 2020 par rapport à celui de 2019, ce qui pouvait être étonnant a priori. Donc ceci étant, cette situation a une explication très précise. C'est les effets heureux, ou pervers, je ne sais pas comment il faut l'appeler, du PGE. Le PGE est un système qui a été utile, souhaité et mis en place par le gouvernement pour venir en aide aux entreprises en général, et donc aux commerces de proximité évidemment et également. Et donc ça a apporté une trésorerie importante, qui a pu aider à passer cette année 2020, dont on sait bien que les chiffres d'affaires, à peu près dans tous les secteurs, est fortement en baisse. C'est la raison pour laquelle, me disait-il, si aujourd'hui, nous avons un nombre de dépôts de bilan qui est en baisse, c'est au moment où les PGE vont commencer à être remboursés, c'est-à-dire à partir de mars, que nous allons avoir une explosion des dépôts de bilan fortement inquiétante, avec une montée du chômage supplémentaire à celle que nous avons connue aujourd'hui. C'est pourquoi Monsieur LACAZE je vous propose de reparler, à la fin du premier semestre de 2021, lors d'un conseil municipal si vous le souhaitez, je vous apporterai les précisions qui m'auront été communiquées par les divers organismes partenaires. Je pense avoir balayé, Monsieur le maire, l'ensemble des questions soulevées par monsieur LACAZE et madame HARDY.

Monsieur le Maire : Merci. Je propose donc de mettre aux voix la délibération... Pardon, allez-y, Madame Hardy, reprenez la parole.

I. HARDY : Merci, Monsieur le maire. Merci, Monsieur ARSAC pour ces précisions et bien sûr je vous remercie de pouvoir nous transmettre les comptes rendus des comités de pilotage en attendant la réponse de la chambre des métiers et de la chambre de commerce, dont je ne doute pas qu'à un moment elle soit favorable. Simplement merci également pour toutes les précisions que vous avez apportées. Je voudrais simplement rectifier une information que vous avez donnée, parce que peut-être ne l'aviez-vous pas. La conférence du commerce de l'artisanat n'était pas un lieu qui permettait uniquement de réfléchir et de partager l'information, mais c'est un lieu qui permettait de coconstruire une politique publique de développement et de soutien au commerce et à l'artisanat. À titre d'exemple, c'est suite effectivement à ce travail en collaboration avec tous les acteurs du commerce et de l'artisanat que nous avons mis en place par exemple les linéaires de protection commerciaux pour mettre en place le droit de préemption des fonds de commerce. C'est grâce à cette conférence dans ce cadre-là que nous avons mis en place aussi toutes les mesures de protection dans le cadre du PLU, qui permet aussi en centre-ville et dans les quartiers de protéger des linéaires commerciaux, par exemple en interdisant la transformation de commerces au rez-de-chaussée en habitations. C'est dans le cadre et suite à cette conférence du commerce que nous avons lancé la première braderie des commerçants, qui existe encore, le règlement des terrasses et du domaine public. Nous avons fait évoluer aussi l'organisation des marchés. Voilà quelques exemples de mesures en termes de commerce qui ont été discutées et qui ont donc donné lieu à des actions. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Donc je mets aux voix la délibération concernée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est donc adoptée à l'unanimité.

- 7.1 Plan local d'actions 2021-2026 pour le développement du commerce, de l'artisanat de vitrine et des services toulousains – Délibération visant à renouveler la convention cadre de ce plan d'actions local 2021-2026 mené en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse et de la Haute-Garonne et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Garonne-(Opérations d'aménagement et projets urbains - - 20-0468)**

Adopté à l'unanimité

Annette LAIGNEAU

Monsieur le Maire : Nous avons maintenant à aborder le chapitre suivant, le chapitre 8 présenté par madame LAIGNEAU. Auparavant, avant de lui donner la parole, je précise un certain nombre de choses, puisque ce chapitre emporte désignation de trois jurys sur trois projets différents. Tout d'abord, la restauration de l'église Notre-Dame du Taur, c'est le marché de maîtrise d'œuvre, et nous avons reçu les candidatures suivantes pour la composition du jury. Je vous les indique. Comme titulaires, Julie ESCUDIER, Jean-Paul BOUCHE, Christine ESCOULAN, Christophe ALVES et Hélène MAGDO. Et comme suppléants, Francis GRASS, Souhayla MARTY, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Laurence KATZENMAYER et Pierre LACAZE. Par ailleurs, nous avons la construction d'un équipement mutualisé Mirail-Université, c'est un concours de maîtrise d'œuvre là aussi. Là aussi, on doit procéder à des désignations. Je vous indique les candidatures que j'ai reçues. Comme titulaires, Gaëtan COGNARD, Christophe ALVES, Djillali LAHIANI, Nadia SOUSSI et Jamal EL ARCH. Et comme suppléants, Marion LALANE DE LAUBADÈRE, Souheila MARTY, Samir HAJIJE, Daniel ROUGÉ et Odile MAURIN. Enfin, troisième projet, le centre d'accueil petite enfance de Guillaumet, également un concours de maîtrise d'œuvre. Les candidatures reçues sont les suivantes. Comme titulaires, Isabelle FERRER, Laurence KATZENMAYER, Souhayla MARTY, Ghislaine DELMOND et Caroline HONVAULT. Et comme suppléant, Djillali LAHIANI, Nadia SOUSSI, Samir HAJIJE, Marion LALANE DE LAUBADÈRE et Pierre LACAZE. Donc je vous propose, avant de discuter des délibérations de madame LAIGNEAU, que l'on puisse désigner ces jurys, puisque je pense qu'ils ne font pas de difficulté entre nous tous. Donc le jury de la délibération 8.3, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Le jury de la délibération 8.4... Ah, pardon, il y a une demande de prise de parole de madame HARDY. Allez-y, Madame.

I. HARDY : Oui, sur la 8.5, c'est simplement pour avoir quelques précisions sur le projet, puisqu'il semblerait qu'il s'agisse du futur transfert du multiaccueil de Soupetard et de la crèche familiale de Soupetard-Jolimont, qui s'installeraient dans ce nouvel équipement. Pouvez-vous nous le confirmer et nous indiquer ce que vont devenir les crèches actuelles ? Est-ce qu'elles vont disparaître et si oui, quelles seront les solutions d'accueil dans ces quartiers ? Merci.

Monsieur le Maire : Ok. Donc je donne la parole à Laurence KATZENMAYER avant de procéder au vote de la délibération.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le maire. Oui, en effet, nous travaillons à un projet sur le CEAT Guillaumet, qui regrouperait un multiaccueil et une crèche familiale. Donc ce sont actuellement les équipes de Soupetard qui travaillent avec les équipes de la crèche « fa » de Jolimont. Et je réponds négativement à la deuxième question, qui est celle qui serait que les structures de Soupetard seraient fermées, ou du moins que cette crèche disparaîtrait. Voilà.

Monsieur le Maire : Sur ces explications, je mets aux voix... Pardon, il y a une demande d'intervention. C'est à nouveau vous, Madame HARDY, je pense ?

O. MAURIN : Non.

Monsieur le Maire : Le problème, c'est que je ne vois que le bras.

O. MAURIN : Madame MAURIN.

Monsieur le Maire : Voilà. Allez-y, Madame MAURIN.

O. MAURIN : Simplement, je n'ai pas bien compris. Je croyais que j'étais titulaire sur le 8.4 pour le jury.

Monsieur le Maire : Alors, sur quel jury des trois vous pensiez être titulaire ?

O. MAURIN : 8.4.

Monsieur le Maire : Le 8.4. Écoutez, moi j'ai reçu sur le 8.4 la candidature de monsieur Jamal EL ARCH pour le groupe auquel vous appartenez. Si vous voulez intervertir entre vous, y a pas de souci.

O. MAURIN : Non, aucun problème.

Monsieur le Maire : D'accord. Donc vous êtes suppléante de monsieur EL ARCH justement, donc vous pouvez vous coordonner avec lui pour les travaux de ce jury. Je mets aux voix cette délibération pour la désignation de ce jury-là. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. En fait, le 8.5, donc je mets aux voix également. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Alors, sur les délibérations de madame LAIGNEAU, j'ai des souhaits de présentation sur la 8.8, la 8.11, et donc je vais lui demander de présenter ces deux délibérations en synthèse.

A. LAIGNEAU : Merci, Monsieur le maire. Donc la délibération 8.8 concerne une régularisation des travaux d'aménagement du boulevard urbain Nord par délibération en date du 29 novembre 2019. Vous avez approuvé, nous avons approuvé la cession au prix d'un euro des emprises foncières appartenant à la mairie qui étaient transférées à la Métropole. Nous en avons oublié, donc c'est un oubli. Il s'agit de régulariser certaines emprises foncières qui n'ont pas été citées dans la délibération. Donc je vous propose de compléter en quelque sorte la délibération initiale par cette délibération qui complète l'énumération des parcelles qu'il s'agit de transférer à la Métropole. Et la délibération 8.11, je crois, c'est ça ?

Monsieur le Maire : C'est la 8.8, donc ça, c'est fait. Et la 8.11, effectivement.

A. LAIGNEAU : C'est ça. La 8.11, il s'agit d'un projet dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier Reynerie. Il s'agit d'un projet de construction sur un îlot et nous avons signé en avril 2019 avec la SA Mésolia Habitat un contrat de VEFA pour l'acquisition d'un équipement public qui comprendrait à la fois la maison de la citoyenneté du secteur six, le centre d'animation Reynerie, l'accueil des jeunes de la Reynerie, la maison du projet de quartier prioritaire de la Reynerie, les bureaux de l'antenne Sud du contrat de ville, des bureaux dédiés à la réussite éducative et ce chantier est en cours, d'ailleurs. Alors depuis le moment où ce projet a été fait et la signature de la VEFA a été convenue avec Mésolia, les services ont demandé quelques modifications et des aménagements complémentaires aux prestations qui étaient établies dans le cadre du contrat de VEFA, qui concernent d'ailleurs des menuiseries. Pour un montant de 199 000, 200 000 euros à peu près. Donc nous proposons que la SA Mésolia Habitat et la mairie de Toulouse proposent de contractualiser la réalisation de ces travaux supplémentaires par la signature des deux parties d'un protocole d'accord, que nous vous proposons d'approuver dans le cadre de cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention sur ces deux dossiers ? Madame HARDY. Madame MAURIN.

O. MAURIN : Je vais intervenir sur la 8.11. Donc Monsieur le maire, chers collègues, nous sommes heureux de voir implanter au cœur de la Reynerie un équipement public mutualisé destiné à accueillir divers services, dont une mairie annexe, une maison de la citoyenneté, des salles polyvalentes et un accueil jeunes. Cela n'occulte pas l'abandon de la Maison de l'Image, et nous regrettons donc six ans de perdus pour doter la Reynerie d'un équipement collectif alors que nous sommes régulièrement sollicités par les habitants du quartier qui se plaignent du manque de lieux permettant la vie collective du quartier. Par exemple, de salles permettant aux chibanis de se rencontrer à l'abri des intempéries. Vous savez, ces anciens qui ont permis la construction de nos quartiers. Ou plus largement, des réunions d'habitants pour débattre collectivement des priorités qu'ils envisagent pour leur quartier. Nous étions en panne de réponse. Il reste donc à nous confirmer que ce nouvel équipement sera bien ouvert à l'ensemble des habitants du quartier, leurs collectifs, et à leurs associations. Et ceci en dehors des heures d'ouverture d'un service public, pour tenir compte de ceux qui travaillent. Il semble qu'il manquera néanmoins une salle permettant d'accueillir plusieurs dizaines voire centaines d'habitants simultanément, afin de permettre des rencontres favorisant l'expression collective de ses habitants. Pour revenir à l'objet direct de la délibération, et malgré ma demande lors de la commission, nous n'avons toujours pas eu communication du devis de la société Somepose en date du 30 septembre 2019 relatif au lot de construction numéro 7 sur les menuiseries extérieures, pour un montant de plus de 164 000 hors taxes, objet de la présente délibération. C'est pourquoi nous nous abstiendrons et vous prions de veiller à nous permettre d'exercer notre rôle par la fourniture de tous les documents nécessaires à un avis éclairé. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Je donne la parole à madame LAIGNEAU.

A. LAIGNEAU : Je souhaite rassurer madame MAURIN qui a posé les mêmes questions, mais je vais surtout lui apporter des réponses. Concernant les associations de quartier, vous avez posé la question au moment de la commission qualité urbaine, et nous vous avons répondu qu'effectivement, ces locaux permettaient d'accueillir les associations de quartier. Alors vous dire dans quels horaires, j'en suis désolée, je ne les ai pas, donc c'est à convenir avec les services qui ont en charge ces équipements. Mais soyez assurée, comme cela vous a été dit en réunion, il y aura bien un accueil des associations de quartier. Alors c'est vrai que vous aviez également souhaité que les annexes vous soient présentées. C'est ce qui vous avait été promis, et il avait été promis qu'après, en même temps que la convocation et les délibérations, il vous serait communiqué les éléments que vous aviez demandés. Moi, je les ai, je pensais que vous les aviez vous aussi. Alors je sais pas, c'est un pavé assez important, vous avez le devis de Somepose, donc moi, je l'ai dans ma délibération.

O. MAURIN : Non, j'ai bien vérifié, il n'y était pas.

A. LAIGNEAU : Donc je vous le ferai passer. J'en suis désolée, parce que c'était prévu, effectivement. Je vous le ferai passer.

Monsieur le Maire : Merci. Un dernier point, puisque vous avez parlé d'un vieux dossier, mort et enterré depuis très longtemps, à savoir feu la future et virtuelle Maison de l'Image. Sachez que ce projet n'a jamais été souhaité par le quartier, c'était une volonté totalement superficielle de l'ancienne majorité municipale, et je vous prie de croire que les habitants du quartier ont d'autres attentes que la Maison de l'Image. Donc je mets aux voix les délibérations de madame LAIGNEAU. J'ai une demande de vote disjoint sur cette délibération dont nous venons de parler, la 8.11, donc je l'organise le vote disjoint. Sur la 8.11, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Sur les autres délibérations de madame LAIGNEAU, je n'ai pas de demande de vote disjoint, mais s'il y en avait une de dernière minute à formuler, je la prends en compte, bien évidemment. Il n'y en a pas, donc je mets aux voix les autres délibérations, à part la 3, la 4 et la 5 déjà votées. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Donc c'est adopté.

- 8.1 Accord au classement au titre des monuments historiques de trois cloches anciennes-
(Patrimoine - Contrat de ville et Renouveau urbain - 20-0378)**

Adopté à l'unanimité

- 8.2 Convention de partenariat entre la Mairie de Toulouse/Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine : approbation d'une convention d'assistance technique et scientifique pour la restauration de la façade du Capitole.-(Patrimoine - - 20-0616)**

Adopté à l'unanimité

- 8.3 Restauration de l'église Notre-Dame du Taur - Marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation de la procédure avec négociation et désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury.-(Constructions publiques - Commande publique - 20-0452)**

Adopté à l'unanimité

- 8.4 Construction d' un équipement mutualisé Mirail Université - Concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d' offres pour siéger au jury.-(Constructions publiques - Commande publique - 20-0454)**

Adopté à l'unanimité

- 8.5 Construction d'un centre d'accueil petite enfance Guillaumet - Concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres pour siéger au jury.-(Constructions publiques - Commande publique - 20-0457)**

Adopté à l'unanimité

- 8.6 Commune de Toulouse- 126 Chemin de Croix Bénite – Aménagement de stationnement et trottoir – Cession à Toulouse Métropole de la parcelle cadastrée 830 AB 405-(Habitat et opérations foncières - - 20-0435)**

Adopté à l'unanimité

- 8.7 Commune de Toulouse – Acquisition d'un ensemble immobilier situé 32, impasse de Guilhermy, cadastré Toulouse-Saint Simon (841), section AY n°s 281 et 754 d'une superficie totale de 1.682 m² (préemption indivision ARREGHINI) – Transfert de la convention de portage n° 13-072 existant entre l'EPFL du Grand Toulouse et Toulouse Métropole, au profit de la Commune de Toulouse.-(Habitat et opérations foncières - - 20-0436)**

Adopté à l'unanimité

- 8.8 Cession à Toulouse Métropole – Régularisation des travaux aménagement du Boulevard Urbain Nord – Modification de la délibération n°6.10 du 29 novembre 2019-(Habitat et opérations foncières - - 20-0437)**

Adopté à l'unanimité

- 8.9 Rue des Fougères – Jardin Maria Combes - Reprise EPFL – Acquisition de la parcelle 831 BD 511-(Habitat et opérations foncières - - 20-0466)**

Adopté à l'unanimité

- 8.10 ZAC des Tibaous - Chemin du Loup et rue Saint-Jean François Régis – Acquisition d'un local associatif à Toulouse Métropole Habitat-(Habitat et opérations foncières - - 20-0467)**

Adopté à l'unanimité

- 8.11 Quartier Reynerie - PRU Reynerie - iLOT 8 - Equipement public municipal - Protocole d'accord pour la réalisation par la SA Mésolia Habitat de travaux complémentaires d'aménagements intérieurs-(Action territoriale - - 20-0598)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Laurence KATZENMAYER

Adopté

Jean-Jacques BOLZAN

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant vers les délibérations de monsieur BOLZAN, le chapitre 9. Je vais lui demander de présenter plus particulièrement, pour répondre aux souhaits de l'opposition, la première et la quatrième délibération.

J.-J. BOLZAN : Merci, Monsieur le maire. La première délibération concerne la régie agricole, désignation au scrutin majoritaire de cinq membres extérieurs et de six représentants de la mairie de Toulouse au conseil d'exploitation de cet organisme. Il s'agit donc de moi-même, de madame LALANE DE LAUBADÈRE, adjointe au maire en charge du Bien grandir, Clément Riquet, en tant que chargé des espaces verts, Nina Ochoa comme maire de quartier, bien sûr, et puis deux fonctionnaires, Gilles Pourcher, directeur général des finances à l'administration générale, et Etienne Bouvier, qui est bien sûr le directeur général des services techniques de la Métropole. S'agissant des membres externes, Pascal Reversade, qui est un enseignant au lycée hôtelier de Toulouse, Robert Desbureaux, qui est membre de l'association des sommeliers du Sud-Ouest, Maguelone Pontier, directrice générale du grand marché MIN de Toulouse Occitanie, Christian Gerber, un viticulteur propriétaire du domaine pas très loin, et Jacques Poux, l'ancien directeur de l'IRQUALIM. Voilà pour la première délibération. Pour la deuxième, il s'agit simplement de l'extension du marché de plein vent de producteurs du quartier Saint-Michel.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention sur cette délibération ? Oui, je donne la parole tout de suite à madame... ROBY.

H. MADGO : Vous avez six ans pour apprendre mon nom.

Monsieur le Maire : Madame MAGDO.

H. MADGO : Madame MAGDO. On va y revenir. Donc nous allons aujourd'hui mettre en place le conseil d'exploitation de la régie agricole de notre ville, et une fois encore, vous faites le choix d'écarter l'opposition. Comme à chaque fois, laisser une place à l'opposition ne vous coûterait pas grand-chose, mais vous fait perdre des idées et des débats qui pourraient être enrichissants. Nous n'avons pas fait acte de candidature pour participer à ce conseil juste par appétence pour le domaine de Candie, comme pour certaines personnes qui sont nommées au titre extérieur, selon ce qui nous a été expliqué en commission, mais surtout, car la régie est un lieu où nous pouvons mettre en place une nouvelle agriculture et une transition exemplaire vers le 100 % bio. Par exemple, nous aurions pu discuter, on aurait pu vous faire rencontrer, toujours concernant le domaine de Candie, qui vous tient à cœur, Monsieur BOLZAN, de jeunes paysans viticulteurs bio qui travaillent le sol avec des chevaux de trait dans l'Aude. Mais bref, une nouvelle fois, vous vous privez de l'intelligence collective et du savoir, et en prime, vu que c'est moi qui candidatais, d'avoir une MAGDO dans une régie agricole. Nous vous demandons donc de revenir sur votre choix, en nous permettant de siéger au conseil d'exploitation. Si tel n'est pas le cas, nous vous relancerons autant qu'il nous semblera nécessaire afin d'échanger, voire de faire certaines visites, comme il nous l'a été proposé en commission. Pour finir, nous serons vigilants, à la fois sur les personnalités extérieures, qui sont quand même beaucoup de personnes qui sont sur la viticulture, mais aussi quant à la mise en place de vos promesses de campagne, vu que visiblement, vous êtes toujours très intéressé par la campagne six mois après. Quant à l'utilisation des parcelles par de jeunes agriculteurs, même s'il nous a été dit en commission qu'il y en avait déjà un qui était sur le domaine de Candie, si je ne m'abuse, et aussi sur la rénovation du château pour en faire un lieu de référence en agriculture urbaine, qui sont vos promesses. Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame MAGDO. Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Jean-Jacques BOLZAN.

J.-J. BOLZAN : Madame MAGDO, vous avez bien compris effectivement qu'il n'y aurait personne de l'opposition. Pour autant, je reste ouvert, n'hésitez pas à venir prendre rendez-vous, qu'on en discute, je suis tout à fait ouvert à travailler sur tous les types d'agriculture, je ne ferme la porte à personne. Parce que je crois que l'alimentation, c'est un sujet, l'agriculture aussi, complexe. Il n'y a pas une meilleure façon plutôt que les autres, il y a plusieurs façons. Vous parlez de bio, mais la régie de Candie et le domaine de Candie, il y a un moment que c'est en bio depuis 2014, les 220 hectares sont en bio. Et on va développer, parce qu'a priori ça serait mieux que le bio, d'après les experts, je suis ni agriculteur ni innovateur ou autre, mais on va développer l'agroforesterie et travailler sur l'agriculture régénératrice, parce que voilà, c'est aussi une nouvelle forme d'agriculture. Sans oublier les producteurs bio qu'on peut installer sur les terres de la Métropole. Vous en avez qui sont installés sur la plaine maraîchère de Blagnac, le 23 décembre, je vais rencontrer l'équipe municipale de Fenouillet, avec des acteurs associatifs, pour là aussi voir comment on va occuper les serres déjà mises en place et les 80 hectares de maraîchage. Donc vous voyez qu'on va utiliser et innover, et notamment, pour revenir sur Candie, sur les terres que l'on a, qui sont aujourd'hui travaillées pour des céréales, mais l'idée, c'est de travailler en lien avec la chambre d'agriculture et le milieu associatif, sur quel hectare bloquer pour faire de l'agriculture, en faire une vitrine, de ces terres. C'est-à-dire que le Toulousain, le Métropolitain ou autre pourrait venir et on aurait un espace dédié aux différents modes d'agriculture. Bio, agroforesterie, agriculture régénératrice. On va planter des haies, dès janvier 2021, on va mettre des haies en place autour de nos champs, autour de nos cultures, et on travaille, on est en train de mettre en place une stratégie d'accompagnement des différents acteurs avec le milieu associatif, puisque bien entendu, la chambre d'agriculture, c'est l'acteur institutionnel, mais on a aussi travaillé avec d'autres associations telles que, que vous connaissez bien, sûrement, Terre de Liens, FR CIVAM, Jardins de Cocagne, et tout un tas d'autres acteurs.

Concernant la régie de Candie, effectivement, il y a un conseil d'exploitation qui est très structuré, et nous allons, et j'ai souhaité qu'il y ait trois invités permanents, qui seront la chambre d'agriculture, l'IVSO pour la partie vigne, et Nourrir la ville, qui est un collectif d'associations, parce qu'on peut pas mettre toutes les associations autour de la table. Nourrir la ville, qui viendra avec un représentant, qui représentera telle ou telle association, peu importe, pour qu'eux aussi puissent amener leur contribution. Donc on est très ouverts, et la régie, je crois, doit être une vitrine de ce qu'on fait à la fois ici, ce que souhaite Jean-Luc MOUDENC au niveau de l'écologie, donc ça doit être une vitrine. Rénover la maison de maître pour en faire une maison du goût, pour amener les élèves, les seniors, tout ce qui est lié à l'alimentation. On pourrait y faire des conférences, on pourrait faire de la formation sur l'alimentation, de la sensibilisation, de l'éducation. Et ensuite, il y a ce fameux château, où là on a le chai, qui peut être intéressant pour y faire des animations autour de l'alimentation avec des foodtrucks et des produits locaux, en mettant en avant notre vin de Candie, notre jus de raisin bio. Tout est bio, je vous invite à aller en acheter, les bouteilles et le jus bio sont en vente au domaine de Candie, vous serez accueillie avec plaisir. Voilà donc, vous voyez, on va le dynamiser, mais je suis preneur, on va se rencontrer un jour, n'hésitez pas à prendre contact et on pourra échanger, je vous expliquerai tout ce qu'on sera amenés à faire, le temps étant trop court pour l'expliquer ici. Merci.

H. MAGDO : On se rappelle et puis on y va.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions sur le chapitre présenté par monsieur BOLZAN ? Non ? Donc je propose un vote disjoint sur la première, puisque ce vote était demandé. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations, les trois autres délibérations, toutes ensemble, si on est d'accord. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

- 9.1 Régie agricole de la Mairie de Toulouse - Désignation au scrutin majoritaire de cinq membres extérieurs et de six représentants de la Mairie de Toulouse au Conseil d'exploitation de cet organisme-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0583)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 9.2 Régie Agricole de la Ville de Toulouse - Avance de trésorerie 2021-(Jardins et espaces verts - - 20-0614)**

Adopté à l'unanimité

- 9.3 Ouverture de crédits avant le vote du budget primitif 2021 - Régie Agricole de la Ville de Toulouse-(Jardins et espaces verts - - 20-0618)**

Adopté à l'unanimité

- 9.4 Extension du marché de plein-vent Saint-Michel-(Marchés et occupation du domaine public - - 20-0422)**

Adopté à l'unanimité

Marion LALANE-DE LAUBADERE

Monsieur le Maire : Nous allons au chapitre 10, il y a 9 délibérations présentées par Marion LALANE DE LAUBADÈRE. Je vais lui demander de présenter de manière plus particulière en synthèse introductive la délibération 7, la délibération 8, et ensuite on ouvrira la discussion.

M. LALANE DE LAUBADÈRE : Je vous remercie, Monsieur le maire, chers collègues. La délibération numéro 7 est une délibération vous proposant de voter l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Un, Deux, Trois, Soleil qui gère un CLAE maternel de la Ville de Toulouse, pour un montant de 6 869 euros, et la délibération numéro 8, c'est une approbation de la convention avec la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne pour l'octroi d'une aide financière d'urgence pour l'attribution de masques aux enfants toulousains dont les parents ont un faible revenu. Voilà, donc une subvention à hauteur de 140 000 euros à peu près, versés par la Ville de Toulouse directement aux familles par l'intermédiaire de la CAF pour l'achat de masques alternatifs, au minimum deux, par les familles.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Madame HONVAULT, allez-y.

C. HONVAULT : Je vous remercie, ça va être très rapide. Mon intervention concerne la délibération 17, l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Un, Deux, Trois, Soleil. Simplement dans la continuité de nos échanges précédents, cette délibération correspond exactement à ce qu'on demande, en tant qu'élus d'opposition, en termes de présentation du contexte, des enjeux, ce qui nous a permis de voir, en transparence, ce qu'on nous demande de voter. Et donc nous voterons cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc je mets aux voix les délibérations. J'ai des demandes de vote disjoint, donc nous allons organiser ces votes-là d'abord. 3e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. 5e délibération, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je n'ai pas d'autre demande de vote disjoint, du moins à ce stade. Donc je vous propose de voter en bloc les autres délibérations du chapitre 10. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 10.1 Inscriptions dans les écoles publiques 2021 - Actualisation des périmètres et bassins scolaires- (Education - - 20-0612)**

Adopté à l'unanimité

- 10.2 Approbation de la convention attributive de subvention au titre du programme de Réussite Educative 2020 - GIP RE-(Education - - 20-0549)**

Adopté à l'unanimité

- 10.3 Subventions aux opérateurs associatifs partenaires de la Réussite Éducative - Complément à la décision DEC-5961 du 11 juin 2020 - Année 2020-(Education - - 20-0550)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 10.4 Financement de Réseaux d'Education Prioritaire (REP) - Complément à la décision DEC-5949 du 11 juin 2020-(Education - - 20-0551)**

Adopté à l'unanimité

- 10.5 Subvention aux opérateurs associatifs des actions menées dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité CLAS - Complément à la décision DEC-5962 du 11 juin 2020-(Education - - 20-0552)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 10.6 Approbation de la convention de partenariat du dispositif « Parcours Aménagé Relais Fermat »-(Education - - 20-0553)**

Adopté à l'unanimité

- 10.7 Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association 1,2,3 soleil-(Education - - 20-0554)**

Adopté à l'unanimité

- 10.8 Approbation de la convention avec la CAF de Haute-Garonne – Octroi d'une aide financière d'urgence pour l'attribution de masques aux enfants toulousains dont les parents ont un faible revenu-(Education - - 20-0626)**

Adopté à l'unanimité

- 10.9 Approbation de l'avenant à la convention de partenariat pour l'échange de données entre la Mairie de Toulouse, le Centre Communal d'Action Sociale de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne-(Mission Observatoire-Relations CAF - - 20-0581)**

Adopté à l'unanimité

Emilion ESNAULT

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 11, c'est Émilien ESNAULT qui intervient sur ces deux délibérations du chapitre 11. Je vais lui demander de présenter la première délibération. D'ailleurs, je sais même pas, c'est pas une délibération, c'est une prise d'acte.

É. ESNAULT : C'est une délibération de présentation pour prise d'acte, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Monsieur ESNAULT.

É. ESNAULT : Que je peux présenter très brièvement. Comme vous savez, chers collègues, depuis de nombreuses années, Monsieur le maire sollicitait auprès de l'État, auprès des ministres de l'Intérieur successifs, auprès des Premiers ministres successifs les renforts de policiers nationaux, dans la mesure où notre ville, Toulouse, connaît une croissance démographique importante, qu'elle a accueilli plusieurs dizaines de milliers de personnes et d'habitants supplémentaires en une dizaine d'années sans que les effectifs de police nationale ne grandissent, que la réalité de la délinquance d'aujourd'hui n'est plus celle d'il y a une dizaine d'années. Par ailleurs, Toulouse, malheureusement, est la première ville derrière Paris, première ville de province en termes de subir des manifestations et de très nombreuses opérations de maintien de l'ordre. Ça a été rappelé tout à l'heure par notre collègue Pierre ESPLUGAS, plus de 700 manifestations l'an dernier dont à peine la moitié étaient déclarées, et ces manifestations ont occupé, ont requis, ont fatigué même beaucoup de forces de l'ordre de la police nationale, et ça s'est ressenti très clairement sur le terrain. Et donc à nouveau, monsieur le maire a demandé au nouveau ministre de l'Intérieur et au Premier ministre de doter la Ville de Toulouse de manière plus étoffée en effectifs de police nationale. Donc nous avons échangé avec l'État et le Premier ministre est venu, accompagné de plusieurs autres ministres, et à cette occasion-là, la première convention de sécurité intégrée a été signée. Une présentation rapide de la convention de sécurité intégrée, c'est pas une convention opérationnelle, elle ne se veut pas opérationnelle, c'est une convention qui est un engagement mutuel de l'État, de la Ville, je dis bien de la Ville, à consacrer des moyens supplémentaires en matière de sécurité. D'abord des moyens humains, avec l'augmentation des effectifs, du côté de l'État, de la police nationale, mais de la justice, et du côté de la Ville, du côté police municipale. C'est un engagement en matière de moyens matériels, du côté du parc automobile pour la police nationale, du côté du parc de vidéoprotection pour ce qui concerne la Ville de Toulouse. C'est un engagement aussi en matière d'accueil et conditions de vie pour l'accueil des policiers nationaux. Ce sont des engagements également, et la traduction concrète, ou les premiers signes de traduction concrète de la justice de proximité souhaitée par le ministre de la Justice. Et enfin, il y a un volet prévention de la délinquance et éducation et politique de la ville. Donc cette convention de sécurité, ce contrat, pardon, de sécurité intégrée, le premier signé par le gouvernement avec une ville en France, est donc un engagement de moyens et de mise en place de moyens réciproques entre la ville et l'État en matière de sécurité.

D. ROUGÉ : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vois pas très bien. C'est Monsieur MAURICE ? Allez-y, je vous en prie.

A. MAURICE : Merci. Donc j'interviens sur cette délibération qui, comme vous l'avez dit, n'est pas tellement une prise de position du conseil municipal, puisque nous ne pouvons que prendre acte d'un contrat qui a déjà été signé par le maire. Si on résume ce contrat de sécurité intégrée à sa lecture, on se demande d'ailleurs s'il s'agit d'un contrat entre l'État et notre collectivité, ou d'une simple convention d'une association avec une ville, tant le contenu, finalement, est peu précis, développé, alors même que l'on parle d'enjeux fondamentaux et d'une compétence régalienne de l'État, la question de la sécurité, qui peut être complétée par une politique de compétence municipale de tranquillité publique. C'est en tout cas notre conviction et c'est pas vraiment le sens de ce contrat, je vais y revenir.

Si on devait résumer ce contrat, je dirais qu'en gros, l'État s'engage à remplir ses missions d'État, mais en revanche, conventionnalise, préempte les orientations de la politique municipale en l'obligeant et en conditionnant finalement la réalisation de ses propres missions à des engagements d'une politique municipale qui, pour le coup, sont bien plus détaillés. Au fond, la légèreté du contenu témoigne, quand même, de la communication qui a avant tout présidé à ce contrat au moment de sa signature, et on s'en souvient, et c'est trop souvent le cas. Sur des questions de sécurité qui sont

pourtant majeures, il y a une tentation, une tendance à exploiter des faits divers, à faire des effets d'annonce, des postures martiales, qui masquent malheureusement beaucoup trop l'échec des politiques actuelles en matière de sécurité, et qui est bien rappelé d'ailleurs dans le début de ce contrat qui nous dit combien les atteintes aux biens ont augmenté deux fois plus que la moyenne nationale. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique : 40 % de plus que la moyenne nationale. La délinquance qui a augmenté encore chaque année de manière importante. Et pourtant, et le contrat le rappelle, vous aviez en effet pris des engagements et réalisé ces engagements dans le précédent mandat importants, notamment d'augmentation du nombre de caméras, qui sont passées de 21 à 430, et du doublement des effectifs de la police municipale, mais qui viennent malheureusement en contradiction avec la réalité d'autres chiffres qui sont ceux de la délinquance et de la criminalité. En la matière, vous nous entendrez jamais faire comme vous, exploiter ces éléments pour vous accuser et vous faire porter la responsabilité de ces résultats. En revanche, cela devrait vous interroger, a minima, sur ces orientations politiques qui ont déjà échoué, et dans lesquelles vous voulez vous engager à nouveau davantage, en allant plus loin et en allant même jusqu'à se substituer, finalement, à la police nationale, je vais y revenir.

Alors dans ce contrat, l'État s'engage quand même, heureusement, à des nouveautés. Et nous nous en réjouissons avec vous, puisque vous savez que dans le précédent mandat nous avons souvent voté ensemble des vœux demandant l'augmentation du nombre de policiers municipi... pas municipaux, justement, mais nationaux, puisque notre ville, vous l'avez dit, était sous-dotée depuis longtemps et bien avant l'épisode des manifestations sur lesquelles vous revenez, et qui m'emmène à vous rappeler quand même que justement, la sécurisation d'une liberté fondamentale, qui est celle du droit de manifester, c'est de la sécurité publique, et donc c'est bien aussi le rôle de la police nationale. Donc ce besoin, il existait bien avant, donc il n'est pas lié uniquement à cela. Là aussi, ne tentons pas d'exploiter des événements, d'opposer, mais revenons à des réalités qui sont que cette ville depuis longtemps manquait de policiers nationaux. Au-delà des 111 postes qui sont promis, puisque pour les autres, on voit bien qu'ils sont soumis à de nouvelles conditions, l'État s'engage en gros à remplacer la totalité des départs à la retraite. Est-ce qu'on a besoin d'un contrat de sécurité pour que l'État s'engage à maintenir son niveau de policiers nationaux ? Ça interroge quand même sur ce désengagement de l'État que témoigne largement ce contrat de sécurité. Vous dites que la police municipale va augmenter en nombre les opérations sur la voie publique, mais justement, c'est un des problèmes aujourd'hui que dit la police municipale elle-même, qui a menacé, je vous rappelle, il y a quelques semaines, de faire grève d'un ras-le-bol général qu'on lui demande toujours plus, et notamment sur ces opérations de voie publique, dont elle rappelle elle-même qu'elle fait déjà 80 % des opérations sur voie publique. Et là, il leur est demandé de faire encore plus, et tout cela se fera toujours au détriment de la mission essentielle et qui fonde la police municipale, la mission de proximité, la mission de prévention et de médiation qui est son rôle initial, et que peu à peu vous conventionnez à remettre en question une fois de plus. Pour le reste, à part ces 111 postes, l'État s'engage à travers une convention, là encore c'est des choses hallucinantes, à rénover des bâtiments, isolation thermique, à prévoir du chauffage dans des bâtiments qui n'en ont pas. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on va se réjouir que l'État donne les moyens à la police nationale d'exercer ses missions, c'est ça la réalité de ce contrat, et ça montre plutôt le scandale d'un État qui, en effet, ne donne pas les moyens à sa police d'effectuer correctement ses missions, et fait semblant de s'engager à faire ce qui devrait déjà être fait.

Pour le reste, vous continuez donc, à travers cette convention, mais c'était votre engagement, à toujours aller plus loin, notamment dans le nombre de caméras, avec 100 caméras supplémentaires, malgré l'échec de cette politique. Et donc nous déplorons cela, d'autant plus que vous ne prévoyez toujours pas de comité éthique qui puisse venir contrôler la mise en place de cette vidéosurveillance, car je vous rappelle qu'étant une atteinte aux libertés publiques, elle doit être justifiée, contrôlée, et qu'un comité d'éthique est indispensable à cela. Il y a quand même des éléments qui mériteront des précisions pour être sûrs que nous restons dans le cadre légal, c'est notamment la facilitation de l'accès à des logements, à des crèches et à des emplois pour les conjoints des policiers municipaux. Nous savons que pour les logements sociaux, il existe des contingents...

É. ESNAULT : Nationaux, pardon.

A. MAURICE : Excusez-moi, oui. Nationaux. Donc nous savons qu'il existe des contingents réservés dans les logements sociaux et qu'on peut l'organiser. Pour le reste, rien n'est fixé sur des modalités pour les places en crèche, et encore moins, et je vois pas comment on pourrait le faire, pour des postes d'emploi de conjoints. Donc j'attire votre attention sur ce flou qui pose quand même des questions juridiques importantes de l'égalité par rapport à ce qui est écrit dans cette convention. Et puis il y a des éléments quand même étonnants, c'est que nous conventionnons des orientations de la politique municipale, mais aussi métropolitaine, ce qui pose quand même un problème de hiérarchie des normes, et c'est assez cocasse que l'État, celui qui parle dans cette convention de sécurité et de justice, soit si peu rigoureux dans l'application d'une base de l'état de droit qui est la hiérarchie des normes et le respect des compétences de chacun, qui sont allègrement mélangés dans cette convention.

Alors pour résumer et conclure, je dirais qu'évidemment, dans ce contrat, ce que nous pouvons dire en positif, c'est que oui, enfin l'État nous donne des moyens supplémentaires de police nationale avec les 111 postes, et nous sommes toutes et tous d'accord de ce point de vue là. Mais cela est fait par un contrat qui conditionne finalement l'attribution de ces postes à l'engagement d'orientations conséquentes de politique municipale, avec lesquelles, vous le savez, nous sommes en désaccord du fait de l'échec de celles-ci, et finalement continue à enfermer la ville à devoir se substituer peu à peu à un désengagement de l'État et à renforcer finalement la confusion des missions entre police nationale et police municipale. Ce qui peut expliquer que j'aie pu moi-même faire la confusion à des moments donnés dans mon propos, tellement aujourd'hui nous avons besoin de retrouver de la clarté, de la complémentarité. C'est cela que nous continuerons pour notre part à défendre, parce que c'est la seule manière : le gouvernement qui gère la police nationale et donc sa mission de sécurité, la ville qui gère la police municipale et donc sa mission de tranquillité, que nous pourrions trouver les chemins d'avoir plus que des effets d'annonce, plus que des postures martiales, mais trouver ensemble le chemin d'une sécurité et non pas continuer la progression de l'insécurité à Toulouse, qui est aujourd'hui la réalité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres orateurs ? La parole est à Émilien ESNAULT.

É. ESNAULT : Je crois, Monsieur le maire, qu'il y a une autre demande de prise de parole, sauf si je me trompe.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je voudrais qu'on discute sérieusement de ce contrat de sécurité qu'on nous propose d'approuver, mais qui à mon avis a quelques défauts. D'abord, vous dire, Monsieur le maire, j'ai été surpris de vos propos liminaires ce matin sur la négation que vous faisiez des violences policières, qui sont admises depuis longtemps dans notre pays. Et bien sûr, moi, je souscris aux propos que vous avez eus sur l'idée que nous sommes aux côtés de notre police quand elle subit des violences ou dans l'exercice quotidien de son activité. Mais on ne peut pas nier, Monsieur le maire, qu'il y a, qu'il y a eu et qu'il y aura, il faut les combattre bien sûr, des violences policières, parce que nous sommes attachés à avoir une police républicaine respectueuse de nos concitoyens et travaillant même sous le regard de nos concitoyens. C'est un des principes de notre république. J'ai pas compris ce que vous entendiez par le cortège des pleureuses. Vous disiez : « Moi, je ne dirai jamais... » Vous avez dit « le cortège des pleureuses ». J'ai pas compris, c'est le chef de l'État, c'est Emmanuel MACRON qui a reconnu les violences policières que vous visiez ? C'est la quasi-totalité des journalistes, des acteurs de la justice, de grand nombre d'acteurs politiques, associatifs ? J'aimerais que vous nous précisiez, c'est quoi ce cortège des pleureuses qui parlerait de violences policières. Je sais que vous fermez les yeux souvent sur la réalité, que vous vous racontez des histoires qui peut-être ne correspondent pas au vécu de nos concitoyens, mais oui, il y a des violences policières, et oui, les policiers subissent des violences et c'est inacceptable. Mais que ce soit sur la gestion de la délinquance ou sur la gestion des manifestations, c'est plutôt effectivement de difficultés globales qu'il faut discuter. Et je trouve que ce contrat n'y vient pas.

D'abord, Monsieur le maire, vous rappelez que dans la loi de sécurité globale, il y a la révision des zones police et gendarmerie. Et je trouve qu'il y a une ambiguïté dans ce contrat, c'est que d'entrée il associe les communes de Tournefeuille, de Blagnac et de Colomiers. Dès la première page est évoquée effectivement l'augmentation de la délinquance que vous nous niez. Mon collègue Antoine MAURICE vient de rappeler les chiffres, +4,9 % d'augmentation de la délinquance générale sur Toulouse en 2019. Lorsque je vous posais la question, et c'était monsieur ARSAC qui répondait, il a changé de domaine depuis, c'est certainement le bilan de son action, mais monsieur ARSAC me disait que la délinquance avait diminué. Ce contrat nous dit l'inverse. On a la vérité des prix, ou alors le contrat signé avec l'État n'est pas au bout sur les chiffres. Mais j'ai une inquiétude qui est portée par plusieurs maires de la Métropole, n'avez-vous pas le sentiment qu'en signant ce contrat, qui associe, qui après revient sur la zone police Toulouse, mais qui associe les autres communes sous zone police, on ne s'inscrit pas, et vous avez dit que vous défendiez d'ailleurs la loi sécurité globale, on ne s'inscrit pas dans cette démarche du gouvernement, parce que la loi sécurité globale, elle a plusieurs articles qui effectivement impliquent une extension, notamment dans les métropoles, des zones police, au détriment de la zone gendarmerie. Vous savez qu'un certain nombre d'élus de notre métropole sont opposés à cette vision-là. Donc j'ai cette première question. Et moi, j'ai l'impression qu'on a mis le doigt dans un engrenage en signant ce contrat.

Je partage les propos de mon collègue, vous les partagerez peut-être, Monsieur le maire, signer un contrat où l'État s'engage à mettre du chauffage, à mettre à disposition des voitures aux forces de police, bon, c'est bien parce qu'on sait qu'il ne le faisait pas, mais il faut dénoncer le fait qu'il ne le fait pas, et on ne peut pas se contenter de ça. Vous dites 111 policiers nationaux recrutés d'ici 2022, et il y en a 30 qui arrivent, je crois, vous avez dit tout à l'heure. Moi, je suis plutôt sur 70, parce qu'il y a quand même, pour le quartier Borderouge-Izards, et c'est précisé dans le contrat, comme nous l'avons fait sur d'autres quartiers de la ville, il y a un recrutement de 30 policiers nationaux, en deux fois, je crois, d'ici 2022. 15 en 2021, et 15 en 2022. Donc nous avons plutôt un recrutement sur la ville de Toulouse, si on accepte ce quartier, de 71 policiers sur deux ans. Et puis les choses s'arrêtent, et vous le savez parce qu'il y a une échéance importante en 2022, il y a l'élection présidentielle, et donc ce gouvernement ne sera certainement plus en responsabilité, en tout cas les gens qui ont signé ce contrat avec nous. Vous, vous y serez toujours. Mais pourquoi la police municipale, vous dites qu'il faut pas faire, ce matin je crois, dans les propos liminaires, vous avez évoqué l'idée qu'il fallait pas dire qu'on avait cédé au gouvernement en augmentant nous la police municipale alors que lui n'augmentait pas les effectifs. Le gouvernement prend le souhait de s'arrêter en 2022, et de prévoir une autre étape après, mais voilà, on verra ce qui se passera, et nous, on continue à embaucher 20 policiers municipaux tous les ans, et on ne met pas de clause de revoyure en 2022. Je trouve que c'est un manque parce qu'effectivement, vous avez le constat de l'échec des politiques que vous avez menées durant le mandat précédent, qui vous est signifié par l'État, l'augmentation de la délinquance de manière très importante, plus importante que la moyenne nationale, à Toulouse. Donc nous vous l'avons dit, dans l'opposition, nous sommes à vos côtés pour la sécurité de nos concitoyens. Et souvent, nous vous avons dit qu'il s'agissait d'une ambition nationale, de lutter notamment contre le grand banditisme, contre les trafics, et que l'on pouvait mettre en difficulté la police municipale à vouloir la mettre en concurrence ou la mettre en parallèle avec l'action de la police nationale. Donc je trouve que dans ce contrat, Monsieur le maire, a contrario de vos propos de ce matin, on entretient une confusion sur l'action de la police nationale et de la police municipale et à terme, moi j'ai bien peur que, comme durant le mandat précédent, les Toulousains soient perdants dans la signature de ce contrat. Puisque ce que je vois venir, c'est une extension de la zone police, donc une absorption de tout ou partie des 71 policiers nationaux qui seront recrutés réellement d'ici 2022, et puis j'ai peur qu'en 2022 de nouveaux interlocuteurs ne se sentent pas concernés par ce contrat et que pour faire face aux difficultés, vous continuiez l'embauche de policiers municipaux, à qui vous proposez, si j'ai bien compris, le doublement des patrouilles. C'est ce à quoi on s'engage dès janvier prochain, puisqu'en janvier 2021, ce qui est marqué, c'est que nous doublerons les patrouilles pédestres. J'ai bien entendu que la police nationale s'engage à une augmentation de 5 %, ou de 10 %, sauf dans les transports en commun où il y aura 50 % de patrouilles supplémentaires. Donc moi, je m'abstiendrai sur ce contrat. Je salue le recrutement de policiers nationaux, je pense qu'il en manque, au bout. Il me semble que sur d'autres, je vous l'ai dit déjà ce matin, nous avons besoin de soignants. Il me semble que sur la justice, les chiffres sont encore plus difficiles à admettre. Et j'ai les mêmes questions que

monsieur MAURICE posait. Comment associer les policiers nationaux et municipaux, parce qu'il y a marqué les deux, j'ai vu qu'il y avait marqué les deux, pour assurer qu'il y ait des places prioritaires en crèche, des tarifs spécifiques sur les services de la ville, un logement social, bien sûr, s'ils peuvent prétendre au logement social, mais moi, je trouve que ça peut être une bonne démarche, mais ces fonctionnaires-là, est-ce qu'ils sont plus prioritaires que des fonctionnaires hospitaliers ? Vous associez peut-être les fonctionnaires de la justice, mais je trouve que là-dessus, ça rejoint le débat que beaucoup d'entre nous vous ont porté ce matin : le manque de logements à Toulouse. Et donc la question de faire des efforts considérables, et de vous inscrire dans l'encadrement des loyers, enfin d'avoir une politique beaucoup plus offensive. Êtes-vous sûrs qu'il est arrivé à l'État de signer des actes qui n'étaient pas juridiquement conformes ? Je crois même qu'on a trouvé dans des travaux de l'Assemblée nationale un certain nombre de gens exploités qui étaient en situation irrégulière. Donc l'État peut se mettre parfois en dehors des clous, du point de vue de la justice. Est-ce que nous avons la garantie, avant de donner, moi, je m'abstiendrai, mais l'approbation à ce contrat de sécurité, qu'il serait légal que des policiers nationaux ou municipaux soient prioritaires sur l'accès au logement social, sur l'accès aux crèches, sur l'accès à des tarifs spécifiques de la Ville de Toulouse ? C'est une interrogation, si c'était légal, j'aimerais connaître la liste de tous les emplois qui bénéficient de ces priorités.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je vais donner la parole à Émilien ESNAULT. Je vous rassure, vous n'avez pas à annoncer que vous vous absteniez parce qu'il n'y a pas de vote. C'est pas une délibération, comme je l'ai précisé tout à l'heure. C'est pour l'information du conseil municipal, donc c'est une simple prise d'acte. Émilien ESNAULT.

É. ESNAULT : Bien, merci, Monsieur le maire. Je vais donc répondre dans l'ordre à Monsieur MAURICE en premier. D'abord pour prendre acte que vous avez eu des mots ici, dans ce conseil municipal, positifs, plutôt positifs sur la signature de ce contrat de sécurité intégrée. Je retiens les mots positifs exprimés, toutefois, je note que ça dénote beaucoup avec les expressions que vous avez eues dans la presse, où il n'y avait aucun point positif qui était évoqué, et plutôt un dénigrement de ce contrat de sécurité intégrée. Mais je note que depuis, il y a une évolution positive de votre perception.

Vous indiquez que le contenu est peu précis, je ne partage pas votre avis. Le contenu sur les points qui nous importaient, et je l'ai introduit en indiquant que c'était un combat de longue haleine de monsieur le maire pour avoir des effectifs de police nationale supplémentaires, sur ce point-là qui nous tenait à cœur, je considère que le contrat de sécurité intégrée, il est extrêmement précis, dans la mesure où il indique qu'il y aura 111, c'est pas 110, c'est 111 policiers nationaux supplémentaires, qu'il y en aura d'autres ensuite après 2023, après réévaluation. Il précise là aussi plusieurs hypothèses, donc là aussi, il y a des chiffres précis. Sur le volet de la justice, nous demandons, monsieur le maire demande depuis des années des moyens supplémentaires au niveau de la justice. Il y a une trentaine de postes avec des chiffres précis qui sont indiqués, avec les chiffres de magistrats, avec les chiffres de greffiers, tout est sur ce point-là extrêmement précis. Je ne sais pas où vous voyez le flou, où vous voyez la moindre zone d'imprécision sur ce point qui est un point capital pour nous, dans la politique portée par monsieur le maire, je vois pas où est l'imprécision sur ces sujets. Je veux par contre redire ce que j'ai dit également en introduction, peut-être que c'est là que vous trouvez du flou, ça n'est pas un document opérationnel de répartition du travail entre la police municipale et la police nationale. Pour cela, il y a la loi d'une part, et la loi prévoit qu'il y a une convention de coordination, qui est votée vous le savez en conseil municipal, qui a été revisitée dans le mandat précédent deux fois, la dernière date de mémoire de 2019. Et cette convention de coordination entre la police nationale et la police municipale affine la répartition des rôles entre la police nationale et la police municipale et précise les choses au plan local. Ça, ça doit être très précis sur la répartition des rôles. Mais le contrat de sécurité intégrée est un contrat d'engagement mutuel de moyens et donc, en cela, il parle des moyens. Et, comme je viens de l'indiquer, il est, me semble-t-il, relativement précis.

Vous avez indiqué également... vous avez un moment évoqué la question... mais je pense qu'on aura l'occasion de le révoquer au moment du vœu, peut-être, pour pas doubler les échanges, la question des missions. Je veux rappeler ici que le métier de policier municipal, que les missions dévolues à la police municipale, ainsi que celles dévolues à la police nationale ne changent pas, et qu'à

aucun moment, à aucun moment dans ce contrat de sécurité intégrée, à aucun moment il est transféré la moindre charge de la police nationale vers la police municipale. À aucun moment. Vous avez également par ailleurs indiqué que, pour reprendre vos termes, ce contrat était une forme de préemption par l'État sur la politique de la municipalité. On peut le reformuler en indiquant, si je le reformule autrement, que ça pose la question de la libre administration des collectivités. Je veux à cela répondre que la quasi-totalité des engagements du côté de la municipalité, du côté de la Ville de Toulouse qui figurent dans ce contrat, et là, on peut prendre à témoin tous les Toulousains, la quasi-totalité des engagements pris figuraient dans le programme de candidature, de campagne de l'équipe de la majorité. Donc ce contrat de sécurité intégrée, pour la partie des engagements qui concernent la Ville de Toulouse, il a été validé par les Toulousains en juin dernier. Les 100 caméras en plus figuraient bien explicitement dans le programme présenté aux Toulousains. Le recrutement de policiers municipaux figurait explicitement dans le programme présenté aux Toulousains. Le doublement des patrouilles dans les quartiers figurait explicitement dans le programme présenté aux Toulousains. La mise en place d'une brigade statique, pour sécuriser les lieux où il y a de manière récurrente la présence de personnes qui peuvent perturber, dégrader l'ambiance figurait explicitement dans le programme présenté aux Toulousains. Et je pourrais continuer plus longtemps, mais je veux dire ici que personne n'a préempté la politique municipale. Les choses ont été présentées très clairement devant les Toulousains pendant la campagne, très précisément. Les Toulousains ont tranché, et dans ce contrat de sécurité intégrée, la Ville prend les engagements qui ont été validés par les Toulousains, rien de plus.

Ensuite, sans rapport avec cette délibération ou ce contrat de sécurité intégrée, vous indiquez, sans que je sache faire le lien avec quoi que ce soit, qu'on exploiterait des faits divers, vous l'avez casé au milieu de votre propos. Je ne sais pas quoi vous répondre, je ne crois pas avoir exploité de faits divers, monsieur le maire non plus, depuis le début du mandat, je ne crois pas avoir commenté des faits divers dans la presse. Et donc je trouve que ce point-là mériterait d'être précisé de votre part. De quoi parlez-vous ? Sinon je vous invite à ne pas réitérer ce type de propos, parce qu'il y a pas d'exploitation de faits divers, il y a simplement une réalité que nous vivons et à laquelle nous devons apporter une réponse, mais je ne crois pas avoir médiatisé plus que ça, ni la municipalité, ni le service presse, ni le maire, personne n'a médiatisé tel ou tel fait divers particulièrement.

Vous posez ensuite l'augmentation de la délinquance. Les chiffres qui sont présentés dans le contrat de sécurité intégrée sont des chiffres globaux pour 2019. Ils sont effectivement, pour la partie 2019, en augmentation. J'aurais quand même, pour être... je dis ça de manière la plus neutre possible, je vous invite quand même à interroger peut-être la préfecture ou le service de police pour connaître le détail de l'augmentation de ces chiffres, mais dans la mesure où c'est un chiffre global, il intègre tout. Il intègre aussi, pour la fin 2019, un certain nombre de manifestations. Je ne veux pas ici polémiquer, mais il intègre très clairement un certain nombre de manifestations des gilets jaunes, où il y a eu de nombreux blessés du côté des forces de l'ordre. Je veux vous donner, à cheval sur 2018-2019, le nombre de forces de l'ordre à Toulouse qui ont été blessées. 600 policiers nationaux, 600 policiers nationaux ont été blessés durant les 60 ou 70 week-ends de manifestations qui ont eu lieu dans nos rues le samedi. Ces chiffres-là sont intégrés dans les chiffres globaux. Je pense que vous voyez. Et donc, évidemment, quand vous rajoutez ça par rapport à l'année précédente, c'est sûr qu'il ne peut y avoir qu'une augmentation. Je voulais quand même vous le préciser, parce que, effectivement, quand on voit un chiffre comme ça, en termes de faits constatés, effectivement, il y a une évolution, mais il s'agit de regarder précisément les choses avant de tirer des conclusions hâtives, il me semblait important de le rappeler. Je veux dire que, notamment je crois que c'est la 1^{er} décembre 2018, qui n'entre pas dans ces chiffres, mais le 1^{er} décembre 2018, en une heure d'affrontements sur la place Jeanne d'Arc, la violence a été tellement inouïe qu'il y a eu en une heure 50 policiers nationaux qui ont été blessés. Je voulais ici aussi le rappeler, puisque vous souhaitiez aborder les chiffres.

Vous posez à un moment la question du maintien de l'ordre et du droit de manifester, en le reposant. Évidemment, le droit de manifester, il est inscrit dans la Constitution. Évidemment, il est inaliénable. Il n'est pas contesté, ici, ça n'est pas mon propos, mais par contre, quand on soutient, quand on avalise, quand on participe de manière successive, répétée, méthodique, systématique, en appuyant ces manifestations, chaque semaine, dont on sait qu'elles vont finir par dégénérer, dont on sait qu'elles

mobilisent les forces de l'ordre de la police nationale, quand on sait que ces forces de l'ordre sont souvent en nombre insuffisant pour ce qui concerne les Compagnies républicaines de sécurité, les CRS, et qu'elles sont complétées par d'autres équipes de la police nationale, qui sont des équipes de BAC, qui sont des équipes de BST, on sait pertinemment, et ça a été dit dans la presse, tout le monde le sait, qu'au bout d'un moment, on alimente, on favorise le fait que ces forces de l'ordre, elles sont orientées vers du maintien de l'ordre et qu'elles ont moins le temps de faire le travail sur lequel on les attend aussi. Le travail de lutte contre les réseaux, de lutte contre la revente de stupéfiants, etc. Et plus on va dans ce sens-là, plus il y a eu de manifestations, plus il y a eu malheureusement des impacts aussi sur la délinquance.

Enfin, vous ironisiez un petit peu sur le niveau de détail. C'est là que vous nous disiez que c'était flou, et puis finalement vous êtes venu ironiser plus tard sur ce niveau de détail dans ce contrat de sécurité intégrée, sur le fait qu'on ait écrit que l'État remplacera d'abord les départs. Je voulais vous dire que ça fait partie des éléments que nous avons souhaité voir nous, Ville, explicitement écrits. Parce qu'on sait que par le passé il y a pu y avoir à un moment des annonces, avec des arrivées de policiers nouveaux, qui finalement, au bout de trois, quatre, cinq mois, étaient venus remplacer des futurs départs à la retraite. Et comme nous savions qu'il venait d'y avoir des départs à la retraite, nous avons souhaité explicitement qu'il y ait d'abord une compensation. Elle a eu lieu en fin d'année, ce dernier trimestre 2020, et qu'après cette compensation, il y ait un ajout d'effectif. Mais que l'ajout d'effectif ne soit pas d'abord la compensation. Donc ce niveau de détail, nous l'avons souhaité. Vous pouvez ironiser dessus, il vient d'ailleurs en contradiction parfaite avec le fait que vous trouviez cette convention un peu courte, un peu floue, etc. Mais ce niveau de détail qui est important, nous l'avons souhaité fortement.

Un mot également sur la répartition police nationale-police municipale. Vous indiquiez que ça allait générer un surcroît de travail, que vous aviez vu dans la presse des mouvements potentiels de grève de la police municipale. Je veux juste ici rappeler que ces prises de parole concernaient la police municipale sur un débat qui est national, qui n'est pas municipal, toulouso-toulousain. Et qu'effectivement, les policiers municipaux, en France, ont des organisations syndicales qui portent un certain nombre de revendications. Dont, par exemple, l'obligation faite aux mairies d'armer les policiers municipaux. Vous savez qu'ici, nous satisfaisons à cette demande. Il y a un certain nombre de demandes qui sont portées par la police municipale, et c'est ce qui a été relayé dans la presse, mais ça ne concernait pas particulièrement la question de la Ville de Toulouse. Voilà pour un certain nombre de réponses que je souhaitais vous apporter.

Un mot peut-être sur les caméras. Je voulais vous dire simplement que vous indiquez que c'est l'échec d'une politique, moi je ne le crois pas. Peut-être y a-t-il une distorsion entre l'espoir que certains mettent dans la caméra, peut-être certains s'imaginent que la caméra règle tout. Ça n'est pas ce qui a été dit ici, on a toujours dit que c'était un outil parmi d'autres dans la palette des outils dont disposent les forces de sécurité, mais je peux vous assurer aujourd'hui que les caméras sont un outil extrêmement précieux. Quand le plan Vigipirate est déclenché et qu'il s'agit dans l'heure de mettre en place des surveillances d'à peu près 900 ERP, Établissements recevant du public, à Toulouse, on est bien contents d'avoir des caméras pour faire des patrouilles vidéo et pour aider le dispositif Sentinelle. Quand il faut sécuriser les abords des écoles, on est bien contents, là aussi, d'avoir des caméras pour faire des patrouilles vidéo et pour compléter, pas remplacer, la sécurisation des policiers municipaux. Quand il y a des appels en très grand nombre, à un moment donné, à Allô Toulouse, avec des demandes d'intervention, et qu'elles sont simultanées, on est bien contents, là aussi, de pouvoir faire une levée de doute à la caméra, pour que le chef de salle qui décide où il engage ses équipes puisse les engager à bon escient et au mieux. Lorsqu'il y a des faits divers que nous n'exploitons pas, non, mais lorsqu'il y a des faits divers, la police nationale, c'est à elle de le dire, mais je pense qu'elle est bien contente de pouvoir réquisitionner les images pour les exploiter et faire des enquêtes. Je crois qu'on est à plus de 1 800 réquisitions par an. Avant, ils n'avaient rien. Ça améliore le taux d'élucidation progressivement. Et plus le taux d'élucidation s'améliore, plus le sentiment d'impunité diminue. Et puis enfin, la caméra, et la vidéo, permet de sécuriser les interventions des policiers eux-mêmes. C'est important, parce que les policiers, qu'ils soient municipaux ou nationaux, aujourd'hui, quand ils arrivent sur des interventions, c'est pas toutes les interventions, bien sûr, mais il peut arriver qu'il y ait

un peu de malice, pour être poli, au niveau de l'intervention. Qu'ils soient attendus. Et il est parfois important, très utile de pouvoir sécuriser l'intervention et de savoir où arrivent, quelles conditions vont trouver les équipages qui arrivent sur site. Il est important aussi de pouvoir les dimensionner, les équipages, en fonction de la situation qu'on va trouver. Envoie-t-on un équipage, deux équipages ? C'est très utile pour la police nationale également. C'est très utile, ne vous en déplaise également, pour les opérations de maintien de l'ordre. La police nationale utilise très largement, et c'est normal, le réseau de vidéosurveillance pour effectuer du maintien de l'ordre. C'est très utile. Avant, ça n'existait pas et ça rendait la tâche beaucoup plus compliquée. Et puis, les caméras, ça nous aide aussi à faire du flagrant délit. Ça nous aide aussi lorsqu'il y a des vélos volés. Je crois que le sujet vous intéresse. Ça nous aide à repérer des vols de vélo, à envoyer, à guider les équipages au sol en temps réel, pour intercepter, quand on a un vol de vélo ou autre, quand on a un arrachage de sac, pour intercepter et retrouver la personne qui a volé le sac. Ça, c'est la proximité que vous souhaitez. Ça, c'est le quotidien que vous souhaitez. Eh bien, elles sont là, les caméras, pour ça. Bien souvent, les caméras, place Saint-Pierre, au niveau de la Daurade, elles ont permis de surveiller des situations un peu compliquées, où on sentait qu'il y avait de la mise en danger d'autrui. Elles ont permis de garder un œil et d'accompagner les choses, et de guider les équipages au sol. Bien souvent aussi, les caméras, pas « bien souvent », mais il est arrivé aussi que les caméras puissent repérer des situations de détresse. Je n'exploite pas ici de faits divers, la presse s'en est fait écho, mais on peut aussi dire que les caméras ont permis de sauver des vies, et que sans caméras, ça n'aurait pas été vu et des vies auraient été perdues. Voilà l'utilité des caméras. Alors vous proposez d'évaluer, de réévaluer, peut-être pour mieux reculer, je sais pas, mais en tout cas, je crois qu'avec tout ce que je vous ai dit, je pense que l'utilité des caméras ne me paraît pas être à remettre en cause.

Un dernier mot quand même, même si j'ai été un peu long, vous avez dit dans la presse que ce contrat de sécurité était très court. Manifestement, vous l'avez pas lu jusqu'au bout, ou alors il y a une partie qui a retenu plus votre attention que l'autre. Vous vous êtes ému que les conditions pour l'attribution de logements, les places en crèche, les emplois où on a indiqué qu'on essaierait de regarder, de faciliter, d'améliorer l'intégration, vous vous êtes ému que cela puisse concerner les policiers. Mais vous n'avez pas fait la remarque pour la justice. Il y a rigoureusement les mêmes paragraphes pour les policiers nationaux que pour les effectifs de justice. Mais vous nous interrogez uniquement sur les policiers nationaux. Alors moi, je vous pose la question : est-ce qu'il y a un problème avec les policiers nationaux et pas de problème avec la justice, ou est-ce que juste vous n'avez pas lu la convention jusqu'au bout, qui était déjà trop courte ? J'en ai terminé par là, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Monsieur MAURICE et puis ensuite Monsieur... GIBERT et Monsieur LACAZE. Et monsieur PIQUEMAL.

A. MAURICE : Oui, effectivement la convention est plus courte que votre propos, mais parfois les propos les plus longs ne sont pas toujours les plus pertinents, surtout quand ils se réduisent à ces petites attaques assez minables, je dois dire, puisque mon intervention, elle a porté... Pour vous préciser et vous montrer que je l'ai lue, de la page 2, la page 3, la page 4, la page 5, la page 6, la page 8, la page 9, et il y avait 11 pages de cette convention, que j'ai lues attentivement. J'ai simplement, pour pas être trop long, pour ma part et aller à l'essentiel, pointé des éléments importants. Mais vous avez raison, le problème juridique que j'ai posé se pose autant pour les policiers nationaux que pour la justice. Si j'ai moins insisté sur la justice, c'est que c'est un bon exemple, en revanche, de la confusion qu'il y a dans cette convention dans la hiérarchie des normes. La justice est une compétence régalienne de l'État qui ne concerne pas, du coup, la Ville. Et je ne m'y suis pas attardé parce que moi, ce qui m'importait, c'était de voir l'articulation, justement, entre la politique nationale et la politique locale, et de mettre fin à la confusion dans laquelle vous continuez vous-même d'aller.

Alors vous dites que c'est pas vrai qu'il y a de nouveaux engagements pour la police municipale dans ce contrat. Moi, je vous dis que si, et d'ailleurs l'intervention de la police municipale toulousaine s'inscrivait effectivement dans le cadre aussi du débat de la loi de sécurité globale, ils déploraient qu'ils n'ont jamais été consultés sur cette loi que Monsieur le maire vous soutenez. Donc vous la soutenez malgré la position de vos policiers municipaux, avec lesquels semble-t-il vous n'en avez pas plus parlé. Ils disaient justement aussi, dans cette interview où ils menaient de faire grève, qu'ils

faisaient déjà, je l'ai dit tout à l'heure, 80 % des opérations de la voie publique, et ce contrat va acter qu'ils vont être augmentés en nombre sur des durées d'intervention allongées, c'est page 3 du contrat. Donc voilà un exemple concret. Ça veut dire que demain, les policiers municipaux feront peut-être entre 80 et 100 % des opérations de voie publique qui étaient préalablement de la responsabilité de la police nationale. Alors vous pouvez revenir sur, pareil, la confusion avec les manifestations pour prétexter qu'effectivement, on aurait aujourd'hui plus besoin de policiers nationaux qu'avant. Je vous invite à relire tous les débats de ce conseil municipal, où vous n'êtes élu que depuis 2014 peut-être, mais déjà dans le précédent mandat vous étiez élu, on n'a pas attendu 2018 pour avoir des problématiques de manques de policiers nationaux, et de demander les 150 policiers nationaux que nous n'avons toujours pas.

Alors nous nous réjouissons en effet des 111 policiers. Je ne dirais pas comme vous qu'il y a l'engagement pour les autres parce que là aussi, les mots ont un sens, et je vous invite peut-être à mieux lire ce contrat de sécurité globale à mon tour. Les 40 à 90 supplémentaires sont conditionnés à nouveau et sont remis à une clause de revoyure. Il faudra voir l'évolution de la délinquance, l'évolution démographique et la signature éventuelle d'un contrat métropolitain de sécurité. Voilà encore un exemple de la hiérarchie des normes qui est effectivement non respectée, puisque finalement on conditionne des engagements qui dépassent les compétences de notre collectivité, et c'est un exemple, ce contrat métropolitain de sécurité, qu'on retrouve un peu plus loin, quand on demande de solliciter Toulouse Métropole pour renforcer la prévention spécialisée de terrain, qui est aussi un engagement exigé de la Ville, pour conditionner encore une fois les engagements de l'État vis-à-vis de la police nationale et des effectifs notamment renforcés. C'est le cas aussi du renouvellement de l'appel à projets Bel Été, qui est aussi marqué comme une condition nouvelle, donc on préempte, c'est ça, préempter la responsabilité de ce conseil municipal, c'est qu'on va nous obliger de fait... Que se passera-t-il si on vote pas l'appel à projets Bel Été ? Que se passera-t-il si on renforce pas la prévention spécialisée à la Métropole ? L'État sera légitime à remettre en question ses propres engagements. Et donc, en effet, j'ai dit qu'il était imprécis pas sur tout. Il est effectivement précis sur des choses concrètes qui sont hallucinantes et qui nous rappellent qu'aujourd'hui, la police nationale comme municipale au passage, n'a pas les moyens d'exercer ses fonctions. Je rappelle que la police municipale a des locaux inacceptables, inadaptés aux besoins. C'est bien joli d'avoir doublé les effectifs, mais il aurait fallu aussi anticiper et gérer les moyens matériels qui sont mis à disposition de notre police municipale. Et c'est la même chose pour la police nationale et le contrat nous le rappelle malheureusement.

Donc en effet, c'est un fait, ce contrat va accentuer le fait que la police municipale va faire davantage des missions qui étaient dévolues à la police nationale, avec ces opérations sur la voie publique, notamment, et donc ne pourra plus, c'est un fait, vous pouvez dire ce que vous voulez, exercer sa mission essentielle et historique de proximité, de prévention. Et c'est une vraie question qui légitime en effet qu'ils puissent aussi dire : « On nous en demande toujours plus sans nous en donner les moyens, sans avoir la reconnaissance. » Nous, nous souhaitons au contraire retrouver l'essence de cette police municipale qui serait complémentaire de la police nationale, et ne plus avoir à se contenter d'une situation comme vous le faites de « on manque d'effectifs à la police nationale donc il faudrait peut-être ne plus aller manifester », c'est ce que vous avez sous-entendu dans votre propos tout à l'heure. Je suis désolé, mais la sécurité publique, c'est aussi sécuriser cette liberté fondamentale du droit de manifester. L'État doit prendre ses responsabilités. Nous serons toujours avec vous pour demander à L'État de prendre ses responsabilités sur sa compétence régalienne en matière de sécurité, mais nous ne vous suivrons pas quand vous accentuez la confusion, le fait de donner plus de moyens qui, de fait, remplacent peu à peu une compétence de l'État, au détriment de notre propre compétence de tranquillité publique, au détriment aussi d'autres compétences dont on a tant besoin et qu'on a eu l'occasion d'évoquer au cours de ce conseil municipal.

Monsieur le Maire : Monsieur GIBERT.

V. GIBERT : Oui, je n'avais pas prévu d'intervenir, mais à la suite de l'intervention de monsieur ESNAULT, je souhaiterais quand même verser quelques éléments au débat. Premier élément de rappel, et j'y avais fait référence lors de mon dernier propos liminaire, depuis 2015, Monsieur le

maire, chacune de vos conférences de presse de rentrée était consacrée à une demande, celle de l'augmentation des effectifs de policiers nationaux dans notre ville. Et chaque année, depuis 2015, un chiffre était cité : entre 150 et 200 policiers supplémentaires. Ce chiffre, ce n'était pas le vôtre, ce chiffre, c'était celui des syndicats de police qui connaissent le terrain et qui connaissent les besoins. Aujourd'hui, nous avons 111 effectifs complémentaires étalés sur une durée de quatre ans, et nous prenons un temps considérable dans ce conseil municipal pour finalement, comme l'aurait dit mon collègue et prédécesseur sur ces bancs BRIANÇON, se féliciter qu'un boulanger fasse du pain. Parce que cette convention, la seule chose qu'elle rappelle, c'est que oui, l'État va mettre des moyens, les moyens qu'il doit au territoire, oui l'État va faire un certain nombre de travaux d'entretien, de travaux de véhicules, etc. Et non, cette convention, et c'est vous-même qui l'avez dit, Monsieur ESNAULT, puisque vous l'avez dit, ce n'est pas une convention opérationnelle, cette convention n'est pas complète. Cette convention ne nous dit pas où seront les patrouilles pédestres, où est-ce qu'elles seront renforcées. Cette convention ne nous dit pas si oui ou non la zone police gendarmerie va évoluer, et donc la graver dans le marbre pour graver dans le marbre le nombre d'effectifs sur la ville de Toulouse. Cette convention, elle ne nous parle pas de l'articulation entre les services de police et les autres acteurs de la chaîne de sécurité, les travailleurs sociaux, les clubs de prévention, le SDIS avec les pompiers, les services d'urgence, elle ne dit rien. Cette convention, elle ne nous dit pas comment la police nationale, comme vous l'avez appelé de vos vœux, Monsieur le maire, et comme je l'appelle de mes vœux, va s'attaquer enfin au démantèlement des réseaux de drogue dans nos quartiers. Ça, elle ne le dit pas. Donc non, cette convention n'est pas complète, et ce n'est pas être en opposition avec la décision d'affecter des policiers nationaux supplémentaires que de le discuter. C'est bien l'objectif de demander d'aller plus loin, et d'apporter des précisions.

Par ailleurs, et j'en terminerai par là, je suis désolé, mais il faut arrêter ces raisonnements logiques comme celui que vous venez de dérouler, en disant : « Certains », et là il y a un flou, « n'ont pas eu d'expression concernant la condamnation des manifestations. Donc ça veut dire qu'ils y sont favorables, donc ça veut dire qu'ils sont favorables aux violences policières... aux violences contre les policiers, pardon. Donc ça veut dire qu'ils sont favorables à ce qu'on mobilise des policiers pour cela, donc ça veut dire que les policiers ne vont pas aller dans les quartiers, donc ça veut dire qu'il y aura du trafic de drogue. » Et de fil en aiguille, vous déroulez un raisonnement, comme ça, où vous pensez que chacun doit être obligé d'avoir une expression exhaustive sur toute sa pensée. Bon, non, je vous le dis, je me suis pas exprimé sur toutes les condamnations de violence contre les policiers, je me suis pas exprimé non plus sur toutes les condamnations de violences policières, mais je fais partie par exemple d'une organisation, et vous le rappelez assez souvent, qui s'appelle le Parti socialiste, qui chaque week-end a condamné les violences, les violences contre les policiers. Qui, à chaque fois que c'était nécessaire, a condamné les violences policières. Alors je vous invite à ne pas aller dans ce type de logique. C'est comme si je vous disais, Monsieur ESNAULT : « Le 1^{er} décembre, c'était la Journée internationale de lutte contre le Sida. Vous ne vous êtes pas exprimé. Vous ne vous êtes pas exprimé donc vous ne souhaitez pas faire de prévention. Vous ne souhaitez pas faire de prévention donc il y aura plus de contaminations. Il y aura plus de contaminations donc il y aura plus de morts. » Mais arrêtons ces raccourcis et ayons un débat serein, honnête, ensemble sur les sujets. S'il y a des questionnements, questionnez l'opposition, demandez-leur, demandez-nous nos prises de position et nous vous répondrons, mais s'il vous plaît, cessez de penser et de vouloir vous exprimer à notre place. Ça nuit beaucoup et considérablement à la qualité du débat.

Monsieur le Maire : Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, c'est un débat récurrent parfois entre nous, mais je voudrais préciser à Monsieur ESNAULT qu'il faut qu'il regarde la totalité des réalités de la montée de la délinquance dans notre ville. Résumer l'idée que le chiffre d'augmentation de la délinquance serait dû aux manifestations des gilets jaunes, Monsieur ESNAULT, je pense que vous pouvez passer peut-être à côté, comme monsieur ARSAC au mandat précédent, des responsabilités qui vous ont été confiées. Il y a une augmentation de la délinquance à Toulouse, et il y a eu une augmentation même très grave dans les dernières années. Avec des meurtres, avec des violences que nous n'avions pas connues et que nous connaissons maintenant de manière régulière, et les habitants des quartiers nous alertent. Et il faut être attachés à notre police nationale, et à une police républicaine. Vous faites partie, Monsieur

ESNAULT, de la famille politique qui a supprimé le plus de postes de policiers, monsieur SARKOZY. Plus de 13 000 postes de policiers supprimés. C'est votre famille politique qui a assumé l'affaiblissement de la sécurité nationale dans notre pays, donc je crois qu'on a un problème sérieux, qui n'est pas lié aux manifestations des gilets jaunes.

Vous avez raison de souligner la violence, moi je me rappelle, effectivement, de ces manifestations. On voyait des bérets rouges, à Paris, effectivement, agresser les forces de l'ordre, ou on a vu à Toulouse des groupes identitaires qui ne se cachaient pas dans la rue, effectivement, pour attaquer les forces de l'ordre. C'est extrêmement grave, et il y a eu des réactions d'ailleurs de la part de l'État, mais je crois, et le ministère de l'Intérieur en est conscient, il y a aujourd'hui de vraies difficultés parce qu'il y a des dizaines d'éborgnés, des gens qui ont perdu la main, des milliers de manifestants, aussi, qui ont été victimes de violence. Donc oui, il faut condamner toutes les violences, il faut qu'on puisse manifester. Je pense que vous-même, vous êtes attaché aux manifestations, vous vous en privez pas, Monsieur le maire, de manifester quand vous le décidez. Et il faut que nous ayons la possibilité de manifester sans violence, dans la ville de Toulouse comme ailleurs. Mais le débat sur la question de la sécurité dans la ville, à mon avis, Monsieur ESNAULT, vous l'avez résumé sur l'idée qu'il y aurait eu une prise en compte du nombre de policiers blessés, et c'est pour cela que nous aurions une augmentation de la délinquance générale, enfin, je ne suis pas d'accord avec ça. Moi, j'ai vraiment le sentiment, et on l'a dit, et vous l'avez aussi dit en 2014 quand vous avanciez l'idée de faire une priorité de la question de la sécurité, c'est que nous avons une augmentation globale de la délinquance. Elle ne s'est pas arrêtée sous votre mandat, et je pense qu'il faut d'ailleurs avoir une réflexion. Je regardais tout à l'heure quand il y a eu une manifestation devant le Capitole. Je voulais aller saluer les manifestants, et après je suis revenu parce qu'il y avait l'entrée des voitures de la police municipale. Il y a neuf voitures de la police municipale, et il y avait une quarantaine de policiers municipaux présents entre la cour intérieure et quand je suis remonté. Je pense qu'ils ont été mobilisés en cas d'incident, y a pas eu d'incident. On a aussi des huissiers, les portes sont fermées, les murs sont solides. Mais c'est vrai que j'ai vu une évolution, moi, de l'action policière à un moment donné, plutôt que d'aller discuter avec les manifestants, de regarder ce qui peut se passer. Souvent ici je vous ai interpellé, Monsieur le maire, mais vous me direz peut-être si ces manifestants ont été reçus par des élus de la Ville de Toulouse, s'il y a eu une démarche envers eux pour les entendre. Moi, je suis excessivement inquiet et je pense qu'il faut qu'on agisse tous sur les valeurs républicaines, pour qu'effectivement... ça a commencé, et d'ailleurs c'est pas le Parti communiste ou les organisations syndicales qui demandent, c'est les syndicats de policiers nationaux. Et vous remarquerez, Monsieur ESNAULT, que les syndicats de policiers, certes, ils dénoncent la violence dont ils font l'objet, mais ils demandent aussi au gouvernement de leur permettre d'agir pour qu'il n'y ait pas de violence. La question des effectifs, peut-être la question que moi, je crois, le contact direct avec les manifestations, on s'aperçoit que c'est une impasse. Le tout répressif venu des États-Unis qu'a aussi mobilisé monsieur SARKOZY ou des gouvernements de droite ont été aussi une impasse, parce que ça a abouti à des échecs, et à une aggravation de la violence. Donc effectivement, en tout cas, je pense que ce contrat n'est pas bon pour la ville de Toulouse.

À terme, en fait, Monsieur le maire, vous avez signé un contrat pour la Métropole, ça apparaît de manière flagrante maintenant, et on verra bien au vu de l'évolution du secteur police si ces propos sont contredits. Vous venez de dire que vous êtes pour l'extension de la zone police, Monsieur le maire, puisque c'est inscrit dans la loi de sécurité globale, donc en soutenant la loi de sécurité globale, vous soutenez cette extension. Moi, j'ai peur qu'à terme, nous nous retrouvions sur un territoire beaucoup plus vaste, avec un effectif, il faudra le calculer parce qu'il y a l'augmentation de la population, aussi, un simple rattrapage et pas plus des policiers que nous avons le droit de revendiquer sur notre territoire. Ce n'est pas un bon contrat que vous avez signé, Monsieur le maire, avec le ministère actuel.

Monsieur le Maire : Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL : Oui, je vais essayer de faire succinct, parce que beaucoup de choses ont été dites. Moi, je vous remercie d'abord, Monsieur ESNAULT, pour cet argumentaire avec lequel, sur certains points que je partage, mais sur d'autres que je partage pas. Et je vais vous dire, quand vous mettez sur les manifestations le fait que la délinquance a augmenté, moi, je vous renvoie au livre qui vient de

sortir de Fabien JOBARD, je sais pas si vous l'avez lu, qui est spécialiste des questions de maintien de l'ordre et du fait que cette situation-là, elle a des racines. D'abord, il y a une crise sociale, qui date pas de la crise sanitaire, qui est antérieure, et qui est liée aussi aux mesures budgétaires qui ont été prises par ce gouvernement. Ensuite, il y a un déni des corps intermédiaires, c'est-à-dire des associations, des syndicats, du mouvement social, qui existe depuis plusieurs années dans notre pays et qui a été marqué par un glissement dans votre famille politique de la posture d'un personnage à qui on doit en grande partie tout ce désordre, qui s'appelle Nicolas SARKOZY. « Ce n'est pas la rue qui gouverne. » Alain JUPPÉ avait une autre image des mouvements sociaux, et savait, quand il le fallait, écouter la rue. Nicolas SARKOZY et quelques-uns de ses prédécesseurs ont considéré que ça, c'était fini. Alors forcément, après, face à la colère sociale, il y a eu des manifestations spontanées beaucoup plus compliquées à comprendre et à saisir du point de vue du maintien de l'ordre. Et vous arrivez là-dessus, car oui, on a un véritable problème de la doctrine du maintien de l'ordre aujourd'hui sur les manifestations, qui n'est pas révélé par nous, mais par Amnesty International, par la Cour européenne des droits de l'homme, j'en passe et des meilleures. Donc effectivement, il y a un problème de ce point de vue-là. Cela dit, comme l'a dit monsieur LACAZE, les problèmes liés au grand banditisme, et on l'a vu malheureusement cet été aux Izards, n'ont pas été résolus pour autant. Et là-dessus, Nicolas SARKOZY a encore une responsabilité en ayant supprimé la police de proximité, et tous les syndicats policiers le disent, en instaurant la politique du chiffre. Donc hélas, nous sommes en train de récolter ce qu'a semé l'ancien président de la République. Enfin, Monsieur MOUDENC, je m'adresse à vous, vous n'avez pas répondu à mon collègue sur l'expression que je trouve pour le moins malheureuse que vous avez eue ce matin sur les cortèges de pleureuses. Parce que...

Monsieur le Maire : Et je vais répondre ! Je réponds toujours à la fin, vous le savez bien.

F. PIQUEMAL : Très bien. Alors juste, je vous dis comment je l'ai interprété parce que c'était un peu ambigu entre deux phrases. Je l'ai interprété comme le fait que le cortège des pleureuses, c'était ceux et celles qui pleuraient sur les victimes des violences policières. Et je voudrais ici avoir une pensée, parce qu'il y a 22 ans quasiment jour pour jour, au Mirail, un jeune qui s'appelait Pipo, qu'on surnommait Pipo mais dont le nom était Habib OULD MOHAMED, a été tué d'une violence policière. Plus récemment, Godefroy DJINEKOU, à Béziers, a été interpellé et il est mort à la suite de cette interpellation, et la famille demande aujourd'hui que justice soit faite. Donc je voudrais avoir une pensée pour eux et bien préciser que sur ce sujet-là nous n'avons pas l'indignation sélective. Nous dénonçons autant les violences policières que les violences à l'encontre des policiers. Et nous pensons que la police républicaine mérite mieux qu'une instrumentalisation politicienne. Et c'est bien parce que nous avons une haute estime de la police que nous pensons que ceux qui avilissent l'uniforme par leur comportement doivent être dénoncés unanimement. Et je pense que c'est le cas ici de tous les élus présents. Enfin, dans le contrat, et je vais finir là-dessus, il y a un manque qui a été soulevé par de nombreux chercheurs, mais aussi par de nombreux policiers, c'est qu'il n'y a aucune garantie sur la formation des policiers, qui aujourd'hui n'est pas une formation suffisamment longue et de qualité. Et ça, tout le monde en convient. Là-dessus, on n'a rien, et je trouve ça dommageable et je trouve que globalement, ce contrat est flou, notamment sur les zones de gendarmerie. Et souvenez-vous qu'au conseil métropolitain nous avons défendu le fait que les zones de gendarmerie soient préservées, et également sur le nombre de policiers alloués, sachant les dégâts qu'ont fait les mesures austéritaires sur la question de Nicolas SARKOZY, qui effectivement a supprimé 13 000 postes au cours de son mandat.

Monsieur le Maire : Merci. Donc Émilien ESNAULT va vous répondre et moi-même, je dirai quelques mots.

É. ESNAULT : Bien, je voudrais apporter quelques éléments, d'abord à l'intervention de monsieur LACAZE pour lui dire qu'effectivement, je partage avec lui le fait qu'il y a une augmentation des violences dans notre société, qu'il peut y avoir une augmentation de la délinquance et qu'il faut regarder les chiffres dans le détail. Et c'était le sens de mon propos, sur lequel je suis peut-être allé un peu vite, effectivement. Je voulais indiquer, donc je précise ici mon propos, que les chiffres d'augmentation de la délinquance, quand on veut les regarder, il faut les regarder de manière la plus précise possible et que c'est vrai que sur un chiffre global, j'indiquais qu'on pouvait retrouver des

hausse surprenantes, qui pouvaient trouver des origines un peu aussi surprenantes et qu'on pouvait pas... simplement dire que voilà, ce chiffre de 4,6 % ou 4,66, pardon, c'était la délinquance pure. C'est le chiffre de faits constatés. Donc c'était un peu ce que je voulais indiquer. J'ai peut-être été un peu rapide dans mon propos.

Sur les propos de monsieur GIBERT, vous ironisez en citant notre ancien collègue BRIANÇON qui disait qu'on se félicitait que le boulanger ait réussi à faire du pain, trouvant normal qu'il y ait les moyens. Mais je crois que c'est monsieur MAURICE qui me rappelait que ça fait longtemps ici que tout le monde demande des moyens. Je crois que ça date même d'il y a plusieurs mandats. Donc la conclusion, c'est que le précédent boulanger n'avait pas réussi à faire du pain, et que ça méritait quand même de souligner que ces effectifs qui sont demandés depuis des années, qui semblent pour vous tomber sous le sens, être naturels, etc. ne le sont pas tant que ça. Ça fait des années que la Ville de Toulouse demandait à la fois la mise à niveau, à la fois des effectifs supplémentaires. Ça fait des années que les syndicats de police nationale demandent des renforts en plus. Et là, effectivement, ils ont été obtenus, je crois pas qu'on puisse minimiser le sujet. Je crois que là, le maire de Toulouse a été au rendez-vous sur ce sujet, alors que ça faisait longtemps qu'il y avait des attentes, et qu'il a réussi à convaincre le gouvernement.

Ensuite, je voulais vous redire, j'ai essayé de l'expliquer, Monsieur GIBERT, vous dites que la convention ne règle pas tout dans le détail. Mais je crois qu'il y a une confusion dans votre esprit, il y a peut-être trop d'attentes. Vous confondez, comme je l'ai peut-être indiqué, avec la convention de coordination, qui précise, avec la loi d'abord, qui précise les prérogatives de la police nationale, les prérogatives de la police municipale, qui peuvent d'ailleurs se recouper, c'est prévu par la loi, sur certains points. Ensuite, il y a la convention de coordination qui précise opérationnellement comment sont répartis... Et ça, elle bouge pas. Vous confondez peut-être également le contrat de sécurité avec un plan de prévention de la délinquance, qui existe aussi par ailleurs. Mais ce document de contrat de sécurité intégrée, il a pas vocation à répondre à tout. Ce contrat de sécurité intégrée, c'est un engagement de moyens, voilà. Et sur ce point, il répond à l'engagement de moyens. Donc peut-être pas attendre plus que ce point-là. Et si effectivement vous attendiez plus, ne confondez pas avec les autres documents qui répondent, je pense, aux questions que vous vous posez.

Enfin, je n'ai pas reproché à tel ou tel de ne pas avoir condamné telle ou telle manifestation, ça n'est pas mon propos. J'ai simplement indiqué que participant, c'est même pas de la condamnation, c'est participant à certaines... ou assez souvent à des manifestations, en les encourageant, en les saluant, j'ai pas dénoncé l'absence de condamnation. Je demande à personne de condamner tout ce qui se passe, ou de prendre position par rapport à tout ce qui se passe, je disais simplement que lorsqu'on invite à manifester, qu'on participe de manière très récurrente à toutes ces manifestations qui ont pris un poids considérable dans notre ville pendant 60 ou 70 semaines, je veux dire qu'on porte une responsabilité significative, c'est pas une manifestation, c'est pas deux manifestations, je disais que ça avait eu un impact très lourd sur le plan de charge des effectifs de police nationale. Que des effectifs de police nationale dont le métier habituel n'est pas le maintien de l'ordre ont été mobilisés de manière très récurrente sur ces situations, et que, évidemment, ils ont été détournés, factuellement, d'une part de leur mission, et que forcément, dans la délinquance, ça a pu se ressentir à un moment. J'ai juste dit cela, en disant que chacun devait prendre ses responsabilités.

Enfin, Monsieur MAURICE, vous revenez sur la parole syndicale qui a été émise dans les médias, je pense, je n'ai pas à parler à la place des syndicats de policiers municipaux, ça n'est pas mon rôle, je pense que vous êtes en train de galvauder et de détourner le discours de la personne qui s'est exprimée dans la presse. Le syndicat ou le syndicaliste qui s'est exprimé dans la presse exprimait un ras-le-bol de la profession par rapport à un manque d'écoute, à un moment donné, sur la question sociale au niveau national. Sur l'organisation des filières, sur le fait qu'il manque un certain nombre de précisions sur les statuts de policiers municipaux, sur l'organisation, sur la structure des salaires. Bref, sur un certain nombre de sujets et c'est sur ça qu'il s'est exprimé, je crois pas que le débat soit plus municipal. Je vous invite du coup à ne pas détourner les discours qui peuvent être tenus dans la presse. Ils étaient tenus dans un cadre d'un mouvement national. J'ai compris d'ailleurs que depuis, le gouvernement avait ouvert des discussions avec l'ensemble des syndicats et représentants de police

municipale du pays, et que les discussions étaient engagées sur le statut de policier municipal, et c'est parfaitement légitime, dans la mesure où le cadre d'emploi des policiers municipaux commence à dater et n'a pas été revu depuis je crois à peu près une vingtaine d'années.

Un dernier point, je crois qu'il y a possiblement une confusion ou une incompréhension des termes qui sont dans le contrat de sécurité intégrée. Vous dites que vous lisiez dans la presse que 80 % des opérations étaient menées par la police municipale, je pense qu'il faudrait regarder les choses précisément, mais oui, la police municipale est très présente sur le terrain. Oui, la police municipale est amenée à constater des faits, et à interpeller et présenter devant un officier de police judiciaire des délinquants. Et ce qui a été dit, je pense, par le représentant du personnel dans la presse est sûrement valable. Oui, la contribution en matière de sécurité, en matière de présentation de personnes mises en cause sur tel ou tel sujet par la police municipale, est importante. Ça veut pas dire que ces présentations devant un officier de police judiciaire portent sur des sujets de compétence police nationale. Non, ça veut dire que la police municipale à Toulouse fait très bien son travail sur ses compétences, ça veut juste dire ça. Ensuite, vous indiquez qu'il y aurait une multiplication des OVP, vous indiquez que c'était préalablement le boulot de la police nationale et qu'on est en train de les prendre, je crois qu'il y a là une incompréhension du sujet. Les opérations de voie publique, c'est simplement le fait d'aller sur le terrain, à un endroit précis, à plusieurs équipages, et sur cet endroit, souvent à forte fréquentation, faire appliquer l'ensemble des réglementations. Et ce qu'on appelle OVP, c'est surtout OVP conjointes, où policiers municipaux et nationaux vont main dans la main effectuer des opérations sur le terrain. Il peut y avoir des OVP uniquement nationales, sur des thématiques nationales, des OVP uniquement municipales sur des thématiques municipales et des OVP conjointes. Ça ne veut en rien dire que les policiers municipaux vont se substituer. Simplement, le contrat dit qu'on s'engage les uns et les autres à multiplier des temps de travail en commun, pour mieux coopérer. Mais encore une fois, il y a aucun transfert de charge, aucune mission qui est déplacée de la police nationale à la police municipale. Simplement, on s'est juste dit que plus souvent qu'aujourd'hui, on allait faire des opérations en commun, parce que justement, les rôles et les missions de la police municipale et nationale sont aujourd'hui très distincts et que la police municipale seule ne peut pas tout. Et justement, on va chercher la police nationale, on l'emmène avec la police municipale sur le terrain, pour embrasser l'ensemble du spectre de problématiques et arriver à apporter une solution concrète à toutes les problématiques qu'on peut rencontrer sur le terrain.

Peut-être un dernier mot, quand même, Monsieur le maire, si vous me permettez, sur la question grave, importante, des violences policières. Il y a eu plusieurs interventions sur le sujet. Je voudrais que ce sujet soit considéré, et vous semblez y être favorables, avec le plus grand sérieux. Et je veux vous dire que pour considérer ce sujet avec le plus grand sérieux, moi, je refuse d'utiliser ce terme de « violences policières ». Ce terme de « violences policières », il est un peu politisé, il est surtout très flou, il est surtout très imprécis, il englobe et mélange beaucoup de choses, et il fait l'amalgame, il entretient, il généralise et il accroît, finalement, la tension entre la police et la population. Donc d'un côté on dit : « Il faut améliorer le rapport entre police et population », belle incantation, et puis derrière, on parle de « violences policières ». Je crois qu'utiliser ce terme n'est pas de nature, en réalité, à améliorer les relations entre la police et la population. En réalité, il faut rappeler que notre société, notre République a confié aux forces de l'ordre, là je rappelle des choses élémentaires, a confié aux forces de l'ordre la responsabilité de l'usage de la force pour faire respecter les règles de notre démocratie pour que tout le monde vive ensemble. Cet usage de la force, il doit bien évidemment être proportionné, d'une part, et d'autre part, il doit cesser une fois que le mis en cause a cessé d'être violent. Donc oui, la force qui est utilisée par la police nationale, par la police municipale, par les gendarmes, mais plutôt la police nationale et les gendarmes sur le maintien de l'ordre ou dans les interventions, c'est une violence, pour faire cesser une infraction, pour faire cesser un mari qui est en train de battre sa femme, pour arrêter un cambrioleur, pour arrêter quelqu'un qui est en fuite, oui, cette force doit être proportionnée à la violence du mis en cause, mais cette force peut parfois amener de la violence, c'est naturel. C'est ce qu'on appelle des violences légitimes, elles sont légitimées par la loi, et elles sont autorisées, on a confié aux forces de l'ordre cette violence légitime. Encore une fois, cette violence, elle est légitime quand elle est proportionnée à la violence du mis en cause en face, et quand elle cesse une fois que la violence du mis en cause a cessé. Il faut donc distinguer tout cela des violences illégitimes. Et là, ces violences illégitimes, elles sont beaucoup plus précises. Celles-là, elles

ne sont pas acceptables, elles doivent être condamnées. Je veux rappeler ici aussi que la police nationale est le corps d'État qui est le plus contrôlé. Donc si on veut, une fois qu'on a dit tout ça, sincèrement améliorer, être précis, ne pas rajouter de l'eau sur le feu et améliorer le rapport police-population, je crois que quand on est responsable, on doit faire de la pédagogie, peut-être pas de la même manière que je viens de le faire, mais de la pédagogie auprès de ceux qui ne comprennent pas ce que c'est que la violence légitime, que l'emploi de la force légitime pour faire cesser une situation. Parce qu'il y a des règles, en République, et que quand il y a eu les sommations et que la procédure est respectée, les choses doivent cesser. Et distinguer ça des violences illégitimes qui ne sont pas acceptables. Et donc je crois que si on veut aborder cette question de manière responsable et que si sincèrement on veut améliorer le rapport police-population, si sincèrement on veut pas verser dans le renoncement, pas verser dans le laxisme, pas verser dans le piétinement des règles républicaines, si sincèrement on veut faire les choses, on doit pas parler de « violences policières ». On doit parler, sur les cas qui posent problème, de « violences illégitimes », les condamner, mais ne pas utiliser des termes qui sont généraux, qui sont vagues et qui sont flous. Voilà, c'était l'élément, Monsieur le maire, que je voulais indiquer sur ce sujet, qui est important, je crois.

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur ARSAC.

O. ARSAC : Merci, Monsieur le maire. Sans rentrer dans le détail de la convention puisque Emilion ESNAULT en a très bien parlé, je voudrais aller sur un terrain beaucoup plus politique. Car si j'ai bien entendu l'argumentation de Monsieur GIBERT et de Monsieur LACAZE, je comprends que leur principal reproche, c'est de nous substituer à l'État et que nous faisons du régalién. Et que le régalién, dans leur esprit, ça reste l'État. Par conséquent, j'ai une question très politique à leur poser. À savoir que, puisque nous approchons d'une élection présidentielle, il va y avoir, dans les partis, une construction de programme présidentiel. Et donc, est-ce que vous êtes prêts à prendre l'engagement, l'engagement que vous militerez dans vos organisations respectives pour des embauches massives de policier nationaux ? Afin justement que l'État reprenne pleinement son rôle régalién et nous soulage des problèmes de sécurité comme vous le souhaitez, soulage les collectivités. Est-ce que vous prenez ces engagements ? Je crois, Monsieur LACAZE, que vous avez un rôle dans les instances nationales de votre parti, le Parti Communiste Français. Et Monsieur GIBERT, à votre niveau, au sein du Parti socialiste, prenez-vous cet engagement ?

Monsieur le Maire : Merci, je donne la parole à Monsieur LACAZE et à Monsieur GIBERT dans l'hypothèse où ils souhaiteraient répondre à Monsieur ARSAC. Dans l'hypothèse où ils ne le souhaitent pas, bien évidemment, je ne les force pas à parler. Très bien, ils ne le souhaitent pas. Merci à Monsieur ARSAC d'avoir posé la question, ça valait la peine.

Quelques mots. D'abord, je suis heureux que nous ayons eu ce débat. Je n'étais pas obligé de mettre à l'ordre du jour ce point-là, mais vous le savez, depuis longtemps, pour notre équipe, la question de la sécurité est une question centrale. Centrale, et à partir de là, il fallait bien qu'on en parle. Et je suis heureux qu'il y ait eu un débat nourri et que nos collègues de l'opposition se soient impliqués dans ce débat, même s'ils ont critiqué, s'ils ont posé des questions, si parfois, ils n'ont pas tout compris. Parce que cela leur a permis, sur un sujet qui ne leur est pas familier et où on les a peu entendus, où leur intérêt jusqu'ici n'a pas été souvent exprimé, de se pencher enfin sur un terrain thématique qui, pour nous, est important. Je veux répondre à certains points de certaines interventions de collègues.

Antoine MAURICE s'est étonné du concept apparu de contrat métropolitain de sécurité. C'est un étonnement que je trouve légitime puisque le contrat métropolitain de sécurité, c'est quelque chose qui aujourd'hui n'existe pas. Ce que je peux dire à notre collègue, c'est qu'effectivement, le gouvernement a souhaité introduire cette idée, à charge pour lui de la nourrir, de la travailler. C'est pas quelque chose qui est contractuel et effectivement, vous le savez, il n'y a pas, sur ce sujet, du moins à date d'aujourd'hui, un travail métropolitain ou une compétence métropolitaine. Si le gouvernement souhaite faire prospérer cette idée, alors il doit prendre les évolutions législatives et réglementaires nécessaires. Mais je trouve cette question et cette thématique pas inintéressantes du tout. Pour une raison très, très simple et très pragmatique, c'est que la délinquance, elle ignore les frontières communales. Et donc poser la question de la délinquance, à l'échelle non pas de la seule ville de

Toulouse, mais à l'échelle d'un ensemble aggloméré, je crois que c'est quelque chose qui a du sens. Et qui est de nature peut-être, en tous les cas je l'espère, à rendre encore plus efficace la réponse face à la délinquance. Donc tout reste à faire autour de ce concept, nous en sommes d'accord. Sur un thème un peu voisin, Pierre LACAZE a souligné que la loi de sécurité globale, en discussion, prévoyait l'extension des zones police dans les métropoles, il a eu raison de le dire. Et pour exactement les raisons de fond que je viens d'indiquer à l'étonnement de notre collègue, Antoine MAURICE, là aussi, je trouve que c'est intéressant de poser cette piste. Pourquoi ? Parce que plusieurs gouvernements de toutes tendances ont posé cette question en la faisant aboutir plus ou moins selon les agglomérations. Et ce n'est pas parce qu'on pose cette question qu'on ne pose pas des exigences. Et moi j'ai dit, et je redis devant vous, que je suis d'accord pour qu'on ouvre ce dossier, mais d'ores et déjà, et dès le 10 octobre, j'ai posé des exigences que j'ai réaffirmées depuis, encore hier et avant-hier, publiquement. Et j'aurais l'occasion de m'exprimer à nouveau là-dessus, le 17 décembre prochain, au conseil métropolitain. Et les principes auxquels je suis attaché, ce sont des principes conformes aux intérêts de mes collègues maires, qui légitimement défendent leur commune parce qu'ils veulent s'assurer que la réponse sécuritaire, si jamais il y avait une zone police étendue, ne baisserait pas. Je trouve leur souhait totalement fondé, totalement légitime et je l'appuie. C'est la raison pour laquelle, si on devait aller vers une zone police étendue, je ne conçois celle-ci que dans le cadre d'un accord des maires concernés. Une fois qu'ils auront eu, notamment de l'État, les garanties qu'ils demandent. Simplement, pour moi, ça n'est pas une question taboue, c'est une question complexe. C'est pas parce qu'elle est complexe qu'il faut renoncer à ouvrir ce questionnement, à le travailler et peut-être à le conclure et peut-être à ne pas le conclure.

Je veux répondre à notre collègue GIBERT qui rappelait qu'effectivement dans mes demandes successives auprès des différents gouvernements, j'avais toujours, lorsque je souhaitais plus de policiers nationaux à Toulouse, je soutenais toujours, en accord avec les syndicats, vous l'avez parfaitement indiqué, je soutenais toujours un chiffre autour de 150 à 200 policiers supplémentaires. Je vous le confirme, et je suis étonné des déductions que vous faites de ce rappel. Vous dites : « 111 policiers sur quatre ans. » Non, ce n'est pas vrai. C'est 111 policiers de plus sur deux ans. Et Monsieur LACAZE s'étonnait en disant : "Mais comment ça se fait que l'État prend des engagements sur deux ans alors que la Mairie prend des engagements sur cinq ans pour développer sa police municipale ? », en y voyant un déséquilibre. Alors je vais rappeler les choses telles qu'elles se sont passées pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit. Quand j'ai discuté avec le gouvernement actuel et singulièrement avec le Premier ministre, quelques semaines après sa nomination, je lui ai dit : « Il faut 150 à 200 policiers supplémentaires à Toulouse d'après les informations que j'ai ». Et je lui ai dit : « Comme c'est un nombre énorme, je ne conçois pas que l'on puisse, de façon réaliste, obtenir un tel effectif en l'espace de peu de temps. » Et je lui ai dit : « Pourquoi ne pas faire un contrat où vous vous engageriez à faire cela en cinq ans ? ». Et parallèlement, Émilien ESNAULT l'a bien rappelé, nous, notre contrat moral avec les Toulousains conclu au mois de juin, c'est en cinq ans, les 100 policiers municipaux supplémentaires. Donc, que nous fassions nous un effort sur cinq ans, ça vous étonne, mais c'est normal puisque c'est ce qu'on a convenu avec les Toulousains. Et s'ils nous ont élus, c'est bel et bien qu'ils nous ont mandatés, entre autres, pour cela. Et lorsque j'ai discuté avec le Premier ministre, lorsque j'ai discuté avec le ministre de l'Intérieur, ils m'ont fait une proposition que j'ai trouvée meilleure que la mienne. Ils m'ont dit : « Non, non, non, on va pas faire 150 à 200 sur cinq ans, on va faire tout de suite, sur deux ans, 111 ». Donc un rythme bien plus accéléré que ce que j'envisageais. Et puis, ensuite, il y aura une clause de revoyure pour prévoir la suite et arriver jusqu'à 200. C'est exactement ce qui est prévu dans ce contrat. Donc non seulement ça colle à la revendication toulousaine des 150 à 200, mais avec un effet accéléré au démarrage qui véritablement constitue un progrès et, je considère, une amélioration. Voilà l'explication. Je trouve un petit peu gonflé, d'ailleurs, Monsieur GIBERT, que ce soit vous qui ergotiez à ce sujet puisque, représentant le Parti socialiste, vous avez soutenu un gouvernement qui, lorsque je demandais, pour Toulouse, ces effectifs, n'a pas répondu présent à l'appel. Et à l'époque, bien que conseiller départemental déjà, j'avoue ne pas vous avoir entendu beaucoup élever la voix pour porter pareille revendication. Le seul avec qui on avait eu du résultat et je tiens à lui redire publiquement mon estime et mon amitié, c'est Bernard CAZENEUVE, pour 50 policiers. Le seul problème, c'est qu'entre le moment où il nous les a accordés et le moment où ils sont arrivés, il s'est écoulé, non pas quelques semaines ou quelques mois comme avec Jean CASTEX, mais un an. Un an. Et puis malheureusement, ensuite, ils n'ont pas été remplacés,

il y a eu des départs à la retraite non remplacés ce qui fait que c'est un progrès qui a été annulé. Alors que, et c'est l'intérêt de ce contrat écrit que nous avons signé, les 111 policiers et ceux qui les complèteront au-delà de 2022, ils sont en plus des départs à la retraite et des mutations habituelles. Donc nous sommes garantis d'un progrès qui nous a manqué jusqu'ici. Vous dites que la convention est incomplète, vous évoquez des précisions. Une convention, vous savez, Monsieur GIBERT, peut-être que vous n'avez pas l'habitude, mais ça n'a pas vocation à être complet sur tout. Ça renvoie ensuite aux mécanismes de fonctionnement normaux des institutions concernées. Donc forcément c'est un accord-cadre et bien évidemment, ensuite, les choses sont précisées par ailleurs. Vous avez indiqué, et je vous en remercie, que le Parti socialiste, en ce moment en particulier, condamnait les violences que notre pays subit. Et vous avez raison de le faire, et vous avez raison de le dire, et je vous encourage à ça. Parce que, dans mon esprit, vous le savez bien, et dans mes déclarations, je n'ai jamais amalgamé le Parti socialiste à l'extrême gauche. Le seul problème, c'est que le parti auquel vous appartenez est considérablement affaibli au sein des gauches françaises. Votre présence esseulée dans cet hémicycle en est un témoignage concret. Et ce que je regrette, moi, c'est que justement, votre voix ne porte pas davantage au sein du camp des gauches françaises et que ce soit le poids de l'extrême gauche qui se soit renforcé. Donc je vous encourage, malgré cette situation minoritaire, à persister et à faire en sorte que vos instances nationales persistent dans cette position républicaine que vous avez toujours eue et que nul ne saurait vous contester ici ou ailleurs.

Monsieur LACAZE, vous vous êtes étonné que la convention établissait ce que vous avez appelé à tort une priorité pour les crèches, le logement des policiers et de leurs familles. Et vous avez dit : « Mais rendre tout cela prioritaire, est-ce que c'est légal ? ». Monsieur LACAZE, soyez un petit peu plus rigoureux, lisez la convention. La convention ne dit pas que ces publics-là, familles de policiers, seraient prioritaires sur les autres. Il y a simplement écrit que nous allons porter une attention particulière, un suivi attentif à ces demandes. Mais il n'est pas question que tout cela, que cette attention spécifique se fasse au détriment des autres publics toulousains. Ça serait une rupture d'équité que je ne saurais cautionner. Donc je vous rassure là-dessus. Après, vous ressortez votre dada, finalement pour le problème des logements, il faudrait encadrer les loyers. Ça n'a strictement rien à voir, vous mélangez les genres une fois de plus. Et je vous invite à lire Le Figaro saumon d'il y a quelques jours qui établissait l'attractivité, à partir d'une étude professionnelle, l'attractivité des villes du point de vue du logement. Et vous verrez que Toulouse était, de toutes les grandes villes, la mieux placée. Et il était bel et bien expliqué dans l'article, que c'était entre autres parce que nous avions refusé l'encadrement des loyers. Parce qu'effectivement, quand on encadre les loyers, on fait fuir les investisseurs, on diminue la construction des logements alors qu'on a besoin des logements. Et quand on diminue la construction globale des logements, on diminue ipso facto la progression du logement social alors qu'on a besoin du logement social. Donc effectivement, c'est pas demain la veille que nous souhaiterions encadrer les loyers sauf si les indicateurs prévus par la loi, les quatre indicateurs, nous amenaient à revoir les choses. Vous avez beaucoup parlé, Monsieur LACAZE, de l'échec de la politique de sécurité à Toulouse parce que la délinquance a augmenté. Je crois que véritablement, là aussi, vous opérez un raccourci particulièrement malhonnête. La violence, malheureusement, la délinquance, malheureusement, augmentent partout en France, singulièrement dans les grandes villes, quelles que soient les politiques de sécurité ou de tranquillité des municipalités, quelle que soit la couleur des municipalités, parce que c'est un fait de société. Et que vous vouliez réduire l'augmentation de la violence et de la délinquance, à la couleur d'une politique municipale, c'est véritablement ne pas comprendre le phénomène, ne pas vouloir le comprendre ou plutôt vouloir mettre une simple étiquette politique à des fins de conduire un débat politicien. C'est véritablement dommage parce que ça indique bien que sur le fond, la question de la sécurité, dans toute sa complexité, dans notre pays, ne vous intéresse pas vraiment. Oui, bien sûr, la délinquance a augmenté. Mais j'ai tendance à penser que si nous n'avions pas développé tout l'arsenal de tranquillité publique que nous avons mis en place depuis 2014, cette délinquance-là, elle aurait été beaucoup moins contrariée. Et il suffit de parler avec les professionnels de la Police municipale, nationale, qui se félicitent de tout ce que nous avons fait et qui constituent des outils permettant de combattre la délinquance, de la freiner et de faire en sorte qu'un certain nombre de développements néfastes soient contenus.

Enfin, je vais répondre bien évidemment à ceux qui ne comprennent pas ou, en réalité, font plutôt semblant de ne pas comprendre ce qu'est le cortège des pleureuses. Le cortège des pleureuses, c'est ce

cortège, c'est ce chœur que nous entendons en permanence qui consiste à dire, la violence, les faits de violence de tel ou tel policier, ce que vous appelez les violences policières, moi, je ne cautionne pas non plus cette expression. Que ces faits de violence doivent être dénoncés, bien évidemment, ils doivent être dénoncés. Sauf qu'ils sont dénoncés de manière exacerbée, de telle façon que la caisse de résonance de ladite dénonciation est conçue pour donner le sentiment aux Français que les policiers sont largement coupables des errements de quelques-uns d'entre eux, fort rares. Et se construit peu à peu un discours pervers et fallacieux consistant à mettre sur le même plan violences isolées et inacceptables de quelques policiers dans l'année et violences malheureusement massives dont sont victimes les policiers. Et à la fin, on fait prospérer l'idée que la police n'est pas une force républicaine, qu'elle piétine les valeurs de la République et qu'au fond, les exactions de quelques-uns, quelques cas isolés, c'est quelque chose qui est plus ou moins généralisé, sur lequel les autorités ferment les yeux. En réalité, et moi qui suis fonctionnaire appartenant à un corps de l'État, je peux vous dire que de tous les corps de l'État, celui qui a un contrôle de déontologie le plus poussé, le plus strict, c'est le corps de la Police nationale. Et c'est la raison pour laquelle lorsqu'un policier national piétine les valeurs de la République alors qu'il est là pour les servir, je peux vous dire qu'il ne lui manque rien et que tous les processus disciplinaires s'abattent sur lui en plus de la condamnation médiatique. Alors le cortège des pleureuses, c'est celui qui nous fait croire que ce policier isolé qui s'est mal comporté, au fond, est le reflet très représentatif de l'ensemble du corps auquel il appartient. Et ceux-là, ce sont ceux-là même qui, le samedi ou même d'autres jours en semaine, provoquent des manifestations à répétition, viennent perturber le centre-ville, viennent détruire les emplois des commerçants, viennent contrevenir à la liberté de circuler, d'aller et de venir de nos concitoyens. C'est cela, le cortège des pleureuses. Et ce cortège des pleureuses, c'est aussi le cortège des taiseux parce qu'ils se taisent, tragiquement et constamment lorsque des policiers se font tabasser, ce qui arrive constamment, sans arrêt, avec malheureusement l'impunité pour la plupart des coupables. Même si, avec les réseaux sociaux, des vidéos nous montrent des images extrêmement choquantes pour tous ceux qui sont attachés aux valeurs de la République. Et je veux ici exprimer ma solidarité envers mon ami Gérald DARMANIN, ministre de l'Intérieur, qui a bel et bien raison de soutenir ses policiers. Il fait son devoir. Il n'a pas peur des menaces et des commentaires négatifs qui s'abattent sur lui comme un torrent, depuis plusieurs jours. Oui, Gérald, tu peux continuer à soutenir la Police municipale et nationale. Voilà, mes chers collègues, ce que j'avais à vous dire. Et donc, je mets aux voix la délibération qui nous est proposée, c'est-à-dire la 11.2, qui n'a pas fait de difficulté.

P. LACAZE : Monsieur le maire, je voudrais réagir à votre cortège de pleureuses.

Monsieur le Maire : Écoutez, je veux bien, je veux bien.

P. LACAZE : Non, mais j'y tiens.

Monsieur le Maire : Mais si vous voulez qu'on relance le débat, on va pas traiter les autres délibérations de sitôt.

P. LACAZE : Mais c'est ce que vous avez souhaité, Monsieur le maire, c'est vous qui avez mis ces débats, vous l'avez dit, vous n'étiez pas obligés.

Monsieur le Maire : J'ai souhaité le débat, mais à un moment tout de même, mes chers collègues, lorsque le débat a été large et long, il faut ne pas négliger les autres débats.

P. LACAZE : Je vais être étroit et court et je vais intervenir, si vous le souhaitez, Monsieur le maire, sur votre cortège de pleureuses. Non, simplement, je voulais regretter vos propos et je comprends pas très bien parce que le ministre de l'Intérieur a été très clair, c'est la révocation qui attend les policiers qui font acte de violences policières. Je ne comprends pas pourquoi vous voulez nier ce qui a sauté aux yeux du monde avec le tabassage de Monsieur ZECLER et c'était pas l'acte d'un policier isolé. Et d'ailleurs, ça provoque, à la demande des syndicats des policiers, tout un débat, vous le savez, sur les procédures d'interpellations, sur la manière dont elles sont utilisées. Avec plusieurs conseillers municipaux d'opposition, nous avons dit notre condamnation totale des violences contre la police, mais aussi des violences policières, ce que vous, vous ne vous engagez pas à faire et qu'on a un débat

sur le maintien de l'ordre. Et je trouve que c'est méprisant pour le président de la République, pour le ministre de l'Intérieur puisqu'il vient de reconnaître ces violences policières en disant qu'il y aurait révocation. C'est effectivement, j'espère, on verra ce que donnera la justice, mais au bout du processus, il y a tous les gens qui ont dénoncé les violences policières. Je trouve que c'est très péjoratif et méprisant. Et y compris, il n'y a pas de taiseux dans ce pays. Ou alors on vous renvoie ce terme-là, si vous souhaitez vous taire face à des violences policières. Il n'y a pas de taiseux et je crois que tout le monde est extrêmement préoccupé des violences qui ont lieu. Effectivement, vous m'avez repris, à juste titre, il y a peut-être une montée de la violence de manière globale. Mais si, Monsieur MOUDENC, je vous ai rappelé l'augmentation de la délinquance à Toulouse, c'est que lors de précédents conseils municipaux où l'opposition en 2018, je crois, peut-être 2019, effectivement disait que la délinquance augmentait sur Toulouse. Notre collègue, à l'époque, Monsieur ARSAC que vous n'avez pas souhaité reconduire dans ses fonctions, à l'époque, nous disait que non, la délinquance baissait. Et donc, on voit bien que dans le contrat que vous avez souligné, l'État reconnaît l'augmentation de la délinquance. Moi, je souhaite simplement que vous fassiez attention à vos propos. Notamment, je le dis, parce que moi, tout de suite, j'ai pensé au chef de l'État qui a reconnu les violences policières quand vous avez dénoncé ce cortège de pleureuses. Et la manière dont vous terminez sur le ministre de l'Intérieur, je ne crois pas que le ministre de l'Intérieur se soit opposé aux propos du chef de l'État.

Monsieur le Maire : Très bien, donc je mets aux voix. Donc nous prenons acte de la signature de ce contrat de sécurité intervenu le 9 octobre ici, au point 11.1. Et pour le point 11.2, il faut par contre une délibération explicite. Donc je mets aux voix la délibération 11.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée.

11.1 Signature contrat de sécurité intégrée entre la Mairie de Toulouse et l'Etat (2020/2026)-(Police Municipale - - 20-0625)

Le Conseil Municipal prend acte

11.2 Dépénalisation et décentralisation du stationnement payant sur voirie : Emission et recouvrement des Forfaits Post-Stationnement (FPS) : Convention entre la Mairie de Toulouse et l'Agence Nationale de traitement Automatisé des Infractions (ANTAI)-(Police Municipale - - 20-0587)

Adopté à l'unanimité

Laurence KATZENMAYER

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre suivant, le chapitre 12. Il y a une délibération qui est présentée par Laurence KATZENMAYER et je lui donne la parole pour qu'elle en fasse une synthèse.

L. KATZENMAYER : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions des associations du May et des Cités du Secours Catholique intervenant dans le domaine de la petite enfance. Pour des projets d'actions de soutien aux parents en insertion ou en réinsertion sociale et professionnelle, de soutien aux parents en situation de précarité dans leur mission éducative, plus généralement de soutien à la parentalité. Je vous invite à adopter l'attribution d'une subvention à hauteur de 35 000 euros pour l'ensemble des projets.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Pierre LACAZE.

P. LACAZE : Oui, merci, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs. Madame KATZENMAYER, je voterai cette délibération. Simplement, j'en profite pour vous interroger, il y a eu, il y a peu de temps, une manifestation des salariés et des personnels de la petite enfance. C'est un mouvement national lié à la nouvelle loi ESSOC qui pourrait modifier les modes d'accueil en crèches. Je voulais savoir si nous avons un engagement. Je vous ai souvent interpellée sur les difficultés vécues par les personnels de la petite enfance dans notre ville et je crois qu'ils se sont joints à la manifestation. Le quotidien régional La Dépêche a fait écho des difficultés vécues, en ce moment particulièrement, dues au manque d'effectifs que nous avons dans les crèches municipales. Vous connaissez le positionnement de l'opposition vis-à-vis des fermetures de structures ou des restrictions de personnels que vous avez engagées lors du mandat précédent. Mais je voulais savoir si la Ville de Toulouse s'engagera à ne pas modifier le nombre d'adultes pour enfants et à ne pas aller au-delà des capacités d'accueil comme le propose la loi ESSOC puisqu'on pourrait monter à 115 % des capacités d'accueil. Et est-ce qu'aujourd'hui il y a un dispositif particulier d'embauches pour faire face au sous-effectif que nous avons dans nos crèches et à l'épuisement du personnel ?

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions souhaitées ? Non, donc Laurence KATZENMAYER.

L. KATZENMAYER : Oui, merci, Monsieur le maire. Monsieur LACAZE, donc la loi ESSOC, comme toutes les lois, sera appliquée à Toulouse, comme dans toutes les autres villes de France, puisque par obligation, nous devons respecter les thématiques édictées par cette loi. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est que nous travaillons collégialement avec tous les acteurs de la petite enfance. Ces propositions relèvent de deux ans de travail, d'un an et demi de concertation avec l'ensemble des professionnels de la petite enfance des villes. J'ai été moi-même interrogée via l'AMF sur cette réforme. Toulouse ne fera pas exception. Alors, il y a beaucoup de thématiques qui seront abordées. Sur la plupart de ces thématiques, nous sommes déjà, à Toulouse, en règle, on va dire. Ensuite, pour l'encadrement des enfants, aujourd'hui, comme vous le savez, Monsieur LACAZE, nous respectons un pour cinq, un pour huit. Ils évoquent, alors c'est pas tout à fait acté, un pour six, quel que soit l'âge des enfants. Je crois que, si on lisse sur la journée et sur l'activité d'une crèche, de ce qu'en tous les cas me dit le service, ça changera pas vraiment. Puisque, comme je veux vous le rappeler, en 2017, nous avons mis en place la PSU horaire, nous sommes plus sur des forfaits de dix heures. Ce qui fait qu'il y a aujourd'hui très, très peu de familles qui laissent leurs enfants plus de dix heures, voire dix heures en crèche. Ce qui fait que très rarement on va trouver, en tout cas pour les crèches municipales, un pour cinq, un pour huit, en charge pour les professionnels. Moi, je crois qu'il faut pas s'éloigner du sujet. La petite enfance est une compétence qui n'est pas obligatoire pour les villes. Je crois que Toulouse s'en est emparée depuis des décennies. Nous continuons à travailler pour la qualité d'accueil des enfants, répondre aux besoins des familles et également la qualité pour les professionnels de travail et de formation. Comme vous le savez, nous embauchons toujours du personnel puisque nous sommes soumis à des taux d'encadrement. Et nous avons également des professionnels contractuels qui viennent en support dans les crèches lorsque le personnel titulaire est absent. Nous faisons le maximum justement pour assurer la qualité de travail de ces professionnels parce que nous savons que c'est un métier qui est pas facile, contrairement à ce que beaucoup pensent, et que ces professionnels garantissent vraiment un accueil spécial pour ces jeunes enfants et un accueil de grande qualité. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix la délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Monsieur Henri DE LAGOUTINE, j'aurais dû le préciser avant, n'a pas pris part au vote.

12.1 Attribution de subventions à diverses associations intervenant dans le domaine de la petite enfance au titre de l'année 2020.-(Petite enfance - - 20-0543)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Henri DE LAGOUTINE

Adopté

Pierre TRAUTMANN

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant sur le chapitre suivant, le chapitre 13, trois délibérations qui sont présentées par Pierre TRAUTMANN. Je vais lui demander de présenter, en synthèse, la première délibération.

P. TRAUTMANN : Merci, Monsieur le maire. Il s'agit du rapport de présentation du rapport annuel des délégations de service public pour le casino municipal, le camping de Rupé, le golf de la Ramée, le golf de Téoula puisque c'est les seules DSP que nous avons encore à la Ville.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui, Monsieur MAURICE, la parole est à vous.

A. MAURICE : Oui, merci Monsieur le maire. Rapidement, pour profiter de la présentation de ces rapports dont l'un concerne le camping Le Rupé, que nous avons eu une commission consultative des services publics locaux récemment où nous a été présenté le projet de relancer une délégation de service public pour la gestion de ce camping municipal qui a soulevé un débat, je crois intéressant, qu'il convient d'exprimer ici au conseil municipal. Sur justement l'occasion qui nous est faite, à l'occasion de la fin de ce contrat, d'abord d'interroger le mode de gestion puisqu'il y avait peu d'arguments pour justifier la relance d'une délégation de service public pour un camping municipal. Mais plus largement, d'interroger cette gestion du camping et peut-être le développement d'un nouveau lieu dans le cadre d'une politique touristique de notre ville et plus largement de notre métropole. Et pointer quand même, pour que la majorité en tienne compte, que les débats ont amené un vote très partagé puisque sur dix votants, cinq voix pour, quatre abstentions, et un vote contre, il n'y a pas eu de majorité qualifiée en l'état à la proposition de renouvellement de la DSP. Et donc j'espère que vous pourrez prendre le temps de réfléchir à l'évolution de notre camping municipal pour faire en sorte qu'on puisse développer l'attractivité du territoire en termes de camping, en termes de réponse pour peut-être un nouveau lieu complémentaire et une gestion municipale qui nous permette aussi de reprendre la maîtrise de ce lieu qui est stratégique, je crois, dans notre politique touristique.

Monsieur le Maire : Pierre TRAUTMANN.

P. TRAUTMANN : Oui effectivement, comme l'a indiqué Monsieur MAURICE, on a eu une commission consultative des services publics locaux qui a débattu de ça. Et quand Monsieur MAURICE dit que c'était très partagé, je ne suis pas du tout d'accord. Quand vous voyez le résultat du vote, cinq pour, un contre et quatre abstentions. Si c'est partagé, ça. Cinq contre un. Donc il y a une volonté et un désir de continuer dans la gestion actuelle. Pour moi qui ai connu la gestion précédente qui était en régie municipale directe, je peux vous dire que je n'ai aucune envie d'y retourner. Qu'on a des candidats qui sont en place, qui sont motivés, et qu'on aura une concurrence motivée pour ce camping. Et je pense que, dans ce dossier, nous aurons ce que mérite la Ville de Toulouse et la métropole, c'est-à-dire des gens qui vont se battre pour améliorer la situation actuelle qui est néanmoins très satisfaisante.

Monsieur le Maire : Merci, y a-t-il d'autres remarques ? Donc sur la première 13,1, donc c'est une prise d'acte. Donc nous prenons acte. Sur la 13.2, c'est également une prise d'acte. Et sur la 13.3, c'est une délibération qui exige un vote donc je déclenche le vote sur la 13.3. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 13.1** Présentation des rapports annuels des délégataires de services publics pour l'année 2019-
(*Contrôle des Gestions Délégées - - 20-0254*)

Le Conseil Municipal prend acte

- 13.2** Présentation des rapports annuels des représentants de la Mairie de Toulouse aux conseils d'administration des Sociétés d'économie mixtes locales (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) : SEMECCEL, SEM Agence d'attractivité, SEMIDIAS, Réseau d'infrastructures numériques métropolitain (SPL ZEFIL), SEM Oppidéa, SEM du MINT, Tisséo ingénierie (SMAT) - Exercice 2019-(*Contrôle des Gestions Délégées - - 20-0285*)

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES

Adopté

- 13.3** Construction du groupe scolaire et espace petite enfance Geneviève Anthonioz de Gaulle quartier Cartoucherie - lot n°17 "électricité, courants forts et faibles ssi" marché n°16V334 entreprise INEO MPLR - protocole transactionnel-(*DG Aménagement - Commande publique - 20-0451*)

Adopté à l'unanimité

Valérie JACQUET-VIOLEAU

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 14, les délibérations de Valérie JACQUET-VIOLEAU. Sur ce chapitre, je n'ai pas de demandes d'intervention. J'ai des demandes de votes disjoints donc je vais organiser les votes disjoints et le faire de suite si vous en êtes d'accord. Ok, on fait comme ça. Sur la première délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la deuxième délibération. Qui ne participe pas ? C'est noté. Madame HONVAULT. Qui s'abstient ? Et qui vote contre ? C'est adopté. Troisième délibération. Qui ne participe pas ? Madame HONVAULT. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la dernière délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Donc là aussi, c'est comme pour le sport et la culture, nous notons que l'opposition ne vote pas le soutien financier aux associations du secteur socioculturel.

- 14.1** Attribution de subventions à diverses associations pour aide à projet en matière d'actions culturelles-(*Animation Socioculturelle - - 20-0497*)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 14.2** Attribution de subvention de fonctionnement aux associations conventionnées au titre d'un premier acompte pour l'année 2021 - Avenants financiers N°2 aux conventions triennales 2019 / 2021-(*Animation Socioculturelle - - 20-0522*)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen sauf Caroline HONVAULT

Ne participe pas au vote

Caroline HONVAULT

Adopté

14.3 Plan de lutte contre la précarité - Fonds de soutien aux associations qui oeuvrent en matière d'animation socio-culturelle-(*Animation Socioculturelle* - - 20-0524)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen sauf Caroline HONVAULT

Ne participe pas au vote

Caroline HONVAULT

Adopté

14.4 Approbation de la convention de partenariat entre l'association Topophone et la Mairie de Toulouse-(*Animation Socioculturelle* - - 20-0525)

Adopté à l'unanimité

Pierre ESPLUGAS-LABATUT

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant au chapitre 15, il y a sept délibérations prévues, je n'ai pas de signalement particulier, donc je vais vous inviter à voter tout de suite si vous en êtes d'accord, en précisant cependant que sur la délibération 7, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Isabelle FERRER, Jean-Paul BOUCHE et Bertrand SERP ne participent pas au vote. Donc vote bloqué. Qui ne participe pas, outre ceux indiqués ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

15.1 Direction des Musées et Monuments : approbation des avenants à la convention d'objectifs et de moyens avec Occitanie Musées - Association des Conservateurs et Personnels Scientifiques des Musées d'Occitanie pour le site internet du réseau des Musées d'Occitanie-(*Direction des Musées* - - 20-0544)

Adopté à l'unanimité

15.2 Musée Paul-Dupuy : approbation de la convention de partenariat avec le Studio M pour la conception de cimaises et de paperolles-(*Direction des Musées* - - 20-0537)

Adopté à l'unanimité

- 15.3** Musée Paul Dupuy - Georges Labit : approbation de la convention de partenariat avec l'association la Ligue contre le cancer - Comité Haute Garonne-(*Direction des Musées - - 20-0545*)

Adopté à l'unanimité

- 15.4** Musée des Augustins - Exposition "Art et Archéologie à Toulouse au XIVème. Une floraison d'exception au temps de la peste et de la guerre de Cent ans" : approbation de l'avenant n°1 au contrat relatif à l'organisation de l'exposition avec la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais et le Musée National du Moyen Age - Cluny-(*Direction des Musées - - 20-0567*)

Adopté à l'unanimité

- 15.5** Musée des Augustins : acquisition d'une œuvre d'art-(*Direction des Musées - - 20-0593*)

Adopté à l'unanimité

- 15.6** Musée Saint-Raymond : adoption du règlement intérieur à l'usage des visiteurs et de toute personne fréquentant le Musée-(*Direction des Musées - - 20-0569*)

Adopté à l'unanimité

- 15.7** Syndicat Mixte des Abattoirs : attribution d'une aide exceptionnelle de fonctionnement - Exercice 2020-(*Direction des Musées - - 20-0648*)

Ne participe pas au vote

Nicole YARDENI
Francis GRASS
Pierre ESPLUGAS-LABATUT
Isabelle FERRER
Jean-Paul BOUCHE
Bertrand SERP

Adopté

Djillali LAHIANI

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 16, il y a trois délibérations présentées par Monsieur LAHIANI. J'ai une demande de présentation de la 16.3 et donc notre collègue va procéder à cette présentation synthétique.

D. LAHIANI : Merci, Monsieur le maire, chers collègues, donc la délibération 16.3 porte sur la candidature de la Mairie de Toulouse au titre des villes amies des enfants décerné par l'UNICEF pour la période 2021-2026. Il s'agit d'avoir une approbation avant de remettre le dossier au mois de mars 2021. Et pour rappel, la Mairie de Toulouse bénéficie du titre de « Ville amie des enfants » décerné par l'UNICEF depuis 2002.

Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Donc je mets aux voix les différentes délibérations. J'ai une demande de vote distinct sur la 2. Donc nous allons voter la 16.2 si vous le voulez bien. Qui ne

participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations de Monsieur LAHIANI. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées à l'unanimité.

- 16.1 Renouvellement pour les années 2021 et 2022 de la convention de partenariat et d'objectifs entre la Mairie des Toulouse et les associations gestionnaires de ludothèques.-(Enfance et loisirs - - 20-0564)**

Adopté à l'unanimité

- 16.2 Attribution de subventions à l'association Jeunesse au Plein Air 31-(Enfance et loisirs - - 20-0565)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 16.3 Candidature de la Mairie de Toulouse au titre de Ville Amie des Enfants décerné par l'UNICEF pour la période 2021-2026-(Enfance et loisirs - - 20-0617)**

Adopté à l'unanimité

Cécile DUFRAISSE

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 17, une seule délibération présentée par Madame DUFRAISSE. J'ai pas de signalement particulier, donc je vous propose de voter tout de suite. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité.

- 17.1 Gratuité de l'occupation privative du domaine public pour effectuer des actes de prélèvements naso-pharyngés à des fins de tests antigéniques ou par RT PCR dans le cadre de la détection du SARS-CoV-2-(Marchés et occupation du domaine public - - 20-0615)**

Adopté à l'unanimité

Jean-Baptiste DE SCORAILLE

Monsieur le Maire : Nous traitons maintenant le, chapitre 18, Monsieur DE SCORAILLE. J'ai pas de demandes de présentation, mais un vote disjoint souhaité sur la première. Donc j'organise le vote sur la 18.1. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Et la deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- 18.1 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0506)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 18.2 Connexion ligne B - Etudes et travaux de maintien de l'intégrité des réseaux et ouvrages associés d'éclairage public : adoption d'une convention avec Tisséo Ingénierie-(Mobilités Gestion Réseaux - - 20-0458)**

Adopté à l'unanimité**Jean-Claude DARDELET**

Monsieur le Maire : Donc maintenant, nous allons sur le chapitre 19, je n'ai pas de demande de présentation particulière, mais des demandes de disjonctions de vote sur la deuxième délibération. Donc je fais voter la deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Je vais faire voter les deux autres délibérations, c'est-à-dire la 19.1 et la 19.2, étant précisé que Monsieur SENTOUS se déporte au sujet de la troisième délibération et qu'il ne participe pas au vote de celle-ci. Ceci étant indiqué, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ces délibérations sont adoptées.

- 19.1 Projet européen Values – Intégration sociale des migrants par le bénévolat : prolongation du projet et modification budgétaire-(International, Europe et Contractualisation - - 20-0291)**

Ne participe pas au vote

Olivier ARSAC

Adopté

- 19.2 Europe - Soutien à l'Association Maison de l'Europe pour des actions de sensibilisation-(International, Europe et Contractualisation - - 20-0546)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Olivier ARSAC

Adopté

- 19.3 Appui à l'association - AIR AVENTURES - Promotion du rallye aérien Toulouse / Saint-Louis-(International, Europe et Contractualisation - - 20-0397)**

Ne participe pas au vote

Thierry SENTOUS

Adopté**Nicole MIQUEL BELAUD**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre 20, celui des délibérations présentées par Nicole MIQUEL-BELAUD, il y a deux délibérations. Je n'ai pas non plus de demandes d'intervention donc je passe au vote avec une disjonction puisqu'elle est souhaitée. Ah, je crois qu'il y a un doigt qui se lève et que Madame MAURIN souhaite intervenir, à moins que ce ne soit Madame HARDY. C'est une des deux.

O. MAURIN : Oui, Monsieur le maire...

Monsieur le Maire : Madame MAURIN, allez-y.

O. MAURIN : Je souhaite intervenir sur la délibération 20.2 concernant la subvention de fonctionnement complémentaire au CCAS dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Je note que le CCAS a engagé, dixit, des dépenses conséquentes sur son budget de fonctionnement afin de pallier à l'urgence sur les établissements qu'il gère, notamment les EHPAD, en fournissant les équipements nécessaires. En effet, après une période où les stocks de masques étaient gérés par l'EPRUS, une nouvelle stratégie instaurée en 2013, alors je cite, par le secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale qui relève du Premier ministre, avec la publication d'une note intitulée « doctrine de protection des travailleurs face aux maladies hautement pathogènes, à transmission respiratoire » avait prévu que désormais le stock national géré par l'EPRUS concerne uniquement les masques de protection chirurgicaux à l'attention des personnes malades et de leurs contacts. Tandis que la constitution de stocks de masques de protection des personnels de santé, notamment les masques FFP2 pour certains actes à risque, sont à la charge des employeurs publics et privés. Alors, comment se fait-il que le CCAS de Toulouse ait dû acquérir en urgence les équipements nécessaires alors qu'il était en charge, en tant qu'employeur, de constituer les stocks nécessaires ? À quelle date les premiers équipements sont-ils arrivés dans les EHPAD et les établissements du CCAS ? Combien y a-t-il eu de personnes contaminées dans les établissements gérés par le CCAS ? Parmi celles-ci, combien de membres du personnel et combien de personnes accompagnées ?

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur ces délibérations du chapitre 20 ? Il n'y en a pas donc je vais donner la parole à Nicole MIQUEL-BELAUD pour éléments de réponse. Daniel ROUGÉ éventuellement complètera.

N. MIQUEL-BELAUD : Je suis désolée. On est déjà au 22 ?

O. MAURIN : 20,2.

Monsieur le Maire : Il faut être là quand les délibérations sont présentées et qu'on les présente.

N. MIQUEL-BELAUD : Je suis partie, j'avais une... Alors je suis désolée parce que j'ai pas entendu votre question. Ce que je peux vous dire par rapport à la...

O. MAURIN : En résumé, si vous voulez bien, Madame, comment se fait-il que l'employeur que vous êtes et qui devez stocker des masques ne l'a pas fait et a dû commander en urgence des masques ? Et je voudrais savoir combien y a-t-il eu de morts dans les EHPAD. Combien y a-t-il eu de personnes malades, contaminées, d'une part, parmi le personnel et d'autre part, parmi les personnes accueillies. Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

N. MIQUEL-BELAUD : Je n'ai pas les informations précises. Donc ce que je vous propose, c'est de vous les faire passer.

Monsieur le Maire : Non, mais il n'y a pas...

O. MAURIN : D'accord, mais vous pouvez peut-être me répondre sur votre responsabilité d'employeur ? Comment se fait-il que vous n'ayez pas constitué les stocks nécessaires ?

Monsieur le Maire : Madame MAURIN, plutôt que de faire les questions et les réponses, je vous propose d'écouter la réponse de l'élu qui s'occupe du CCAS, pour des raisons formelles, c'est Madame MIQUEL-BELAUD qui présente la délibération, mais sur le fond, le CCAS, c'est le champ de délégation de notre collègue premier adjoint donc il va vous donner les éléments de réponse notamment sur les questions très importantes que vous venez de poser à l'instant.

D. ROUGÉ : Bien. Donc, sur les questions que vous avez posées, il n'y a pas, il n'y a pas eu de déficit de protection au CCAS. Pendant la première vague du Covid, les questions ont été traitées en complémentarité avec la Ville et les commandes ont été faites. Il y a eu, bien sûr, comme partout en début de la période du Covid, des approvisionnements qui se sont déroulés dans les conditions que l'on a connues à la première vague. Mais il faut rappeler que, pour ce qui est de la première vague du Covid, il n'y a eu en EHPAD, aucun patient qui a été atteint. Faut quand même le souligner. Il y a eu 180-190 personnes en EHPAD et la première phase du Covid n'a vu aucun résident en EHPAD qui ait été atteint. Il y a eu bien sûr, à cette époque, des agents qui ont été contaminés par le Covid, il n'y a eu aucun décès non plus des agents, mais bien sûr des contaminations avec des traitements et des arrêts de travail. Pour ce qui est d'ailleurs, je vous le précise, la comptabilité des agents, évidemment, il y a la possibilité de connaître les agents qui sont dépistés quand le dépistage est organisé dans les EHPAD normalement, mais aussi dans les crèches, dans tous les établissements du CCAS. Et donc de ce fait, dans ces cas-là, nous connaissons le nombre d'agents atteints. Seulement, les agents peuvent être aussi dépistés en dehors du CCAS par tous les moyens qui existent hors de l'établissement et être en arrêt de travail. Dans ce cas-là, bien entendu, on ne connaît pas la raison de l'arrêt de travail. Ça, c'est pour la première phase. À partir du mois d'août, il y a eu, tout le monde le sait, une deuxième phase de contamination et notamment dans ce cas-là, le virus est rentré dans les établissements pour personnes âgées. Il y a eu deux clusters. Un premier cluster qui a été à Saint-Exupéry pour lequel il y a eu en particulier, je le dis de mémoire, trois décès, différentes personnes ont été atteintes, une quinzaine environ. Et ce cluster a été refermé puisque vous savez, en général, il faut quatre à six semaines pour refermer un cluster, il faut prendre des mesures d'isolement, tout cela a été fait bien entendu. Et la méthode qui a été développée et qui est intéressante, c'est une méthode qui prend en charge bien sûr les résidents dans les EHPAD avec la particularité, puisque le CCAS était muni de cela, d'avoir des concentrateurs à oxygène, une quarantaine d'ailleurs, et un traitement par corticoïdes et par aussi anticoagulants. Et donc, de ce fait, ce cluster a été refermé. Il n'y a plus de patients atteints à Saint-Exupéry. Il y a un deuxième cluster qui est en cours, mais ça, c'est connu, à Françoise de Veyrinas qui a eu jusqu'à vingt personnes atteintes. Il y a eu bien sûr des agents qui ont été concernés et qui en sont régulièrement dépistés. Ce cluster est en très bonne évolution, j'ai eu les chiffres récemment. Il reste, je dis ça de mémoire, je pense qu'il reste cinq personnes qui sont positives, il y a eu trois personnes décédées aussi. Je dis ça de mémoire, je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais c'est à peu près le niveau de comorbidité concernant cet EHPAD qui est en bonne phase évolutive. Les autres EHPAD ne sont pas concernés actuellement. Je rappelle qu'il y en a 19 et, de ce fait, ne sont pas concernés par cela. Donc il faut dire, si on veut être parfaitement objectifs, que si on compare les établissements notamment de personnes âgées des CCAS par rapport à l'ensemble des EHPAD qu'ils soient publics ou privés, de la Ville ou du Département, l'évolution est particulièrement de bonne qualité avec une prise en charge qui est très bonne. Tout cela, avec bien sûr tous les moyens de protection. Évidemment, pendant la deuxième phase, ils sont particulièrement adaptés, à la fois en termes de protection, de surblouses, de gants, de masques et de gel hydroalcoolique. Comme vous le savez, pour avoir une information complète, lorsque l'EHPAD est un cluster, les visites sont interdites. Et lorsque c'est en dehors du cluster, les visites sont contingentées de la manière suivante. Lorsque les gens sont en soins palliatifs, les visites peuvent avoir lieu dans les chambres. Et quand ils ne le sont pas, les rendez-vous sont pris dans une zone particulière avec toutes les protections nécessaires et des rendez-vous sont pris pour qu'ils soient faits avec la distanciation nécessaire. Voilà un peu ce qu'on peut dire sur cette question et bien sûr la délibération qui nous a amenés aujourd'hui et pour laquelle je ne pouvais pas la porter bien entendu, est la prise en compte du travail remarquable des agents. Avec la prime qui a été, je vais le dire de mémoire aussi, constituée et prise en suivant la même manière que ce qu'a décidé la Ville de Toulouse de manière à ce qu'il n'y ait pas de différence. Je le dis de mémoire, une prise en charge de l'ARS à hauteur de 450 000 euros, une prise en charge du CD à hauteur de 100 000 euros et une prise en charge de la Mairie à hauteur de 890 000 euros. Voilà à peu près ce qu'on pouvait avoir de précis sur cette question. Voilà.

Monsieur le Maire : Merci. Madame MAURIN. Ah, pardon, Monsieur DEHEURLES également.

O. MAURIN : Oui, je vous remercie pour toutes ces précisions. Néanmoins, vous ne répondez pas exactement et précisément à ma question initiale. Je vais donc la reformuler pour davantage de clarté. Je rappelle qu'en tant qu'employeur public, vous aviez l'obligation de constituer des stocks de masques. Or vous me répondez ne pas avoir eu de problèmes et en même temps, vous me dites avoir dû attendre les livraisons. Donc, quand on constitue un stock, pour votre information, en général, on le détient, on n'a pas besoin de le faire livrer. Donc j'aimerais savoir quel est le stock que vous déteniez, au 16 mars, au début du confinement ? Et quelle était la durée, combien de jours de stock vous aviez en volume et en nombre de jours de stock ? De façon à savoir si vous avez bien rempli vos obligations d'employeur. Je vous remercie d'avance pour la réponse.

Monsieur le Maire : Alors, Monsieur ROUGÉ et puis Monsieur CHOLLET.

D. ROUGÉ : Alors, ce que je peux vous dire de cette question, c'est que les commandes qui ont été faites au mois de mars dernier ont été communes avec la Ville, donc c'est le service des risques majeurs qui a pris en charge cette question et cela a été fait de manière extrêmement cohérente. Est-ce que François, tu veux compléter ?

F. CHOLLET : Oui, simplement pour dire qu'il y a jamais eu, à aucun moment de cette période Covid, de problèmes de stock au niveau de la Ville. Puisque le stock existait, il était constitué, on parle du stock interne, pas du tout de la distribution de masques à l'extérieur. Ce stock existait et la Ville a fourni très régulièrement le CCAS puisque les relations sont des relations filiales, j'allais dire. Donc il y a jamais eu, jamais eu de problèmes de stock.

Monsieur le Maire : Ce que je peux dire, puisque lors de la première vague, dès le 15 mars, j'ai présidé personnellement tous les jours la cellule de crise. Et tous les jours, on nous a fait un point précis sur l'ensemble des établissements CCAS et tout particulièrement les EHPAD bien évidemment. Et je peux vous dire une chose, Madame, c'est que nous avons veillé, dès le premier jour, et c'était conforme à l'instruction que j'ai donnée, que notre stock de masques constitué par définition avant l'épidémie, soit prioritairement affecté au CCAS. Et c'est la raison pour laquelle, même si je n'ai pas les chiffres en tête, il n'y a eu aucun problème d'approvisionnement.

D. ROUGÉ : Si vous me le permettez, Monsieur le maire, on pourrait avoir une précision sur cette phase qui est très intéressante pour qu'on puisse voir cela. La phase de contamination du 12 mars au 12 juin. Il y a zéro, zéro résident contaminé, il y a quatre agents contaminés et donc le premier site de tests généralisés a lieu début avril. Donc il n'y a, sur cette phase, et pour la phase actuelle qui est très différente bien entendu, mais il n'y a vraiment aucune problématique qui puisse être ramenée. Il n'y a qu'à voir l'excellence des protections qui ont été réalisées au niveau du CCAS.

Monsieur le Maire : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Oui. Simplement, afin de ne pas prolonger, si vous avez l'amabilité de me donner une réponse très précise par écrit, donc en termes de volume et de nombre de jours de stock et de délai même si nous avons, comme vous le savez, été très épargnés par rapport à d'autres régions. Il serait intéressant de savoir comment les obligations ont été remplies. Je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Pas de problème, on vous fera un courrier qui permettra de mettre en valeur, ainsi que vous le souhaitez et je vous en remercie, la capacité d'anticipation de la Mairie de Toulouse à ce sujet. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Il n'y en a pas donc je vais mettre aux voix les délibérations concernées avec une disjonction qui est demandée. Sur la première délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

20.1 Plan de lutte contre la précarité - Fonds de soutien aux associations - Attribution de subventions aux associations intervenant dans le domaine de lutte de l'Economie Sociale et Solidaire - Exercice 2020-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0604)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

20.2 Attribution d'une subvention de fonctionnement complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale - dans le cadre de l'épidémie COVID 19- année 2020-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0638)

Ne participe pas au vote

Daniel ROUGE
Laurence KATZENMAYER
Henri DE LAGOUTINE
Marine LEFEVRE
Christophe ALVES
Maroua BOUZAIDA SYLLA
Caroline HONVAULT
François PIQUEMAL

Adopté

Jean-Paul BOUCHE

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant au chapitre suivant, le chapitre 21, il y a deux délibérations présentées par Jean-Paul BOUCHE. Toutes les deux font l'objet, et on le comprend, de demandes de présentation et donc je vais demander à Jean-Paul BOUCHE de présenter d'abord uniquement la première et puis j'ouvrirai le débat sur la première avant de traiter la seconde.

J.-P. BOUCHE : Monsieur le maire et mes chers collègues, cette délibération a pour objet le vote de trois subventions au profit d'associations qui assurent la défense et la promotion des valeurs républicaines dans la laïcité.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui, Monsieur CUJIVES.

R. CUJIVES : Merci, Monsieur le maire, collègues, Monsieur BOUCHE, dans la dynamique qui est la nôtre d'être une opposition constructive, je voudrais apporter quelques commentaires concernant cette délibération et peut-être avoir davantage d'explications. Lors du dernier conseil municipal, à titre personnel d'ailleurs comme aujourd'hui, on regarde la singularité du propos, je vous avais fait part de la vision de la laïcité qui était la mienne, celle que je voulais défendre. Depuis d'ailleurs, de nombreux débats, de nombreux événements sont venus, très douloureusement, nous rappeler à quel point ce principe devait à la fois être bien compris, bien appliqué, bien défendu. Dans ce contexte des débats autour de l'avant-projet de loi confortant les principes républicains, il est notamment question d'assurer un véritable contrôle des financements réalisés par la force publique, l'État, comme les collectivités territoriales, à destination du monde associatif. Alors, ce qui me questionne aujourd'hui concernant cette délibération qui accorde une subvention à trois associations, deux d'entre elles que je connais bien ne me posent absolument aucune difficulté. En revanche, l'intitulé de l'une d'entre elles me pose question. Puisqu'il s'agit visiblement d'avoir pour objet des actions à destination interreligieuse. Alors, à mon sens, le dialogue entre les diverses obédiences religieuses est tout à la fois souhaitable, désirable, pertinent, particulièrement dans le contexte actuel. Mais je me questionne ici en ces termes, est-ce du rôle de la collectivité territoriale de la Ville de Toulouse, d'une mairie plus largement, de financer ce dialogue interreligieux ? N'est-il pas surtout nécessaire de privilégier les

fonds publics à destination des associations qui travaillent par exemple à la promotion de la laïcité, des principes républicains, qui nous animent toutes et tous ici. Comme je l'exprimais, il y a quelques mois seulement, je ne crois pas que la laïcité consiste à l'addition des religions et opinions spirituelles des individus. Tout comme elle ne signifie pas d'ailleurs la négation du fait religieux dans la cité et la société. Mais est-il pertinent ici que la puissance publique qu'est la Ville de Toulouse vienne soutenir financièrement des activités qui me semblent relever ici fort légitimement d'associations de nature plutôt culturelle ? Aussi, si je me félicite pleinement des subventions des deux autres associations et si je voterai cette délibération qui semble porter des projets pour expliquer et promouvoir la laïcité, il m'apparaît surprenant que dans le même temps et au sein même d'une même délibération, vous proposiez aussi de financer une activité qui semble, de ce que nous pouvons ici en lire, regarder en réalité non pas l'intérêt général de tous les Toulousains, mais celui des communautés religieuses en particulier, excluant ainsi en grande partie l'intérêt général. En tout cas, l'intérêt des non-croyants, des sceptiques, des agnostiques, dont il me semble quand même toujours utile de rappeler qu'ils constituent la majorité des habitants de Toulouse et la majorité des habitants de la France.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur BOUCHE.

J.-P. BOUCHE : Oui, Monsieur le maire et chers collègues, il ne faut surtout pas se fier aux apparences, parce que ce n'est pas forcément le nom d'une association qui révèle son authentique qualité. Et en ce qui concerne l'association Azur, il n'y a absolument pas de souci pour dire que c'est une association qui défend les valeurs de la République et de la laïcité puisque c'est une expérience unique sur le territoire toulousain à l'initiative des habitants du quartier d'Empalot, dont l'objet est de permettre le dialogue autour d'une thématique annuelle, cette année 2020, c'est l'éducation. Et ça permet notamment la promotion des valeurs de fraternité, égalité et laïcité. J'ajoute que l'événement phare qui a été déterminant dans l'appréciation de cette aide est l'organisation de la fête de la fraternité à laquelle nous entendons apporter notre soutien financier et ainsi que le prêt gratuit d'expositions de la part de l'espace des diversités. Si cela est fait, c'est donc parce qu'il y a un engagement particulier, dans un quartier que l'on sait sensible, de la part de ces associations, à la défense des valeurs de la laïcité. Grâce à cette association, la laïcité n'est pas un vain mot et Empalot n'est pas un désert où la laïcité n'existerait pas. J'ai dit, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Merci. Je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Je demande maintenant à Jean-Paul BOUCHE de présenter la seconde délibération.

J.-P. BOUCHE : Monsieur le maire, mes chers collègues, il s'agit par cette délibération, de tenir un engagement pris envers les Toulousains antérieurement à l'élection de création d'une médiation communale. Cette médiation communale est avant tout conçue de manière très souple avec pour objectifs de permettre un dialogue entre les usagers de notre collectivité et la municipalité et ses services. Le but est simple. Lorsqu'une décision est prise qui s'applique à des habitants, à un ou plusieurs habitants et que celui-ci ou celle-ci n'est pas d'accord ou ne comprend pas cette décision, il a la possibilité, de manière très souple, par des moyens simples, lettre, mail et site, de saisir le médiateur qui interviendra auprès des élus thématiques et des services, aux côtés des élus thématiques et avec eux bien sûr, de manière à, d'une part faciliter l'expression, la clarification de la décision, et d'autre part, éventuellement, s'il y a objet, sa modification. Mais il est bien évident qu'un des buts est d'éviter une judiciarisation stupide qui entraîne des recours qui parfois auraient pu être évités et qui sont pénalisants psychologiquement et même financièrement pour l'ensemble des intervenants à la médiation. Tel est l'esprit dans lequel cette médiation a été créée.

Monsieur le Maire : Merci. Donc il y a un souhait d'intervention de madame HARDY. Je lui donne la parole.

I. HARDY : Merci. Nous sommes amenés à nous prononcer sur cette délibération qui s'inscrit, et c'est une bonne chose, dans le cadre de la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 qui consacre la possibilité pour les collectivités de se doter d'un médiateur territorial et donne donc un cadre à cette fonction. Alors, si les médiateurs existent depuis une dizaine d'années, nommés par le

maire, les médiateurs territoriaux seraient actuellement une soixantaine, principalement dans les grandes villes et les départements. Et beaucoup sont membres, et c'est important, de l'association des médiateurs des collectivités territoriales. Jusqu'alors sans cadre juridique précis, les médiateurs présentent différents profils, bénévole, issu de la société civile, ancien élu, agent territorial détaché, indemnisé ou pas. Néanmoins, ils remplissent tous la même double mission que nous retrouvons dans la charte de Toulouse, et vous l'avez dit, celle de faciliter le règlement de litiges entre l'administration communale et les usagers des services publics. Et celle de formuler des préconisations d'amélioration des règlements et des pratiques afin de prévenir la répétition de certains litiges et de contribuer à la qualité du service rendu. Cette délibération reprend donc les termes génériques de la fonction que l'on retrouve d'ailleurs sur le site de l'association des médiateurs. Nous sommes, sur le principe, favorables à la création de la fonction de médiateurs, mais nous avons plusieurs interrogations. Il y a dans cette délibération de grandes restrictions dans les domaines pressentis à Toulouse et qui pourtant, on le sait, génèrent beaucoup de requêtes, de mécontentement, ou d'incompréhension des usagers. Je pense, par exemple, aux questions liées à l'urbanisme, à l'attribution de places en crèche ou encore les demandes de logement. À l'inverse, il est fait mention pour le médiateur de traiter les litiges relevant de compétences métropolitaines sans que celles-ci ne soient précisées dans la charte. Par ailleurs, nous souhaiterions que soit inscrite l'obligation de produire un bilan annuel des litiges traités par ce médiateur ou médiatrice. Et enfin, la question principale qui nous pose problème est la mention suivante : « Le médiateur est un conseiller municipal ». Or si les médiateurs des autres collectivités ont des profils différents, nous n'avons pas identifié d'élus médiateurs. Alors c'est vrai que ce n'est pas toujours précisé. Mais, par exemple, à Rennes, le médiateur ne peut recevoir d'instructions ni des élus, ni de l'administration, il ne peut être démis de ses fonctions et il n'est ni élu, ni éligible. Au conseil départemental de la Gironde, ce n'est pas un élu non plus. Et le président de la MCT, médiateur à la fois de la Ville d'Angers et du conseil départemental du Maine-et-Loire, non plus. C'est donc là où le bât blesse. Comment peut-on imaginer être conforme à la charte en termes d'indépendance, d'impartialité, de respect du contradictoire et exercer cette fonction avec la neutralité nécessaire en étant un élu municipal, aussi compétent et efficace soit-il.

Mais cette délibération nous amène à une réflexion plus globale. Nous sommes convaincus que la fonction de médiation ne se résume pas simplement à la création d'un médiateur prévu par la loi. Il doit être l'interlocuteur d'une véritable nouvelle ambition dans les politiques publiques et particulièrement celles des collectivités locales. C'est la condition nécessaire pour redonner au politique, à la politique et même à la puissance publique, la confiance qui disparaît de plus en plus. Au point, et certains débats actuels le démontrent, que même la notion de République est remise en cause. Alors, entre la justice, malheureusement mise en difficulté par manque de moyens et la prévention trop critiquée et stigmatisée, la médiation est une ambition et un moyen essentiel pour donner de la transparence à l'opacité de nos institutions. Pour recréer de la confiance par une meilleure compréhension de nos choix et de nos processus de décisions. Pour construire de la proximité recherchée par nos concitoyens qui se sentent délaissés et abandonnés. Alors ici, votre réponse manque, à notre sens, d'ambition. Elle passe à côté de tous ses objectifs et ne crée pas les conditions d'une réelle fonction de médiation et nous vous proposons donc d'aller plus loin et d'instaurer une véritable politique de la médiation. Pour revenir sur cette délibération, nous ne pourrions en l'état la voter, mais nous vous proposons toutefois de l'amender et de préciser que le médiateur ne peut pas être un élu. Merci.

Monsieur le Maire : Madame MAURIN.

O. MAURIN : Voilà, pour compléter le propos de ma collègue, je voudrais faire quelques références. Puisque selon le code de déontologie du médiateur, tel qu'il apparaît sur le site des cours d'appel de la justice française, je cite : « La médiation, qu'elle soit judiciaire ou conventionnelle, est un processus structuré reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants qui, volontairement, avec l'aide d'un tiers neutre, impartial, indépendant et sans pouvoir décisionnel ou consultatif, favorise par des entretiens confidentiels, l'établissement et/ou le rétablissement des liens, la prévention, le règlement des conflits. Les organisations, les personnes physiques, les personnes morales signataires du présent code de déontologie, affirment leur attachement aux droits de l'Homme et aux valeurs universelles que sont la liberté, l'indépendance, la neutralité, l'impartialité, la confidentialité, la responsabilité. Et

l'éthique s'entend comme la réflexion du médiateur sur sa pratique et sur ses actes par rapport à ces valeurs. Permettez-moi donc de m'étonner de la mention suivante dans votre délibération. "Le médiateur est un conseiller municipal chargé de régler à l'amiable les litiges entre les usagers et l'administration, dans le respect du principe de l'égalité, en faisant prévaloir l'équité. Le médiateur communal est désigné pour la durée de la mandature, il ne peut être mis fin à ses fonctions avant l'expiration de ce délai". Sans préjuger des qualités, certes inestimables, de notre collègue, qui postule à la fonction, je vous invite vraiment à lire ce texte et à vous en inspirer. Et je vous en remercie.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres interventions ? La parole est à Jean-Paul BOUCHE.

J.-P. BOUCHE : Monsieur le maire, mes chers collègues, je m'attendais à ce débat et je suis heureux d'entendre Isabelle HARDY à qui je disais tout à l'heure au moment du déjeuner que nous n'avions pas eu l'occasion de discuter depuis longtemps. Et ce soir, je suis bien servi, chère Isabelle. Donc je voudrais vous dire que c'est bien de lire la loi du 27 décembre 2019 sur laquelle nous avons aussi beaucoup réfléchi. Que ce soient les services du cabinet, Monsieur le maire, que ce soient les services qui ont travaillé avec moi à l'établissement et à la construction de cette médiation ou que ce soit moi-même. Mais rien ne vous interdit en France, aujourd'hui, dans le système législatif, de ne pas créer une médiation obligatoirement territoriale. La loi du 27 décembre 2019 prévoit le fonctionnement du médiateur territorial et nous créons un médiateur communal. Et cette nuance est importante parce que l'association française des médiateurs communaux, que vous avez citée, et avec laquelle nous avons été en concertation pour la préparation de cette médiation communale et de cette délibération, tout simplement, nous explique qu'il y a une possibilité de créer ce médiateur communal et qu'il sera en cohabitation à partir du 1er janvier 2021 avec ceux qui seront des médiateurs territoriaux. Et cette interrogation a été posée auprès des services de l'État par l'association française des médiateurs communaux. Et elle a été posée aussi bien pour les agents des collectivités que pour les élus par interprétation. Donc je n'ai pas de complexe à créer aujourd'hui et à vous demander de créer et de voter cette création de médiation communale parce qu'elle ne me paraît pas contraire à l'éthique. Et là, je vais garder mon calme vis-à-vis des remarques de Madame MAURIN. Je voudrais vous dire ensuite que tous les élus thématiques, tous sans exception, y compris ceux qui étaient concernés au plan métropolitain, ont été interrogés sur l'opportunité de placer dans le champ de la médiation ou d'exclure du champ de la médiation, les délégations dont ils avaient la charge, ou plutôt les domaines correspondant aux délégations dont ils avaient la charge. C'est donc le fruit d'un large consensus et pas simplement d'un mouvement d'humeur. Et que si nous excluons l'urbanisme, si nous excluons les appels d'offres, c'est parce que, par exemple, pour l'urbanisme, il y a des voies de recours tellement bâties et structurées que la médiation communale ne ferait que se superposer à une couche qui peut déjà être assimilée à un millefeuille. Et parce que, tout simplement, dans le cadre de l'urbanisme, c'est à la médiation judiciaire par le tribunal administratif qu'il faut avoir recours et là, ce n'est plus de notre compétence. Les appels d'offres, si nous avons, je vais prendre un exemple récent, supposons que Tisséo soit soumis aux règles de la médiation. Si Tisséo était soumis aux règles de la médiation, lorsqu'il y a eu le recours Siemens, ils auraient pu choisir la voie de la médiation. Deux mois à trois, quatre mois, le temps qu'une décision soit prise et qu'une concertation ait lieu. Le tribunal administratif, par les principes qu'il applique, par application de la loi sur les appels d'offres et les recours possibles, est allé beaucoup plus vite. Donc on peut comprendre que dans nos réflexions juridiques et je dirais politiques, mais au bon sens du terme, c'est-à-dire dans la perception de l'intérêt général, nous ayons eu le souhait d'exclure de tels domaines.

Quant aux compétences métropolitaines, je ne vous ferai pas l'affront de penser que dans la liste qui est soumise à l'annexe de la délibération, vous n'êtes pas capables de les distinguer. Vous n'allez tout de même pas me dire que les pompes funèbres, le crématorium, elles sont de la compétence, je donne un exemple, sont de la compétence de la municipalité, et non des compétences métropolitaines. Alors, on pourrait hurler : "Comment se fait-il que ce jeune et brillant garçon", je suis jeune et ça me fait plaisir, "ce brillant garçon puisse tout à coup dire, je vais me mêler des affaires de la Métropole". Non, c'est pas tout à fait ça. C'est pas tout à fait ça et c'est par référence à une expérience que je vis aujourd'hui que nous avons mis en place cette possibilité. Tout d'abord, ça ne concernera, c'est clair dans la charte, ça ne concernera que les problèmes concernant les Toulousains. C'est-à-dire que si

Aussonne, Pouvoirville ou que sais-je, une autre commune, un habitant d'une autre commune a un problème, ça ne nous concernera pas. On lui fera tout simplement savoir qu'on n'est pas compétents. Si c'est un Toulousain, on prendra contact avec l'élus concerné. Ils sont pas nombreux, vous savez, il y a la voirie, il y a pas beaucoup d'élus, je crois qu'il y en a deux qui sont concernés dans le domaine. Et il y a ensuite un autre collègue, conseiller municipal également, qui s'occupe de tout ce qui est pompes funèbres. Très, très franchement, on écrit en disant : "Voilà, je suis conseiller métropolitain, je suis aussi médiateur communal, un Toulousain a un problème, nous nous permettons de nous rapprocher de vous pour savoir si vous acceptez ou non". Parce que d'abord, il faudra que l'élus thématique accepte la médiation et la partie la souhaiter. Parce que la médiation, c'est dans deux sens. Monsieur le maire, lorsqu'il reçoit un courrier, peut très bien dire en le lisant : » Je souhaite proposer une médiation à cette personne ». Si la personne l'accepte. Et c'est pareil pour la Métropole. Et pourquoi j'ai choisi ça, parce que je suis, dans mes délégations, chargé des relations avec le défenseur des droits. Défenseur des droits, dont je souligne que lorsqu'il est saisi, la médiation communale est impossible ou alors s'il est saisi pendant, elle s'arrête. Qu'est-ce que nous faisons quand nous avons une interrogation sur le défenseur des droits ? Tout simplement, nous écrivons à l'élus métropolitain concerné en lui disant qu'il y a un problème avec le défenseur des droits et en lui expliquant pourquoi ce serait dommage de ne pas traiter la demande du défenseur des droits. Et ça se passe très bien, nous avons des réponses, tout se règle dans de très bonnes conditions, sans avoir d'états d'âme ni de difficultés particulières à se poser la question de savoir pourquoi on m'écrit. Alors, Madame MAURIN, je fais de la médiation judiciaire depuis qu'elle existe. Je reconnais, je suis toujours du côté d'une des parties, je suis aussi membre de l'association française des praticiens du droit collaboratif, qui n'est pas de la médiation, c'est une forme de conciliation avec des parties différentes et donc, je connais un tout petit peu tout cela. Et je vous invite à lire la charte : « Le médiateur s'engage à respecter les principes suivants : indépendance et impartialité, respect des personnes, de leurs opinions, de leur position, écoute équilibrée et attentive des parties du litige ou de la doléance, respect du contradictoire, confidentialité, sens de l'équité, compétence et efficacité et transparence ». Alors, je vais vous dire très franchement pourquoi je ne le prends pas mal. Parce que je suis un élu de la République, que le contradictoire ou la contradiction fait partie de l'évolution de la pensée, de l'évolution dans notre société. Et que c'est grâce aux contradictions que nous arrivons à la construire chaque jour un peu mieux et à participer ensemble, chère Madame MAURIN, au bonheur de l'humanité. Mais permettez-moi de vous dire que dans ma vie, mes souffrances, mes engagements et ma vie professionnelle m'ont permis de savoir ce que c'était de prendre suffisamment de distance pour m'appliquer les règles que j'accepte dans cette charte de la médiation communale. Donc que l'on me dise que par le principe, on ne veut pas d'un élu, comme l'a fait Isabelle, ça fait partie du contradictoire. Qu'on me dise qu'un élu et en particulier moi, même si vous ne généralisez pas, ou plutôt même si vous n'en faites pas un cas particulier, qu'on me dise qu'un élu n'a pas la capacité à avoir suffisamment de hauteur et de distance pour s'appliquer ces règles d'impartialité, je suis désolé, je ne peux pas être d'accord en ce qui me concerne.

Enfin, je vais vous dire pourquoi c'est un élu. Peut-être que monsieur le maire l'a d'ailleurs expliqué ce matin à la conférence de presse. C'est un élu parce que nous voulons être rapides, efficaces et souples. Souples par la saisine. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Efficaces et rapides parce que tous mes collègues qui sont en charge d'une délégation et en particulier ceux qui sont au conseil municipal, je les connais, je les pratique, je les apprécie et c'est réciproque et quand j'ai une question et un débat, je vais les voir, je franchis les portes, je leur téléphone et j'ai des solutions rapides ou des réponses parfois négatives, mais j'ai des explications. C'est cela et c'est pareil avec les services, je préfère très franchement franchir la porte et monter au deuxième étage voir le directeur général qui s'occupe de la médiation plutôt que de passer des heures à devoir me préoccuper, parce que je ne suis pas un élu, de savoir comment je vais faire pour franchir cette porte. Donc être un élu, c'est une question d'efficacité, et ces débats, nous pourrions bien sûr l'avoir tout à fait ailleurs. Enfin, je n'ai pas la même lecture que vous, parce que nous nous en sommes préoccupés, des médiateurs en France. Département de la Mayenne, Département du Val-d'Oise, Département de la Gironde, parce que le Département de la Gironde, c'est effectivement un malin. Le maire, c'est un adjoint au maire d'une commune qui est dans le Département de la Gironde qui se trouve être le médiateur. Est-ce que là, il y a pas un conflit d'intérêts entre la fonction de médiateur, celle de maire et médiateur du conseil départemental, ça pourrait s'appliquer. Ça pourrait donner lieu à raisonnement. Je ne le pense pas parce que je suis

intimement persuadé que Monsieur Sébastien BRINGTOWN est quelqu'un qui sait s'appliquer les règles d'impartialité, d'équité et qu'il fait preuve de toute l'authenticité nécessaire dans l'exécution de sa mission. Donc vous soulignez que nous sommes un cas particulier. Non, nous sommes une manière de faire qui est tout à fait conforme aux pratiques existantes en matière de médiation. Et que par voie de conséquence, je vous demande de voter cette délibération. J'ajoute que nous sommes conscients qu'un bébé, il grandit pas comme ça, en quinze ans. Nous sommes conscients qu'on fait pas un arbre, mais vingt, trente ans. Et nous sommes conscients qu'une institution quelle qu'elle soit, elle se bâtit doucement. Alors, s'il vous plaît, ayez, dans l'intérêt des Toulousains, la sagesse de bien vouloir considérer que cette médiation, que nous partons aujourd'hui, non pas sur des fonds baptismaux, mais sur des fonds républicains. Eh bien, c'est l'intérêt des Toulousains, et qu'avec le temps, doucement et tous ensemble, c'est-à-dire les 69, nous l'améliorerons au gré du chemin. J'ai dit, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Bien, je mets aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

21.1 Soutien aux actions en faveur de la promotion de la laïcité- (*Mission Egalité Diversités* - - 20-0576)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

21.2 Création de la fonction de médiateur de la Mairie de Toulouse et approbation de la charte de la médiation- (*DG réglementation* - - 20-0594)

Contre

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

François CHOLLET

Monsieur le Maire : Délibérations de François CHOLLET, il y a une délibération, je lui demande de la présenter succinctement.

F. CHOLLET : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues, il y a une présentation que je vais demander au technicien d'afficher. Donc nous sommes très clairement, voilà, nous sommes très clairement dans un enjeu sanitaire avec la qualité de l'air et la pollution de l'air avec ce risque qui est ce risque de surexposition chronique des Toulousaines et des Toulousains qui est à l'origine de cette initiative. Autre élément de contexte, nous sommes dans le cadre de contentieux. Un premier contentieux avec la cour de justice de l'Union européenne qui a, en 2019, prononcé un arrêt contre la France avec deux motifs, principe du dépassement, durée de dépassement. Et cet arrêt concerne seize métropoles françaises dont Toulouse. Autre contentieux, qui est plus récent celui-ci, qui date du mois de juillet dernier, qui est celui du Conseil d'État qui, suite à la saisine de plusieurs associations, constate la carence de l'État, octroie à l'État un délai de six mois pour agir, faute de quoi une astreinte devra être versée par semestre de retard. Ces éléments de contexte étant énoncés... Voilà. Simplement, qu'est ce que c'est que la ZFE ? C'est en fait un pacte d'engagement entre la Métropole

et puis l'État. La Métropole s'engage à déployer et à renforcer le périmètre de la ZFE d'ici 2020. C'était ça au début en particulier. À évaluer périodiquement l'intérêt et adapter la ZFE, notamment la typologie des véhicules impactés, pour en accroître l'efficacité. Quant à l'État, il apporte un soutien logistique au déploiement de la ZFE et un soutien réglementaire et il est concerné aussi par les éléments de contrôle. L'élément nouveau, c'est la survenue de ce décret du 16 septembre 2020 qui précise les conditions juridiques de l'application de cette ZFE. En fait, l'instauration d'une ZFE se fait par un arrêté de police de circulation, elle relève donc exclusivement du pouvoir de police des maires. Et c'est la raison pour laquelle elle est présentée ici en conseil municipal, elle sera présentée la semaine prochaine également en conseil métropolitain. Donc le maire a l'obligation de mettre en place une ZFE sur son territoire, la Métropole à assurer la globalité des études, la globalité des interventions.

Sur la diapositive suivante, je voudrais qu'on puisse s'arrêter deux minutes sur cette diapositive. Cette diapositive, ces résultats, ces données nous ont été confiés par Atmo Occitanie, elles concernent les trois principaux polluants. Vous le voyez, sur la gauche en haut, les oxydes d'azote, en bas les particules fines 10, en bas et à droite, les particules fines 2 à 2,5 microns. Vous le voyez, le seul polluant qui dépasse, qui est au-dessus des lignes rouges qui sont les lignes de seuil, ce sont les oxydes d'azote. Les deux autres, que ce soient les particules fines de 10 ou de 2,5 ne dépassent pas et sont à la baisse. D'autre part, les oxydes d'azote sont également à la baisse très graduellement, depuis plusieurs années, avec une diminution au fil de l'eau qui est environ de 2 % par an. En haut, à droite, vous avez l'évolution de la population exposée de façon chronique, qui est passée au cours de ces dernières années, de plus de 20 000 personnes, on l'estime, à 7 500 à 8 000 personnes aujourd'hui. Donc une évolution qui est une évolution positive. Donc je voulais simplement mentionner ceci parce que plusieurs rapports ou prises de position catastrophiques sur la qualité de l'air peuvent voir le jour et ont vu le jour dans différents articles ou médias. Et je pense que la réalité scientifique, c'est celle-là. Il y a une amélioration qui est une amélioration en cours. En revanche, et là c'est vrai, et c'est la justification de la ZFE, il existe très clairement...

Si je peux avoir la diapositive suivante s'il vous plaît. Voilà. En revanche, il existe une pollution de fond au dioxyde d'azote autour des principaux axes de circulation et c'est là que sont dépassées les valeurs limite pour la santé. Diapositive suivante. Donc là, quel air respirons-nous et un petit élément là aussi là-dessus sur les NO₂. Les NO₂, les oxydes d'azote, c'est quasi exclusivement, à 80 %, et ce que fait figurer cette diapositive, les véhicules motorisés. Avec en particulier une production, et c'est figuré sur la gauche ici, d'oxydes d'azote importante pour les véhicules diesel. Donc la cible, c'est très clairement les véhicules motorisés, les motorisations classiques.

Diapositive suivante. Qu'est-ce que c'est qu'une Zone à Faible Émission ? Une Zone à Faible Émission, c'est un périmètre urbain dans laquelle les véhicules les plus polluants ne peuvent pas circuler. Et les véhicules sont autorisés ou non à circuler par identification de leurs vignettes Crit'Air de 0 à 5, qui sont établies en fonction du type de véhicule, de la norme Euro, de l'âge du véhicule, du type de carburant et puis des équipements dont dispose le véhicule pour réduire ses émissions. Petit élément, ces ZFE existent en Europe et sont répandues en particulier en Europe du Nord.

Diapositive suivante. Un petit élément de méthode aussi, dans l'établissement de cette Zone à Faible Émission, nous avons effectué deux modélisations. D'abord une modélisation du trafic et des répercussions sur le trafic, c'est l'AUAT qui a travaillé avec nous là-dessus, avec les impacts que peut avoir sur le trafic les restrictions imposées. Et puis surtout, et c'est Atmo Occitanie qui s'en est chargée, nous avons modélisé à partir des données du trafic et de la composition du parc roulant le devenir des émissions de polluants et l'évolution des concentrations de polluants en fonction des contraintes imposées par la Zone à Faible Émission.

Diapositive suivante. Donc trois paramètres en fait sont considérés pour l'établissement de cette Zone à Faible Émission, d'abord c'est le périmètre, la zone dans laquelle s'appliquent les restrictions. Ensuite, c'est la temporalité et la périodicité, c'est-à-dire est-ce que c'est toute la semaine, cinq jours sur sept, en journée, la nuit ? Et puis, ce sont les cibles, c'est-à-dire les types de véhicules et les catégories de véhicules qui sont concernés par cette zone. Le choix qui est fait est le suivant.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Petit élément important avant de passer, c'est la concertation qui a été réalisée au cours de l'année 2019, du 21 mars jusqu'au mois de juillet et qui nous a permis, et c'est détaillé sur cette diapositive, à travers des réunions bilatérales, à travers des débats nacelle, à travers des réunions publiques, des comités de quartier, à travers une animation de plateforme de concertation digitale et puis l'animation aussi de groupes de réflexion qui s'est réuni à trois reprises. Ces études nous ont permis, cette concertation nous a permis de moduler l'approche qui était la nôtre de cette Zone à Faible Émission. Et puis de regarder les craintes, les attentes, et puis aussi les espérances des personnes qui étaient consultées.

Diapositive suivante. Donc la future ZFE-m, pour métropolitaine. C'est d'abord un périmètre. Ce périmètre, le voilà, il est figuré sur cette diapositive. C'est en gros le périphérique est avec l'inclusion, vous le voyez, c'est le trait bleu, périphérique est, et puis c'est la rocade Arc-en-ciel à l'ouest avec à l'intérieur et c'est important de le dire, une partie de la rocade et de la voie qui va vers Colomiers, qui est inclus dans cette Zone à Faible Émission. Donc ça, c'est le périmètre.

Diapositive suivante. Simplement, cette diapositive vous montre l'impact de l'inclusion de la rocade, cette partie de la rocade au sein de la ZFE, la rocade ouest au sein de la ZFE, ce qui permet de passer d'une amélioration de la qualité de l'air de 110 000 à 171 000 personnes. Et c'était un argument important, nous semble-t-il, pour aller vers cette inclusion de la rocade.

Diapo suivante. Petit élément aussi sur le type de véhicules, simplement pour dire une chose très simple. Ce sont les poids lourds et les fourgonnettes, ce qu'on appelle les VUL, les véhicules utilitaires légers, qui polluent le plus. En fait, c'est le quart du trafic, mais la moitié de la pollution. Je pense que c'est une donnée importante et dont nous avons tenu compte dans l'établissement de ce profil de Zone à Faible Émission.

Diapositive suivante. Donc le résultat, c'est celui-là, je vois qu'il y a des traits qui sont hachés, ça ne passe pas très bien, peu importe. En fait, donc le périmètre, nous venons d'en parler, nous avons choisi de l'appliquer 24 h/24 et 7 jours sur 7, parce que le faire qu'en semaine, c'était perdre 30 % d'efficacité environ. Et puis, c'est un dispositif que nous avons choisi progressif avec en 2021 et 2022, les poids lourds et les véhicules utilitaires légers, les fourgonnettes avec les vignettes Crit'Air 5, les plus polluantes, en 2021. 5 et 4 en 2022 et puis l'intégration des voitures individuelles, des véhicules légers, des motos, à partir de 2023, c'est-à-dire dans deux ans, avec les vignettes 5 et 4 avec le passage en 2024, l'inclusion de la vignette Crit'Air 3. Voilà le profil de la ZFE tel qu'il a été conçu et qui vous est présenté aujourd'hui.

Diapositive suivante. Petit élément de contexte aussi pour montrer la progressivité. Cette progressivité de l'installation de la ZFE nous paraît importante aussi dans son acceptation et son acceptabilité. Ceci concernera 0,46 % du parc roulant la première année, 1,76 % du parc roulant la deuxième année, 4 % du parc roulant la troisième année et 16 % du parc roulant actuel, calculé sur les normes actuelles et sans tenir compte de l'évolution des types de véhicules d'ici trois ans sur l'impact de la ZFE. Donc voilà la progressivité de l'installation de cette ZFE.

Diapositive suivante, s'il vous plaît. Alors ceci, deux types de mesures d'accompagnement sont associées, d'abord une offre de transport en commun alternatif à la voiture. C'est l'ensemble des réseaux de transports qui sont développés. C'est les lignes de métro évidemment. C'est le tramway. C'est le renforcement par la troisième ligne, mais c'est aussi les Linéo et les lignes structurantes du réseau bus. C'est aussi le déploiement de parkings relais, 9 000 places actuellement et 3 000 places supplémentaires jusqu'à la mise en place de la troisième ligne et 1 000 places, j'ai vu, à partir de l'année prochaine, de plus. À ce réseau s'ajoute la ceinture sud avec Téléo qui sera inauguré au début de l'été. Et puis, c'est la politique aussi d'amélioration des pistes cyclables, des voies cyclables et également le réseau REV.

Diapositive suivante. Ce sont aussi des mesures d'accompagnement que nous avons voulu financières qui ont déjà été votées d'ailleurs en anticipation pour que les citoyens puissent commencer, envisager ce changement de motorisation. Depuis le 15 octobre, nous avons mis en place des mesures incitatives

qui sont destinées aux particuliers et aux entreprises, pour les véhicules motorisés et pour les vélos. Ces aides sont délivrées sous des conditions de ressources, avec un plafond de 40 % du montant maximum du véhicule. Et nous avons également prévu à travers le plan de relance le financement d'une étude stratégique pour le développement de stations de carburant propre.

Diapositive suivante, quelques éléments d'explication, donc ça, c'est des mesures d'accompagnement financières pour les particuliers et pour les professionnels. Ça, ce sont les véhicules motorisés avec un remplacement d'un véhicule polluant par un véhicule peu émissif, c'est-à-dire électrique, hydrogène, hybride, hybride rechargeable, GNV et GPL avec des véhicules éligibles neufs ou d'occasion en achat, en location longue durée avec ou sans option d'achat. Et je rajoute qu'il y a le changement de motorisation qui est inclus là-dedans avec des aides qui vont de 1 000 à 1 500 euros pour les particuliers, qui peuvent aller jusqu'à 10 000 euros pour les professionnels.

Diapo suivante s'il vous plaît. Ensuite des aides à l'acquisition de vélos, pour les particuliers et aussi pour les professionnels ici, avec, pour les particuliers, l'acquisition de vélos classiques, pliables, assistance électrique, vélos transformés, vélos cargo, avec ou sans assistance électrique. Et pour les professionnels, l'acquisition d'un vélo cargo, triporteur, remorque, avec ou sans assistance électrique. Et là aussi, des véhicules éligibles qui sont neufs ou d'occasion, à l'achat, en location longue durée avec ou sans option d'achat. Donc des aides qui vont de 40 à 600 euros en fonction des conditions de revenus et de 500 à 1 000 euros pour les entreprises. Et c'est limité aux entreprises de moins de 50 salariés.

Diapositive suivante. Ça, ce sont les affiches que vous avez vues en ville qui communiquent sur cette initiative et cette incitation au changement de véhicule.

Diapositive suivante, merci. Et ensuite, et c'est un élément qui est important, c'est que le décret du mois d'août a défini la consultation réglementaire qui doit faire suite maintenant et qui est précédé par une nouvelle modélisation d'Atmo sur la progressivité de la mise en place de la ZFE sur toutes les communes et dont les résultats seront connus, d'après ce qui nous est signalé, au mois de janvier. Donc le rôle respectif des communes et de la métropole. Toulouse Métropole porte l'étude réglementaire aboutissant au choix du scénario. Rédige le projet d'arrêté pour les communes. Assure la consultation réglementaire du public qui ne peut pas durer moins de 21 jours. Et met à disposition du public le bilan de la consultation. En revanche, les communes assurent la consultation réglementaire des parties prenantes et met à disposition du public le bilan de la consultation des demandeurs, le recueil des avis des parties prenantes qui sont d'ailleurs réputées favorables s'ils ne sont pas rendus dans les deux mois qui suivent la sollicitation officielle. Et ce sont les maires qui prennent l'arrêté à l'issue de ceci.

Diapositive suivante. Et donc, ça, c'est l'organisation de la consultation du public qui est portée par Toulouse Métropole. Elle se charge de l'avis de consultation qui est adressé au public par voie numérique. La mise à disposition du dossier de consultation. L'instruction et la synthèse des propositions et des observations recueillies par la consultation réglementaire. La publication par voie électronique de la synthèse des observations.

Et, diapositive suivante, les villes sont chargées de la consultation des parties prenantes, c'est-à-dire de l'autorité organisatrice de Tisséo, des conseils municipaux des communes limitrophes, des gestionnaires de voirie, des chambres consulaires. Et il faut voir que dans ce périmètre, c'est Toulouse principalement, mais c'est aussi une petite partie de Tournefeuille et une petite partie de Colomiers, donc les trois maires de ces villes, ce sont eux qui signeront l'arrêté municipal instaurant au terme de la concertation. Voilà, Monsieur le maire, j'ai terminé.

Monsieur le Maire : Merci, je crois que c'est important effectivement de parler de cette délibération. Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, merci, Monsieur le président, ça c'est la semaine prochaine, Monsieur le maire. Monsieur le maire, chers collègues, Toulouse une nouvelle fois est en retard sur l'histoire. Je

suis resté abasourdi ce matin en entendant monsieur ESPLUGAS dire que la situation progressait sur la pollution à Toulouse. Et je comprends pourquoi il avançait cela maintenant que je vois la présentation. On peut effectivement aller chercher des courbes qui baissent, comme le montre monsieur CHOLLET, mais nous continuons à être dans le même déni de réalité que sur la situation écologique globale ou le logement évoqué ce matin par mon collègue. Et nous allons l'expliquer. En effet, si les rapports Atmo montrent une légère baisse des oxydes d'azote et particules fines qui, au passage, ne sont dus qu'au renouvellement naturel du parc automobile puisqu'il n'y a encore eu aucune action municipale, on peut donner d'autres chiffres. J'en prends un. Le taux de jours bons à très bons pour le dioxyde d'azote était de 79 % en 2018 et de 69 % en 2019. Donc des Toulousaines et Toulousains ont perdu 36 jours d'air respirable entre 2018 et 2019. Nous étions en dégradation avant l'arrivée du Covid. Je prends un deuxième chiffre. Tous les pics d'exposition de dangerosité maximale sont constants depuis 2015. Et surtout, nous faisons partie des quinze agglomérations françaises qui dépassent chaque année depuis vingt ans, vingt ans, les normes de l'Organisation mondiale de la santé pour 8 000 Toulousaines et Toulousains toujours exposés aujourd'hui à un grave danger sanitaire. Quand vous avez 247 agglomérations dans treize pays européens qui ont déjà mis en place une ZFE, certaines depuis vingt-cinq ans, Monsieur ESPLUGAS, vingt-cinq ans, Toulouse et le gouvernement attendent les rappels à l'ordre de la commission européenne et du Conseil d'État pour réagir, comme le rappelait monsieur CHOLLET. Et dans l'une des dernières classes européennes qu'est la France, Toulouse figure comme l'un des derniers élèves.

Mais prenons de la hauteur et prenons conscience des enjeux sur ce sujet au lieu de jouer au jeu des courbes. Les scientifiques attribuent à la pollution 50 000 morts prématurées en France chaque année, des morts invisibles. On ne meurt pas de la pollution, on meurt de crise cardiaque, d'affections pulmonaires, d'AVC causés par la pollution. Combien de ces morts sont des habitantes et des habitants de Toulouse ? Je vous le donne, entre 300 et 400 morts par an à Toulouse. Ces chiffres sont connus depuis des années. Qu'avez-vous fait, Monsieur MOUDENC, depuis 2014 ? Pendant que Paris commençait à mettre en place sa ZFE en 2015, que Grenoble instaurait la sienne en 2017, avez-vous accéléré celle de Toulouse pour épargner des vies ? Quand la Région Île-de-France a mis en place une circulation alternée les jours de pic de pollution, avez-vous cherché à faire de même ? Quand Atmo a publié une carte montrant les immeubles dans lesquels les habitants sont exposés à des niveaux moyens de dioxyde d'azote supérieur au seuil de santé, les avez-vous alertés ? Avez-vous demandé à l'ARS de faire un suivi particulier ? Vous dites être le maire qui protège les Toulousains, mais votre inaction vous rend au contraire responsable de la dégradation de leur santé. On pourrait alors rêver à une vraie prise de conscience, 2020, quand vous vous permettez de parler d'ambition dans la presse, notamment sur le périmètre de la ZFE. Mais là encore, les faits sont têtus, la ZFE ne contient que Toulouse, Tournefeuille et une rue de Colomiers. Quand la ZFE du Grand Paris englobe Paris et 48 communes, et celle de Grenoble Métropole, Grenoble et 27 autres communes. On pourrait alors se dire que pour tenter rattraper, un, un retard énorme, deux, compenser un périmètre timoré, vous alliez proposer une ambition, une vision de long terme, pour protéger les Toulousaines et les Toulousains. En effet, le retour d'expérience des villes européennes et des agglomérations qui prennent le virage de la modernité en France, comme Grenoble, Paris, Strasbourg ou Lyon nous enseigne qu'il est nécessaire de placer un objectif ambitieux de long terme. Soit zéro diesel, soit zéro fossile, pour réellement attaquer le problème de la pollution et du réchauffement climatique. Ça permet aussi de donner de la visibilité à long terme pour les habitants. Le délai moyen de renouvellement d'un véhicule étant de quinze ans pour les particuliers, huit chez les professionnels. Alors à Toulouse, la vision, rien. Rien. Aucune ambition à long terme sur le zéro diesel et le zéro fossile. Aucune modification du PDU proposé avec la mise en place de la ZFE. Alors que ce PDU est déjà déclaré incompatible des objectifs climat par le ministère de l'Environnement lui-même puisqu'il annonce une augmentation des gaz à effet de serre sur le périmètre du PDU. Allons plus loin dans l'analyse, quand on regarde le projet en détail, on nous demande de la rigueur, nous l'avons fait. On découvre qu'au-delà des plaquettes d'information mentionnant 170 000 personnes qui allaient bénéficier d'une amélioration de la qualité de l'air, on découvre qu'il restera avec ce scénario 1 600 personnes au-dessus du seuil de l'OMS. Mais on découvre aussi que l'étude d'impact se limite à l'intérieur du périmètre de la zone. Combien de personnes seront affectées au-delà du périmètre ? Quand on sait que les habitants de l'extérieur de la rocade ou des abords de la D902 subiront des augmentations de fait

du rapport de trafic ? L'AUT que vous avez consultée annonce +3 % de trafic sur ces routes. Et que se passera-t-il après 2024 et l'arrêt des incitations ?

Alors, pourquoi insistons-nous sur le rapport de trafic ? Parce qu'après le retard et le manque d'ambition vient la troisième lourde faille de ce plan, l'incohérence. C'est l'incohérence, car votre projet prétend attaquer la pollution, mais envoie nos habitantes et habitants dans une impasse, celle de la voiture individuelle. Alors que même, vous le savez, et c'est souligné dans le rapport des services, il y a, je cite, un consensus autour de la nécessité de réduire la place de la voiture. En effet, en l'absence d'un plan ambitieux de transports en commun, ce sont encore plus de véhicules individuels auxquels nous devons faire face. Alors que vient de tomber une étude européenne coordonnée par l'Institut Paul Sherrer en Suisse, publiée le 18 novembre, dans *Nature*, vous avez vu, je suis rigoureux sur les sources. Après, *Nature* est une revue reconnue, mais peut-être marquée politiquement, c'est vrai. Elle a montré qu'au-delà de la quantité de particules fines, c'était leur potentiel oxydant, c'est-à-dire leur capacité à attaquer les cellules qui était dangereuse. Et devinez quelle est la source majeure de celle-ci avec les chauffages bois ? Les freins et les pneus. Indiquant clairement la nécessité de limiter le nombre de véhicules roulants et pas le type.

Enfin, quatrième faille majeure, quelle va être la conséquence de cette combinaison de manque de vision et d'ambition, d'incohérence et de faiblesse de la politique des transports qui contraint à la voiture individuelle et donc à changer de véhicule ? La conséquence est une double peine sociale, celle des bouchons qui ne vont cesser d'augmenter et celle de la baisse du pouvoir de vivre. Car même si les subventions véhicule sont une aide, celles proposées ne suffisent pas à éviter un surcoût conséquent pour les habitants. Pour reprendre l'exemple donné en commission, comment voulez-vous qu'une habitante ou un habitant qui possède un revenu fiscal de référence inférieur à 13 500 euros par an puisse payer un reste à charge de 3 500 euros sur un véhicule électrique d'occasion à 12 000 euros ? Et que dire du chiffre de 38 000 véhicules à remplacer qui est donné dans vos rapports de l'AUT. C'est impossible à accompagner financièrement. Le coût en reviendra donc aux habitants, bloqués dans le modèle du véhicule individuel qui leur est imposé. Alors, je sais, vous allez nous accuser d'être démagogiques, contre la voiture individuelle. Alors, je voudrais vous répondre, nous sommes pour un accès à des transports fluides, sociaux et écologiques. Et votre stratégie aujourd'hui ne coche ni à moyen ni à long terme aucune de ces trois cases alors que nous sommes convaincus qu'une ZFE peut faire des heureux par une amélioration de la qualité de vie et du pouvoir de vivre si des décisions courageuses combinées à un accompagnement pertinent sont prises. En résumé, vos Plan de déplacements urbains et PCAET en attestent aujourd'hui. Votre écologie dite pragmatique, j'en reviens à monsieur ESNAULT, «écologie pragmatique», un terme effectivement vague donc j'ai essayé de le déconstruire, c'est l'écologie MACRON. Des discours, des ambitions grandiloquentes, mais pas les actes qui vont avec. Nous nous abstiendrons donc de voter ce plan qui est insuffisant au regard des enjeux écologiques, sociaux et démocratiques de notre ville et nous resterons vigilants sur tous les indicateurs d'impact liés à la mise en place de cette première et trop timide étape.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Est-ce qu'il y a des propositions ? Non. Que des critiques. Bien, donc la parole est à monsieur CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, vous venez de le dire, Monsieur le maire, aucune proposition, que des critiques. Sûrement aussi une certaine mauvaise foi, puisque j'ai entendu monsieur LE TEXIER, en commission, souligner l'ambition de cette ZFE, mais il a été rattrapé par la patrouille et a reconsidéré son discours ce soir. Je pense que, dans tout ce qui a été dit, s'opposent des convictions profondes. Il n'y a aucun déni de notre part sur aucun des faits, mais nous en restons aux faits, nous en restons aux données scientifiques. Oui, Monsieur LE TEXIER, que vous le vouliez ou non, l'objectif de la ZFE, c'est un objectif sanitaire. Oui, que vous le vouliez ou non, la qualité de l'air s'améliore sur Toulouse. Et je le répète encore une fois, elle s'améliore. Oui, Monsieur LE TEXIER, le nombre de personnes qui étaient surexposées en permanence a diminué au cours des années qui viennent de s'écouler. Elles ont diminué, vous l'avez signalé, à la faveur certes d'un renouvellement du parc automobile, mais aussi c'est un résultat des politiques publiques, il y a moins de voitures en centre-ville. La place de la voiture a reculé, les transports en commun sont plus utilisés. Et donc, nous sommes dans cette dynamique-là. Au contraire, les faits nous montrent que nous sommes dans une dynamique positive,

constructive, au bénéfice des citoyens. Certes, il reste à faire, certes il reste à continuer, certes, il y a encore entre 7 000 et 8 000 personnes qui sont exposées de façon chronique et c'est vers eux que se tourne notre action.

Peu ambitieuse, vous dites, cette ZFE. Je pense que lorsque vous parlez de prise de position sur le diesel, sur l'essence. Sur les trois ZFE qui existent dans notre pays, seul Paris a pris l'option de déclarer la fin du diesel en 2024, la fin de l'essence en 2030. Ni Lyon, ni Grenoble n'ont pris cette décision. D'ailleurs, si je regarde, puisque vous parlez d'ambition, et d'ambition sur le périmètre, le périmètre de notre ZFE, c'est 420 000 personnes, c'est-à-dire 60 % de la population de la Métropole. Tout simplement parce que, et ça aussi c'est du pragmatisme, c'est parce que c'est au centre et c'est sur la ville centre que se concentrent les problèmes principalement de pollution. C'est pas en périphérie, c'est pas près de la forêt de Bouconne, c'est pas à Launaguet non plus ou dans des villes périphériques ou à Mondouzil. Je pense que ça aussi, c'est du pragmatisme, le problème est centré sur Toulouse, d'abord sur Toulouse effectivement, avec une petite partie de Colomiers et de Tournefeuille. Et ça correspond à une vraie réalité. Pas ambitieuse, dites-vous. Les deux tiers des habitants de notre métropole sont concernés. Pas ambitieuse, dites-vous, mais regardez ce qui se passe lorsque vous prenez, et je vous ai entendu le prendre pour modèle ailleurs. Lyon, c'est une ZFE qui est une ZFE pour camions et camionnettes. Les véhicules légers ne sont pas concernés. Pour Grenoble, auquel vous vous référez souvent, même chose, c'est une ZFE pour camions, camionnettes. Les véhicules personnels ne seront concernés qu'en 2030. Donc pas d'ambition, dites-vous, mais qu'est-ce qu'il vous faut. Avec un périmètre qui est un périmètre qui touche les deux tiers des habitants de la population, l'implication des véhicules dans une progressivité qui nous amène à être, avec Paris, la plus ambitieuse des ZFE. Ensuite, l'arrêt du diesel, l'arrêt de l'essence, ça, ça peut être des prises de position qui sont des prises de position, j'allais dire, pas forcément pragmatiques. Quelles sont les conséquences de ça, nous, nous avons préféré aller au cœur des choses et voir comment on pouvait démonter le mécanisme de la pollution à travers les changements de motorisation. Ensuite, vous dites, le PDU voit l'augmentation des gaz à effet de serre sur son territoire. Mais ça aussi, on en a parlé en commission. Nous sommes sur le territoire de la Métropole et le PDU sur le territoire de la Métropole, au contraire, permet tel qu'il est, d'entraîner et de prévoir une diminution des gaz à effet de serre. Parce que, vous ne l'avez pas souligné, mais moi je le souligne, la politique des transports en commun, telle qu'elle est développée, la politique de transports capacitifs, la politique de la ceinture sud, la politique des Linéo, la politique des parcs relais est une politique qui est efficace et qui permet un report modal et qui a déjà permis un report modal et qui continuera de le permettre. Non, nous ne sommes pas en retard, nous sommes effectivement au contraire en avance, je pense, et nous sommes parmi les premiers à développer, parmi les métropoles, une ZFE aussi ambitieuse.

Ensuite, vous avez dit : « Incohérence parce que vous allez promouvoir la voiture individuelle ». Monsieur, la question de la voiture individuelle ne peut pas être résumée par la ZFE. La ZFE, c'est un objectif sanitaire. C'est un objectif sanitaire dans lequel, parce qu'on ne supprimera pas la voiture, on s'est exprimés là-dessus et c'est ce qui nous différencie. C'est que vous voulez interdire la voiture et que nous voulons inciter à changer de voiture et à diminuer la place de la voiture. Donc, ce que je vous dis, c'est qu'au contraire, la cohérence, elle est de ce côté-là et c'est l'incohérence qui est de votre côté. Alors on peut toujours voir et dire y a qu'à, faut qu'on, etc. Arrêtons le diesel, arrêtons l'essence en 2025, en 2030. Et après ? L'important, c'est pas tellement ça, l'important c'est de réduire la pollution, l'important c'est de faire en sorte qu'il y ait des résultats. L'important, c'est que les NOX, les oxydes d'azote soient moins concentrés sur les voies principales de cette métropole. Et ensuite, vous avez cité des revues scientifiques, on est au-delà. Il s'agit pas d'expérimentation, on est dans la réalité. C'est vrai qu'il y aura des progrès, il y aura l'identification de facteurs dans l'avenir, de facteurs supplémentaires et de facteurs toxiques supplémentaires. Mais là, pour l'instant, avec les données scientifiques que nous avons, avec les normes que nous avons, nous sommes dans les clous. Nous sommes dans les clous et je dirais même que nous sommes en avance.

Monsieur le Maire : Monsieur LE TEXIER

M. LE TEXIER : Oui, je vous remercie. Quand vous parlez d'ambition, ce que je disais, c'est une vision. Si vous ne proposez pas un horizon comme le font Paris, Lyon et Grenoble, vous allez passer

complètement à côté de la cible. Parce que je comprends que la première idée c'est de défendre la qualité de l'air basée surtout sur les dioxydes d'azote et les particules, mais il y a les gaz à effet de serre qui sont juste derrière et qui vont créer une situation invivable à terme. Donc il faut avoir une vision transversale des choses et monsieur MOUDENC est bien placé puisqu'il s'est placé à la tête de la commission écologie pour bien montrer la transversalité et la volonté d'agir sur ces sujets-là. Il faut quitter la vision uniquement centrée sur l'oxyde d'azote pour voir la vision globale à échelle 2030-2050. Et je voudrais donner un chiffre. Aujourd'hui, on vient d'annoncer que les accords de Paris n'étant absolument pas tenus et la trajectoire gaz à effet de serre étant la même aujourd'hui dans à peu près toute la France, par rapport à celle qu'il y avait à Toulouse, c'est-à-dire en augmentation, une nouvelle fois, le gouvernement, et je m'attends à ce que vous donniez la même chose rapidement, dit : « On n'arrive pas à atteindre les -40 % à 2030 donc on va passer à -55 % à 2030 ». On continue d'augmenter et on vise une pente de décroissance inatteignable, donc on continue à avancer dans le mur. Donc, ne nous focalisons pas sur l'oxyde d'azote et voyons plus loin. Et pour ça, on a besoin d'une vision, d'une ambition à 2030. Et pas des petits pas qui vont nous emmener dans le mur. Ensuite, je note que *Nature*, *Nature* qui est une revue scientifique mondialement reconnue, est une expérimentation. J'essaierai de voir un petit peu le détail de l'étude, ça me semblait relativement sérieux. Voilà, donc, ce sur quoi je voudrais insister, c'est quand on parle d'ambition, c'est surtout une vision à long terme qu'il faut développer, et transversale, pas uniquement d'un point de vue sanitaire, mais d'un point de vue des bouchons, de la circulation, de la qualité de vie, du pouvoir de vivre des habitants.

Monsieur le Maire : François CHOLLET.

F. CHOLLET : Oui, là aussi, je pense que nous avons une différence de fond. D'abord, petit élément de correction dans ce que vous avez dit. Ni Lyon, ni Grenoble n'annoncent la fin du diesel, de l'essence, ça, c'est faux. C'est faux, je sais que vous l'avez, je l'ai vu accroché. C'est faux. Il n'y a que Paris qui le fait. Donc c'est faux, même vos amis ne le font pas. Et je pense que, tout simplement, ils sont aux affaires, ils se rendent bien compte de la difficulté de faire des annonces comme ceci. On peut annoncer et ne pas tenir après. Ensuite, pas de vision. Là, la vision de la ZFE, c'est une vision qui est sanitaire. Et la réussite, elle ne résume pas évidemment une politique plus globale dans la réduction des gaz à effet de serre, elle ne résume pas. Elle ne s'occupe pas des gaz à effet de serre qui sont produits par les habitations, nous sommes sur un sujet très particulier. C'est pas parce qu'on est sur un sujet très particulier qu'on ne s'occupe pas du reste. Le Plan climat-air-énergie territorial, il embrasse l'ensemble des sujets. Là, nous sommes sur un point très spécifique, et dans ce point très spécifique, et c'est notre façon de l'aborder, ce seront peut-être des petits pas que vous voulez dire ici, pour nous, c'est un gros pas. C'est la façon dont nous souhaitons développer cette action. C'est notre horizon et notre vision, c'est l'amélioration de la santé des populations, l'amélioration du vécu des Toulousains. Il y aura moins de maladies chroniques qui seront développées avec la mise en place de cette ZFE.

Monsieur le Maire : Oui. Moi, je voudrais souligner une fois de plus l'exemplarité et l'audace de cette ZFE. Cette ZFE, lorsqu'on la compare aux autres, elle est beaucoup plus ambitieuse et singulièrement quand on la compare aux ZFE des agglomérations qui sont dirigées par vos amis et en particulier l'agglomération qui faisait référence dans votre projet municipal auprès des Toulousains, c'est-à-dire l'agglomération grenobloise. S'agissant de la fin du diesel, elle est effectivement retenue uniquement par nos collègues parisiens, avec d'ailleurs un calendrier que je trouve de très court terme et sans aucune démonstration, sans aucun document. Elle n'est pas documentée. Moi, je ne crois pas à la posture, je ne crois pas à la communication, je ne crois pas à la proclamation. On n'a pas voulu faire une ZFE proclamatoire ou symbolique. On a voulu faire une ZFE opérationnelle et porteuse de progrès. Cette ZFE, elle n'est pas isolée de l'ensemble de nos autres politiques publiques et en particulier de notre formidable ambition pour le développement des transports en commun. À ce sujet, je souhaite féliciter Tisséo et tous les collègues, cher Jean-Michel, parce qu'au 29e palmarès des mobilités, de toutes les agglomérations françaises, c'est Toulouse qui a eu la médaille d'or. Parce que Toulouse, en matière de politique des transports en commun, est en avance. Ça n'a pas été suffisamment dit, suffisamment reconnu. Parfois, les dénigrements auxquels vous vous êtes livrés ont nourri une caricature. La réalité, la voilà, elle est reconnue par des autorités nationales et elle nous encourage malgré les difficultés issues de la crise en cours. Elle nous encourage à persister dans notre

double ambition, améliorer la qualité de l'air, et pas uniquement le dioxyde d'azote, Monsieur LE TEXIER. Parce que François CHOLLET, vous auriez dû l'écouter davantage, il n'a pas parlé que du dioxyde d'azote, il a parlé aussi des particules fines et des particules très fines donc il s'agit d'avoir une vision globale. Donc la double vision, la double ambition, la qualité de l'air améliorée notamment grâce à une ZFE plus ambitieuse que celle des autres agglomérations et une ambition de développement des transports en commun elle aussi beaucoup plus forte qu'ailleurs. Nous avons, je crois, c'est la seule délibération qui était rapportée par notre collègue. Donc je vais mettre aux voix cette délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La ZFE est adoptée et là aussi, c'est comme pour le soutien à la vie associative, vous n'êtes pas coauteurs de ce formidable progrès que nous allons mettre en œuvre au service de la santé des Toulousains et de la qualité de l'air qu'ils respirent.

22.1 Qualité de l'air - Zone à faible émission : approbation du scénario soumis à consultation réglementaire et des modalités de la consultation-(Environnement et énergie - - 20-0603)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Ollivier ARSAC

Adopté

Françoise AMPOULANGE

Monsieur le Maire : Alors, nous allons maintenant traiter le chapitre suivant, la délibération proposée par notre collègue Françoise AMPOULANGE. Je vais lui demander de faire une présentation succincte.

F. AMPOULANGE : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Il s'agit dans cette délibération de renouveler notre adhésion à la fédération Agir pour le fluvial. Cette fédération regroupe diverses associations de plaisanciers, de bateaux à passagers, de transporteurs de marchandises, de collectivités, d'organismes professionnels. C'est une des associations les plus représentatives de tous les acteurs fluviaux au niveau national. Nous adhérons à cette fédération depuis sa création en 2017. Il vous est donc demandé de renouveler la cotisation de 300 euros pour l'année 2020.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits de prise de parole ? Non. Je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

23.1 Renouvellement de l'adhésion à la Fédération Agir pour le Fluvial-(Environnement et énergie - - 20-0448)

Adopté à l'unanimité

Philippe PERRIN

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant sur la délibération du chapitre suivant, le chapitre 24, celle de Philippe PERRIN, je n'ai pas de signalement particulier donc je mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? La délibération en question est adoptée à l'unanimité

24.1 Convention de reversement du produit des forfaits post stationnement 2021 (FPS) entre la Mairie de Toulouse et Toulouse Métropole-(Finances - - 20-0295)

Adopté à l'unanimité

Henri DE LAGOUTINE

Monsieur le Maire : Nous abordons le chapitre 25, la présentation est assurée par notre collègue Henri DE LAGOUTINE. Je vais lui demander de présenter, de manière globale, les délibérations 1 et 2 puisque ça correspond à des demandes que j'ai reçues de l'opposition.

H. DE LAGOUTINE : Mes chers collègues, donc la première délibération consiste à autoriser le recrutement d'agents contractuels dans la mesure où nous n'arriverions pas à recruter des titulaires de la fonction publique. Trois postes sont concernés, un chef de projet SIG et multimédia à la direction des archives, un bibliothécaire à la direction de la lecture publique et des bibliothèques, un chargé de rédaction au cabinet. La deuxième délibération consiste à l'adoption d'une convention entre le service médical SAMSI et la Mairie de Toulouse. En effet, face à la pénurie de médecins du travail en France, nous souhaitons assurer la pérennisation du suivi de la santé des agents en confiant au SAMSI la gestion de la prévention des risques professionnels et le suivi médical préventif de nos agents. J'ai terminé.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui. Monsieur LACAZE.

P. LACAZE : Oui, Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, j'interviendrai sur la 25.1 pour donner une explication de vote. Je m'abstiendrai sur cette délibération ainsi que d'autres conseillers municipaux. Par rapport aux recrutements, on a eu le retour notamment sur l'emploi de bibliothécaires, sur l'interrogation de personnels de la Ville ou de personnels extérieurs sur le fait de tout de suite passer à l'article qui prévoit la possibilité de recruter un agent contractuel, mais si le jury de recrutement d'un titulaire était négatif. Donc l'abstention de vote n'est pas contre le recrutement de ces emplois, mais pourquoi on passe directement ou on intègre directement la possibilité offerte par la loi de recruter un agent contractuel si nous n'arriverions pas à recruter un agent titulaire. Et c'est vrai que quand j'ai regardé les recrutements successifs sur le dernier mandat, je tiens plutôt là à m'opposer par l'abstention plutôt qu'à faire la réflexion. Puisqu'au bout, c'est plutôt une pratique que vous répétez d'intégrer automatiquement cette possibilité et ça conduit à des recrutements, dès le premier jury, sur des contractuels. Alors qu'effectivement, un jury consacré d'abord aux titulaires et ensuite, en l'absence de résultats, la possibilité de recruter un contractuel me semblerait plus juste. Avec beaucoup d'interrogations des salariés de la Ville sur la question des recrutements, vous le savez, et notamment des recrutements en interne.

J'en profite pour avoir une réflexion auprès de Monsieur DE LAGOUTINE. Vous avez certainement vu Cash Investigation sur la souffrance au travail des fonctionnaires dans notre pays, toutes catégories confondues, notamment avec l'ensemble des politiques d'austérité nationales ou locales, ce que vous avez porté durant le dernier mandat notamment sur le non-remplacement de départs de personnels à la retraite. Je souhaiterais savoir, dans la période particulière que nous vivons, comment est envisagée cette souffrance, ces difficultés, la gestion de cette souffrance dans les différents services ? À mon avis, il faut prévoir pour la rentrée, et en lien avec les difficultés accumulées, mais avec la crise du Covid, peut-être des cellules spéciales. Et puis, j'ai pas demandé d'intervention sur la 25.3, mais c'est vrai que dans la modification du tableau des emplois et des effectifs, j'avais déjà fait la remarque, avec des conceptions politiques parfois qui visent à des services publics municipaux qui ne seraient gérés que par des catégories A ou B et qui auraient donc des délégations de service pour l'ensemble d'autres travaux. M'étonner aussi qu'à nouveau, il n'y ait que des catégories A ou B qui soient recrutées, est-ce qu'on est au point sur les catégories C ? Mais voilà, une explication de vote et puis peut-être Monsieur DE LAGOUTINE, comme je l'ai fait vis-à-vis d'autres collègues, je crois que c'est important, à saluer

le travail des fonctionnaires, peut-être nous faire un état des lieux du travail des fonctionnaires de la collectivité.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, Madame HARDY. Non, c'est Madame MAURIN. Madame MAURIN, allez-y.

O. MAURIN : Est-ce que je peux intervenir sur la 25.2 ou il faut attendre peut-être ?

Monsieur le Maire : Non, non, allez-y, Madame.

O. MAURIN : D'accord, donc concernant la 25.2, Monsieur le maire, chers collègues, j'ai quelques questions. Quel est le ratio, d'une part, de médecins du travail et d'autre part, de personnels médicaux et paramédicaux de l'équipe pluridisciplinaire par rapport au nombre d'agents titulaires et contractuels de la collectivité ? Par ailleurs, je m'étonne des exigences formulées page 4 alinéa 5, concernant, je cite, « l'examen médical à la demande de l'agent », vous indiquez, « la demande doit être écrite et motivée et adressée au médecin du travail. Le médecin du travail pourra refuser la tenue de la visite si la motivation n'était pas suffisante ». Est-ce que tous les agents, y compris ceux qui ont le moins de bagage scolaire, mais qui ont bien d'autres compétences par ailleurs, ont reçu une formation préalable à la rédaction écrite et motivée ? Et de surcroît, sont-ils informés des critères de ce qui est considéré comme une motivation suffisante ? Plus sérieusement, cette approche ne facilite pas la liberté d'accès à la médecine du travail. D'autant que la périodicité des visites obligatoires nous paraît inadaptée à une approche qui se veut préventive. Cinq ans pour l'ensemble des agents, trois ans pour les travailleurs handicapés et deux ans pour ceux qui sont exposés à des risques particuliers. D'autant que nous ne savons pas, dans cette affaire, si l'agent a la garantie que le traitement de son écrit respectera le secret médical. À noter d'ailleurs, l'insuffisance d'accompagnement des travailleurs handicapés de la collectivité, je peux parler là des délais des aides techniques, l'organisation du travail. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres interventions ? Non. Donc je donne la parole à Henri DE LAGOUTINE pour éléments de réponse.

H. DE LAGOUTINE : Donc, cher Philippe LACAZE, sur la première question de commencer directement les jurys en ouvrant aux non-fonctionnaires. Ce sont des recrutements sur lesquels on est en retard parce qu'on n'arrive pas à trouver des fonctionnaires et souvent on est sur des jurys infructueux. Alors, je tiens à vous rassurer pour autant. Vous trouverez un chiffre dans le rapport sur l'égalité femmes-hommes qui vous a été distribué et qui vous sera présenté tout à l'heure par ma collègue, à la page 15, vous pourrez noter que la Ville de Toulouse emploie 6 534 emplois permanents. Sur ces 6 534 emplois permanents, c'est au 31 décembre 2019, c'est une photographie à un jour précis, 6 422 fonctionnaires et 112 contractuels. Donc je pense que ce chiffre de 112 contractuels pour 6 534 emplois permanents peut vous rassurer. Donc je vous confirme, je le répète depuis six ans, notre but est de recruter prioritairement des fonctionnaires, et la voie de droit commun d'entrée dans la fonction publique, c'est le concours administratif pour garantir l'égalité d'accès. Et lorsque ce sont les emplois qui ne sont pas soumis à concours, nous passons par la stagiairisation. Donc il n'y a aucune volonté de notre part d'aller chercher des contractuels, nous le faisons lorsque nous n'avons pas d'autres solutions. En ce qui concerne la médecine du travail, Madame MAURIN. Si nous avons recours à une association de médecine du travail, c'est que nous ne trouvons plus de médecins du travail dans la fonction publique. Il nous en reste un qui a largement passé l'âge de la retraite et qui nous a fait savoir qu'il souhaitait quitter la collectivité. Donc justement, avoir recours à une association spécialisée dans la prévention du travail, c'est nous garantir que les ratios et que les lois seront respectés. Je n'ai pas de précisions à vous apporter actuellement, je le regarderai, je vous ferai une réponse écrite, sur la possibilité pour le médecin de refuser une visite à l'initiative de l'agent. Je sais que c'est un droit pour les médecins de le refuser, mais je peux vous assurer que nous n'avons pas l'habitude de voir des médecins refuser des demandes de visites médicales du travail, vraiment pas. C'est une particularité que vous soulignez. Je regarderai, je vous ferai une réponse. Je sais pas si j'ai répondu à toutes les questions. Sur la 25.3, Monsieur LACAZE, non, je crois pas qu'il y avait une question, c'était une observation.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc mettre aux voix ces deux délibérations. La première délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les autres délibérations de monsieur DE LAGOUTINE. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elles sont adoptées.

25.1 Emplois de la Mairie de Toulouse : autorisation de recruter des agents contractuels-(DG Ressources Humaines - - 20-0477)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen
Pierre LACAZE
Vincent GIBERT

Adopté

25.2 Adoption d'une convention entre le SAMSI (Service d'Action Médicale des Salariés Interentreprises) et la Mairie de Toulouse-(DG Ressources Humaines - - 20-0490)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

25.3 Modification du tableau des emplois et des effectifs au sein de la Mairie de Toulouse-(DG Ressources Humaines - - 20-0491)

Adopté à l'unanimité

25.4 Renouvellement de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial de la Mairie de Toulouse auprès du club sportif de boxe "Boxoum"-(DG Ressources Humaines - - 20-0559)

Adopté à l'unanimité

25.5 Renouvellement de mise à disposition d'un fonctionnaire auprès de l'association Les Sacqueboutiers-(DG Ressources Humaines - - 20-0560)

Adopté à l'unanimité

Caroline ADOUE BIELSA

Monsieur le Maire : Nous allons ensuite examiner la délibération du chapitre 26 proposée par notre collègue Caroline ADOUE-BIELSA. Je n'ai pas de remarques particulières, donc je la mets aux voix si on est bien tous d'accord. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

26.1 Gestion unique des salles - Modification des listes de salle mises à disposition-(Action territoriale - - 20-0600)

Adopté à l'unanimité

Jonhhy DUNAL

Monsieur le Maire : Délibération du chapitre 27, délibération unique présentée par notre collègue Jonhhy Dunal, je lui demande de faire une présentation synthétique de cette délibération puisque c'est le souhait de l'opposition.

J. DUNAL : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues, cette délibération a pour objet la mise en place de parrainages pour les manifestations organisées par la Mairie de Toulouse pour l'année 2021. Des parrains peuvent se proposer ou être sollicités pour apporter une plus-value à un événement. Ces soutiens peuvent être soit en nature, soit financier, soit les deux. C'est bon.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui. Madame BLEUSE.

M. BLEUSE : Je vous remercie, Monsieur le maire. D'abord une information, si vous me permettez, Monsieur le maire, chers collègues. Ce matin, à la question de ma collègue qui vous demandait : « Comment devons-nous répondre et intervenir au micro ? ». Vous avez dit : « Faites comme vous voulez ». Je vais pas faire comme je veux, Monsieur MOUDENC, je vais garder le masque. Et je vais le porter correctement, parce que je pense que nous avons l'obligation, dans cette enceinte, de respecter le protocole sanitaire qui dit impérativement qu'il faut porter systématiquement le masque dans tous les lieux clos et partagés. Je vais donc le porter et le porter correctement. Même si c'est pour moi compliqué puisque cela fait de la buée sur mes lunettes. Du coup, j'ai du mal à lire mes notes. Et puisque ça m'oblige à forcer ma voix alors même que j'ai parfois des petits problèmes pour respirer. Si j'étais un peu taquine, Monsieur le maire, je vous rappellerais que vous savez nous dire que vous faites la police du conseil municipal. Et il me semble que vous devriez avoir comme rôle de nous rappeler à tous, si nous l'oublions, parce que ça peut être qu'un oubli, non seulement de porter le masque, tous les élus, et de bien le porter. Je vais donc intervenir malgré ces contraintes sur la délibération 27.1.

Monsieur le Maire : Merci, Madame BLEUSE. Merci, Madame BLEUSE. Parce qu'au fond, vous plaidez pour la solution que vous appliquez et j'applique aussi. Donc nous faisons la même chose depuis le début de la journée, vous et moi. Je parle un petit peu plus que vous donc c'est pas moins pénible pour moi. Donc il y a pas de souci, on est d'accord, vous et moi.

M. BLEUSE : J'ai été surprise de la réponse que vous avez apportée à ma collègue Caroline HONVAULT.

Monsieur le Maire : Mais parce que vous êtes tous de grandes filles et de grands garçons et que je n'ai pas à vous dire, de ce point de vue là ce que vous avez à faire.

M. BLEUSE : Si, Monsieur, vous avez à nous dire que nous devons tous le porter. Je vais sur la délibération. Cette délibération, c'est une délibération que vous présentez assez régulièrement, que vous appelez convention de parrainage. De fait, c'est la vente à des institutionnels, à des privés, facturés en espèce ou en nature, c'est la vente de la visibilité sur les espaces publics ou sur les documents de la Ville, c'est la vente de l'association à la notoriété de la Ville, c'est ainsi écrit dans votre texte. C'est la vente de l'utilisation des noms des manifestations organisées par la Ville. Vous mentionnez donc la fête de la musique, la fête nationale le 14 juillet, les fêtes de Noël. Cette visibilité,

cette association à la notoriété, cette utilisation de noms, nous considérons qu'elles n'ont pas vocation à être cédées mais à être utilisées au service de nos politiques publiques. Et comme vous aimez les propositions, même s'il faut quand même remettre les choses à leur place, c'est vous qui êtes dans l'exécutif, il n'y a que vous qui pouvez réellement agir, nous vous proposons, au lieu de céder cela à des institutionnels ou à des privés de donner plutôt, par exemple, de la visibilité à des associations, de la visibilité à des acteurs culturels, on en a parlé tout à l'heure. C'est pour ça, pour vous donner l'opportunité d'utiliser autrement ces éléments, que nous voterons contre cette délibération.

Monsieur le Maire : Bien. Au moins, je vous reconnais la qualité de la constance dans l'obstination. Est-ce qu'il y a d'autres souhaits d'intervention ? Non. Donc je mets aux voix la délibération proposée. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est donc adoptée.

27.1 Mise en place de parrainages pour les manifestations organisées par la Mairie de Toulouse en 2021.-(Pôle événementiel - - 20-0548)

Contre

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Marine LEFEVRE

Monsieur le Maire : Je vous invite maintenant à considérer les délibérations du chapitre 28. Je n'ai pas de demande de présentation donc on va pouvoir voter tout de suite. Je précise cependant que, pour la délibération 28.1, notre collègue Jean-Michel LATTES ne participe pas au vote et que notre collègue Marine LEFEVRE ne participera pas au vote de la deuxième délibération. Ceci étant précisé, il y a des demandes de votes disjoints, donc je vais les organiser. Première délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité. Seconde délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Troisième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Donc, nous avons traité l'ensemble des délibérations et donc là aussi, je souligne que pour des délibérations en faveur des publics précaires et des seniors en difficulté, ces délibérations sont votées sans la participation de l'opposition.

28.1 Tarification solidaire de la carte de transport seniors - Signature de l'Avenant n°2 à la convention n°2017-37 entre la Mairie de Toulouse, le SMTC TISSEO (Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine) et l'EPIC TISSEO (Etablissement Public Industriel et Commercial)-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0480)

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES

Adopté

28.2 Plan de lutte contre la précarité - Fonds de soutien aux associations - Attribution d'une subvention à une association intervenant auprès de seniors - exercice 2020-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0534)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Marine LEFEVRE

Adopté

28.3 Attribution d'une subvention à une association intervenant auprès des seniors-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0535)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté**Claire NISON**

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant sur les délibérations présentées par Claire NISON, c'est-à-dire le chapitre 29. Il y a une demande de présentation de la 29.1 et donc je donne la parole à cette fin à notre collègue.

C. NISON : Bonsoir, Monsieur le maire, chers collègues. La délibération 29.1 concerne l'attribution de subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades. Huit dossiers d'attribution de subventions ont été présentés à la commission ravalement de façades qui s'est tenue le 25 novembre. Ces dossiers remplissent les conditions requises par le règlement d'attribution, l'aide financière peut donc leur être octroyée. En conséquence et après avis favorable de la commission municipale sur l'attribution des subventions des ravalements de façades, il est demandé d'approuver le versement pour un montant de 88 085,07 euros.

Monsieur le Maire : Merci. Il y a des souhaits d'intervention de madame MAURIN, je pense ? La parole est à madame MAURIN.

O. MAURIN : Monsieur le maire, chers collègues, parmi les neuf dossiers d'attribution de subvention présentés... À la commission de ravalement des façades qui s'est tenue le 25 novembre, il y a une ligne qui a particulièrement attiré mon attention. 22 rue Bayard, aide à la personne, lot numéro 2 8401,16 euros. Alors, je sais que cette ligne a été retirée, mais ma question reste quand même posée. Comme je l'ai soulevé en commission qualité urbaine du 26 novembre, pourquoi cette demande-là a-t-elle été anonymisée ? Je dois dire que la réponse qui m'a été fournie ne m'a absolument pas éclairée ni convaincue. En effet, il m'a été indiqué que les personnes sont identifiées en interne, mais qu'au nom de la confidentialité, leurs noms n'apparaissent pas. Pourtant, concernant le 5 rue des Lois, par exemple, une des propriétaires, Madame M. M. C. était bien identifiée avec son nom et son prénom. Il en est de même pour les syndics bénévoles. Cela pose la question de la possibilité du contrôle démocratique que l'opposition est censée exercer sur le fonctionnement municipal. Sachant que l'opposition municipale s'astreint au respect de la vie privée de chacun. Simplement, les conflits d'intérêts et le clientélisme sont malheureusement présents dans la vie politique française, ce qui alimente le dégoût de nos concitoyens vis-à-vis de la chose publique et nourrit l'abstentionnisme et le rejet des institutions. Il s'agit donc pour nous de s'assurer que ce n'est pas le cas de Toulouse. C'est pourquoi je vous saurais gré de nous indiquer comment vous comptez permettre d'écarter tout soupçon et pourquoi cette ligne a-t-elle été retirée, finalement, de manière, semble-t-il, opportune. D'autant que j'ai fait un petit tour pour aller voir le 22 rue Bayard et je dois dire que si toutes les façades dégradées de la Ville de Toulouse étaient dans cet état-là, nous n'aurions pas besoin d'y consacrer beaucoup de moyens financiers.

O. MAURIN : Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Donc la parole est à Claire NISON pour éléments de réponse.

C. NISON : Oui, effectivement, Madame MAURIN, lors de la commission, vous nous avez alertés de l'aide à la personne qui était indiquée sur cette adresse. Cette aide à la personne a été retirée de cette délibération, tout à fait, justement pour nous donner le temps de vous répondre. Vous avez tout à fait eu raison de nous alerter sur le problème de l'anonymisation de la personne et nous sommes en train de travailler avec les affaires juridiques pour remédier. Et être, je dirais, dans les clous, par rapport à cette demande qui est tout à fait légitime. Vous verrez la différence lors du prochain conseil, lors d'ailleurs de la prochaine commission de ravalement puisque nous devons nommer ces personnes et nous sommes en train d'agir en ce sens. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Très bien, donc je mets aux voix les deux délibérations de manière disjointe comme cela m'est demandé. Sur la première délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. La deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée à l'unanimité.

- 29.1 Attribution de subventions pour les travaux de ravalement et de restauration des façades-
(Patrimoine - - 20-0478)**

Adopté à l'unanimité

- 29.2 Modification de règlement en lien avec l'élargissement des aides sur le Site Patrimonial Remarquable (SPR)-(Patrimoine - - 20-0479)**

Adopté à l'unanimité

Samir HAJIJE

Monsieur le Maire : Les délibérations du chapitre 30 présentées par Monsieur HAJIJE, je n'ai pas de remarques particulières signalées à ce stade. Si c'est bien le cas, je vais donc vous proposer un vote bloqué. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Ces délibérations sont toutes adoptées à l'unanimité.

- 30.1 Bibliothèque de Toulouse - Projet Déodat de Séverac : approbation de la convention de partenariat avec l'Université Toulouse Jean Jaurès pour l'organisation d'un colloque-(Culture - Lecture Publique - - 20-0333)**

Adopté à l'unanimité

- 30.2 Bibliothèque de Toulouse - Projet Déodat de Séverac : approbation de la convention de partenariat avec l'association Occitanie Livre et Lecture pour l'organisation d'une journée d'étude professionnelle-(Culture - Lecture Publique - - 20-0335)**

Adopté à l'unanimité

- 30.3 Bibliothèque de Toulouse : Projet Déodat de Séverac : approbation de la convention de partenariat avec l'association Festival Déodat de Séverac pour l'organisation d'un concert-(Culture - Lecture Publique - - 20-0585)**

Adopté à l'unanimité

- 30.4** Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec Occitanie Livre et Lecture pour la valorisation de la thématique photolittérature dans les fonds de conservation jeunesse-(*Culture - Lecture Publique - - 20-0334*)

Adopté à l'unanimité

- 30.5** Bibliothèque des Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec le lycée Rive Gauche et l'ARCALT pour la sensibilisation des lycéens au cinéma documentaire - Année scolaire 2020 - 2021-(*Culture - Lecture Publique - - 20-0516*)

Adopté à l'unanimité

- 30.6** Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention avec Les Abattoirs, Musée pour l'exposition "Portraits"-(*Culture - Lecture Publique - - 20-0517*)

Adopté à l'unanimité

- 30.7** Bibliothèque de Toulouse : approbation du contrat de prêt avec le Quai des Savoirs de Toulouse Métropole-(*Culture - Lecture Publique - - 20-0518*)

Adopté à l'unanimité

- 30.8** Bibliothèque de Toulouse : approbation de la convention de partenariat avec le Centre de Traduction, d'Interprétation et de Médiation linguistique (CETIM) pour l'accueil d'enfants sourds - Année scolaire 2020 - 2021-(*Culture - Lecture Publique - - 20-0561*)

Adopté à l'unanimité

Nicolas MISIAK

Monsieur le Maire : Délibérations du chapitre 31 présentées par Monsieur MISIAK, là non plus, je n'ai pas de demandes de présentation, j'ai des demandes de votes disjoints par contre, je vais donc les organiser. Sur la première délibération du chapitre 31. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté à l'unanimité. Troisième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté.

- 31.1** Attribution à la consultation pour la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies (CEE)-(*Environnement et énergie - - 20-0449*)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

- 31.2** Adoption de la Licence Ouverte dans le cadre de l'ouverture des données publiques de la collectivité-(*Numérique - - 20-0006*)

Adopté à l'unanimité

31.3 Soutien aux actions territoriales - Subvention complémentaire à l'association Les Combustibles-(Numérique - - 20-0588)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Christophe ALVES

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant traiter du chapitre numéro 32, trois délibérations portées par Christophe ALVES. J'ai une demande de présentation uniquement sur la première et donc Christophe ALVES va faire une présentation synthétique de la délibération 32.1.

C. ALVES : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Une délibération qui revient chaque année, alors vous avez raison, je vais faire une présentation très synthétique puisque vous avez tous eu le rapport 2019 de la commission communale d'accessibilité pour tous qui vous a été envoyé en version numérique. Simplement, quelques rappels concernant le rapport de la commission communale d'accessibilité pour tous qui est rédigé, coconstruit avec l'ensemble des acteurs associatifs, seniors, instances consulaires, bref tous les membres de la commission communale d'accessibilité pour tous. Dont le but est de dresser le bilan des actions en termes d'accessibilité des ERP, de l'inclusion au sein de la Ville de Toulouse. Mais vous retrouvez aussi au sein de ce rapport un point d'étape concernant l'agenda d'accessibilité programmée, le dispositif de recensement des logements accessibles que nous avons lancé l'an dernier avec une phase expérimentale sur la Ville de Toulouse, que nous avons ensuite déployé sur plusieurs communes de la Métropole. Donc je vais pas en reparler ici, il y aura un conseil métropolitain qui pourra traiter de cette question-là. On revient également sur les Rencontres Ville et Handicap puisque nous avons fêté les dix ans des Rencontres Ville et Handicap. Je voudrais profiter de ce conseil municipal pour saluer l'ensemble des agents de la direction des solidarités et plus particulièrement du domaine handicap et accessibilité. Parce que préparer les Rencontres Ville et Handicap sur la Ville de Toulouse et Toulouse Métropole, c'est des mois de travail. Et malheureusement, avec le contexte sanitaire, nous avons dû, quelques semaines avant, organiser des Rencontres Ville et Handicap, malgré le travail qui avait été fait tout au long de l'année. Dans ce rapport, on reprend aussi un focus sur le plan pluriannuel de formation handicap pour l'ensemble des agents d'accueil de nos ERP. Et puis aussi, vous retrouverez un focus, mais qui sera traité dans les instances concernées avec Tisséo, mais aussi le PAVE, le plan d'accessibilité de voiries et des équipements à la Métropole. Et ensuite, deux nouveaux chantiers, la candidature de Toulouse au label d'État « Destination pour tous ». Un label que j'aurais l'occasion de présenter au ministère au premier trimestre 2021. Avec une labellisation, si nous l'obtenons, qui sera une reconnaissance de l'État et de l'effort engagé, avec également un certain nombre de leviers pour améliorer l'accessibilité et l'inclusion à Toulouse. Et enfin, le guide du handicap, un nouveau support unique pour toutes les informations quotidiennes et un guide conçu avec l'ensemble des associations. Certains partenaires institutionnels comme la MDPH pour répondre au mieux aux personnes en situation de handicap. Voilà un petit peu ce que vous allez retrouver sur ce rapport annuel 2019.

D. ROUGÉ : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je vois pas très bien là. Voilà. Allez-y. Je ne sais pas, je vois pas de là.

O. MAURIN : Alors, Monsieur le maire...

D. ROUGÉ : Allez-y.

O. MAURIN : Chers collègues. Nous regrettons que, malgré les demandes des associations représentatives des personnes en situation de handicap et leurs proches et notamment des associations composées de personnes directement concernées, vous continuiez, page 9 du rapport, à entretenir la confusion. En effet, vous rangez encore dans la catégorie « associations représentant les personnes en situation de handicap », pour tous les types de handicaps, des associations gestionnaires d'établissements et le service spécialisé. Alors effectivement, si les professionnels sont légitimes à exprimer des positions de professionnels qui agissent dans le champ du handicap, au même titre que d'autres acteurs économiques, ils ne sauraient parler en lieu et place des personnes directement concernées. Comme le dénonce d'ailleurs la rapporteure spéciale de l'ONU en charge de l'application de la convention des droits des personnes handicapées, ratifiée par la France en 2010. Convention qui a donné lieu à une visite puis à un rapport se résumant en trois termes significatifs. « Ségrégation », « privation de libertés », « atteintes aux droits humains ». De même, dans le rapport municipal concernant les représentants des personnes âgées, on note la présence de deux représentants, le club des aînés de Lardenne, fief de notre maire, et le relais amical Malakoff Médéric, vous savez l'entreprise du frère SARKOZY, enfin l'ex-entreprise, ce qui entretient la confusion déjà présente. On peut, au final, s'interroger sur la réelle représentativité de cette commission dont les nominations sont soumises au pouvoir discrétionnaire du maire quand on constate que, sur la quarantaine de membres, seules cinq associations sont réellement et exclusivement représentatives des personnes directement concernées. Soit un membre sur huit. Pourtant, c'était pas le cas au début de cette commission. Nous nous étonnons par ailleurs de l'absence de mention, parmi les membres de la commission communale d'accessibilité, de l'association Handi-Social qui figure pourtant dans l'arrêté de nomination du 30 août 2016 et qui participe à cette instance depuis 2009. Il semble que le droit à la critique argumentée au sein de cette instance soit de plus en plus restreint.

Sur l'accessibilité, la Métropole et la Ville de Toulouse avaient pris l'engagement, conformément à la loi, de rendre tous les établissements recevant du public, les ERP, ainsi que les transports collectifs accessibles à l'échéance 2015. L'engagement n'a pas été tenu. La Ville et la Métropole se sont alors engagées dans les **ADAP**, Agenda d'accessibilité programmée et ils ont décidé d'utiliser au maximum les nouveaux délais que leur a donné la loi, alors même que la première loi sur l'accessibilité date de 1975. De surcroît, la Ville et la Métropole ont obtenu une année supplémentaire ce qui donne comme échéance l'année 2025 pour les établissements recevant du public. Et la Mairie et la Ville ont la responsabilité de l'accessibilité des bâtiments communaux et intercommunaux. Ce qui est scandaleux, sur la Métropole, pour l'instant l'échéance est tenue, mais pas sur la Ville de Toulouse. Vous indiquez dans votre rapport, page 14, alors que nous sommes quasiment à mi-chemin de la date butoir, que seuls 30 % des ERP de Toulouse Métropole et 25 % de ceux de la Ville ont été rendus accessibles. Surtout, il reste 258 ERP sur 583 pour lesquels rien n'a encore débuté, pas même les phases de diagnostics et d'études. Autre donnée intéressante, page 14, où l'on apprend que 4 millions d'euros de travaux ont été réalisés en 2020 pour 2 millions d'euros en 2019. Alors que l'engagement budgétaire signé par le maire de Toulouse était de 46 millions d'euros sur neuf ans, soit environ 5,11 millions d'euros par an, on peut donc légitimement s'interroger sur la volonté du maire de Toulouse de tenir une nouvelle fois ses engagements.

Concernant la démarche de recensement du logement accessible, c'est en 2017 que la Mairie s'est effectivement saisie du dossier en prenant l'engagement d'expérimenter le recensement de 10 000 logements sur deux ans sur une partie des communes de la Métropole, de même qu'avec une partie des bailleurs. Notons néanmoins que cet engagement est la résultante des menaces de contentieux exprimées par des mises en demeure du collectif interassociatif Handicap 31. Association qui s'était félicitée du lancement de la démarche et de la qualité de la grille des critères de recensement coconstruite. Hélas, à la fin juin 2020, seulement 3791 logements sont recensés alors que l'objectif était de 10 000 logements pour 1 034 bâtiments dont les environnements étaient recensés. Plus inquiétant encore, les nouvelles perspectives repoussent aux calendes grecques le respect de cette obligation réglementaire en proposant de ne réaliser la suite des diagnostics d'accessibilité que lors de la vacance du logement. Encore plus inquiétant, le choix de poursuivre le recensement avec les personnels des bailleurs qui ne maîtrisent absolument pas l'outil de recensement et sa grille de critères alors que ce travail était jusque-là assuré par dix agents recenseurs employés par la Mairie de

Toulouse, spécialement formés et affectés uniquement à ce recensement. Et qu'un rapport de 2014 montrait l'échec de la méthode, avec l'absence d'uniformité du recensement. En résumé, encore une promesse non tenue. D'où l'utilité de préférer faire siéger, dans la commission d'accessibilité, des organisations gestionnaires au détriment de représentants des personnes directement concernées.

Nous tenons malgré tout à saluer la poursuite des Rencontres Ville et Handicap lancées il y a dix ans par la municipalité COHEN. À noter, sur ce rapport 2019, l'absence de rubrique concernant l'accessibilité des transports. Il est vrai que le non-respect des engagements pris en 2015 de 100 % d'accessibilité, arrêts prioritaires, à l'échéance 2018, plus le délai d'un an accordé par le préfet, engagements toujours pas respectés, sont peu reluisants et témoignent de la réalité, de l'implication et de l'envie de l'équipe municipale de permettre aux personnes en situation de handicap d'être des sujets de droits et non des objets de soins. Concernant la charte de l'accessibilité et des logements sur les territoires de Toulouse Métropole, signée en novembre 2019, elle est censée constituer le socle de l'engagement de Toulouse Métropole et des acteurs du logement en faveur de l'accessibilité des nouveaux logements, avec une grille d'indicateurs. Il est à noter que ce document était censé apporter de la qualité d'usage et donc à aller au-delà de la réglementation. Pourtant l'analyse du texte par l'association Handi-Social a montré qu'un certain nombre de critères, dits incontournables, ne sont que la simple application de la réglementation et n'apportent donc aucune qualité d'usage supplémentaire. Il y a même des indicateurs obligatoires selon la réglementation qui deviennent dans ce document négociables. Ou encore des critères incontournables qui ne respectent même pas la réglementation en vigueur, pourtant extrêmement régressive par rapport au texte réglementaire issu de la loi du 11 février 2005. À noter la disparition, dans le rapport de 2019, du cahier de préconisations concernant l'accessibilité et la qualité d'usage des logements. À propos duquel j'écrivais d'ailleurs : Le cahier de préconisations, du réchauffé de mauvaise qualité à visée électoraliste, au détriment des personnes handicapées. La charte, un document vite fait mal fait, comportant des erreurs grossières et qui n'apporte rien. Le pire, un document validé par la DMA, délégation ministérielle à l'accessibilité placée sous l'autorité des ministères des Transports et Écologie. DMA qui n'a pas non plus publié ce document censé servir d'exemple au plan national.

Pour finir, et pour illustrer le niveau de compétences acquis par la Ville et le sérieux du suivi des travaux, il est à noter que les toilettes du local du groupe Archipel ont été rendues inaccessibles par de nouveaux travaux pourtant censés permettre l'accès en autonomie, mon accès en autonomie. Quand on sait que ce chantier a sûrement été davantage surveillé que d'autres, nous restons inquiets sur la réalité du niveau d'accessibilité des établissements déclarés accessibles. Alors, l'avantage de la situation, c'est que lorsqu'on n'est pas bons, on ne peut que progresser, on peut encore progresser. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres interventions ? La parole est à Christophe ALVES.

C. ALVES : Merci, Monsieur le maire, chers collègues, Madame MAURIN. Je ne vais pas revenir sur votre observation concernant la composition de la commission communale d'accessibilité puisque, le 2 décembre, je répondais par écrit à une question d'un de vos collègues au sujet de la commission communale d'accessibilité. En tout cas, je me garderai bien de critiquer celles et ceux qui sont membres. On retrouve quasiment chaque année les mêmes membres de la commission communale d'accessibilité et quand vous étiez présente en tant que présidente d'Handi-Social, ça vous a pas dérangé. Et vous ne vous êtes pas mise à critiquer les membres de cette commission. Mais je leur ferai part de vos observations. Je suis sûr que les associations et les représentants des seniors seront ravis de voir de quelle manière vous jugez de leurs compétences et de leur présence au sein de cette commission communale d'accessibilité. Et inutile de vous rappeler aussi que le Code général des collectivités territoriales fixe le fait que le maire, seul le maire, est chargé de définir la composition de cette commission communale d'accessibilité.

Vous avez beaucoup parlé transports, vous avez beaucoup parlé de logements, vous avez beaucoup parlé de la charte d'accessibilité que vous avez combattue. Et quand vous dites qu'on a toujours travaillé sans tenir compte de l'avis des associations, je tiens à votre disposition et je l'ai déjà dit

quand vous étiez membre des groupes de travail, les différents comptes rendus. Notamment un des derniers comptes rendus concernant la réalisation de cette charte d'accessibilité et la validation et la présentation aux associations. Vous étiez absente ce jour-là, mais le docteur COUSERGUE pourrait vous faire un compte rendu de cette réunion. Elle a été approuvée à l'unanimité. Alors, que ça vous plaise pas à vous et que ça plaise pas à Handi-Social, je peux l'entendre. Mais aujourd'hui, en tout cas, nous travaillons dans une totale transparence avec les associations. Cette charte a été validée à l'unanimité. Effectivement, la déléguée interministérielle l'a aussi validée. Je sais que vous avez pas trop aimé celles et ceux qui ont travaillé autour d'elle, puisque, dans une réunion, je me rappelle et j'avais demandé à ce qu'on le note dans un compte rendu, vous avez dit que les fonctionnaires d'État qui avaient travaillé cette charte, qui avaient travaillé la grille de recensement de logements, vous avez dit, et je cite : « Ce sont des petits larbins qui n'ont rien compris au handicap ». En tout cas, la déléguée interministérielle est venue à Toulouse, effectivement, féliciter la Ville de Toulouse qui était innovante en la matière. Et donc, nous continuons, avec la totalité des associations, à poursuivre ce travail. Mais c'est pas le conseil municipal qui peut en débattre puisque, aujourd'hui, cette question-là de la charte de l'accessibilité des logements est traitée à la Métropole. Et donc, je vous invite à réserver vos observations et vos éventuelles questions sur ces sujets-là pour un conseil métropolitain, où nous aurons l'occasion de débattre largement.

Par contre, sur les logements et comme pour l'agenda d'accessibilité, vous critiquez encore la durée. Pas de souci, vous l'avez toujours critiqué, vous l'avez toujours contesté, donc au moins, vous êtes dans la ligne droite de votre position depuis le début. Nous aussi, on est restés sur notre période de trois fois trois ans. Nous sommes en train de terminer la fin de la première période. Nous avons un budget de 46 millions d'euros et nous aurons, oui, à la fin de la période légale de 2025, la totalité des ERP qui seront rendus accessibles. L'accessibilité, elle date pas de 2014, elle date d'avant. Les 690, 700 ERP qui existent sur la Ville de Toulouse, ils ont toujours existé. Donc les municipalités qui nous ont précédés auraient pu, depuis 2005, rendre accessibles. En 2014, quand on est arrivés, il y avait 23 ERP accessibles à la Ville de Toulouse. On en a rendu accessibles près de 300 sur le premier mandat. Et nous allons continuer. Alors oui, il y a des retards. Il y a eu des retards parce que nous avons véritablement mis en place une mission accessibilité. Nous avons recruté du personnel pour ça. Nous avons réorganisé administrativement les différents services pour que ce soit plus fluide dans le traitement des dossiers. Avec l'architecture, la DSCRM, la mission handicap, l'ADIL et j'en passe, je vais pas rentrer dans le détail. Et puis, s'il y a eu des retards qui ont été pris aujourd'hui, c'est comme pour le recensement des logements, il se trouve qu'il y a eu le contexte sanitaire où nous avons été obligés d'arrêter un certain nombre de recensements pour les logements et un certain nombre de travaux pour l'ADAP. Mais je peux vous assurer et je vous donne rendez-vous en 2025 où on pourra être fiers de dire que l'ensemble des ERP de la Ville de Toulouse ont été rendus accessibles. Voilà ce que je voulais préciser. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donc mettre aux voix...

O. MAURIN : S'il vous plaît ?

Monsieur le Maire : Pardon ? Oui, Madame MAURIN. Vous voulez reprendre, allez-y, Madame.

O. MAURIN : Juste. J'aimerais, puisque monsieur ALVES me met en cause en parlant de propos que j'aurais tenus, évoquant des petits larbins s'agissant des fonctionnaires de la collectivité, que vous me produisiez ce document. Je vous remercie d'avance.

C. ALVES : Je ne parlais pas des personnels de la collectivité, mais des personnels qui travaillent avec la délégataire ministérielle. Et mon collaborateur Maxime ARCAL, qui était présent, vous retranscrira l'ensemble des propos.

O. MAURIN : Non, non. Je vous demande le compte rendu. Je vous demande pas une retranscription postérieure. Puisque j'ai tous les comptes rendus, je vous prie de me communiquer celui où j'aurais traité ces personnes de petits larbins. Je vous remercie d'avance.

C. ALVES : Il y a pas de souci.

Monsieur le Maire : Bien. Alors, sur le premier point, c'était une présentation de rapport, donc pour en donner acte du conseil municipal, donc nous prenons acte. S'agissant maintenant de la délibération numéro 2, je la mets aux voix à part de la 3, puisqu'il y a une demande de disjonction. Donc sur la 32.2. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Sur la 3. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est donc adopté à l'unanimité.

32.1 Présentation du rapport 2019 de la Commission communale d'Accessibilité Pour Tous (CAPT)-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0532)

Le Conseil Municipal prend acte

32.2 Attribution de subventions à plusieurs associations intervenant auprès de publics en situation de handicap-(Solidarités et cohésion sociale - - 20-0533)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

32.3 Approbation de l'attribution d'une subvention de la DRAC à la Mairie de Toulouse dans le cadre du Fonds Access-(Animation Socioculturelle - - 20-0607)

Adopté à l'unanimité

Julie ESCUDIER

Monsieur le Maire : Nous examinons maintenant les délibérations du chapitre 33, deux délibérations présentées par Julie ESCUDIER. Je vais lui demander de présenter succinctement le rapport municipal sur la situation de l'égalité hommes-femmes au titre de l'année 2019.

J. ESCUDIER : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. J'ai le plaisir donc de présenter le rapport municipal 2019 sur l'égalité femmes-hommes. Donc vous avez un rapport de l'ordre de quatre-vingt-dix pages, je vais donc m'efforcer d'être extrêmement rapide et sommaire. Et au fond, j'ai peut-être juste envie de vous donner envie de contribuer, vous aussi, tous ensemble, à faire en sorte que la volonté commune qui nous anime, nous, c'est un sens large, c'est-à-dire, à la fois l'ensemble des élus, à la fois les directions, à la fois les autres institutions avec qui nous avons travaillé depuis le début du plan d'actions que nous avons mis en œuvre et d'ailleurs voté à l'unanimité en mars 2016. Donc les institutions, les associations et l'ensemble des partenaires, parce que, comme vous le savez tous, et comme vous l'avez compris, la volonté farouche que nous avons, n'est pas d'avoir un semblant d'égalité, un semblant de rapport, un semblant d'application de la loi 2014, mais bien une égalité réelle. Alors, en quelques mots, c'est au fond une grande implication de l'ensemble des services puisque nous avons appliqué, pas à pas, la mise en œuvre du plan d'actions que nous avons voté. Et nous avons, dans chaque direction, mis en place, des référents. Nous avons mis en place une méthode avec des référents égalité femmes-hommes dans chaque direction. Des référents formés. Nous avons impliqué et formé les managers. Nous avons, comme vous le savez, évalué annuellement la situation municipale, mais surtout la situation de l'évolution des actions portées dans l'ensemble des directions.

Puisque l'objectif est bien de dire : « Chaque direction est concernée et qu'est-ce que chaque direction fait pour faire en sorte pour que les actions menées soient des actions qui bénéficient à la fois aux hommes et aux femmes, c'est-à-dire à tous ? » Et c'est ce rapport de 2019 où on vous décrit les actions menées sur une action dédiée 2019.

Mais je vais surtout mettre l'accent sur qu'est-ce qu'on a fait au fond et très rapidement, puisque c'est la fin de notre plan d'actions et que notre plan va devoir se mettre en œuvre. Même si, bien évidemment, les axes menés, continueront à perdurer. Mais au fond, non pas par direction, ce qui a été fait, mais quelle est la politique spécifique que nous avons mis en place en faveur de l'égalité femmes-hommes et comment nous y sommes arrivés. Comment ? Parce que d'abord, c'est plusieurs choses, c'est une sensibilisation permanente. Alors nous avons été présents, et présents au maximum de moments et dans le maximum de domaines. Nous avons organisé une semaine municipale de l'égalité femmes-hommes autour du 8 mars. Donc nous avons, mais tous ensemble, c'est-à-dire toutes les directions confondues, les partenaires institutionnels, les associations, nous avons monté des actions dans toute la ville. Parce que c'est ça aussi l'égalité, c'est être visible. Donc avec les partenaires, nous avons travaillé autour de la journée internationale pour les droits de la femme, la première édition était en mars 2017, pour avoir diverses manifestations, divers événements pour toucher tout le monde en fonction des plaisirs des uns et des autres. Nous avons également, le 25 novembre, vous le savez, dans le cadre des journées internationales, la journée de prévention de lutte contre les violences faites aux femmes. Là, c'est un travail partenarial, 60 partenaires, 60 acteurs sont fédérés. Alors, bien sûr, on est là à l'occasion du Carrefour-Rencontre, mais au-delà de ça, ce sont des actions construites, des actions permanentes qui interagissent au quotidien. Donc le 25 novembre, c'est un ensemble de travail effectué au fil et au long de l'année. Nous avons, vous le savez, inauguré le 25 novembre aussi 2017, la stèle en mémoire des femmes victimes de violences. C'est la première stèle et l'unique d'ailleurs en France. Mais nous avons aussi organisé les journées du sport féminin pour qu'il y ait une date dédiée où on valorise, on fait venir les petites filles, les jeunes femmes à accéder à la pratique du sport. Parce qu'on sait à quel point le sport, c'est aussi un moyen d'intégration. Nous avons aussi organisé des journées du matrimoine en lien avec d'autres partenaires. Nous avons organisé des soirées de participation citoyenne. Puisque, effectivement, on voit que la participation des femmes, de façon générale, dès qu'on les interroge, est supérieure à la mobilisation de celle des hommes. Donc nous travaillons cela. Nous avons organisé des prix littérature jeunesse égalité filles-garçons, puisqu'on sait que c'est dès le plus jeune âge qu'on agit sur le changement des mentalités. Nous avons organisé le forum ELLE Active, avec le magazine ELLE, où, là, on a plus de 300 participantes qui viennent pour encourager et promouvoir la création d'entreprises et l'emploi des femmes. Et nous avons de multiples collaborations partenariales et institutionnelles. Nous avons la journée des femmes et des filles de science. Nous avons organisé des rencontres inter fonction publique sur l'égalité professionnelle. Mais nous participons aussi au tour de France de l'égalité, au réseau égalité sur son 31. Enfin, j'en passe.

Mais au-delà de ça, nous avons mis en place des dispositifs municipaux. Nous avons des dispositifs logements passerelles pour les femmes victimes de violence. Nous avons amplifié et rendu plus efficient ce dispositif. Des places de CHRS pour les femmes en grave difficulté. Nous avons aussi organisé des appels à projets spécifiques dans les quartiers prioritaires et les quartiers en veille. Puisque c'est un appel à projets avec un budget dédié de 25 000 euros qui, chaque année, nous permet de travailler des thématiques en particulier, pour avoir de bonnes pratiques et faire évoluer, au fond, ce qui est mis en œuvre dans chacune des directions. C'est comme ça qu'on a travaillé l'accès des femmes et des filles à la pratique physique ou sportive. C'est comme aussi ça qu'on a travaillé sur la question de la présence des femmes dans les espaces publics. Et comment favoriser l'accès à l'usage de leurs droits dans la ville. C'est comme ça aussi qu'on a travaillé le parcours de femmes inspirantes et que vous avez vu, place du capitole, plus de 250 portraits de femmes. Et je remercie, d'ailleurs, parce qu'on a valorisé les femmes de la collectivité, de la Mairie et de la Métropole, qui se sont aussi prêtées au jeu de notre photographe de la Mairie que je remercie d'ailleurs. Et au-delà de ça, nous avons fait, les femmes de la Mairie et de la Métropole, pour valoriser leur parcours en tant que femmes, et nous avons aussi eu des thématiques, comme femmes et vin, femmes et sport, femmes et sciences, dans des métiers qui sont des métiers, par principe, j'ai horreur de ce terme, mais des métiers dits masculins. Nous avons aussi intensifié l'accès des filles et des femmes à la culture, ça a aussi été une de nos thématiques d'appels à projets. Tout ça pour vous dire, au fond, qu'on se nourrit à la fois

de la force d'un ensemble de personnes mobilisées et à la fois d'un tissu associatif qui est prêt à avoir des propositions innovantes en permanence, pour que nous, collectivités, nous soyons en permanence, dans des politiques publiques qui tiennent compte des préconisations du terrain. De personnes qui œuvrent au quotidien pour améliorer et faire changer nos sociétés. Donc tout ça pour dire que l'ensemble des directions, l'ensemble des élus, merci, vous avez la lecture, vous pouvez faire la lecture, j'espère que vous l'avez d'ores et déjà faite, du rapport 2019, mais sachez qu'on continuera à travailler, à œuvrer et à faire en sorte que nous soyons et nous vivons dans une égalité réelle.

Monsieur le Maire : Merci beaucoup. J'ouvre la discussion. Alors, je crois que c'est Madame BLEUSE qui prend la parole. Voilà.

M. BLEUSE : Oui. Merci, Monsieur le maire, merci Madame ESCUDIER. C'est vrai que depuis que la loi fait obligation en amont du débat d'orientation budgétaire, c'est-à-dire depuis cinq ans, comme vous le mentionnez dans le rapport, de présenter un rapport, nous avons ce rendez-vous tous les ans, ce rendez-vous important. Vous avez raison, Madame ESCUDIER, de le mentionner. Alors d'abord un petit préalable si vous permettez, Monsieur le maire, chers collègues. Nous avons choisi de mettre en exergue quelques points. Et nous ne voudrions pas que le fait de ne pas commenter de manière exhaustive l'intégralité du rapport puisse vous faire penser que nous n'aurions pas d'avis sur tous les points ou que nous aurions des avis que vous pourriez interpréter. Donc je vous le dis très tranquillement, nous allons mettre en exergue deux points. Mais nous avons lu, Madame ESCUDIER, je vous rassure, la totalité du rapport. Ensuite, autre point en amont de notre intervention sur ce rapport en matière d'égalité femmes hommes, nous allons essayer de faire concis, parce que la pertinence du propos politique n'est pas forcément proportionnelle à la longueur de ce même propos, comme certains l'ont cru dans le cours de la journée. Donc nous allons prendre acte effectivement de la présentation de ce rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est la cinquième année, je l'ai dit, que la collectivité présente ce rapport. C'est vrai, Monsieur MOUDENC, vous devez vous en souvenir, Madame ESCUDIER aussi, le rapport qui a été présenté en 2016 sur l'exercice 2015, c'était le premier jet. Il avait besoin d'être bonifié. Et soyons honnêtes, on vous l'a déjà dit dans le passé, la qualité du rapport a beaucoup évolué depuis l'exercice 2015. Et elle est aussi au rendez-vous effectivement sur le document que vous nous avez adressé.

Monsieur le Maire : Merci de le reconnaître.

M. BLEUSE : Mais on se l'est déjà dit les fois précédentes, Monsieur MOUDENC, Madame ESCUDIER. Jamais on n'a nié qu'effectivement les fonctionnaires ont beaucoup travaillé pour élaborer un document avec des chiffres extrêmement intéressants. Vous dites...

Monsieur le Maire : Les fonctionnaires et Madame ESCUDIER aussi. Non, je le signale, juste un peu. Ne faites pas de discrimination à l'endroit de Madame ESCUDIER.

M. BLEUSE : Je n'oserais pas, Monsieur, vous le savez.

Monsieur le Maire : Ah, j'étais inquiet.

M. BLEUSE : Vous dites quoi, au début de ce document ? Vous dites qu'après l'acquisition de l'égalité... Alors une fois vous dites de droits, parfois vous dites des droits. On va se dire des droits, effectivement. Et ces droits acquis sont actés dans des lois. Il est temps de développer, c'est vous qui l'écrivez, une égalité. Et j'ai tellement aimé cette rédaction que je vous la cite : « Il est temps de développer une égalité réelle, concrète, vérifiable, tangible au quotidien. » On va se retrouver, Monsieur MOUDENC, sur la réalité des choses et non pas sur des commentaires, des déclarations d'intention, en effet. Donc ce document, ce rapport, il est bâti sur deux grands axes. Et une fois n'est pas coutume, je vais commencer par le deuxième, parce que c'est celui qu'a principalement commenté Madame ESCUDIER. La Ville initiatrice de ces politiques publiques. C'est de cela qu'elle a parlé principalement dans sa présentation, et je l'en remercie. C'est particulièrement important. Mais moi, parce que j'ai choisi de ne pas tout commenter, je vais vous faire un focus particulier sur un point précis, qui me tient particulièrement à cœur, moi en tant que fille, en tant que femme, en tant que mère

de deux jeunes femmes. S'il y avait un point que je veux mettre en exergue, c'est celui sur la prévention du sexisme et la lutte contre les violences faites aux filles et aux femmes. C'est particulièrement important. Alors je l'ai lu plusieurs fois, ce document. J'y ai vu que vous faites mention de différentes manifestations, de différentes initiatives, Monsieur le maire, Madame ESCUDIER, en particulier celle qui a été engagée avec la Métropole et avec Tisséo pour essayer de faire passer des messages sur ce que seraient des harceleurs, des agresseurs. Ça m'a fait penser, Monsieur MOUDENC, aux polémiques, aux divergences d'analyse, d'appréciation que nous avons eues en novembre 2014 quand nous n'avions pas le même point de vue sur la publication et l'affichage de la bande dessinée, souvenez-vous, Monsieur, les crocodiles. Parce que là les choses étaient claires. Ce dessinateur dessinait des situations vécues en dessinant les femmes et en dessinant les hommes comme des crocodiles verts. Et là, les choses étaient claires. On arrivait à comprendre ce que c'est que le harcèlement, ce que c'est l'agression. Dans les documents qui sont publiés dans ce rapport, c'est un peu moins précis. Nous aurions aimé pouvoir se parler de tout cela. Je profite également de ce point pour vous informer, au cas où vous ne le sauriez pas, mais vous le savez sûrement, que le 17 novembre 2020 la Fédération Nationale Solidarité Femmes a fait un communiqué de presse pour nous interpeller tous, citoyens, citoyennes, donc élus également, sur le fait que les pouvoirs publics souhaiteraient faire un appel à marché public pour les services rendus par le réseau d'appel 3919, qui est le seul numéro qui répond aux femmes ou aux proches des femmes qui sont en situation d'être harcelées ou agressées. Ce communiqué de presse il nous demande à tous de signer une pétition. Il nous propose de faire un don. Donc moi je vous propose, Monsieur le maire, Madame ESCUDIER, que tous, tous les élus là, dès ce soir, nous allions sur le site et que nous signions tous, en qualité d'élus du conseil municipal de Toulouse cette demande que nous ferons aux pouvoirs publics, à Monsieur MACRON, aux différents ministres, pour qu'ils laissent la gestion par le réseau associatif du numéro d'appel pour les femmes, le 3919. Ça, c'est une proposition. C'est pas compliqué. Ça coûte rien à la Ville, Monsieur. C'est juste un choix politique.

En ce qui concerne l'autre volet du rapport, c'est le volet, vous en avez pas parlé, Madame ESCUDIER, je le regrette, parce que vous savez comme j'y suis attachée à titre personnel. C'est le volet La Ville employeur exemplaire. Vous avez raison. Vous avez très rapidement parlé du plan 2016-2020, qui a été voté à l'unanimité, vous avez raison, en mars 2016. Eh bien justement, quand on a fait un plan qui arrive presque à son terme, en tout cas sur la fin d'un mandat, le temps du bilan il est arrivé. Effectivement nous pourrions tenter, d'ailleurs certains des chiffres qui sont dans le document nous permettraient de faire le bilan, sauf sur un seul thème : le focus sur l'égalité des rémunérations. Là nous avons les chiffres 2019, mais nous n'avons pas les chiffres 2016. Et vous me connaissez, Madame ESCUDIER, je suis allée chercher le rapport 2016. Et malheureusement, les constats qu'on vous rapporte chaque année quand vous nous présentez ce rapport ne sont pas super favorables. Alors je suis obligée de donner des chiffres, parce que là on est vraiment sur le réel, sur le concret, sur le vérifiable, sur le tangible au quotidien des femmes. On parle de leur autonomie économique. Quand on parle des différences de rémunération entre les femmes et les hommes, on parle de l'autonomie économique des femmes. Donc on va donner des chiffres, puisque vous souhaitez toujours qu'on soit hyper factuels. Si nous comparons, et c'est ce que vous nous permettez à travers les chiffres, catégorie par catégorie, les différences de rémunération entre les femmes et les hommes, sur les catégories A nous avons des différences mensuelles d'un peu plus de 400 euros. Et on est passés à un peu moins de 400 euros. Mais 400 euros ça parle pas. 400 euros par mois, c'est un mois. Ce qu'il faut faire pour peser, pour mesurer l'impact économique de ces différences de rémunération, il faut les comptabiliser sur la carrière des femmes. Et c'est vrai que quand on regarde les différences de rémunération sur une carrière, je vous parle même pas de la retraite, entre une femme catégorie A et un homme, on est passés en 2016 d'un écart de 217 000 euros à un écart d'un peu moins 200 000 euros. Ça veut dire qu'aujourd'hui encore les femmes catégorie A sont discriminées de l'équivalent de l'acquisition d'un bien immobilier, presque, du prix d'un toit sur la tête. C'est ça que ça veut dire effectivement. Et ça ne s'est pas amélioré de façon significative ou observable depuis 2016, où vous nous avez communiqué les chiffres. Si on regarde les catégories B, même calcul, des écarts qui s'améliorent à peine. On était sur une carrière en 2016 à environ 120 000 euros. On est passés à un peu plus de 100 000 euros. Il y a du chemin à faire. Mais c'est pas en années, c'est en décennies que ça va se comptabiliser. Et par contre, Madame ESCUDIER, ce qui nous a choqués et surpris, c'est l'évolution de la catégorie C. La catégorie C en 2016, l'écart sur une carrière il était de

presque 38 000 euros. Les hommes gagnaient 4,3 % de plus que les femmes. Aujourd'hui, en 2019, avec les chiffres que vous nous avez communiqués, les hommes gagnent 11,5 % de plus que les femmes. Et on est passés d'un écart d'un peu moins de 38 000 euros à un écart de 105 000 euros sur une carrière entière. Donc ça, c'est le vrai problème. Le plan d'action, nous sommes persuadés qu'il était plein de bonnes intentions, n'a pas produit les effets requis. Pourquoi on dit les effets requis, Madame ESCUDIER, Monsieur MOUDENC ? Parce que la loi nous dit que nous ne devons pas réduire les écarts. Nous devons les supprimer. Alors effectivement, ces évolutions d'écart qui se maintiennent, ces évolutions extrêmement négatives pour les catégories C sur des montants extrêmement significatifs parce qu'il faut regarder ça sur toute la vie professionnelle des femmes et pas seulement sur un mois, ça nous pose un réel problème. Pourquoi ça nous pose un problème ? Parce que dans le document vous nous avez également indiqué, je recherche pour vous citer précisément, vous nous avez également fait mention du futur plan d'action, le plan d'action qui va se déployer de 2021 à 2023. Je suppose, Madame ESCUDIER, que dans un conseil municipal suivant nous aurons une délibération qui va acter ce plan. Mais vous le présentez. Et donc bien naturellement, après avoir fait ces constats sur les écarts de rémunération, nous avons regardé ce que vous comptiez faire pour les réduire. Et donc c'est vrai qu'il y a une fiche qui indique, excusez-moi, j'arrive pas trop à lire, « Diagnostic des écarts de rémunération ». Et là encore, c'est choquant. Alors que toutes les actions vont se déployer de 2021 à 2023, vous envisagez de faire un diagnostic des écarts, et c'est vrai que c'est utile, parce que par exemple vous pourriez, et je suis sûre qu'on peut le faire en faisant une étude, vous mettez dans votre rapport qu'il y a beaucoup plus de temps partiel chez les femmes que chez les hommes. C'est peut-être une voie d'explication. Nous n'en savons rien. Il faudrait qu'on puisse avoir accès au taux horaire par exemple, pour s'assurer que le temps partiel ne discrimine pas les salariés, qu'ils soient hommes ou femmes, d'ailleurs. Vous nous indiquez que vous pensez faire un diagnostic des écarts de rémunération, que vous allez choisir un prestataire en 2023 et que vous présenterez les résultats de ce diagnostic fin 2023. Et donc que vous mettrez en place un plan d'action seulement en 2024. Donc on va peut-être commencer à se poser la question comment on fait pour réduire les écarts de rémunération en 2024. Monsieur MOUDENC, je peux pas croire qu'un homme d'action comme vous se résolve à cette situation-là. Donc nous, ce qu'on vous propose, c'est comme on n'a pas encore voté le plan, quand vous ferez la délibération, accélérez-nous ce calendrier. A minima, commencez à mettre en œuvre des mesures pour réellement réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. Donc oui, nous allons prendre acte de ce rapport. Nous observerons ce qui sera soumis au vote en ce qui concerne ce futur plan d'action. Et nous vous demandons d'agir spécifiquement sur les écarts de rémunération parce que très sincèrement, je pense que pendant longtemps tout le monde a dit aux femmes, les responsables économiques, souvent masculins : « C'est le poids de l'histoire. Après, nous faisons du mieux que nous pouvons. » Mais maintenant on nous dit : « Attendez 2024 pour qu'on commence à réfléchir comment on va les réduire », c'est tout simplement pas possible. Donc je ne doute pas que quand vous nous présenterez le plan, ce sera la fiche peut-être, mais bien modifiée.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Y a-t-il d'autres interventions ? Julie ESCUDIER.

J. ESCUDIER : Merci. Alors Madame BLEUSE, je sais que vous êtes très attentive. Mais je vais juste me permettre... Alors il y a deux parties, vous l'avez bien vu, dans ce plan, la partie RH, et effectivement un plan d'action dont va vous parler Henri, donc qui est un plan d'action sur trois ans, mais qui ne concerne que la RH et comment en fait le volet employeur au sein de la mairie est travaillé pour qu'il y ait des évolutions de carrière et de l'égalité professionnelle. Mais après, vous avez vu qu'au-delà de ça il y a toute la partie aussi sur l'action même des politiques publiques, pas uniquement qu'en tant qu'employeur. Et ce que j'ai évoqué jusqu'alors, mais Henri du coup va rentrer dans le détail bien évidemment de la partie employeur, mais ce que j'ai expliqué c'est la déclinaison de comment les politiques publiques dans chaque direction évoluent dans un sens positif pour être au service non pas des agents de la collectivité uniquement, mais surtout des citoyens et des citoyennes en extérieur, de par les actions de politique publique déployées par la mairie. Donc sur le volet employeur, je laisse bien sûr tout de suite la parole à Henri, qui a beaucoup de choses à vous dire.

Monsieur le Maire : Henri DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Merci, ma chère collègue. Donc on est bien dans une ville de rugby et on fait la passe. Je crois pas avoir beaucoup de choses à dire. Tout d'abord Madame BLEUSE, je vous remercie de la lecture attentive que vous avez faite de ce rapport. C'est important que des gens prennent le temps de lire de tels rapports et de tels plans d'action. Comme vous l'avez souligné vous-même, vous soulevez quelques points, évidemment les points qu'il faut améliorer, sans pour autant négliger tous les efforts et tous les progrès que vous avez constatés dans les 90 pages de ce rapport, y compris tous les progrès en termes de ressources humaines. Alors je vous rassure, Madame BLEUSE, nous n'attendons pas 2024 pour lancer un plan d'action sur l'égalité des rémunérations. Nous y travaillons depuis plusieurs années. Comme vous l'avez souligné vous-même, en ce qui concerne le diagnostic il faudrait peut-être plus travailler à partir du taux horaire que sur la rémunération puisqu'on sait qu'il y a une inégalité en termes de temps partiel, temps complet entre les femmes et les hommes, les femmes ayant, souvent à leur demande, parce que la société n'a pas encore suffisamment évolué et que ce sont elles qui s'occupent des tâches ménagères à la maison, sont à temps partiel. Et donc effectivement la rémunération est inférieure. D'ailleurs, c'est un débat que nous avons avec les représentants du personnel en CT. Et nous nous sommes même un peu affrontés avec certains représentants syndicaux masculins qui ne comprenaient pas que je refuse de favoriser le temps partiel des femmes, en me disant : « Mais la réalité chez nous, c'est que ce sont les femmes qui s'occupent des enfants et qui font le ménage, donc vous devez favoriser le temps partiel des femmes. » Je leur ai répondu : « Non, monsieur, apprenez à repasser et allez chercher vos enfants à l'école. » Donc il y a ce premier point, c'est le salaire horaire. Il y a un deuxième point qu'il faudrait vérifier, mais je veux pas m'avancer dessus, parce que... Mais il y a eu beaucoup de transfert de personnel entre la Ville et la Métropole, ce qui a pu aussi modifier les bases. Donc on vérifiera. Ce que vous avez pu noter dans ce rapport, c'est que les femmes ont beaucoup plus de promotions que les hommes, que les femmes ont beaucoup plus accès à la formation que les hommes. Et c'est normal puisque si on veut arriver à rattraper le retard de rémunération il faut bien que nous fassions une discrimination positive en donnant plus de promotions aux femmes et plus de formation aux femmes. Mais oui, c'est vrai, ça va prendre quelques années. J'aimerais comme vous que ça aille plus vite. Bien qu'étant un homme, Madame BLEUSE, moi aussi j'ai deux filles. Et je tiens à ce qu'elles évoluent aussi bien que les hommes. Donc nous sommes d'accord sur l'objet. Vous faites votre rôle d'opposition en servant de poil à gratter. Et je vous en remercie parce que si on n'a pas des gens qui nous critiquent, on n'est pas performants. Mais je vous prie de croire, mais je suis sûr que vous le croyez, qu'on fait tout pour avancer dans le bon sens.

Monsieur le Maire : Merci. Madame BLEUSE, allez-y.

M. BLEUSE : Oui, très rapidement parce qu'il est tard et c'est pas la peine de débattre plus que nécessaire. Je sais que nous nous comprenons. Une première chose concernant votre intervention, surtout Monsieur DE LAGOUTINE, parce que Madame ESCUDIER je vous ai dit que je n'allais pas intervenir sur tous les points. Et j'ai choisi délibérément certains points. Mais bien évidemment nous avons lu avec attention la totalité des éléments que vous nous avez communiqués. Vous nous dites, Monsieur DE LAGOUTINE, que les femmes choisissent le temps partiel, ou dans les foyers, les couples considèrent que c'est les femmes qui doivent être à temps partiel parce que c'est un choix de société. Mais quand on regarde ça de plus près, et là votre diagnostic il serait particulièrement utile, c'est pas seulement un choix de société, ou c'est peut-être, mais après bien d'autres motifs, ce choix-là. C'est un choix économique. C'est celui qui a le plus bas taux horaire qui travaille moins. C'est un choix économique et qui est lié au fait que les femmes, et c'est pour ça que ce serait utile que vous fassiez bien plus vite votre diagnostic, c'est un choix économique. C'est parce qu'en taux horaire les femmes gagnent moins et que donc il vaut mieux que ce soit dans le foyer celui qui gagne le moins qui réduise son temps de travail pour un partage des tâches au sein du foyer, de la famille, effectivement. Parce que moi je connais des cas de figure où quand c'est la femme qui gagne davantage c'est l'homme qui se met à temps partiel. Ça, c'est un vrai sujet de réflexion. Donc je ne partage pas cela. Et il serait utile effectivement que vous fassiez bien plus vite ce diagnostic. N'attendez pas 2023. Lancez-le là, maintenant, à minima. Ensuite une autre remarque. Oui moi j'ai des filles. Mais je vais vous le redire parce que je vous l'ai déjà dit dans le passé. J'étais étudiante au moment des lois Roudy, 83 et quelques. Donc nous en avons assez, nous, les femmes, et les mères qu'on nous réponde : « On verra ça plus tard, ça vient, ça vient tout doucement. » Je vous le dis en conclusion. Il est plus que temps de

mettre un sacré coup d'accélérateur. Et je pense que des hommes et des femmes d'action comme vous posez l'être peuvent le faire. Il y a que la réalité, c'est-à-dire la réalité, le concret, le vérifiable, le tangible qui est important. Donc faites le nécessaire. Nous savons bien que c'est multifactoriel, les écarts de rémunération. Mais c'est votre job de faire ce qu'il y a à faire pour les réduire et les supprimer en bout de ligne, parce que c'est ça que le législateur nous assigne. En tout cas, je vous remercie de répondre à nos commentaires sur ces sujets-là.

Monsieur le Maire : Merci. On en reste là, mes chers collègues. Écoutez, merci, et merci pour la qualité de ce débat. Donc c'est une prise d'acte puisque c'est un rapport municipal. Donc je vous propose que le conseil municipal prenne acte. Il y a par contre un vote formel sur la deuxième délibération du chapitre 33. Donc je vais vous proposer ce vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Donc l'opposition ne vote pas les subventions d'aide aux associations qui luttent pour l'égalité femmes hommes, conclusion très symbolique de ce débat, riche débat, conclusion décevante. On y est maintenant quelque peu habitués. Une bonne nouvelle qui tombe à l'instant puisqu'il y avait aujourd'hui la mise en place des instances dirigeantes de l'Union nationale des CCAS, les Centres communaux d'action sociale. Et l'engagement très fort de Toulouse sur le terrain social, vous savez que nous sommes exemplaires à ce sujet, est reconnu à travers l'élection, qui est nouvelle, d'un vice-président toulousain en la personne du premier adjoint, notre collègue ROUGÉ, que je félicite en votre nom. Par ailleurs, de manière très pratique et prosaïque, j'indique que ceux qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un buffet froid qui est servi, qui est dressé plutôt, pas servi. Il est dressé salle Gervais.

**33.1 Rapport municipal sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes de l'année 2019-
(Mission Egalité Diversités - - 20-0572)**

Le Conseil Municipal prend acte

**33.2 Soutien aux actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes-(Mission Egalité
Diversités - - 20-0573)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Gaëtan COGNARD

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant traiter les délibérations du chapitre 34, celles présentées par notre collègue Gaëtan COGNARD. Je vais lui demander de proposer une présentation de la deuxième... Finalement il y a une demande de présentation générale qui est demandée par l'opposition, donc de proposer une synthèse des trois délibérations qu'il présente.

G. COGNARD : Merci, Monsieur le maire. Chers collègues, la première délibération il s'agit de la présentation pour avis du rapport annuel concernant la politique de la ville. Vous le savez, en signant en juillet 2015 le contrat de ville, nous nous sommes engagés de manière contractuelle à produire un rapport qui décrit les actions qui ont pu être menées, notamment en 2019. Sans aller dans le détail, car il vous a été fourni, je vous indique que ce rapport sera présenté en conseil communautaire le 17 décembre 2020, après avoir fait l'objet d'un avis des conseils des différentes municipalités, des autres municipalités, et aussi une consultation au préalable auprès des conseils citoyens. S'il fallait

retenir deux choses au-delà de votre lecture attentive de ce rapport, c'est un en 2019 la mise en place des assises métropolitaines qui ont été un moment important, et aussi en 2019 la mise en place, issue de ces conseils citoyens, des budgets participatifs. Initialement la somme dédiée était à 850 000 euros, et finalement a été actée à 1 million d'euros. Donc ce rapport, qui a été élaboré donc avec les services, aussi a mobilisé bien sûr l'ensemble des droits communs, pas seulement les équipes de la direction territoriale, de la DCVRU. Donc il vous est présenté pour avis.

Je vais continuer sur la deuxième délibération, qui concerne le soutien aux initiatives associatives pour cette fin d'année. Vous le savez, lors des différents conseils municipaux, les associations ont des subventions. Cette dernière partie, pour les subventions, on arrive à quasiment 100 % d'utilisation de l'enveloppe globale qui était de 2 384 000 euros. Il y a un delta de 680 euros, pour être précis. Les actions thématiques qui sont proposées là sont à hauteur de 88 000 euros. Ce sont des actions qui sont transversales à plusieurs quartiers prioritaires. Il y a aussi des actions territorialisées, vous avez le détail selon chaque quartier, qui représentent 111 400 euros. Donc voilà, vous avez le détail dans la délibération. Enfin, la troisième délibération, il s'agit de voter la contribution de la mairie de Toulouse pour la dotation au fonctionnement des conseils citoyens. Il y a 12 conseils citoyens et il y a une enveloppe possible de 60 448 euros par an qui correspond à un euro par habitant de ces quartiers prioritaires de la ville. Vous l'avez vu, et vous l'avez notamment par la répartition de la dotation. Donc au nombre d'habitants qu'il y a sur les quatre quartiers identifiés, donc le conseil citoyen Nord, Est, Empalot et Pradettes, en multipliant par la règle de calcul, par 0,25, on arrive à une contribution de la Ville de Toulouse qui sera donnée à Toulouse Métropole de 3 976 euros. Voilà pour les trois délibérations.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est... Alors, oui c'est monsieur PIQUEMAL. Allez-y, Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL : Oui, merci, Monsieur COGNARD pour cet exposé. Merci aussi à Madame ESCUDIER pour l'exposé du rapport qui était très clair. Alors avant de revenir sur la politique de la Ville, par contre, Monsieur MOUDENC, tout à l'heure Monsieur BOLZAN nous a présenté le domaine de Candie. Et quand je vous écoute, depuis le début de ce conseil municipal, j'ai l'impression que nous sommes au pays de Candy. Vous savez, le pays de Candy, comme dans tous les pays, on s'amuse, on pleure, on rit, il y a les méchants et les gentils. Je vous laisse bien sûr apprécier qui sont les méchants et les gentils depuis tout à l'heure dans votre bouche. Et la politique de la Ville nous intéresse particulièrement parce que pendant que nous sommes dans ce conseil municipal avec un monde tellement merveilleux et une action de la collectivité tellement exemplaire en termes de cohésion sociale, d'écologie, de mobilités que je me demande si je vais pas faire la demande à ce que vous soyez prix Nobel de la paix, eh bien le monde avance. Et je vais y venir, sur la politique de la Ville. Il avance d'autant plus qu'il est important de soutenir les associations, car un rapport vient de sortir dans La Dépêche nous informant que la métropole toulousaine avait des carences, je cite, « concernant le manque d'équipements liés aux mobilités douces et un passif concernant le coût et la qualité du logement ». Je vous invite à lire cet article qui date de 15 h 51 exactement.

Alors dans le contexte actuel de crise économique, avec plus de 3 000 emplois qui ont été rayés de la carte ces trois derniers mois dans le département, 4 000 emplois qui sont menacés dans les mois à venir, et nous tenons ici à avoir une pensée pour les salariés, notamment de Cauquil et de Latécoère, en ce moment en grève, oui il est plus qu'urgent de donner des moyens aux associations de la politique de la Ville, de leur donner des moyens pour l'aide au retour à l'emploi et pour l'accès à l'emploi, et de leur donner des moyens parce que beaucoup ont un rôle de lien social, que ce soit dans le sport, la culture, l'aide alimentaire, l'éducation, etc. Cela particulièrement dans des quartiers où le taux de chômage est important. Je pense au Grand Mirail, la Reynerie, Bellefontaine, les Pradettes, Bagatelle, etc. Et quand on regarde cette délibération, je parle de la 34.2, on s'aperçoit que pour l'ensemble de l'année 2020, le budget alloué à ces associations et, si mes calculs sont bons, vous m'ajusterez bien sûr, on parle de 188 associations au total, le budget sur l'année totale alloué est de 2 383 600 euros. Alors on ne peut que s'en féliciter. Mais c'est insuffisant. C'est insuffisant quand on le compare avec ce qui est donné pour ce seul conseil municipal aux sept plus grandes structures sportives professionnelles, qui est quasiment équivalent, à 7 000 euros près. Alors ma question est la suivante,

parce que vous allez encore nous dire : « Vous refusez de voter les subventions pour les associations. » Sur quels critères ont été données ces subventions ? Et comment expliquez-vous ce déséquilibre budgétaire entre ce qui est donné aux associations de terrain de la politique de la Ville et ce qui est donné à sept grandes structures sportives, qui sont certes en difficulté, mais comme tant d'autres Toulousains. Je pense aux petits commerçants, aux salariés, aux structures culturelles, sportives, et à toutes les personnes qui sont en train de chercher un emploi ou menacées de perdre le leur.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Madame HARDY.

I. HARDY : Merci. La politique de la Ville est un enjeu plus que jamais important depuis de nombreuses années. Certes, d'énormes moyens ont été mis en œuvre, surtout sur le plan national, pour la politique de la Ville. Alors il existe pourtant des détracteurs, ceux qui pensent que cet argent est gaspillé, que c'est un gâchis financier et politique. Nous nous sommes toujours élevés contre ces affirmations qui méprisent les difficultés des populations de ces quartiers et qui ne veulent pas assumer notre responsabilité collective des erreurs commises depuis des décennies. Et puis il y en a d'autres à l'inverse qui pensent que ce n'est qu'un problème de moyens et qu'il suffirait de mettre plus d'argent pour apaiser la souffrance et les grandes difficultés de certaines de ces populations. Aujourd'hui nous devons nous questionner à la fois sur ce que nous avons fait depuis des années. Nous devons être capables de l'évaluer et d'effectuer les remises en cause nécessaires, car le constat de difficulté est malheureusement flagrant. Depuis toujours, mais encore plus depuis l'arrivée de la crise sanitaire que nous traversons, nous ne pouvons plus nous contenter du renouvellement urbain nécessaire qui apporte des améliorations, mais qui ne change pas fondamentalement la vie des habitants.

Aujourd'hui, quel est le triptyque qui forme une chape de plomb sur les citoyens des quartiers ? Le chômage, l'inégalité devant des droits fondamentaux que sont l'éducation, la santé, le logement, la sécurité, et la discrimination. Et ce rapport montre une forte activité, beaucoup d'actions qui apportent des moments heureux de convivialité, de citoyenneté, de démarches qui ont souvent du sens. Et j'en profite pour saluer tous les acteurs, personnels des collectivités territoriales et de l'État, les permanents, bénévoles du monde associatif qui font un travail de longue haleine colossal. Et je les remercie pour leur engagement sans faille. Mais il faut aujourd'hui se poser la question de la détermination des critères qui nous permettront de savoir si nous allons dans le bon sens et si nos actions sont efficaces, car même lorsqu'on regarde les statistiques, avec un exemple tiré du rapport, on se rend compte du chemin à parcourir. Je cite : « En 2019 la Métropole et la Ville de Toulouse ont mobilisé 5,2 millions d'euros de financement auprès des associations au titre de leurs actions de droit commun, qui ont bénéficié à 39 713 personnes, dont 12 % issus des quartiers prioritaires. » Or les habitants des quartiers politiques de la Ville représentent 11,7 % de la ville de Toulouse. Nous ne sommes donc pas dans le prioritaire, dans l'urgence, dans notre ambition. Par ailleurs, on entend certains dire : « Il faut remettre ces quartiers dans la République. » Mais nous nous interrogeons. N'est-ce pas la République qui les abandonne ? Alors pour faire bouger les lignes, il faut donc mener une politique globale, mener des politiques de l'emploi, éducatives, du logement, culturelles, sportives, éducatives coordonnées et renforcées à travers le contrat de ville.

Alors à Toulouse le contrat de ville fait-il bouger les lignes ? Ce rapport devrait ouvrir cette discussion, ce débat. Mais malheureusement, il ne le permet pas. Alors je sais, c'est plus un rapport d'activité. Mais il est toutefois très intéressant. Je l'ai lu avec intérêt, même s'il ne tient pas ses promesses. Pendant l'introduction, il annonce : « Le rapport rappelle les principales orientations du contrat de ville, présente l'évolution de la situation des quartiers prioritaires, retrace les actions menées. » Il est certes assez exhaustif sur les actions menées. Mais il ne donne pas assez à voir de l'évolution des quartiers. Le contrat de ville tient-il ses promesses quand on dit : « Son objectif est de réduire les inégalités dans les quartiers prioritaires qui concentrent une majorité d'habitants ayant un revenu inférieur à 11 900 euros par an. » Et comment savoir si la situation a évolué ces cinq dernières années ? Pourtant cela devrait être le cœur de ce rapport annuel, pas seulement de faire un inventaire, mais mettre en perspective avec une analyse dynamique. J'ai donc essayé de parcourir ce rapport avec une grille de lecture sur ce qui me semble être les principales préoccupations des habitants de ces quartiers : le logement, l'emploi, l'éducation, la santé et la sécurité. Finalement, que révèle ce

rapport ? Que nous dit-il de l'évolution de la situation et donc de l'efficacité des leviers mis en route ? Sur l'emploi, juste quelques exemples. Un des enjeux est le maintien et le développement des commerces et des artisans de proximité. On n'a pas trop de réflexion encore dans ce rapport. Sur la discrimination des entreprises à l'embauche, il n'y a pas de chiffres. Sur la façon dont on accompagne les jeunes vers l'emploi après l'école, ce n'est pas suffisant non plus. Or l'emploi, on le sait, est la problématique majeure, celle qui engendre pauvreté, précarité et marginalisation. On a une description des actions menées. Et elles sont nombreuses, il faut le souligner, la plupart en continuité des actions déjà existantes, mais rien sur l'évolution de la situation. Et c'est dommage. Alors j'ai voulu faire très rapidement une comparaison avec les rapports précédents, ce qui est pas trop compliqué puisque les rapports depuis 2017 sont rédigés sur la même trame. Certaines comparaisons dans ce type de rapport ne sont pas si difficiles et sont parfois éclairantes. Le nombre de demandeurs d'emploi dans les QPV a augmenté entre 2018, 11 036, et 2019, 11 510, comme il avait augmenté entre 2017 et 2018. Alors je ne dis pas que les actions menées sont inutiles. Mais à l'évidence, cela ne suffit pas.

Alors sur quels leviers devons-nous diriger nos priorités et nos moyens ? J'en propose trois, mais on pourrait en évoquer d'autres. Quelle ambition sur les activités économiques installées sur ces territoires, et particulièrement le commerce et l'artisanat ? Mis à part Empalot, quelles ont été les réelles avancées dans ces domaines ? Pour lutter contre la discrimination à l'embauche, a-t-on des résultats de l'évolution des embauches des grandes entreprises publiques ou privées, ou même de nos propres collectivités dans notre métropole ? A-t-on des résultats sur l'efficacité des mesures ou des dispositifs à l'accompagnement pour trouver un emploi ? Sur le sujet du logement, le premier objectif urbain du projet consiste à rééquilibrer l'offre de logement social, l'offre locative sociale à l'échelle de la métropole. Le deuxième consiste à mettre en œuvre une stratégie de diversification des quartiers par la réalisation progressive de programmes en accession à la propriété. Et le troisième consiste à anticiper la reconstitution de l'offre au regard du programme des démolitions. Or sur ces trois objectifs que nous partageons, quels éléments de suivi de bilan cinq ans après avons-nous à présenter devant les habitants et l'assemblée délibérante de notre collectivité ? Sur l'éducation et la santé, nous avons vécu en 2020 et nous vivons une crise sanitaire qui a mis en évidence la fragilité de ces quartiers, notamment une fracture numérique éducative qui nécessite non seulement des moyens, mais aussi un accompagnement pour la combler. Un autre sujet majeur est également le décrochage. De nombreux dispositifs existent et des moyens, souvent de l'État, sont importants. Mais il s'agit là encore d'en évaluer les résultats. Et enfin, sur la corrélation entre la mixité sociale souhaitée sur les quartiers et l'équilibre dans les écoles du niveau social des familles par la carte scolaire, là aussi il n'y a aucune visibilité objective, qui est pourtant une ambition affichée depuis les débuts de la politique de la Ville. Et sur la santé, un point de fragilité puisqu'on relève des problématiques de santé spécifiques avec des pathologies aggravantes des effets du Covid comme le diabète, très présentes sur les quartiers, avec une nécessité d'accompagnement très fort et avec un déficit personnel de santé. Enfin, sur la sécurité, on y voit la liste des différentes instances, des CLSPD, des dispositifs, des outils. Il est fait mention du doublement des effectifs de la police municipale, des vidéos installées. Et le bilan cependant est, « Cependant », je cite, « délinquance et insécurité restent à un niveau très élevé et induisent des dysfonctionnements importants. » Nous ne voulons pas faire de surenchère sur cette question. Mais ayons le courage d'un débat franc. L'été que nous avons vécu, le nombre de meurtres perpétrés à Toulouse, principalement dans ces quartiers, doit appeler des réponses d'autant plus convaincantes pour faire cesser les trafics et stopper les assassinats et pour protéger la population. Nous l'avions déjà souligné l'an dernier. La politique de sécurité du quotidien a été mise en place en septembre 2018, car Toulouse faisait partie des 30 quartiers de reconquête républicaine. Quel bilan en est tiré ? Elle devrait permettre une meilleure relation police population, qu'en est-il ? Une réponse à la multiplication des contrôles au faciès, qu'en est-il ? Sécuriser l'espace public, qu'en est-il ?

En conclusion, ce rapport, selon nous, doit évoluer dans les prochaines années, notamment sur la matière un peu décalée, et je ne me veux pas péjorative, de présenter une grande et forte activité, et le malheureux constat de dégradation des conditions et des ressources des populations. Cela nécessite de réfléchir à la fois sur les politiques publiques dans les domaines que nous avons explorés et la manière de piloter ces actions souvent cloisonnée, verticale et sans évaluation au regard de ce que vivent les populations. Celui de l'année 2020 mériterait une autre démarche, car cette année est particulière et pourrait modifier en profondeur la nécessité d'une gouvernance globale et décisive sur toutes les

politiques, particulièrement des droits communs. Cette coordination ne doit pas simplement se faire entre les acteurs, mais aussi et surtout au sein de chaque entité actrice. Et je suis convaincue qu'une autre démarche pourra donner un autre regard et donc une nouvelle politique de la ville qui est indispensable. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. D'autres orateurs ? Oui, Monsieur LE TEXIER.

M. LE TEXIER : Oui, merci. Je vais m'exprimer en parlant un peu de démocratie. Auparavant, juste, Monsieur CHOLLET vous m'avez mis le doute, donc j'ai fait mes devoirs. Et effectivement je vous confirme que Lyon a bien mis en place un objectif à fin du diesel à 2026. C'est assez récent. C'est la nouvelle équipe qui l'a mis en place. Et je vous passerai l'article si vous le souhaitez.

Donc mon intervention, on parle des conseils citoyens, je voudrais parler d'une autre instance très importante de la démocratie locale qui sont les commissions de quartier. Je profite de cette délibération pour rapidement faire un aparté parce que nous avons eu des informations inquiétantes. Nous avons eu vent, mon collègue le mentionnait, d'une intention de la part de monsieur ARSAC de modifier la démocratie locale. Et certains éléments qui nous sont parvenus, comme par exemple l'augmentation des effectifs de la DAT, sont très positifs. Nous préconisons cette augmentation, mais de manière plus ambitieuse, dans notre programme. Et c'est une bonne nouvelle. Par contre, nous sommes alarmés d'entendre une potentielle modification de la composition du bureau de quartier. Il semblerait que monsieur ARSAC souhaite leur adjoindre des personnalités extérieures aux associations et dans une proportion très importante : deux tiers de personnalités extérieures cooptées, un tiers aux associations, personnes qui sembleraient choisies selon des compétences, sans plus d'informations. Enfin, pire, on nous informe, mais je souhaiterais vraiment être rassuré là-dessus, de l'éviction d'un comité de quartier du bureau de la commission 3.2, ce qui représenterait un recul démocratique effarant, mais nous n'osons croire cela. Nous espérons être rassurés rapidement par monsieur ARSAC. Concernant la composition, nous aurions quelques questions. Qui choisirait ces personnes extérieures ? Est-ce que vous envisagez, comme à Bordeaux, Marseille, Lille, je vais éviter Grenoble, mais bon, malheureusement eux aussi, donc la liste est longue, j'ai trouvé assez peu de municipalités qui ne font pas comme ça, partout en France en fait, de tirer au sort les membres de la commission, de manière à légitimer des personnes et avoir des habitants qui puissent contribuer en toute impartialité. À ce sujet, je me tiens à votre disposition pour faire des propositions concernant les répartitions par genre, catégorie sociale et tranche d'âge. Les dispositifs de contribution citoyenne sont nombreux sur ce sujet. Ensuite, deuxième point : au-delà de la sélection, comment est-ce que vous pensez construire un équilibre entre des individus qui ne représentent qu'eux-mêmes, qui ont été cooptés, donc qui ont une redevabilité par rapport à la personne qui les a nommés, qui plus est en surnombre, et les associations qui sont elles représentatives de catégories de Toulousaines et Toulousains affichées. Alors certes, nous ne sommes pas dupes. Certains comités de quartier ou des associations locales portent des projets très particuliers. Mais au moins ces projets sont affichés et clairs. Et leur représentativité est connue. Et enfin, troisième question : comment conserver un mode de fonctionnement pertinent pour un bureau avec une telle explosion du nombre de participants ? D'un point de vue méthode d'élaboration de propositions. On serait intéressés de savoir ce qu'il en est. Et donc je le répète, confirmez-vous l'exclusion ou pas d'un comité de quartier ? Si oui, au regard de quelle charte et par quelle instance indépendante ?

Monsieur le Maire : Merci, Monsieur LE TEXIER. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non. Donc je vais vous demander peut-être de vous rapprocher de Monsieur CHOLLET pour les coordonnées de l'article en question, qui modifierait donc tous les documents officiels que nous avons en notre possession relatifs à la ZFE de Lyon. Je donne la parole peut-être à monsieur Gaëtan COGNARD en premier lieu, et puis Olivier ARSAC ensuite pour le problème très spécifique qui a été soulevé par notre collègue LE TEXIER. Gaëtan COGNARD.

G. COGNARD : Merci. Chers collègues, je vais donc répondre à Monsieur PIQUEMAL et à vous, Madame HARDY. Je note juste que vous, Monsieur PIQUEMAL, vous estimez qu'il n'y a pas assez de moyens et que Madame HARDY, finalement, vous notez que sur la politique de la Ville il y a toujours eu des moyens exceptionnels. Mais je vais étayer davantage sur monsieur PIQUEMAL. Juste

pour donner à voir, au niveau de la ville de Toulouse, c'est 2,4 millions d'euros par an en termes de budget pour la politique de la Ville. Il y a eu un appel à projets Bel été aussi pour pouvoir renforcer, qui a permis de mettre en synergie un appel à projets Agile, mettre en synergie et puis mettre autour de la table à la fois la Caf, Coop'ib, les bailleurs et les communes et Toulouse. De la même manière, il y a eu un nouvel appel à projets sur L'Hiver ensemble pour répondre aux besoins exceptionnels, qui s'est clôturé la semaine dernière. Mais juste pour terminer, pour donner à voir pour cette idée que Toulouse n'en fait pas assez. Je vais prendre l'exemple de Grenoble, décidément. Pour une population de QPV, si on faisait un simple petit rapport où il y a à peu près dans les dix QPV de Grenoble 39 400 habitants. Au regard du montant du contrat annuel, notamment concernant le contrat de ville, on a l'équivalent de 25 euros par habitant de QPV. Si on fait la même chose avec les 746 919 habitants de Toulouse et les 2,4 millions d'euros, on est à 55 euros par habitant de QPV. Voilà. Concernant la procédure, comment on évalue finalement et comment on s'interroge, comment les équipes s'interrogent et nous donnent à voir pour être les plus objectifs possible ? Alors déjà, il y a une lettre de cadrage au mois de décembre qui est cosignée à la fois par le maire président et par le préfet, qui définit les grandes règles de la politique de la Ville, donc de manière commune. Car la politique de la Ville c'est une politique à la fois entre l'État et la collectivité. Donc il y a cet envoi de lettres. Les associations qui veulent postuler pour des actions vont être sur un portail numérique. Et puis il va y avoir une instruction et un point de programmation avec le délégué de préfet et le chef de projet. Et très concrètement, qu'est-ce qui va être évalué ? Ça va être la nature et la qualité des partenariats, les projets qui sont effectués en commun, le niveau d'implication des publics bénéficiaires des actions, la formation aussi, les intervenants qui font ces animations, le respect aussi, et c'est très important, du fonctionnement de la vie démocratique et des valeurs de la République, car il y a une signature d'une charte. Et nous n'avons pas attendu tout récemment pour mettre en place la signature de cette charte. Et donc à l'issue de cet échange et de ce dialogue, eh bien il y a des propositions techniques, tout simplement.

Pour vous répondre, Madame HARDY, concernant la question des indicateurs, finalement. Vous posez la question des indicateurs. Alors, vous avez raison sur un point. C'est un rapport qui donne à voir et qui est très descriptif, car l'évaluation à mi-parcours a été faite en 2019. Donc ça donne à voir certaines actions, parce qu'il y en a eu de nombreuses actions. Ça donne à voir certaines actions qui sont faites. Comme je vous l'ai expliqué, on a fait le choix aussi pour 2019 de mettre en avant les assises métropolitaines, la participation citoyenne et notamment avec le budget participatif. Mais effectivement ce n'est pas un rapport d'évaluation. Et vous avez raison. Après la question des indicateurs est compliquée. Le premier indicateur qu'on pourrait donner quand même sur la politique de la Ville et si c'est satisfaisant, c'est le fait que les quartiers prioritaires aient quand même majoritairement voté pour nous, finalement. C'est un premier critère d'évaluation. Après, on peut le voir aussi sur certains quartiers. L'objectif de la politique de la Ville c'est aussi qu'il puisse y avoir un renouveau et de ne pas laisser une concentration de logements sociaux. Sur certains quartiers, ça prend. Vous preniez l'exemple d'Empalot. Et vous avez raison, Madame HARDY. Effectivement, il y a tout un tas de projets d'accession à la propriété, et ça marche, de certains groupes, même sur les Izards, avec notamment l'accession à la propriété qui fonctionne, malgré les difficultés. Donc ça, c'est aussi un deuxième critère. Après, au-delà de ces propos, et vous avez raison, on pourrait améliorer la question des indicateurs. La difficulté sur la politique de la Ville, je le rappelle, c'est que c'est un peu, j'aime à dire ça, le sel, mais à la base c'est comment améliorer, tirer vers le haut des difficultés sur des quartiers, vous l'avez dit, c'est là où il y a une majorité de travailleurs pauvres notamment. Mais à la base l'objectif c'est d'utiliser le droit commun. Donc s'interroger sur les évaluations, les indicateurs de la politique de la Ville c'est d'abord s'interroger sur aussi les indicateurs de droit commun. Donc après, ça n'obère pas le fait qu'il soit nécessaire de s'interroger là-dessus. Vous avez raison. Il y a un observatoire aussi au niveau national, l'Observatoire national de la politique de la Ville, où il y a eu un appui de cet observatoire notamment. Et les équipes s'appuient pour pouvoir, enfin quand elles ont pu en 2019, faire l'évaluation à mi-parcours de ce contrat de ville. Tout ça pour vous dire que effectivement la question des indicateurs, ce n'était pas l'objet de ce rapport de la politique de la ville, car c'était l'objet en 2019. Pour autant, s'interroger pour voir comment améliorer les choses, on le fait tous les deux ans, aussi aux assises métropolitaines qui auront lieu l'année prochaine, une fois en 2019, une fois en 2021. C'est une manière aussi de s'interroger sur la pertinence des actions qui ont été engagées. Je laisse la parole à mon collègue pour répondre à monsieur LE TEXIER.

Monsieur le Maire : Alors, Olivier ARSAC pour éléments de réponse à notre collègue monsieur LE TEXIER.

O. ARSAC : Merci, Monsieur le maire, mes chers collègues. Je ne savais pas que dans cette enceinte on pouvait descendre dans l'analyse aussi proche des quartiers. Mais donc on va le faire. Et je voulais vous dire en introduction que vous savez, Monsieur LE TEXIER, quelquefois les maires de quartier et les associations avec qui il travaille, c'est quelquefois comme un vieux couple, il y a besoin de bonnes explications. Précisément, le comité de quartier des Sept-Deniers, figurez-vous que j'ai souhaité avoir cette explication en début de mandat. Parce que les débuts de mandat c'est un moment propice où on peut faire un bilan sur le mandat passé. Et on peut reposer quelques règles sur la table, quelques règles du jeu qu'il est parfois nécessaire de réaffirmer, surtout lorsque les bornes ont été dépassées. Je m'explique. Son président, mais je suppose qu'il a été mandaté par son bureau, dans plusieurs réunions, a affirmé que le quartier des Sept-Deniers a été « abandonné » par la municipalité. Je cite le mot « abandonné » et j'insiste, car c'est celui qui a été employé plusieurs fois dans plusieurs réunions. Vous comprendrez que le maire de quartier que je suis peut se montrer particulièrement choqué quand on fait la liste des équipements publics dont dispose les Sept-Deniers et la liste des réalisations que nous avons pu faire dans le mandat précédent. Ainsi donc, au mois d'octobre ou novembre, je ne sais plus, j'ai sollicité le président du comité de quartier pour un entretien, car je lui ai signifié que je souhaitais faire un point sur la méthode, et donc qui commençait par un bilan. Je lui ai indiqué toutes les réalisations en lui demandant donc s'il voulait continuer au vu de ces réalisations et des projets qui étaient encore nombreux pour la suite, continuer à qualifier systématiquement le quartier de « quartier abandonné ». J'ai insisté aussi sur le fait que la méthode consistant à délivrer régulièrement aux habitants des mensonges ne pouvait pas être une méthode de travail sereine entre nous. Je vais vous prendre un seul exemple. Dans une réunion qui s'est tenue à Job, il a été exposé le projet qu'il allait arriver un projet d'urbanisme sur les terrains du TOAC. J'ai donc interrogé les responsables du TOAC qui m'ont bien évidemment invalidé cette information. Mais elle était colportée plusieurs fois. J'insiste aussi, et j'ai rappelé, sur la pratique légalement très limite de ce comité de quartier qui en 2018 s'est immiscé un samedi matin à l'intérieur de l'école des Sept-Deniers pour une conférence de presse sans notre autorisation, faisant fi de toutes les règles de base à la fois de sécurité et d'intrusion. Le président s'est alors permis de porter l'écharpe tricolore, qui pourtant est réglementée par le code des collectivités locales, pour faire cette conférence de presse sans absolument aucune légitimité. Pire encore, concernant le projet phare du 107 route de Blagnac dans lequel je me bats depuis longtemps pour construire une centralité de services publics avec une nouvelle mairie annexe, une nouvelle salle polyvalente, un restaurant senior, une crèche agrandie passant de 18 à 40 places. Ce n'est pas rien, Monsieur LE TEXIER. Ce n'est pas rien comme projet de la Ville pour le quartier. Eh bien ce projet a été retardé par un membre du bureau du comité de quartier qui a fait un recours sur le permis de construire. C'est son droit. Mais lorsque des membres du bureau viennent me voir en catimini en permanence pour m'alerter sur l'attitude de leurs responsables qui, en douce, soutiennent ce recours sur ce permis de conduire, tandis qu'ils affirment par ailleurs dans les réunions que le quartier est abandonné, vous comprendrez, Monsieur LE TEXIER, que je considère qu'en termes de méthode les bornes sont dépassées. J'ai donc annoncé lors de l'entretien du mois d'octobre à ce président du comité de quartier, mais qui était excusé, mais qui s'est fait représenter par une délégation de son bureau, que je suspendais effectivement leur présence au bureau du quartier et que je demandais à cette association d'avoir un débat en interne sur la nature de ce qu'ils voulaient être. Soit ils voulaient être une association politique, et je le respecte, puisque moi-même je suis un élu et un militant politique, soit ils veulent être un comité de quartier. Mais dans ce premier cas, celui de la volonté de faire du militantisme politique, c'était incompatible avec une présence en bureau de quartier où on est censé travailler pour l'intérêt général et pour porter et coconstruire des projets. Voilà, Monsieur LE TEXIER, pour ce qui concerne ce comité de quartier. Mais je vous rassure, comme dans un vieux couple on lave son linge sale en famille. Et puisque j'apprends qu'il y a un nouveau président qui a été désigné, je ne manquerai pas de le recevoir pour savoir, à l'occasion de cette assemblée générale, quelle orientation ce comité de quartier a choisie. Et s'il a fait le bon choix, je ne manquerai pas de le réintégrer dans le bureau de quartier très très vite.

Sur la deuxième interrogation que vous avez portée, à savoir la réforme de la DAT, d'abord permettez-moi, Monsieur le maire, de faire un parallèle avec les propos de ce matin. Vous avez dit qu'à l'occasion d'une intervention on pouvait revenir et commenter les propos liminaires. J'ai entendu aussi monsieur MAURICE m'interpeller sur cette question. Et monsieur LE TEXIER là aussi m'interpelle. Je sens bien que dans leurs propos ils s'opposent au fond. Ils sont sceptiques en tout cas sur la présence de simples citoyens qui pourraient être aux dépens des associations. Il y a donc une contradiction dans le propos, c'est-à-dire que lorsqu'on veut faire venir des citoyens au bureau de quartier, vous pensez que cela amoindrit ou marginalise les associations qui y siègent depuis longtemps. Et en même temps, lorsque moi, pour traiter l'avenir du Bleu Bleu, on en parlera tout à l'heure, je prends comme interlocuteur le comité de quartier de Ginestous, vous m'interpellez en disant : « Mais des citoyens, amis du Bleu Bleu, vous ne les entendez pas. » Certes ils se sont autoproclamés dans un collectif, mais que je ne connais pas et qui s'est autoproclamé, semble-t-il, un peu dans la rapidité, qui n'a pas toutes les vertus de l'institution. Et donc par conséquent je vois bien que cette présence du citoyen investi volontaire, c'est surtout quand ça vous arrange. Cependant cette question est une question sérieuse. Et je veux la traiter de manière sérieuse. Sachez, là aussi, puisque nous sommes en début de mandat, que c'est le bon moment pour se poser des questions sur des évolutions potentielles. Nous ne pouvons pas ne pas le faire, je vous le rappelle, car dans nos engagements électoraux la volonté de faire plus de démocratie locale, plus de participation citoyenne était un engagement fort. Cette envie à notre époque, dans nos métropoles, des citoyens de plus participer à la décision de la chose publique, nous l'avons sentie. Vous l'avez sentie aussi. Nous aussi. Et par conséquent nous y réfléchissons. Alors oui, il y a des réflexions. Et d'ailleurs nous avons fait un benchmark, une comparaison en français, comme on dit, avec les autres grandes métropoles. Et nous nous sommes aperçus que nous sommes la seule des grandes métropoles où dans les instances locales nous continuons à l'ancienne à travailler seulement avec des associations et où aucun citoyen ou personnalité qualifiée n'est présente. Nous sommes la dernière métropole qui n'intègre pas des simples citoyens par tirage au sort, par candidature ou parce qu'ils ont une appétence et une compétence pour une question particulière, à ne pas les intégrer dans ce qui ressemble à des bureaux de quartier. Par conséquent, aujourd'hui rien, n'est tranché. Nous sommes en réflexion pour construire effectivement une évolution de ces bureaux de quartier. Évolueront-ils beaucoup ou évolueront-ils à la marge ? Je ne suis pas encore en mesure de vous le dire. En revanche, nous ne ferons pas cette évolution sans, je dirais, un consensus, et donc l'avis des associations, qui d'ores et déjà siègent dans ces bureaux de quartier. C'est la raison pour laquelle il y a environ huit jours, j'ai rencontré le président de l'Union des comités de quartier pour mettre sur la table plusieurs scénarios. Et j'imagine d'ailleurs que c'est bien par là que vous avez eu vent de ces réflexions. Eh bien le débat a eu lieu. Et effectivement, l'UCQ nous a fait part de ses réserves quant à faire venir des personnalités trop nombreuses, des individus et des citoyens trop nombreux. Parce qu'il y a des dangers, des travers sur ce que pourrait devenir alors un bureau, et cela pourrait amener quelque chose de contre-productif. On en est conscients. C'est une évolution mesurée, en tout cas bien pensée, qu'il faut avoir. J'ai donc proposé à l'UCQ de nous faire des propositions d'ici la fin du mois de décembre. Et nous les analyserons avec la plus grande attention, l'idée étant de trouver un consensus, car eux-mêmes reconnaissent qu'il y a une nécessité à évoluer, eux-mêmes en ont convenu. Et donc ils se sont engagés à porter des contributions sur comment on pourrait faire. Voilà où nous en sommes. Et donc vous le voyez, Monsieur LE TEXIER, vous n'avez pas le monopole de la démocratie et de la concertation.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais donner la parole à monsieur CHOLLET pour un des points soulevés par monsieur LE TEXIER. Ensuite je donnerai évidemment la parole à l'opposition.

F. CHOLLET : Oui, Monsieur LE TEXIER, je persiste et je signe en disant que les Zones à Faibles Émissions de Lyon et de Grenoble n'incluent pas la sortie du diesel. Alors peut-être que les majorités qui viennent s'inscriront dans cette perspective, peut-être qu'elles voteront dans ce sens-là. Mais actuellement, ce qui est encore actuellement c'est qu'il n'y a pas de sortie du diesel. Ceci dit, je suis à votre entière disposition pour ouvrir ce débat, qui me paraît un débat difficile dans lequel on ne peut pas être péremptoire, comme vous semblez le présenter. Ça n'est pas une évidence que de dire aux citoyens : « Nous allons sortir du diesel en 2026. » J'ai bien entendu que par exemple Bordeaux réfléchissait à la sortie du diesel, réfléchissait. Faisons bien la différence entre réfléchir et la réalité. Je pense que dans les prises de position telles que celles de sortir du diesel, sortir de l'essence, il y a des

conséquences qui sont des conséquences extrêmement fortes pour l'ensemble des citoyens, pour l'ensemble du monde économique, pour la société. Et je pense que ce débat mérite d'être ouvert. En tout cas, ça peut pas être lapidaire. Ça peut pas être une façon de dire : « Mais vous n'avez qu'à », non. C'est quelque chose qui est extrêmement sérieux. En tout cas, ce que je retiens, c'est qu'aujourd'hui les ZFE qui existent, qui sont ouvertes à Lyon et à Grenoble, n'incluent pas la sortie du diesel.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur LE TEXIER, vous souhaitiez reprendre la parole. Je vous la donne.

M. LE TEXIER : Oui, je vous remercie. Monsieur CHOLLET, je vous passerai les articles. Vous inquiétez pas, il y a pas de souci. Je vous envoie ça. Monsieur ARSAC, quelques points...

F. CHOLLET : Je connais les articles, Monsieur TEXIER, je connais les articles. Donc ce qui existe, il y a pas de sortie de diesel à Lyon et à Grenoble aujourd'hui. Il y aura peut-être des...

M. LE TEXIER : Je vous les envoie. Monsieur ARSAC, je vous remercie pour la petite histoire édifiante sur ce qui s'est passé avec le comité de quartier. Je vais reprendre ce qu'a dit ma collègue Caroline HONVAULT tout à l'heure. Il faut différencier ce que nous on appellerait de la politique politicienne de la politique qui est l'implication des habitants dans leur vie, dans leur quartier, et la tentative de porter leurs intérêts, peut-être vous l'avez mentionné de manière un peu virulente, mais qui est véritablement le cœur de la politique, laisser les citoyens s'exprimer. D'entendre que parce que des positions sont contraires aux vôtres ou que l'appréciation négative répétée d'un président d'un comité de quartier sur l'avenir de son quartier suffit à vous exaspérer et à virer un comité de quartier entier, un dispositif démocratique local, sincèrement je suis atterré par votre discours. Mais les gens jugeront puisque l'intérêt c'est que ce conseil est filmé. Les gens jugeront sur ce point. Ensuite, vous avez commencé la caricature. Est-ce que vous m'avez entendu dire, entendu critiquer le fait d'intégrer des citoyens dans le dispositif ? Jamais. Je vous ai demandé quel était le dispositif d'intégration des citoyens. Et effectivement, vous avez bien fait de faire du parangonnage, qui est le mot français pour benchmark, si vous le cherchez. Et vous auriez vu que dans la quasi-totalité des villes, effectivement, les citoyens sont intégrés. Donc vous avez raison, vous étiez très en retard, comme d'autres sujets. Et vous faites bien d'essayer de rattraper ce retard. Mais vous verrez que dans la quasi-totalité, avec un bon parangonnage, les citoyens sont tirés au sort, qui est la garantie de plusieurs aspects. Le tirage au sort c'est la garantie premièrement de la légitimité. Quand je suis tiré au sort, et Aymeric est là pour en témoigner, je me sens légitime à représenter l'intérêt général, car je ne le dois à personne. Je n'ai pas été coopté. Je n'ai pas de redevabilité. Il n'y a pas de clientélisme. Je le dois à un dispositif entièrement transparent, le tirage sur les listes électorales. Le deuxième aspect, c'est que souvent ça amène aussi une forme de responsabilité. C'est-à-dire que les gens se sentent dans une position de respecter l'intérêt général et que si vous voyez les témoignages de par exemple des conventions citoyennes sur le climat, l'investissement des citoyens tirés au sort est irréprochable et salué éminemment. Je pourrai vous passer pas mal de littérature sur le sujet. Et effectivement dans la grande majorité des villes de France aujourd'hui on a déjà ce retour d'expérience. Donc pas de caricature. Vous avez raison d'ouvrir aux citoyens. La question clé, c'est comment. Et ensuite, également, on pourra discuter si vous le souhaitez sur de la littérature entre le dispositif d'assemblée et de bureau. Le bureau doit rester un organe réduit, opérant, capable de prendre des décisions rapides. Une assemblée est quelque chose de plus organisé. Et ces deux dispositifs doivent cohabiter pour permettre d'avoir un dialogue citoyen permanent et efficace. Donc, c'était le sens de ma remarque sur le fait comment est-ce que vous allez réussir à opérer un bureau qui triple de volume. Voilà, je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien, un certain nombre de commentaires sur ce débat. À Monsieur LE TEXIER, je veux dire une chose au sujet des autres agglomérations dont il prétend qu'elles envisageraient elles aussi la fin du diesel. Je rejoins notre collègue François CHOLLET. Ici on travaille sérieusement. Donc on se fixe et on se fie aux documents officiels. Au jour d'aujourd'hui, je le répète, les documents officiels, notamment de la Ville de Lyon ne font pas état, ni même de sa Métropole, de cet objectif. Alors il y a des articles de presse. Enfin les articles de presse, ça ne vaut pas document officiel. Et si jamais il devait y avoir un document officiel, donc il faudrait une modification de la ZFE lyonnaise. Et pour que l'on soit pas dans de la communication et de la

proclamation, alors je serai attentif à ce que mes collègues lyonnais, vos amis, soient pas simplement dans un objectif affirmé, mais disent précisément comment ils vont y arriver. Parce que c'est ça qui fait la différence entre une ZFE honnête, celle que nous portons, et les ZFE éventuellement proclamatoires. Donc nous serons très très attentifs.

S'agissant de l'évolution de la composition des comités de quartier, et s'agissant de votre remarque relative à ce comité de quartier, il faut que les choses soient très claires. Si certains comités de quartier veulent se comporter en partis politiques, ils seront traités en partis politiques. Et quand je dis cela, je suis très respectueux des partis politiques puisqu'ils concourent à l'expression du suffrage et que moi-même j'appartiens depuis longtemps à un parti politique. Simplement, le mélange des genres il n'est pas question de le tolérer. Il faut que ces comités de quartier là soient assurés, et je vous remercie d'avoir posé cette question, Monsieur LE TEXIER, parce que ça me permet de faire cette mise au point. Il faut que ces comités de quartier là soient assurés que nous serons lucides, que nous ne serons pas naïfs et que nous serons fermes comme il le faut. Par ailleurs, s'agissant des comités de quartier, si certains d'entre eux ont la prétention d'avoir le monopole de la représentation du quartier ou de la population, alors effectivement il faudra leur rappeler un certain nombre de réalités sur leur représentativité. Mes collègues suivent depuis longtemps ou depuis récemment l'avis des comités de quartier dans tous les quartiers de Toulouse. Lorsqu'ils vont à une assemblée générale d'un comité de quartier où il y a 30 personnes, 50 peut-être, de manière rarissime 100, et que le quartier compte 5 000, 6 000, 7 000 habitants, alors effectivement, quitte à bousculer les conventions, effectivement la question de la représentativité du comité de quartier se pose. Et j'invite donc mes collègues, au nom de la lucidité, à relativiser la parole des comités de quartier en question. Et donc effectivement je suis heureux que notre collègue Olivier ARSAC nous invite à cette réflexion sur la modification de la composition des instances de démocratie locale dans les quartiers pour intégrer des personnalités représentatives et ainsi accentuer, conforter la réelle représentativité de notre démocratie locale dans les quartiers.

Enfin je m'adresse à Monsieur PIQUEMAL. Il nous a invités en ce temps de Noël à revisiter le pays de Candy, à propos de la politique de la ville. Alors évidemment, je sais que ça vous dérange de découvrir que sur beaucoup d'aspects, grâce au travail de mes collègues, ceux qui sont ici, ceux qui les ont précédés, grâce à la compétence des services qui sont à nos côtés, Toulouse, sur bien des sujets, est en avant, est exemplaire. Et, à travers le parangonnage auquel nous sommes conviés, nous pouvons effectivement nous dire que nous sommes bien à l'avance. Mais n'interprétez pas mal cette vérité que vous avez du mal à reconnaître parce qu'elle fait mal à l'opposant que vous êtes. N'interprétez pas les choses mal, parce que sachez que chaque fois que nous nous reconnaissons et nous sommes reconnus comme étant en avant sur la plupart des autres en France, pour nous c'est pas un motif d'autosatisfaction. C'est pas un motif de gloire. C'est tout simplement la satisfaction du travail accompli et l'encouragement que nous ressentons à continuer et à aller plus loin. Donc vous serez amené tout au long de ce mandat à constater avec nous que nous sommes très reconnus dans beaucoup de domaines. Simplement, soyez assuré qu'il ne s'agit pas pour nous de tomber dans le péché d'orgueil. Alors le pays de Candy, dites-vous. Moi je vais vous parler du pays de Toulouse. Et pour que mon propos soit crédible, je vais m'appuyer sur une étude qui n'a pas été dictée par mes amis ou moi-même, mais une étude qui a été effectuée par quelqu'un que vous connaissez bien puisque vous avez eu recours à ses services dans la deuxième quinzaine du mois de mai, monsieur FOURQUET, pour un sondage que vous aviez commandé à l'usage, comment dirais-je, fusionnel que nous n'avons pas oublié. Et monsieur FOURQUET a publié une étude de la Fondation Jean Jaurès, à laquelle il a participé, sur pourquoi Toulouse a résisté à la vague verte sur les métropoles. Et la semaine dernière, la presse nationale s'est fait un large écho de cette étude. Qu'est-ce qu'on peut lire, Monsieur PIQUEMAL ? On lit, je cite, s'agissant de vous, de votre liste, Archipel, dans les quartiers de la politique de la ville : « Tout se passe comme si l'offre politique représentée par le Printemps marseillais et l'Archipel citoyen était culturellement et sociologiquement très bien adaptée au centre-ville et aux quartiers gentrifiés, mais beaucoup moins profilée pour s'adresser à l'électorat des cités populaires qui se reconnaît davantage dans d'autres offres. » Eh oui, la réalité elle est là. Vous représentez très bien, Monsieur PIQUEMAL, vous et vos amis d'Archipel, la gentrification, la boboisation, les gens qui ont pas trop de soucis de fin de mois et qui peuvent donc donner des leçons à la Terre entière. Et nous, nous avons la fierté de représenter les Toulousains de tous les quartiers, et

plus spécialement les Toulousains les plus défavorisés des quartiers les plus populaires. C'est une leçon que, si vous l'oubliez, en citant monsieur FOURQUET ou en ne le citant pas j'aurai l'occasion de rappeler à la mémoire des uns et des autres tout au long du mandat.

Sur ce, je vous invite à voter les délibérations de monsieur COGNARD. Vous aviez souhaité une disjonction de la deuxième délibération. Donc je fais voter la deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Les deux autres délibérations, alors la première délibération est un rapport annuel. Mais celui-là, contrairement aux autres, ne se solde pas par une prise d'acte, mais exige une approbation formelle valant avis du conseil municipal. Voilà pourquoi je fais voter ce rapport, contrairement aux autres rapports que nous avons eu à examiner. Donc, le rapport relatif à la première délibération et la troisième délibération, je les mets ensemble pour le vote. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est voté à l'unanimité. Et nous notons que là aussi les associations relatives à la politique de la ville qui agissent au service des Toulousains les plus modestes n'ont pas bénéficié de votre soutien pour l'aide que nous venons de voter. Mais après tout, compte tenu de ce que j'ai rappelé et que monsieur FOURQUET a développé, il y a quelque part une forme de logique dans votre attitude. Là par contre je dois la reconnaître, à la différence de votre non-vote pour la culture, pour le sport, pour le socioculturel et pour le social en général.

34.1 Contrat de ville 2015-2022 Toulouse Métropole - Présentation, pour avis, du rapport annuel politique de la ville - Année 2019-(Action territoriale - - 20-0463)

Adopté à l'unanimité

34.2 Contrat de ville 2020 : soutien aux initiatives associatives-(Action territoriale - - 20-0431)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Emilion ESNAULT
Marine LEFEVRE
Gaëtan COGNARD

Adopté

34.3 Contribution de la Mairie de Toulouse à la dotation de fonctionnement aux Conseils Citoyens-(Action territoriale - - 20-0429)

Adopté à l'unanimité

Fella ALLAL

Monsieur le Maire : Nous pouvons maintenant examiner les délibérations qui suivent, en premier lieu celles de Fella ALLAL. Il y a très précisément une délibération qui est portée par notre collègue. Il y a pas de demande d'intervention donc je la mets aux voix. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Elle est adoptée. Et je précise donc que là aussi il s'agissait de soutenir des actions,

notamment associatives, en faveur des droits humains et contre toutes les discriminations. Vous ne soutenez pas ces actions, une fois de plus. Au moins votre cohérence est totale, quoique tragique.

35.1 Soutien aux actions en matière d'accès aux droits pour toutes et tous, de prévention et de lutte contre toutes les formes de discrimination et de promotion des droits humains-(Mission Egalité Diversités - - 20-0574)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Maroua BOUZAIDA SYLLA

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant vers les délibérations qui sont rapportées au chapitre 36 par notre collègue Maroua BOUZAIDA SYLLA. Nous avons à ce sujet une demande de présentation qui est la présentation de la délibération 3. Donc je donne la parole à Maroua BOUZAIDA SYLLA.

M. BOUZAIDA SYLLA : Merci, Monsieur le maire, chers collègues. Donc dans le cadre du rappel à l'ordre, je vous propose aujourd'hui d'approuver l'attribution d'une subvention qui est d'un montant de 2 500 euros à l'association L'école des parents et éducateurs de la Haute-Garonne. Cette association sera chargée de soutenir et développer des actions de prévention en direction des jeunes et des parents. La visée du rappel à l'ordre étant préventive, on souhaiterait proposer une suite au rappel à l'ordre avec un suivi socio-éducatif adapté. L'ensemble des consultations seront assurées par des psychologues.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui. La parole est à madame HARDY.

I. HARDY : Merci. Cette subvention est destinée donc à l'École des parents et des Éducateurs de la Haute-Garonne. Or nous avons, lors du conseil municipal du 30 janvier 2020, examiné la même délibération, plus précise d'ailleurs quant au champ d'intervention. Nous avons donc quelques interrogations. Quel bilan tirez-vous depuis sa mise en place depuis presque un an ? Combien de rappels à l'ordre ont été réalisés ? Pour quels motifs ? Le suivi devait être assuré par l'association ARPADÉ via le Point d'Accueil Écoute Jeunes, et ce à titre gracieux durant cette phase qui est expérimentale. Et aujourd'hui vous nous proposez une autre association, sans bilan, sans argumentation. Alors pourquoi ce changement après la phase expérimentale ? On relève aussi des imprécisions dans cette délibération. Est-ce qu'un suivi socio-éducatif adapté sera systématiquement proposé ? Mais je pense que là vous avez répondu par l'affirmatif. Est-ce que c'est dorénavant cette association qui sera systématiquement mobilisée ? Comment et sur quels critères l'avez-vous sélectionnée ? Pourquoi la convention de l'association, sauf erreur de ma part, n'est pas présentée en même temps ? Et pouvez-vous nous dire quel lien sera fait avec les dispositifs existants de type réussite éducative par exemple ? Merci.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Donc je donne la parole à Maroua BOUZAIDA SYLLA.

M. BOUZAIDA SYLLA : Je vais répondre donc par points. Concernant donc l'association ARPADÉ, en effet c'est elle qui était chargée de faire le suivi. Et en effet à titre gracieux. Il y avait pas qu'ARPADE, il y a eu des suivis aussi avec la Maison des Droits des Enfants, ainsi que la Réussite Éducative et l'École des parents. Nous avons eu une réunion et nous avons proposé, suite à l'expérimentation de mettre en place maintenant effectivement le suivi. Et l'association ARPADÉ a formulé son souhait de ne pas se présenter, d'où ce choix de l'École des parents. Pour la mise en

relation avec les dispositifs déjà existants, c'est le cas. Donc c'est-à-dire les prises en charge qui vont être mises en place avec cette association seront en effet en collaboration avec les dispositifs existants, et notamment la Réussite Éducative, avec lesquels déjà on avance beaucoup. Je pense que vous m'avez dit, pour le bilan, nous sommes en train justement de faire un bilan chiffré, on va dire, sur l'expérimentation. Je n'hésiterai pas bien évidemment à vous le faire suivre. Pour l'évolution du dispositif, nous sommes en train de mettre en place une convention avec l'Éducation nationale, une autre avec le Tisséo, ainsi que la police municipale pour... Donc tout ça, ça sera aussi présenté lors de prochaines délibérations. Et vous serez tenue au courant par rapport aux critères. Et pour le suivi, le dernier point, c'était : « Est-ce que le suivi socio-éducatif sera systématique ? » En effet pour les jeunes personnes qu'on aurait suivies, ainsi que les parents si le besoin il est. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix cette délibération. Donc je la mets à part, quoi que je... Oui, finalement je vois que vous avez souhaité la disjonction de toutes les délibérations du chapitre 36. Donc du coup on va les voter chacune séparément. 36,1, qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? C'est noté. Qui vote contre ? C'est adopté. Deuxième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Troisième délibération. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? C'est adopté. Donc je précise à tous les Toulousains qui nous écoutent que l'opposition vient donc de refuser de voter le soutien aux associations pour leurs actions s'agissant de la promotion des droits humains. L'information valait la peine d'être soulignée.

36.1 Soutien aux actions en matière de promotion des droits humains-(Mission Égalité Diversités - - 20-0575)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Ollivier ARSAC

Adopté

36.2 Plan de lutte contre la précarité – Fonds de soutien aux associations intervenant dans le domaine des droits humains-(Mission Égalité Diversités - - 20-0578)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

36.3 Attribution d'une subvention à une association dans le cadre du rappel à l'ordre-(Mission CLSPD/CMSPD - - 20-0568)

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Julie PHARAMOND

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant aux délibérations présentées par Julie PHARAMOND. Il y a trois délibérations. Madame HONVAULT, allez-y. Sur quelle délibération ?

C. HONVAULT : Sur vos remarques répétées, si vous me le permettez. On a parlé de la question de l'égalité femmes hommes et des rapports sociaux, donc femmes hommes tout à l'heure. Il y a un mécanisme qui est souvent évoqué qui est quand une femme dit quelque chose dans une assemblée, il faut qu'elle soit reprise plusieurs fois par plusieurs femmes, ou encore mieux reprise par un homme pour que cette idée soit entendue. Je crois qu'on est au moins deux femmes, Isabelle et moi-même, à avoir essayé d'expliquer que nous nous abstenions parce que c'était notre moyen d'exprimer que nous souhaitions pouvoir disposer d'informations suffisantes pour juger les choix de subventions. Nous sommes évidemment pour le soutien. Par contre, nous sommes aussi pour l'équité et la justice, et donc pour pouvoir mener notre mandat dans les meilleures conditions, c'est ça qu'on demande. Moi je suis un peu atterrée. Je suis une nouvelle élue, vous le savez. Je suis un peu atterrée, je suis désolée, je le dis, de la manière dont vous vous y prenez là, alors qu'il y a eu des échanges très constructifs sur d'autres sujets, pour ne pas retenir ce qui a été porté par deux femmes, alors même qu'on a reconnu tout à l'heure que le travail sur la question des rapports sociaux hommes femmes était un travail de qualité, de plus en plus de qualité. Et alors quelle est l'explication du fait que vous n'entendiez pas l'explication qu'on donne d'un vote d'abstention ? Je ne le comprends pas.

Monsieur le Maire : Madame, ayez un petit peu plus d'honnêteté intellectuelle et morale. Et ne déplacez pas le débat sur un terrain qui n'est pas celui du débat posé. Le débat qui est posé c'est pas un débat femmes hommes. C'est pas la question de savoir si l'opposition s'exprime tantôt par des femmes, tantôt par des hommes. La seule chose que je veux faire remarquer, et je le fais remarquer chaque fois de manière indifférenciée du point de vue sexuel, ce que je fais remarquer chaque fois, c'est que l'opposition, femmes et hommes confondus, ne votent pas les subventions de soutien aux associations dans le domaine de la culture, dans le domaine du sport, du socioculturel, de la politique de la ville, de la lutte contre les discriminations et de soutien aux droits humains. Voilà la vérité. Donc n'essayez pas de déformer les choses. Alors après, que vous contestiez la méthode d'élaboration des subventions, la grille des subventions, les critères, leur ampleur, là-dessus on l'a compris. Vous dites que vous n'avez pas assez d'informations. Vous allez pourtant participer aux commissions. Et c'est dans le cadre des commissions que vous pouvez poser des questions, avoir les précisions que vous êtes légitimement en droit de demander et d'obtenir. Alors après, vous n'êtes pas d'accord, bien évidemment. Là-dessus, je respecte tout à fait votre désaccord. Simplement, à la fin, concrètement, nous aurons terminé ce conseil municipal en ayant subventionné des dizaines et des dizaines d'actions dont notre société a besoin pour sa cohésion dans un moment où elle souffre. Nous aurons mobilisé des millions pour soutenir cette cohésion sociale. Eh bien, je veux simplement indiquer que vous n'aurez pas voté un centime de toute cette action, malgré son importance. Vous pourriez, moi je le comprendrais, je vous demande pas d'approuver ce que l'on fait, moi j'avoue que je serais beaucoup plus compréhensif si vous disiez : « Nous sommes contre le fait de choisir tel critère ou tel montant. Mais de manière réaliste, pour soutenir l'association en question, pour conforter la cause qu'elle porte, nous votons la subvention, tout en critiquant la façon dont elle est élaborée. » Du reste, c'est ce que vous faites sur beaucoup de choses. Souvent on passe beaucoup de temps à discuter une délibération parce que vous avez des critiques à formuler. Et je laisse, vous l'avez remarqué, tout le temps au débat pour que vous puissiez développer vos critiques. Et très souvent, une fois que ce débat a lieu, une fois que ces critiques sont émises, vous votez les choses avec nous. Donc la seule chose que j'espère, mais c'est un espoir peut-être naïf et vain, la seule chose que j'espère, c'est que pour les subventions aux associations vous fassiez la même chose. Vous discutiez, vous critiquiez, mais qu'à la fin tout de même vous souteniez l'association. Donc on n'est pas d'accord là-dessus. Croyez bien que je comprends votre point de vue. Mais je ne l'approuve pas. Et les choses donc ne manquent pas de clarté. Et votre féminité n'est nullement concernée par mon propos. Donc s'agissant des subventions, là aussi il y a des subventions, et des délibérations de notre collègue Julie PHARAMOND, nous allons maintenant les traiter. Et je vais lui demander, puisque c'est l'opposition qui l'a souhaité, d'après l'information que j'ai, je vais lui demander de présenter la délibération 3, le Plan de lutte contre la précarité.

J. PHARAMOND : Alors cette délibération concerne, dans le cadre du Plan de soutien aux associations, l'attribution de subventions exceptionnelles pour soutenir les associations sportives touchées par le Covid.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Oui, Monsieur LACAZE. Non, c'est Monsieur DEHEURLES. Monsieur LACAZE il était au bout, mais il nous a malheureusement quittés. Peut-être qu'on doit lui souhaiter bon appétit et qu'il reviendra après.

A. DEHEURLES : Je pense que je suis moi aussi dans l'axe de la caméra. C'est pour ça que votre vision est quelque peu altérée. Mais je ne suis pas monsieur LACAZE, malheureusement. Madame l'adjointe, Monsieur le maire, chers collègues. Nous avons bien pris note des explications lors des derniers conseils sur la période très inhabituelle que nous vivons et qui de fait limite grandement les dépenses des clubs d'amateur. Entre deux confinements, les activités pour les enfants ont néanmoins pu reprendre temporairement. Et nous savons tous que ces clubs attendent avec impatience les annonces prochaines du gouvernement en espérant pouvoir accueillir à nouveau leurs élèves. Ils avaient même, pour la plupart, déjà prévu de fonctionner durant les vacances scolaires pour pouvoir rattraper les sessions ayant sauté durant ce confinement. Je pense que depuis les annonces d'hier il y aura quelques adaptations qui seront faites à nouveau. Notre collègue Maxime LE TEXIER s'était déjà interrogé en juillet dernier sur les critères d'attribution et les montants aux grosses structures. Lundi 7 décembre, un article est sorti dans la presse relatant la colère de plusieurs responsables associatifs. Tout cela démontre que le manque de transparence et de cohérence suscite des tensions particulièrement exacerbées dans le contexte actuel, où tout le monde est à cran, et un peu fatigué d'ailleurs après 10 heures de conseil municipal. La mise en place d'un nouveau parlement du sport permettra peut-être de lever ces ambiguïtés et de remettre à plat tout ce débat. Nous espérons que tout le monde y sera traité à égalité, clubs professionnels comme clubs amateurs, et que ce parlement accueillera des représentants de tous horizons. Par ailleurs, nous sommes curieux de savoir qui sera invité à ce parlement, selon quels critères. Les clubs de sport féminins, assez minoritaires, pourront-ils être suffisamment représentés pour être audibles ? La question se pose aussi pour les clubs handisport. Ayant la particularité, comme Maxime l'a rappelé tout à l'heure, d'être un tiré au sort, vous ayant tous rejoints dans cette assemblée, je me permets de vous suggérer cette possibilité pour quelques membres du futur parlement. Cette aventure peut être enrichissante pour tout le monde et apporter un regard neuf et sans idée préconçue sur les différents sujets. J'avoue qu'étant tiré au sort, je suis arrivé ici sans aucun préjugé, sans aucune idée préconçue, en étant assez éloigné du monde politique, assez éloigné des partis, en étant assez méfiant envers les partis. C'est vrai que cette expérience de tirer au sort est quelque chose d'extrêmement enrichissant, d'extrêmement instructif. Et j'avoue qu'après cette journée passée au conseil municipal, la politique n'en sort vraiment pas grandie. Tous ces jeux de politique politicienne sont assez écœurants, d'une façon générale. Après, c'est l'avis d'un homme de la rue. Vous en faites absolument ce que vous voulez. Mais je trouve que certains échanges au cours de cette journée sont particulièrement lamentables. Je vous remercie.

D. ROUGÉ : Madame PHARAMOND, vous voulez répondre ?

J. PHARAMOND : Alors je souhaite d'abord rassurer madame HONVAULT, monsieur PIQUEMAL et monsieur DEHEURLES, car en effet nous allons réunir les associations sportives afin de remettre tous les critères d'attribution à plat. C'est un engagement de campagne et nous y travaillons. Bien sûr, la situation sanitaire sera prise en compte. Nous allons revoir notre copie, car, comme tout sportif, nous souhaitons nous améliorer. Eh oui, nous aussi nous sommes sportifs, Monsieur PIQUEMAL. Nous allons mettre en place de nouveaux critères en concertation avec l'ensemble des associations sportives, donc l'ensemble des présidents. Ensuite je souhaite rajouter que j'ai bien pris note, Madame HONVAULT, de votre souhait que nous communiquions plus. Alors nous allons le faire. Et je souhaite aussi vous rassurer, car je rencontre toutes les semaines les associations sportives amateurs. Je communique avec les présidents, les entraîneurs, les bénévoles. Et je cherche des solutions à leurs difficultés. Et j'ai déjà des associations qui nous ont remerciés pour notre soutien. Merci.

D. ROUGÉ : Est-ce qu'il y a pas d'autres interventions ? Si c'est le cas je vais pouvoir mettre aux voix. Je voudrais signaler que pour ces trois délibérations, monsieur Jean-Michel LATTES ne participera pas au vote. Je vois qu'il y a des votes dissociés. Je propose donc de mettre aux voix la 37.1. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je mets la 37.2 aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté. La 37.3, qui vient d'être présentée. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

**37.1 Aide au fonctionnement des clubs sportifs - Attribution de subventions saison 2019-2020-
(Sports et bases de loisirs - - 20-0485)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

**37.2 Aide au fonctionnement des clubs sportifs - Attribution de subventions saison 2020-2021-
(Sports et bases de loisirs - - 20-0486)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Ne participe pas au vote

Jean-Michel LATTES

Adopté

**37.3 Plan de lutte contre la précarité - Plan de soutien aux associations - Attribution de subventions
exceptionnelles aux associations sportives touchées par la Covid-19-(Sports et bases de loisirs -
- 20-0487)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

Nina OCHOA

D. ROUGÉ : Je propose de passer au chapitre 38. Il n'y a pas de demande de présentation pour madame OCHOA ? Oui. Vous voulez intervenir ? Je ne vois pas.

M. LE TEXIER : Oui, excusez-moi, c'est juste, Monsieur MOUDENC étant absent, est-ce que vous pourriez répéter le fait que nous nous sommes abstenus d'une subvention sur les associations, qui dénote... Parce qu'en fait on l'a pas entendu cette fois-là, ça nous manque.

D. ROUGÉ : Ce n'est pas, je pense là, nécessaire, Monsieur LE TEXIER il vous est pas nécessaire de faire cela puisque ça allait de soi, puisque nous l'avons entendu régulièrement. Et donc de ce fait je pense que le message était bien passé.

M. LE TEXIER : Oui, je vous taquinais, Monsieur ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Non, je ne pense pas que vous taquiniez. Je vous ai entendu. Mais vous ne taquinez pas. C'est implicite. Vous l'aviez même compris vous-même. Je crois qu'il n'y a pas de difficulté, le message était très bien passé. Alors puisqu'il n'y a pas de demande de parole pour madame OCHOA, je vous propose de mettre aux voix, s'il n'y a pas d'intervention, les deux délibérations en commençant par la 38.1. Je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté. La 38.2, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je n'ajoute pas le traditionnel commentaire. Donc nous pouvons passer aux vœux.

**38.1 Attribution de subventions pour des associations intervenant auprès de la vie étudiante-
(Mission jeunesse - - 20-0562)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

**38.2 Attribution de subventions pour des associations intervenant auprès de la jeunesse-(Mission
jeunesse - - 20-0563)**

Abstention

Groupe Archipel Citoyen

Adopté

VOEUX

Sacha BRIAND

D. ROUGÉ :Donc je propose de faire le premier vœu, donc peut-être, Sacha, tu veux le présenter ?

S. BRIAND : Absolument. Alors, effectivement, c'est un vœu dont je précise qu'il est initié par France urbaine, pour indiquer à nos collègues de l'opposition qu'il s'agit d'un vœu largement partagé par les collectivités locales de France et qui répond à un contexte, que chacun connaît, dans lequel les communes, c'est le cas de la Ville de Toulouse, les intercommunalités, c'est le cas de Toulouse Métropole, ont été amenées à subir dans le cadre de la crise des pertes de recettes extrêmement importantes, tant en ce qui concerne les recettes tarifaires que les recettes fiscales. Et dans un contexte particulier où nous allons devoir assumer le soutien à la relance de l'économie, comme nous l'avons toujours fait au travers de politiques d'investissement, il est essentiel que nous puissions préserver nos ressources de fonctionnement. L'objectif de ce vœu c'est demander à l'État d'assurer une compensation équitable et satisfaisante de l'ensemble des pertes de recettes que les collectivités ont pu subir durant cette période. J'ajoute, parce que c'est tout de même quelque chose de très important, que nous pouvons aujourd'hui constater la pertinence et la cohérence de tout ce que nous avons fait dans le mandat précédent qui nous a permis d'aborder l'année 2020 avec une situation financière particulièrement saine et qui nous a permis de faire face aux besoins des Toulousains, tant en ce qui concerne les habitants que les artisans, les commerçants, les entreprises, en ayant la capacité à consentir ces pertes de ressources, à consentir ces efforts et ces dépenses supplémentaires parce que nous avions une situation financière particulièrement saine et adaptée aux besoins de notre territoire. Je vous invite donc, mes chers collègues, à approuver ce vœu et à interpeller le gouvernement, avec l'ensemble des collectivités de France urbaine, pour que nos collectivités soient soutenues et qu'elles soient demain en capacité à assumer la relance de nos territoires et de notre économie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Il y en a visiblement pas. Donc nous allons passer au vote du vœu. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu est donc adopté à l'unanimité. Et je vous remercie tous parce qu'effectivement c'est important que sur ces sujets-là nous puissions parler d'une seule voix.

39.1 Vœu du Conseil Municipal relatif à l'impact de la crise sanitaire sur les finances de Toulouse-
(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0714)

Adopté à l'unanimité

Isabelle HARDY

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant au vœu suivant. Il est proposé par Archipel citoyen. C'est madame HARDY qui le rapporte.

I. HARDY : Oui, merci. C'est un vœu en faveur de la remise en place de la subvention du délai de carence des agents et agentes de la municipalité et de la Métropole, puisqu'effectivement nous savons que depuis le début de la pandémie les conditions de travail des agents et agentes de la Ville n'ont cessé de se dégrader. C'est une situation qui a rendu vulnérables un grand nombre de personnels de notre collectivité qui œuvrent au contact des usagers et des usagers du service public. Et c'est une souffrance qui tend forcément à augmenter le taux d'absentéisme, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la petite enfance qui sont les secteurs les plus sollicités par cette seconde vague. Par conséquent, lors du premier confinement le délai de carence avait été suspendu. Il a été mis fin à cette suspension le 10 juillet 2020. Et ce retour du délai de carence a posé de nombreuses questions et a eu pas mal d'impact. Avec une perte moyenne de 65 euros, l'application d'un tel délai de carence a entraîné une perte financière pour les personnels les moins bien rémunérés. Et cette perte peut engendrer des comportements contraires à l'impératif de santé publique poussant ces agents à ne pas se signaler lorsqu'ils sont atteints, avec des symptômes bénins ou s'ils sont asymptomatiques, et donc ils ont tendance à venir alors au travail. De la même manière, l'impact des jours d'absence sur le calcul de leur régime indemnitaire peut les pousser à faire de même. Alors d'ores et déjà, d'autres villes ont déjà suspendu l'application de ce délai de carence. Alors bien sûr, entre le moment où nous avons écrit ce vœu et aujourd'hui, les choses ont un peu évolué, mais ne sont pas totalement claires. C'est la raison pour laquelle, puisqu'on s'est posé la question, nous l'avons maintenu. En effet, il semblerait que le jour de carence soit suspendu sans effet rétroactif du 1^{er} janvier au 16 février prochain. Puisque dans un communiqué du 8 décembre le ministère précise que sur la base de l'amendement déposé par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021 au Sénat, il prendra courant janvier un décret permettant de prévoir la suspension du jour de carence pour les agents publics testés positifs après avoir été cas contacts, comme c'est déjà le cas pour les salariés du secteur privé, et la suspension du jour de carence pour les agents testés positifs sans avoir été au préalable cas contacts, pour les inciter à s'auto-isoler. Donc aujourd'hui, ce que nous vous proposons c'est cet engagement de principe qui est de dire que quoi qu'il en soit, le délai de carence des agents et agentes de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole exposés au Covid-19 est suspendu pendant toute la durée de la crise sanitaire. Et l'article 2 : « Les jours d'absence liés aux arrêts maladie des agents et agentes de la Ville de Toulouse et de Toulouse Métropole ne sont pas pris en compte dans le calcul du régime indemnitaire pendant la durée de la crise sanitaire. » Merci.

Monsieur le Maire : Merci, Madame HARDY. Je donne la parole pour la majorité à Henri DE LAGOUTINE.

H. DE LAGOUTINE : Oui, mers chers collègues. Madame HARDY, si l'objet réel de votre vœu est bien la suspension du délai de carence pendant la crise sanitaire, nous pouvons y adhérer. Je dirais même que nous l'avons précédé puisqu'avant même d'avoir reçu votre projet de vœu, nous avons sollicité le gouvernement pour suspendre le jour de carence. Et vous l'avez d'ailleurs noté, le Sénat a déjà adopté un amendement en ce sens. Donc si nous sommes d'accord sur la finalité de ce vœu, en revanche nous ne pouvons pas accepter vos préambules qui voudraient laisser entendre que les agents

municipaux sont maltraités, qu'ils sont soumis à de mauvaises conditions de travail. Et ça, ce n'est pas acceptable. Donc si vous souhaitez maintenir ce vœu, bien que le Sénat et bientôt l'Assemblée aient prévu d'y adhérer, nous sommes d'accord. Mais nous proposons des amendements de manière à désinstrumentaliser ce vœu en se concentrant sur l'essentiel, qui est la suspension du jour de carence. Donc si vous souhaitez maintenir ce vœu, nous vous proposons les amendements suivants. Donc nous proposons en lieu et place des deux premiers paragraphes la rédaction suivante :

« Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, les agents de la mairie de Toulouse ont fait preuve d'une implication particulière au service de leurs concitoyens. Lors du dernier conseil municipal a été voté à l'unanimité l'octroi d'une prime aux agents de la collectivité qui ont été particulièrement impliqués dans la gestion de la crise, prime qui fut versée au mois de novembre 2020. Dans le cadre de cette crise, l'équipe municipale a mobilisé des moyens humains et matériels exceptionnels, par exemple, recrutement de plusieurs centaines d'agents temporaires pour renforcer les services afin de respecter les règles sanitaires, notamment de désinfection des locaux, et mise à disposition de plus de 3 000 ordinateurs portables avec VPN afin de faciliter le télétravail. Lors du premier confinement, le délai de carence avait été suspendu par le législateur. À la fin de l'état d'urgence sanitaire, le 10 juillet 2020, le délai de carence a été rétabli. La collectivité a donc appliqué la réglementation en vigueur. Pour autant, le maire de Toulouse a poursuivi ses échanges avec le gouvernement pour faire évoluer cette règle le temps de la crise sanitaire. Dans le cadre de l'examen en première lecture du projet de budget 2021, le Sénat a adopté un amendement visant à suspendre le jour de carence pour les agents de la fonction publique jusqu'à la fin de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, soit le 16 février 2021, pour les agents dont l'arrêt maladie est directement lié à la Covid. Parallèlement à l'action du maire de Toulouse, « nous reprenons votre texte », le Conseil scientifique, l'ensemble des syndicats, la coordination des employeurs publics territoriaux, l'association des DRH des grandes collectivités territoriales, des élus du groupe LREM à l'Assemblée nationale ont pris position pour le retour de la suspension du délai de carence dans la fonction publique pour la durée de l'épidémie. Ce même Conseil scientifique a, dans un avis intitulé "Stratégies et modalités d'isolement", mis en ligne le 3 septembre 2020, estimé que la mention du motif de l'arrêt de travail doit conduire à l'annulation du délai de carence. » Nous reprenons votre texte. « L'application d'un tel délai de carence entraîne une perte financière pour les personnels concernés. » Légère modification du texte. « Cette perte peut engendrer des comportements contraires à l'impératif de santé publique, poussant des agents et des agentes à ne pas se signaler lorsqu'ils sont atteints avec des symptômes bénins, s'ils sont asymptomatiques ou lorsqu'ils sont cas contacts, continuant alors de venir au travail au risque de mettre en danger leurs collègues. » Nous poursuivons votre texte. « De la même manière, l'impact des jours d'absence sur le calcul de leur régime indemnitaire peut pousser les agentes et les agents les plus précaires à adopter les comportements susmentionnés. Pour des raisons fondamentales liées au respect du secret médical et comme cela avait été décidé lors du premier confinement, la décision de suspension du délai de carence doit nécessairement concerner toutes les maladies. » Nous supprimons le reste en vous proposant, en reprenant votre texte. « Par conséquent, le conseil municipal de Toulouse réuni le 11 décembre 2020 propose, article 1, que le Parlement suspende pendant toute la durée de la crise sanitaire le délai de carence des agents de la Ville, des collectivités territoriales exposés au Covid-19. Pour des raisons liées au secret médical, la suspension du délai de carence devrait s'appliquer à tous les arrêts maladie pour la durée de la crise sanitaire. »

Voilà l'amendement que nous proposons. Il conserve donc l'objet essentiel de votre vœu, qui est la suspension du délai de carence, sans instrumentaliser le vœu, laissant entendre que les agents territoriaux seraient maltraités et seraient déprimés. Car tout au contraire, les agents territoriaux sont fortement impliqués dans la gestion de la crise et sont en pleine forme.

I. HARDY : Alors...

Monsieur le Maire : Madame HARDY.

I. HARDY : Excusez-moi, je m'attendais pas à cette dernière phrase. Alors, par rapport à votre dernière phrase, moi je peux pas vous laisser dire que les agents sont en pleine forme. Alors on en a peut-être pas parlé jusque là, mais quand vous voyez notamment les personnels de la petite enfance, des écoles qui sont épuisés, qui sont en sous-effectifs, qui ont du mal à gérer le protocole sanitaire, moi je peux pas dire que les agents aujourd'hui, surtout dans certaines professions, sont en pleine

forme. Et l'objectif de notre vœu, c'était pas de pointer la maltraitance, mais la souffrance. Et la souffrance elle existe. Par rapport aux modifications et aux amendements, dans la mesure où il y en a beaucoup, pouvez-vous s'il vous plaît nous transmettre l'écrit. Et pendant qu'on regarde les autres vœux, on va regarder de près les amendements, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc monsieur DE LAGOUTINE transmet, pour plus de clarté, les amendements dont il nous a fait lecture de manière explosive à madame HARDY. Et puis, je fais remarquer quand même à madame HARDY que dans les amendements proposés par monsieur DE LAGOUTINE il y a pas écrit : « Les agents sont en pleine forme. » Il y a simplement une neutralité qui je pense peut nous réunir. Madame HARDY, oui.

I. HARDY : Non, mais je vous le concède. C'était pas dans les amendements, c'était sa phrase de conclusion. Et effectivement, je crois que je l'ai bien entendue. Non ? Oui. Merci.

H. DE LAGOUTINE : Oui, juste que, je suis l' élu au personnel. Donc je vois beaucoup le personnel. Et je peux vous dire que bien sûr qu'une crise c'est difficile à gérer. Mais les agents territoriaux ont tellement conscience de leur bonheur d'être fonctionnaires alors qu'ils voient dans leurs familles, dans leurs voisins, dans leurs copains, des séries de gens qui perdent leur travail pour des licenciements économiques. Donc oui, ils sont conscients que c'est difficile. Mais ils sont conscients du bonheur qu'ils ont d'être fonctionnaires et du bonheur qu'ils ont d'être avec des employeurs qui ont maintenu leur salaire à 100 % pendant le confinement, qui leur ont fourni 3 000 ordinateurs pendant le confinement. Donc ils sont conscients qu'ils sont bien traités. Et ne nous faites pas croire que nous maltraitons le personnel et qu'il serait en souffrance. Nous sommes en crise, oui. Nous le partageons. Il y a solidarité nationale. Mais les fonctionnaires sont heureux d'être fonctionnaires de la Ville de Toulouse.

Monsieur le Maire : Bien, donc vous passez ce texte à notre collègue. Et puis on revient ensuite sur le vœu pour voir comment on avance. Donc je vous propose, comme l'a suggéré Isabelle HARDY, qu'on examine le troisième vœu. Il est présenté par Archipel citoyen. Et c'est madame Agathe ROBY qui en est la rapporteuse.

Agathe ROBY

A. ROBY : Oui, Monsieur le maire, chers collègues. Nous vous proposons aujourd'hui par ce vœu d'envoyer un signal à nos parlementaires et de réfléchir, via la critique de la loi Sécurité globale, à la politique de sûreté que nous souhaitons mettre en place dans notre ville. Sans parler de l'article 24, qui constitue à lui seul une entrave à la liberté de la presse, sans parler du fait que cette loi entraîne de graves implications pour le droit à la vie privée, la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression dans le pays, sans parler de tout cela, donc, cette loi valide l'abandon d'un des piliers de la République, celui d'une police républicaine égale sur tout le territoire. Elle renforce l'inégal accès des habitants et des habitantes au service public de sécurité. Est-ce cela que nous voulons pour Toulouse ? Est-on favorable au transfert de compétences de la police nationale à la police municipale, une police qui n'a pas les mêmes missions, pas les mêmes formations et pas les mêmes moyens ? Est-on favorable à la privatisation d'une partie des missions de sécurité ? Pour nous, la réponse est claire, elle est négative. Parce que chaque jour cette politique, qui est déjà largement entamée par les gouvernements successifs, dont celui que dirigeait votre ami Sarkozy ou celui que dirigent vos amis messieurs MACRON et DARMANIN, qui démolit tous les services publics, dont celui de la police. Mais contrairement à ce que vous prétendez de façon démagogique, Monsieur le maire, nous ne sommes pas hostiles à la police. Nous aspirons à une autre police. Nous avons besoin d'une police nationale et républicaine efficace et professionnelle qui travaille avec les quartiers, dans la proximité, pour prévenir en amont plutôt que de réprimer en aval. Nous voulons une police nationale et

républicaine qui dispose de moyens humains et matériels pour protéger la population, prévenir la délinquance et déjouer le terrorisme. Nous voulons que les policiers et les policières disposent d'une formation solide. Nous voulons une éthique de police irréprochable. Et nous ne tolérons pas le racisme, les discriminations, l'usage d'une violence aveugle et disproportionnée. Et nous voulons que toutes les dérives et les violences soient sanctionnées comme il se doit. C'est pourquoi nous proposons au présent conseil de prendre des mesures pour pacifier les relations entre la population et la police, notamment en demandant la mise en place d'un récépissé de contrôle d'identité, en mettant en place des médiateurs et des médiatrices de rue, et en mettant en place un questionnaire auprès des habitants et des habitantes pour évaluer la perception de la police nationale et municipale. Compte tenu du caractère liberticide de la loi Sécurité globale et des inégalités territoriales qu'elle entraîne, nous proposons au conseil municipal d'envoyer aux parlementaires un message en demandant l'abrogation de la loi et d'afficher son attachement au maintien d'une police nationale sur l'ensemble du territoire qui assure l'égalité de tous les citoyens et les citoyennes dans leur rapport avec la police sur l'ensemble du territoire de la République. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La position de la majorité, exprimée par Émilien ESNAULT.

É. ESNAULT : Merci Monsieur le maire. Je voudrais ici rappeler que cette loi en premier lieu propose une expérimentation. Elle propose une expérimentation. Et avant même d'avoir expérimenté les choses, avant même d'avoir essayé, avec un peu de volontarisme, d'améliorer la situation, avant même d'avoir essayé d'apporter des solutions aux situations que vivent les Toulousains, vous avez déjà, sans expérimenter, conclu de l'inefficacité de la loi. C'est un peu surprenant. Dans votre vœu, vous posez un long postulat, considérant, considérant, comme une démonstration, qui est faux, et je vais essayer d'expliquer en quoi il est faux. Et puis ensuite vous terminez sur un paragraphe complètement obsolète sur l'article 24 qui est en réécriture. Donc je crois qu'aujourd'hui il y a pas à parler de cet article 24 puisqu'il va être réécrit. Il y a pas forcément à le commenter aujourd'hui.

Sur la partie du postulat et de la police municipale, puisque la loi sur la sécurité globale parle de police municipale, parle de police nationale, parle du secteur privé, et essaie de constituer une réponse globale, avec ce fameux continuum de sécurité qui coordonne les missions entre la police nationale, entre la gendarmerie, entre les polices municipales, entre les gardes champêtres, quand il y en a, et avec les acteurs de la sécurité privée, de manière à ce que tous ces acteurs de la sécurité se parlent, fonctionnent correctement, et que les choses se déroulent le mieux possible. Je voudrais dire et je voudrais, même s'il est un petit peu tard, le sujet est quand même relativement important, Monsieur le maire, faire un peu preuve de pédagogie sur ce que c'est cette loi de sécurité globale parce qu'elle est caricaturée à un niveau qui n'est pas acceptable, je trouve, qui n'est pas en tout cas au niveau qui peut être attendu ici dans ce conseil. Je vais regretter d'abord que l'article 24 ait attiré les regards, ait occulté tout le reste du contenu de la loi, parce que le reste du contenu de la loi, il est extrêmement positif pour les polices municipales en général. Je regrette que vous puissiez caricaturer la loi en la réduisant à ce que vous appelez une loi liberticide. Vous dites constamment, vous l'avez répété toute la journée dans un discours mielleux, qu'il faut pas opposer les uns aux autres, qu'il faut rassembler, qu'il faut trouver le chemin. En réalité, vous faites tout le contraire de ce que vous déclamez à longueur de discours en caricaturant cette loi qui est une loi qui propose des avancées. Et, pour certains d'entre vous, en participant aux manifestations contre cette loi, vous participez simplement à diviser, à favoriser la montée des tensions et à vous associer à celles et ceux parfois qui cherchent à déstabiliser un peu ce qui nous rassemble et plus globalement l'ordre public. Je regrette votre positionnement parce que cette loi elle apporte vraiment des avancées très concrètes dans le travail de la police municipale.

Et au fond, qu'est-ce que c'est que cette loi sur la partie police municipale ? Qu'est-ce qu'elle change cette loi, concrètement ? Parce que vous avez énoncé des propos un peu théoriques. J'aimerais que dans la pratique on regarde de quoi on parle. D'abord elle change pas les métiers de la police nationale, elle change pas les métiers de la police municipale. Les actes d'investigation, d'enquête, de garde à vue, de lutte contre les trafics, de lutte contre le grand banditisme et de maintien de l'ordre, c'est le travail de la police nationale aujourd'hui. Ce sera le seul travail de la police nationale demain. Ça n'est pas le champ de compétence de la police municipale. Ça ne changera pas. Les métiers ne

changent pas. Et dans ce cadre-là il y a pas d'évolution de métier au sens où vous avez pu un peu l'expliquer. Vous avez parlé toute la journée de désengagement de l'État de la police nationale. Il n'en est absolument rien. La loi sur la partie police municipale va finalement amener de l'autonomie, de la considération et de la simplification sur le travail de la police municipale et sur les missions que la police municipale remplit déjà. Parce qu'aujourd'hui cette loi concrètement elle va permettre aux policiers municipaux, dans la proximité, de constater les délits, de constater par exemple la conduite sans permis de conduire, de constater un défaut d'assurance sur un véhicule, de constater de la vente à la sauvette, des ivresses publiques et manifestes, et la consommation de stupéfiants sur l'espace public. Vous avez indiqué c'est de la charge supplémentaire, c'est un transfert de charge. En réalité c'est faux. En réalité aujourd'hui, la police municipale elle le fait déjà. Pourquoi elle le fait déjà ? Parce qu'au titre du code de procédure pénale, article 73, dans un cas de crime flagrant ou de délit flagrant, qui est puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour appréhender l'auteur, en particulier les policiers municipaux, évidemment, et de le conduire devant l'officier de police judiciaire. Et donc ce qui se passe aujourd'hui c'est que quand il y a des délits qui sont commis et qui relèvent a priori pas de la police municipale puisque c'est plutôt le champ contraventionnel qui relève de la police municipale, quand il y a des délits, la police municipale elle est appelée via Allô Toulouse. Elle est sollicitée sur la voie publique et elle intervient. Et qu'est-ce qu'elle fait ? Elle constate les faits et elle appelle ensuite la police nationale. Et donc elle est pas autonome. Elle est un peu sous tutelle, sur ce plan-là, de la police nationale. Et que propose la loi finalement, très simplement ? C'est de permettre à la police municipale de constater et de verbaliser directement ces délits. Évidemment, l'acte d'enquête reste la limite. Et donc là où aujourd'hui, pour un vol par exemple, on parle des vols de vélos aujourd'hui, lorsqu'il y a un vol, qu'il y a une arrestation en flagrant délit par la police municipale, on doit appeler l'officier de police judiciaire. On doit déranger un policier national qui aurait pu faire des tâches d'investigation, d'enquête, de lutte contre les trafics. On doit le solliciter. Le policier municipal doit rédiger un rapport écrit. Ça prend du temps. C'est de la procédure. Si ce même vol avait été constaté par la police nationale, la police nationale elle peut aujourd'hui mettre un PV électronique, forfaité. Donc la loi prévoit que c'est une amende directement infligée. Demain la police municipale pourra faire ça. Et demain la police municipale donc pourra mettre des procès-verbaux ou des amendes directement forfaités sur certains délits. Ça permettra de sanctionner plus rapidement. Ça permettra d'être en autonomie et de ne pas solliciter à chaque fois sur des délits ou des vols simples la police nationale. Et la police municipale référera directement auprès du procureur. Donc concrètement, ça va simplifier le travail de nos policiers municipaux. Ça va rendre leur travail plus efficace. Parfois la présentation à l'officier de police judiciaire elle est pas possible parce qu'il n'y a pas de disponibilité. Là au moins, la police municipale pourra sanctionner directement. Voilà concrètement ce que permet la loi.

Le problème finalement, c'est que vous ne voulez pas l'admettre. Vous ne voulez pas admettre que cette loi propose des avancées, propose des simplifications, désengorge les services judiciaires. Et vous proposez toute une série de mesures complémentaires qui n'ont rien à voir. Vous avez parlé souvent de proximité. En fait on est pleinement dans la proximité. La question c'est que la proximité, c'est qu'est-ce qu'on fait quand on est proche. Est-ce que c'est être proche pour pouvoir rien faire, pour être incompetent et pour tout renvoyer vers la police nationale, ou c'est être proche pour agir ? Eh bien cette loi elle vient conforter la proximité efficiente pour agir. Et je constate que vous proposez de repousser ce vœu en vous réfugiant, finalement, dans des contre-propositions qui n'apportent rien aux problématiques de nos concitoyens, problématiques très concrètes. Je constate que finalement, et ça revient mécaniquement, ça revient systématiquement, chaque fois qu'il s'agit de parler de fermeté, d'autorité et de sanctions, vous fuyez constamment le débat en vous réfugiant dans la prévention, la proximité, concepts complètement creux parce que la proximité, je viens de le dire, soit on est proche et on est ferme, soit on est proche, on fait rien. Mais la proximité elle y est. Les agents ils sont constamment sur le terrain. Elle y est de fait. Et chaque fois qu'il y a ce débat qui porte sur l'autorité et la sanction, vous proposez de quitter le débat. Vous posez autre chose, vous fuyez. Et donc moi je propose, mes chers collègues, de refuser ce vœu tel qu'il est parce que les propositions qui sont portées ne sont pas à la hauteur des attentes des Toulousains et n'apportent rien du tout par rapport à ce qui est attendu.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Jean-François PORTARRIEU.

J.-F. PORTARRIEU : Oui, chers collègues. Ne comptez pas sur moi pour laisser croire à nos concitoyens que ce gouvernement, comme d'ailleurs les gouvernements précédents, a souhaité modifier, réduire, voire museler la liberté d'informer. Est-il besoin de rappeler ici qu'il s'agit d'une liberté fondamentale, consacrée par la loi du 29 juillet 1881, inscrite dans l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle est enracinée dans notre histoire. Elle a une valeur constitutionnelle. Alors, soyons un peu sérieux. La liberté de la presse n'est pas, n'a jamais été remise en cause. D'ailleurs, la meilleure façon de la faire vivre, de la protéger reste peut-être d'éviter de propager des rumeurs et d'alimenter des soupçons. Je crois en effet qu'on ne gagne pas en liberté quand on dénonce les lois qui la préservent, quand on exacerbe les tensions entre une partie de la population et les forces de sécurité. C'est même le contraire qui se produit. Et c'est ainsi que naissent les tyrannies. Même si je suis d'accord avec vous dans la première ligne de votre vœu lorsque vous affirmez que la sécurité relève du domaine régalien de l'État, je regrette que vous ayez oublié de souligner que la sécurité est la première de nos libertés. Alors, tout comme on apprend dans les écoles de journalisme à distinguer les faits des commentaires, je m'en tiendrai aux faits et je vous laisse à vos commentaires. Je ne voterai pas ce vœu.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Thierry SENTOUS.

T. SENTOUS : Monsieur le maire, chers collègues. Je voudrais simplement apporter le témoignage d'un journaliste qui exerce ce métier depuis bientôt 40 ans et qui me permet un certain recul sur la façon de travailler. J'ai pu exercer mon métier dans des endroits où la sécurité n'était absolument pas garantie, et parfois aussi dans des manifestations, il y a de cela de nombreuses années, et dans les manifestations plus récentes qui émaillent notre vie, la vie de Toulouse, depuis bientôt deux ans à partir de l'exercice du droit de manifester des gilets jaunes jusqu'aux manifestations que nous avons vécues samedi dernier. Aujourd'hui vous ne ferez pas croire aux journalistes qu'ils ne peuvent pas exercer leur métier en toute sérénité garantie, comme l'a précisé Jean-François PORTARRIEU, par la constitution et garantie par les exigences de la démocratie. Pour ma part, j'ai plutôt vu des journalistes protégés par les forces de l'ordre d'agressions d'individus extrêmement dangereux. J'ai plutôt vu la presse avertie des intentions de se faire attaquer par des groupes de personnes incontrôlées que l'inverse. Alors je vous rassure, les journalistes professionnels détenteurs d'une carte de presse, qui aujourd'hui sont devenus une minorité dans la couverture des manifestations face aux centaines voire aux milliers de caméras intégrées dans nos téléphones portables, savent qu'ils peuvent parfaitement travailler et continuer à rendre compte de la réalité des faits, comme vous l'évoquiez, en s'abstenant de tout commentaire. Ma spécialité étant l'image, je me suis senti particulièrement concerné par cette loi sur la sécurité globale qu'Émilien ESNAULT a précisé être en réécriture pour ce qui concerne l'article qui nous préoccupe. Et je pense que, quel que soit le résultat de cette réécriture, les journalistes professionnels n'ont pas d'inquiétude sur leur capacité à exercer leur métier. Et même si par cas, quelqu'un voulait s'y opposer, ils ont montré dans leur histoire, tout au moins depuis l'après-guerre, depuis la création de la Commission de la carte de presse des journalistes professionnels, CCIJP, que, quoi qu'il en soit, ils l'exerceront, car ils savent qu'ils sont garants et porteurs de la démocratie et des valeurs républicaines par l'exercice de la démocratie. Je terminerai très rapidement en reprenant une phrase de monsieur PIQUEMAL, il s'est exprimé cet après-midi, que je rejoins, mais vous comprendrez que je l'interpréterai de façon radicalement opposée : « La police mérite mieux qu'une instrumentalisation politique. » Je ne voudrais pas qu'ici se tienne un débat autour de cette instrumentalisation politique de l'action de la police vis-à-vis des journalistes. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Il y en a pas, donc je propose de passer au vote du vœu. Qui ne participe pas ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Le vœu n'est pas adopté.

43.1 Vœu du groupe Archipel Citoyen contre la proposition de loi sécurité globale-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0715)

Contre

Groupe Aimer Toulouse

Rejeté

Monsieur le Maire : Est-ce que Henri DE LAGOUTINE et Isabelle HARDY ont suffisamment travaillé pour qu'on puisse revenir sur le vœu précédent ? Madame HARDY, je vous donne la parole.

I. HARDY : Merci. Donc après relecture, deux remarques. Notre proposition c'est de supprimer les quatre lignes : « Dans le cadre de cette crise, l'équipe municipale a mobilisé des moyens humains et matériels exceptionnels » jusqu'à « ordinateurs portables avec VPN afin de faciliter le travail », dans la mesure où là pour nous il s'agit d'un vœu qui vise à acter les difficultés que vivent les personnels et qui sont factuels dans le cadre de cette crise, et non pas de faire le bilan de ce qui a été fait par la Ville. Mais ce qui est le plus ennuyeux pour nous est l'article 1 puisque vous avez complètement changé le sens. Vous proposez : « Par conséquent, le conseil municipal de Toulouse réuni le 11 décembre propose que le Parlement suspende pendant toute la durée de la crise sanitaire le délai de carence ». Et là vous changez complètement le sens de notre vœu. Donc nous, ce que nous souhaitons, c'est que vous notiez que la Ville s'engage à suspendre le délai de carence.

Nous ne pouvons pas accepter vos amendements parce qu'ils dénaturent totalement l'orientation que nous défendons. Et puis vous minorez tout ce que nous avons fait de positif. Alors évidemment c'est le rôle d'une opposition, peut-être, mais en l'occurrence je ne peux pas nier cette mobilisation exceptionnelle des élus et des services. Je trouve ça extrêmement méprisant. Donc je n'accepte pas les amendements aux amendements. Donc la question maintenant se pose de savoir si vous acceptez les amendements tels que présentés par monsieur DE LAGOUTINE ou si vous souhaitez le retrait du vœu.

I. HARDY : Mon propos n'était pas de minorer les actions de la Ville, mais de dire que les actions de la Ville n'avaient rien à faire en fait dans l'objet de ce vœu. Et effectivement, nous actons le fait que vous refusez de vous engager à suspendre le délai de carence. Et nous retirons ce vœu. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Évidemment, on peut pas s'engager puisque c'est le rôle du Parlement. À un moment il faut pas entretenir la confusion des genres. Donc le vœu est retiré. Par conséquent il n'y a pas de vote à son sujet.

41.1 Vœu du groupe Archipel Citoyen en faveur de la remise en place de la suspension du délai de carence des agentes et agents de la municipalité et de la métropole-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0716)

Retiré de l'ordre du jour

Odile MAURIN

Monsieur le Maire : Et nous passons maintenant à l'examen du vœu suivant, également émanant d'Archipel citoyen. Il est présenté par notre collègue Odile MAURIN, à qui je donne la parole.

O. MAURIN : Alors, il s'agit d'un vœu du groupe Archipel citoyen en faveur du soutien à la lutte contre le VIH-sida. Considérant que l'épidémie de VIH est toujours en cours en France, avec plus de 6 000 nouvelles contaminations identifiées chaque année, considérant qu'en Occitanie 9 185 personnes vivaient avec le VIH en 2018, considérant qu'en France plus de 25 000 personnes vivent avec le VIH sans le savoir et constituent ainsi le terreau de propagation de l'épidémie...

Monsieur le Maire : Madame MAURIN, présenter un vœu ça ne veut pas dire le lire, puisque nous l'avons tous lu par définition. Donc je vous demande plutôt une présentation, une argumentation, si vous le voulez bien.

O. MAURIN : Écoutez, je m'étais préparée à le lire, mais je peux essayer de vous le résumer. Considérant que même avant la crise sanitaire du Covid, la France ne respectait pas les objectifs 3 par 95 pour mettre fin à l'épidémie de VIH à l'horizon 2030, qu'il faut aussi signaler que le nombre de tests sanguins a diminué de 56 % entre février et avril selon Santé publique France et que les objectifs de prescription de PrEP, les traitements qui empêchent l'infection par le virus du sida chez les personnes séronégatives, n'a pu être atteint, nous craignons donc une forte hausse des contaminations. Et d'ailleurs l'ONUSIDA indique que le 27 novembre entre 2020 et 2022 au niveau mondial, le nombre de nouvelles infections pourrait augmenter de 293 000 cas avec potentiellement 148 000 décès supplémentaires, conséquence de la crise sanitaire. Et à Toulouse, la quatrième ville de France, nous ne disposons que d'un seul centre gratuit d'information et de dépistage.

Monsieur le Maire : Je vous le répète, Madame, nous savons lire. Là vous êtes en train de lire. Nous sommes, nous aussi, nous avons lu. Donc amenez une valeur ajoutée.

O. MAURIN : Alors, une valeur ajoutée, donc nous souhaitons que la Ville de Toulouse mette en place un dispositif. Parce que je peux aussi ne rien lire du tout, c'est encore plus simple, effectivement.

Monsieur le Maire : Mais au contraire, je vous invite à donner à votre propos du relief. Vous devriez me remercier.

O. MAURIN : Ah, écoutez, oui, je n'avais pas saisi l'offre généreuse que vous me faisiez. Donc en ce qui concerne un dispositif global et ambitieux, Toulouse sans sida, nous souhaitons la réunion de tous les acteurs concernés par la prise en charge, avec un objectif de zéro nouvelle contamination à partir de 2030. Nous souhaitons qu'il y ait aussi un deuxième centre gratuit d'information et de dépistage, en plus de celui de La Grave, qui est en centre-ville. Et nous souhaitons que vous plaidez auprès des autorités sanitaires dans ce sens. Nous souhaitons aussi que vous engagiez une campagne de communication sur le VIH en lien avec des associations spécialisées pour appeler au dépistage et qu'il y ait une note d'information contre la sérophobie et les préjugés liés au VIH à destination des agents de la communauté médicale et services publics, la libre disposition aussi du matériel de réduction des risques en mairie. On souhaite que cela redevienne une priorité de santé publique à part entière. Nous souhaitons aussi que le conseil municipal de Toulouse demande au gouvernement d'assurer des droits au séjour et sociaux sans conditions à toutes les personnes vivant avec le VIH. L'objectif c'est qu'effectivement les frontières n'empêchent pas la transmission du sida et que stopper et fermer les frontières n'a jamais fait une politique de santé publique. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. Je donne la parole, au nom de la majorité, à Patricia BEZ.

P. BEZ : Madame MAURIN, donc merci pour ce vœu que nous nous proposons d'amender. Alors quelques précisions cependant, vous souhaitez un deuxième centre de dépistage. Or les centres de dépistage sont du domaine de l'ARS. Et donc nous ne pouvons pas nous engager pour l'Agence régionale de santé. Donc aujourd'hui nous en avons un. Peut-être que l'ARS proposera un jour d'en avoir un second. Mais là sur ce plan-là il va être un petit peu compliqué de vous répondre d'une manière satisfaisante. Donc ensuite je vous dirai que la Ville de Toulouse est engagée depuis déjà une dizaine d'années sur la lutte contre le sida. La Ville de Toulouse fait partie des villes qui sont des élus contre le sida, depuis six ou sept ans maintenant. Et un certain nombre d'actions de prévention contre le sida ont été faites au niveau donc de la santé, par le service communal d'hygiène et de santé notamment. Il y a par exemple un collectif d'associations qui participe, aux côtés donc de ce service, à des actions de prévention, par exemple Fêtons plus, risquons moins, qui fait de la prévention de la réduction des risques en milieu festif auprès des jeunes, qui est une animation extrêmement efficace. Et la Ville communique également via La lettre la Santé qui est distribuée à un certain nombre de professionnels de santé mais aussi que l'on peut trouver dans un certain nombre de lieux comme les

mairies de quartier, etc. Une fois par an il y a toujours en fin d'année un article justement sur la prévention contre le sida. Une association fait à l'Espace Laïcité, rue d'Aubuisson, deux fois par semaine des consultations justement auprès d'un certain nombre de malades ou de personnes qui peuvent être atteintes. Donc si vous voulez, ce que je vous propose c'est donc d'amender de la manière suivante votre vœu, si vous en convenez. Alors, le premier alinéa nous le gardons. Le second, « Considérant les 9 185 personnes », nous le gardons. Je vous confirme d'ailleurs que ces 9 185 personnes sont toutes suivies en milieu hospitalier. Ensuite, « Considérant qu'en France », troisième alinéa, nous le conservons également. « Considérant que même avant la crise sanitaire » est conservé. « Considérant qu'avec la crise sanitaire les objectifs de dépistage » est conservé. « Considérant qu'avec la crise, les objectifs de prescription » est conservé. « Considérant sans une politique l'ONUSIDA » est conservé. « Considérant que Toulouse, quatrième ville de France », là nous vous proposons bien évidemment, comme je viens de vous le dire, la présentation suivante : « ne dispose que d'un seul centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par le VIH, les hépatites virales et les IST, CeGIDD », point, pour les raisons que j'ai évoquées précédemment. Ensuite, « Considérant que les publics qui subissent », nous conservons. Et « Considérant que subissent d'importantes inégalités et discriminations » est conservé. « Dans notre société, en fait considérant que la santé est un enjeu primordial. » Par contre nous supprimons l'avant-dernier alinéa, « Considérant que les personnes vivant avec le VIH subissent des discriminations quotidiennes particulièrement dans l'accès à la santé, au logement et au travail. » Donc ensuite, « Le conseil municipal de Toulouse propose », article 1, alors on modifie « réaffirme son fort engagement aux côtés de ses partenaires institutionnels et associatifs tant dans la lutte que dans la prévention contre le VIH-sida. » L'article 2 est modifié également. « Rappelle », c'est toujours le conseil municipal, « rappelle le rôle indispensable du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic, CeGIDD, de La Grave en centre-ville et demande à l'ARS le dépistage gratuit sans rendez-vous et sans ordonnance en laboratoire, à l'instar de ce que font d'autres villes telles que Paris et Nice. » Ensuite, donc l'article 3, « se prononce pour le maintien des campagnes municipales de communication sur le VIH-sida dans la ville et dans le cadre de l'opération Fêtons plus et risquons moins, participe, avec un collectif d'associations, à la construction d'un site à destination plus particulièrement des jeunes. » Enfin l'article 4, « réalisera une note d'information par l'intermédiaire de la lettre d'information Toulouse Santé La lettre sur les préjugés liés au VIH à destination des agentes et agents, communautés médicales et services publics recevant du public sur la commune. » Et le dernier article, « demande au gouvernement et aux autorités de santé que la lutte contre le VIH-sida redevienne une priorité de santé publique. » Voilà, Madame MAURIN, ce que nous vous proposons.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est à Odile MAURIN.

O. MAURIN : Oui, je vous remercie, Madame. Alors je vais procéder comme vous, c'est-à-dire que je vais prendre le temps que nos collègues présentent les vœux suivants pour qu'on adopte une position collectivement dont on vous fera part. Mais j'ai déjà quelques commentaires à vous faire. Vous me disiez tout à l'heure que vous ne pouviez pas décider de la création d'un centre supplémentaire. Et pourtant vous m'avez assuré avoir bien lu le vœu. Je vous rappelle quand même la rédaction initiale qui disait bien que « Toulouse s'engage à plaider auprès des autorités de santé ». On vous demandait pas de faire les choses. On vous demandait de plaider auprès des autorités de santé. C'était bien écrit, pour ceux qui l'avaient vraiment lu, pour que soit étudiée l'installation d'un centre supplémentaire et de préférence communautaire. Pourquoi ? Parce que vous nous proposez simplement de renvoyer les gens vers l'ARS pour du dépistage gratuit sans rendez-vous et sans ordonnance en laboratoire. Cela me semble être bien méconnaître les pratiques des personnes qui ont besoin d'accéder au dépistage et qui ont besoin souvent de pouvoir le faire dans des centres communautaires où elles se sentent plus à l'aise et plus en confiance. Sur la question de maintien des campagnes municipales de communication sur le VIH, je vous avoue que je les ai peu vues. Mais peut-être que j'ai mal vu. J'ai des problèmes de vue, je vous le précise. Sur donc la note d'information, en fait vous supprimez la mention de la sérophobie. Est-ce à dire que vous considérez que la sérophobie n'existe pas ? Pourtant, nous constatons autour de nous que c'est quand même une réalité. Sur la mise à disposition du matériel de réduction des risques, je me permets de rappeler que la politique de réduction des risques est une politique qui date de 1993-1994, qu'elle avait été lancée par Simone VEIL, qui faisait partie du même courant politique que le vôtre, et que c'est quelque chose qui

est accepté et reconnu depuis fort longtemps. Donc j'ai du mal à comprendre votre refus de mise à disposition du matériel de réduction des risques, quand on sait l'importance que cette politique a eue et que les reculs qu'il y a en la matière favorisent les contaminations. Après, sur une priorité de santé publique, à part entière c'est pas le cas aujourd'hui. Et de demander au gouvernement d'assurer des droits au séjour et sociaux sans condition à toutes les personnes vivant avec le VIH, je me permets de vous rappeler que le sida ne reconnaît pas les frontières ni les contrôles douaniers en l'occurrence. Je vous remercie et je vous demande un petit temps de concertation avec mes camarades pendant que d'autres vœux sont présentés. Merci.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc on vous rend destinataire de la version écrite de l'amendement proposé. Et pendant ce temps-là on traite le cinquième vœu. Également il émane d'Archipel citoyen. C'est François PIQUEMAL qui le présente.

François PIQUEMAL

F. PIQUEMAL : Monsieur MOUDENC, Monsieur le maire, mais qui est-ce qui acceptera ici de gagner entre 5 et 7 euros de l'heure au travail ? Cela dans le vent, sous la pluie, dans le froid en hiver, sur la chaleur de l'asphalte en été ? Et pourtant c'est le cas d'une centaine, voire d'un millier de livreuses et de livreurs à Toulouse. Alors vous allez me dire : « Le statut des livreuses et des livreurs fait couler beaucoup d'encre et il est pas du ressort de la Ville ni de la Métropole. » Et vous n'auriez pas tort. D'ailleurs récemment encore un rapport remis par monsieur FROUIN a été déposé sur le bureau du Premier ministre. Récemment encore, une eurodéputée, en l'occurrence Leïla CHAIBI, a remis une proposition directive à la Commission européenne. Pour autant, si c'est pas du ressort de la Ville, notre conception de la politique c'est que toute collectivité publique doit savoir faire preuve de volontarisme. Et c'est ce que nous voulons porter ce soir à travers ce vœu en vous proposant la création d'un groupe de travail avec les livreurs pour les soutenir dans leurs droits, que ce soit au niveau de la protection sociale ou des conditions de travail décentes. Ce groupe de travail pourrait être aussi un socle pour encourager et soutenir les projets de coopérative ou de SCIC qui soient alternatives aux grandes plateformes que nous connaissons tous. Enfin, nous proposons dans cette période de fêtes où les livreurs vont être beaucoup sollicités, une prime sur le modèle Coup de pouce qu'a fait le gouvernement qui permette de les sécuriser davantage en leur permettant d'acquérir des lumières, de faire réviser leur vélo dans des ateliers locaux ou d'acheter tout le matériel nécessaire à cette protection, une prime que nous évaluons entre 50 et 100 euros, mais nous pouvons en discuter, ceci après avoir consulté des livreurs justement. Alors, vous sachant le champion autoproclamé des plus modestes à Toulouse, nous ne doutons pas que vous allez vous associer avec nous pour voter ce vœu et mettre en place ce groupe de travail et cette prime que nous vous proposons ce soir.

Monsieur le Maire : Je donne la parole à Philippe PERRIN au nom de la majorité.

P. PERRIN : Merci, Monsieur le maire, mes très chers collègues. Je vais donc clore la soirée peut-être avec ce dernier vœu. Mais j'aimerais quand même avoir votre attention puisqu'on est effectivement sur une problématique sérieuse. Et Monsieur PIQUEMAL, je vous rejoins. En tant que syndicaliste, je comprends tout à fait les effets pervers de la dérive du statut d'autoentrepreneur. Et croyez que c'est pas uniquement dans ce métier. C'est par exemple aussi dans l'aviation. Sachez que les compagnies low cost utilisent aujourd'hui des pilotes en statut d'autoentrepreneur, avec les problèmes de fatigue et de salaire associés. Donc c'est vrai, et je crois que vous avez donné la réponse à votre propre question, ce n'est pas dans l'attribution de notre collectivité. Et nous sommes sans voix pour résoudre un problème, et je suis d'accord avec vous, qui est un vrai problème. Ce sont des gens qui ont une très petite couverture sociale, qui ne cotisent pas à la retraite, qui font 700, 800 euros par mois. Et je vois par contre un problème et un vrai problème qui touche la collectivité. C'est celui de la sécurité de ces gens effectivement sur leurs vélos et des citoyens qu'ils peuvent rencontrer sur leur passage. D'ailleurs, j'avais très tôt décidé de les rencontrer, de rencontrer leur syndicat, le Syndicat des livreurs ubérisés toulousains, le SLUT, comme ils s'appellent avec un certain trait d'humour, et pour leur expliquer la même chose, c'est-à-dire qu'on n'était pas en capacité et que seul le législateur... Et donc je les ai encouragés à continuer dans la voie du syndicalisme auquel je crois

profondément. Alors maintenant, pour ce qui est du problème de la sécurité. Vous parlez des équipements. Et c'est vrai qu'on pourrait imaginer fournir des équipements. Moi ce que je remarque, c'est que ces équipements ils ne les portent pas. Quand bien même ils pourraient se les acheter, ils ne les portent pas. Et ça me pose un problème qui est en fait un problème de loi et de droit du travail. C'est à l'employeur de donner les équipements de travail. Donc nous, notre volonté ce serait de faire en sorte qu'effectivement on puisse responsabiliser les employeurs. D'ailleurs, les employeurs j'ai voulu les responsabiliser suite à certains incidents et accidents, et en leur écrivant une lettre. Donc j'ai retenu l'envoi de cette lettre qui était prête à partir pour la compléter avec vos propos et finir donc par produire, si vous le permettez, un amendement de votre vœu sous la forme de deux articles que je vais vous lire pour être plus précis. Donc le premier article serait d'alerter l'État puisque l'État quelque part est en responsabilité sur ces conditions de travail, et je dirais au-delà, sur les conséquences de ces conditions de travail, sur la sécurité. Donc article premier serait de : « Alerter l'État sur les conditions précaires de travail des coursiers et coursiers à vélo, ou éventuellement à scooter, et sur les conséquences néfastes de leur comportement à vélo, ou éventuellement à scooter, sur l'accidentologie. » J'aimerais ensuite vous proposer un deuxième article qui est celui de « responsabiliser les plateformes en leur demandant de mettre en place une aide financière aux coursiers pour acheter des équipements de sécurité et de lutte contre le vol en les sensibilisant à nouveau sur les trop fréquentes mises en danger des piétons et d'eux-mêmes par les coursiers, qui pourrait faire l'objet d'une formation obligatoire financée à 100 % par l'entreprise ». C'est donc les articles que je voudrais vous proposer. Et pour mettre en cohérence l'intégralité du texte, nous avons revu les conditions préliminaires de façon à les rendre plus logiques. Donc je vais vous donner une modification, si vous le voulez bien, de votre vœu pour vous donner le temps de voir si cet amendement vous convient.

F. PIQUEMAL : Je vous remercie, Monsieur PERRIN. Effectivement, on va examiner les amendements que vous proposez et revenir vers vous à la suite du vote précédent.

P. PERRIN : Et pendant qu'on vous amène le vœu modifié, je voudrais quand même vous faire savoir que suite à notre rencontre on a décidé de mettre en place, avec ce syndicat représentatif, d'autres initiatives, notamment sur leur implication dans la mise en place des voies vélo, parce que je pense que ce sont des utilisateurs qui connaissent bien l'accidentologie et le chemin, et également de leur faire participer à une évaluation du premier système, quand on le mettra en place, antivol par géolocalisation, ce qui pour eux était une initiative très intéressante puisque c'est une population qui, avec de très bas salaires, est exposée au vol de leur vélo, malheureusement. On leur tend des guets-apens et on leur vole leur vélo à 2 000, 3 000 euros parfois quand ils sont à assistance électrique. Et pour eux c'est une perte bien plus importante que les 100 euros ou 150 que vous vouliez mettre dans de l'équipement. Donc voilà ce qu'on vous propose. On vous laisse le temps de la réflexion. Et j'espère qu'on pourra trouver un compromis parce que je pense que le sujet le mérite. Merci à vous.

Monsieur le Maire : Très bien. Donc vous regardez le texte des amendements exposés par Philippe PERRIN. Nous revenons au vœu précédent. Et donc je me tourne vers Odile MAURIN pour savoir si, ayant pris connaissance de la version écrite des amendements proposés par Patricia BEZ, elle les accepte ou pas.

O. MAURIN : Alors je note que d'une part vous considérez qu'il n'y a pas de personnes vivant avec le VIH qui subissent des discriminations au quotidien, et particulièrement dans l'accès à la santé, au logement et au travail. Et ne serait-ce que la suppression de cette phrase est pour nous inacceptable. Vous refusez aussi la mise en place d'un dispositif global et ambitieux pour vous engager sur un objectif de zéro nouvelle contamination par le VIH dans notre ville à partir de 2030. Et je le regrette vraiment. Vous refusez aussi d'intervenir auprès de l'ARS afin d'avoir un deuxième centre de dépistage, donc gratuit, plutôt de préférence communautaire. Vous refusez aussi la mise à disposition du matériel de réduction des risques en mairie et dans des locaux municipaux. Et vous refusez de demander au gouvernement d'assurer des droits au séjour et sociaux sans condition à toutes les personnes vivant avec le VIH. Compte tenu de la dénaturation de ce vœu, nous retirons le vœu.

Monsieur le Maire : Très bien. Le vœu est retiré.

40.1 Voeu du groupe Archipel Citoyen en faveur du soutien à la lutte contre le VIH/sida-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0718)

Retiré de l'ordre du jour

Monsieur le Maire : Monsieur PIQUEMAL, vous avez pu avancer ? Sinon on entame les questions orales, si vous avez besoin d'un peu plus de temps. Ok. Donc première question orale, elle est posée par madame Hélène CABANES. Je lui donne la parole.

H. CABANES : Oui, bonsoir. Vous avez eu la question écrite, donc je vais faire vite, compte tenu de l'heure. C'est une remarque qui s'adresse en particulier à madame BEZ. C'est sur la crise sanitaire. En début de conseil, monsieur CHOLLET nous a fait part du bilan et du travail qui a été fait. Nous, nous voulons être dans la prospective et parler de l'année prochaine. Donc nous cherchons à éviter une troisième vague. Et c'est l'objet de ces questions qui ont été posées dans cette question écrite et aujourd'hui orale. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Patricia BEZ pour éléments de réponse.

P. BEZ : Donc je reviendrai pas sur tout ce qu'a expliqué monsieur CHOLLET. Donc dans la deuxième partie de la question vous parliez de la mise en place des médiateurs de santé. Donc voici les éléments donc que je peux vous donner. Aujourd'hui, nous avons trois coordinateurs de santé de territoire au sein donc du Service communal d'hygiène et de santé qui assurent l'animation et la coordination des actions qui sont développées par les ateliers Santé Ville. Ces coordinateurs sont en articulation étroite avec les équipes de la Direction de l'action territoriale du contrat de ville afin de veiller à la cohérence des projets et sont en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs. Ensuite, donc concernant les lieux que nous avons identifiés, donc la troisième partie de votre question orale c'était l'identification des lieux qui pouvaient être utilisés. Donc il y a tout un dispositif mairie d'accompagnement depuis le confinement, donc une partie qui concerne les personnes sans résidence stable. L'accompagnement de ces personnes a nécessité des actions renforcées qui ont été organisées par la Ville de Toulouse. Donc on a de nombreux médiateurs présents sur l'espace public qui ont des contacts réguliers avec ces personnes. Et ils leur donnent des informations, ils les orientent pour l'aide alimentaire, pour l'accès à l'eau, aux douches publiques. Les douches publiques, on en a parlé pendant le conseil donc je n'y reviens pas sauf si vous le souhaitiez. Les fontaines publiques de la ville donnent accès à l'eau potable. L'accès aux sanisettes, la Ville s'est efforcée qu'elles soient fonctionnelles. Lors des dégradations, les réparations sont réalisées par le prestataire dans les délais les plus rapides. Donc concernant l'hébergement, je vous rappelle, mais vous le savez, je n'en doute pas, que l'hébergement de droit commun est la prérogative de l'État. Néanmoins, la Ville appuie l'hébergement par plusieurs actions. Donc le nécessaire desserrement des structures d'hébergement, CHU notamment, en raison des cas contacts nécessite de transformer les chambres doubles en chambres simples. Donc un protocole spécifique à l'entrée en hébergement a été mis en place afin de diminuer le risque sanitaire. Lors de l'appel d'offres de l'État pour la campagne hivernale, il a été fait le lien avec les structures qui disposent de bâtiments, les bailleurs sociaux, l'EPFL, pour des espaces intercalaires qui permettent aux associations de répondre à l'appel d'offres de l'État finançant le fonctionnement de ces projets. On espère ainsi la création d'espaces d'hébergement de 300 à 350 places. Certaines associations ont accepté d'élargir les horaires d'accueil de jour des personnes dont je vous parlais, comme par exemple Boutique Solidarité. Et comme tous les ans, la Ville crée des places d'hébergement pour les femmes isolées à la rue, cette année une dizaine de places pour femmes sans abri ayant des troubles psychologiques. La cellule territoriale également d'appui à l'isolement permet aux personnes isolées à l'hôtel, à leur domicile ou à la rue atteintes du Covid et qui sont dans

l'impossibilité de se procurer des denrées alimentaires, sont signalées donc par l'État à la Ville de Toulouse. Et les services de la Ville organisent une distribution alimentaire à ces personnes en faisant le lien avec les associations de la distribution alimentaire. Enfin, il y a le dispensaire d'accueil à la Ramée. Voilà, Madame, j'espère avoir répondu à votre attente.

Monsieur le Maire : François CHOLLET, un mot.

F. CHOLLET : Juste peut-être un mot sur la toute première partie de cette question orale concernant l'organisation d'espaces d'échange avec les citoyens et les citoyennes pour dire que simplement l'option qui a été prise pendant toute cette crise, et en particulier pendant la seconde partie, c'est que ce sont les élus qui ont été sur le terrain en permanence et qui ont créé et ont été moteur pour créer à leur niveau, dans leur proximité, ces espaces d'échange. C'est valable pour les maires de quartier qui ont été présents et qui sont les ferments de cette proximité. Mais c'est valable aussi pour l'ensemble des élus thématiques, je vais en oublier, mais les élus des écoles, des crèches, des commerces, du CCAS, des sports, socioculturels, de la culture, de la sécurité. Toutes ces initiatives ont permis de créer ces espaces d'échange avec les citoyens. Et c'est ça le moteur de notre proximité.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur PIQUEMAL, on peut traiter le vœu que vous avez proposé ?

F. PIQUEMAL : Oui, alors je me félicite de la prise en considération par monsieur PERRIN du sort des livreurs et des mesures qu'il compte mettre en place. Hélas, les amendements que vous proposez, ça supprime la proposition de groupe de travail sur le fait d'avancer sur des coopératives et des alternatives aux grandes enseignes. Et puis ça supprime totalement la prime qu'on suggérait de faire. C'est-à-dire on peut la demander effectivement aux grandes enseignes. Mais je pense que pour cela il faut instaurer une sorte de rapport de force qu'on ne peut pas rendre effectif aujourd'hui. Alors cette prime, nous la souhaitons pour les semaines à venir afin que les livreurs puissent être plus sécurisés. Et je trouve ça d'autant plus dommageable qu'on vous a donné une fourchette de montants. Pour vous donner un exemple, si 500 livreurs en faisaient la demande, une prime de 50 euros, ça ferait 25 000 euros pour la collectivité. Il me semble pas que ce soit une somme déraisonnable et que la collectivité ne puisse pas mettre à disposition des livreurs, si elle en a le souci. Donc s'il y a pas de retour sur ces deux points, malheureusement nous serons contraints de retirer le vœu parce qu'il sera vidé de sa substance.

Monsieur le Maire : Là il peut pas y avoir de retour parce que la proposition que vous faites elle est quand même extrêmement étonnante, surtout venant de vous. C'est-à-dire que des plateformes privées, dans l'amendement proposé par Philippe PERRIN et la majorité, on propose que ce soit elles qui paient la prime. Et vous, vous voulez qu'on se substitue au privé, qu'on fasse le travail du privé et qu'avec le budget du contribuable nous payions une prime. J'avoue que vous connaissant, je m'attendais pas du tout à un tel renversement. Donc effectivement si vous campez sur cette position, pour particulière et originale qu'elle soit, nous ne pouvons pas vous suivre. Donc j'ai cru comprendre que nos amendements ne recueillaient pas votre assentiment. Oui, Monsieur PIQUEMAL.

F. PIQUEMAL : Monsieur MOUDENC, il y a la théorie, puis vous qui êtes pragmatique, il y a le réel. Et le réel, c'est qu'il y a des gens qui travaillent dehors. Je sais que vous êtes attaché aux plus modestes, vous nous l'avez dit, que nous n'étions que des bobos. Il y a des gens qui travaillent dehors, qui empruntent les voies publiques et qui se mettent en danger. Il y a des accidents fréquents. Alors on peut attendre et on peut espérer le grand soir. Je vois que ce soir vous êtes le champion du prolétariat toulousain et peut-être même de la planète entière. Mais en attendant le grand soir, on vous propose quelque chose de concret pour aider les gens. Parce que nous n'attendons pas d'Uber ou de Deliveroo des actes de bienfaisance comme ça parce que c'est Noël. Donc si vous voulez vous pouvez caricaturer cette position, et nous on peut caricaturer les vôtres, parce qu'après tout, l'aide alimentaire, normalement, ça ne devrait pas avoir lieu d'être dans la sixième puissance mondiale. Chacun devrait pouvoir manger à sa faim. Et pourtant il y a le réel. Et le réel il fait que l'État ne se substitue malheureusement pas aux associations qui prennent sur elles, comme le Secours populaire, les Restos du cœur, le fait de donner à manger aux gens et de les nourrir, pour ceux qui n'ont pas les moyens de pouvoir justement finir leurs fins de mois, comme vous en parliez tout à l'heure.

Monsieur le Maire : Écoutez, nous on peut pas accepter qu'on aille au secours du privé et qu'on fasse le travail du privé. Donc c'est un renversement des valeurs, contraire à toutes les valeurs du service public. Et donc on ne peut pas proposer autre chose. Donc j'ai cru comprendre que votre vœu était retiré, ce qui règle le problème.

42.1 Vœu du groupe Archipel en faveur du soutien et de la sécurisation des personnes effectuant des livraisons à vélo-(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - - 20-0719)

Retiré de l'ordre du jour

Monsieur le Maire : Donc nous allons maintenant revenir vers les questions orales. Question orale cette fois-ci posée par Aymeric DEHEURLES.

A. DEHEURLES : Oui, Monsieur le maire. Comme vous l'avez aimablement fait remarquer tout à l'heure, vous avez reçu la question écrite. Donc je ne vais pas me contenter de vous faire la lecture. Je vais donc vous faire un bref résumé de la question. Donc ça concerne l'arrêté du port du masque pris par le préfet en juillet dernier. Donc lorsque le préfet a pris cet arrêté...

Monsieur le Maire : Au mois d'août, c'était le 4 août.

A. DEHEURLES : D'accord, très bien. Lorsque le préfet a pris cet arrêté, nous étions divisés. Certains l'estimaient nécessaire, d'autres craignaient que ce soit un outil pour pénaliser certaines franges de la population. L'opposition a pour but d'être un organe de contrôle. Nous souhaitons donc nous assurer que l'esprit initial du décret a été respecté, à savoir se concentrer sur les zones les plus fréquentées. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Au nom de la majorité va s'exprimer maintenant Émilien ESNAULT.

É. ESNAULT : Bien, merci, Monsieur le maire.

Monsieur le Maire : Qui grâce à l'opposition n'aura jamais autant parlé.

É. ESNAULT : Exactement. Et l'opposition en redemande puisqu'il y a une nouvelle question. Elle s'y attendait peut-être pas. Non, je vais essayer d'être court, d'abord pour vous dire que plusieurs arrêtés préfectoraux successifs ont été pris depuis le mois d'août, le premier date du 19 août dernier. Et puis ça a évolué. Les arrêtés ont été modifiés, accrus. C'était uniquement Toulouse, puis tout le département. Et puis le relais a été pris par les décrets ministériels. Les arrêtés mentionnent successivement, donc je l'ai indiqué, pardon. Les arrêtés prévoient des sanctions en cas de non-respect des obligations susvisées, notamment des contraventions pouvant être dressées lors de ces contrôles. Elles concernent toute personne de 11 ans ou plus se déplaçant à pied et obligeant de porter un masque lorsqu'elles se trouvent sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public, sur tout le territoire de la Haute-Garonne désormais. Les contrôles sont effectués par les polices nationale et municipale puisqu'à la fin de chaque arrêté, vous verrez que le maire entre autres est chargé par le préfet avec sa police municipale de faire appliquer l'arrêté. La mairie de Toulouse les a fait donc appliquer, comme je l'ai indiqué d'ailleurs à plusieurs reprises dans la presse avec beaucoup de pédagogie et de discernement au départ. Parce que le port du masque était un fait complètement nouveau, qu'il convenait d'appréhender. Il y avait des habitudes à prendre, il y avait des prises de conscience. Donc nous l'avons fait au départ avec beaucoup de discernement et de pédagogie. Et nous avons accompagné les habitants dans cette pratique. Nous avons demandé à la police municipale la plus grande attention sur le respect des règles sanitaires, en particulier le port du masque au cours de leurs patrouilles habituelles. Comme vous le savez, la police municipale est désormais territorialisée, avec

des équipes dans les six secteurs de la ville de Toulouse. Chacune des équipes territorialisées a contribué au respect des règles sanitaires au cours de ses missions. La police municipale a donc pris sa part de travail dans le contrôle de l'application de ces mesures à Toulouse, et c'est son rôle, dans toutes les zones de Toulouse où elle intervient, en application des différents arrêtés portant sur l'ensemble de la ville. Évidemment, aucune population spécifique, pour reprendre vos termes, n'a été ciblée, pour reprendre là aussi vos termes. Et la répartition des patrouilles des forces de police municipale concerne naturellement plus majoritairement les parties de l'espace public qui sont les plus fréquentées. La seule motivation a été la protection des Toulousains et des Toulousaines face à la propagation de l'épidémie. Enfin, vous indiquez que je me serais réjoui, dans votre question orale qui était écrite, dans l'article de presse que vous citez. Je rappelle quand même que l'article de presse indique sur un ton plus neutre que je relate les chiffres, je n'ai fait que relater en toute transparence les faits. En revanche, permettez-moi ici de me réjouir que les Toulousains respectent désormais dans leur immense majorité depuis désormais un certain temps l'obligation du port du masque. Et je voudrais ici, en conclusion de toutes les interventions que j'ai pu formuler aujourd'hui, saluer le travail de nos agents de police municipale qui ont accompagné au mieux la mise en application de ces mesures. Ils ont permis d'aider à une prise de conscience des Toulousains un peu plus rapide et un respect plus rapide qui leur était demandé sur cette mesure. Je veux donc ici terminer en saluant le travail des policiers municipaux au service des Toulousains. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous passons à la question orale suivante. Je donne la parole à madame Agathe ROBY.

A. ROBY : Oui, Monsieur le maire, Monsieur ARSAC, chers collègues. Le 23 novembre dernier, Gilbert VIVIEN, créateur de la buvette du Bleu Bleu, s'est éteint. Cette nouvelle a attristé nombre de Toulousaines et de Toulousains attachés à ce bistrot créé de toutes parts il y a près de 40 ans, qui était certes non déclaré mais qui constituait un endroit mythique auquel beaucoup d'entre nous étaient attachés. En témoigne la pétition qui a recueilli à ce jour plus de 7 000 signatures et que je tiens à votre disposition ici. Le Bleu Bleu faisait partie de notre patrimoine, de notre histoire, pour tout ce qu'il représentait, le vivre ensemble, la solidarité, le lien social et un espace ressource en bord de Garonne, accessible à vélo. Certes, ce n'était pas un monument classé avec de belles pierres anciennes. C'était un lieu populaire fait de bric et de broc, un endroit où les Toulousaines et les Toulousains issus de tous les milieux aimaient se retrouver pour profiter des berges sauvages de la Garonne. Je parle au passé, car ce lieu, vous avez fait le choix de le détruire. Vous n'avez même pas eu la décence d'attendre que Gilbert VIVIEN soit enterré pour démolir son œuvre. Vous n'avez même pas eu le moindre respect pour ses proches qui n'auront pas eu le temps d'aller chercher quelques souvenirs de lui dans les décombres. Vous n'avez pas, Monsieur ARSAC, échangé avec le collectif qui s'était constitué. Vous n'avez même pas, contrairement à ce que vous dites, échangé avec le comité de quartier Ginestous pour les prévenir de cette destruction, quartier dont vous êtes le maire, je vous le rappelle. Quel bel exemple de dialogue et de concertation pour un adjoint en charge de la démocratie participative et de la coordination des comités de quartier. Le dialogue, dans votre modèle de démocratie participative, c'est avec les bulldozers que vous le faites. Alors nous voulions au départ avoir l'assurance que vous sauvegarderiez ce lieu, que vous feriez en sorte qu'il soit pérennisé en synergie avec les acteurs de quartier et le collectif qui s'est constitué, un endroit fidèle à l'esprit que lui avait insufflé Gilbert VIVIEN. Nous voulions vous proposer de faire une minute de silence afin de rendre hommage à Gilbert VIVIEN, dont les obsèques ont lieu ce jour même, lui qui a été un personnage qui a marqué à sa manière notre ville. Nous pensions, à tort, que vous auriez du respect pour ce lieu et pour cet homme, que vous avez autorisé à vivre là pendant des années sans chercher à détruire ce qu'il avait bâti. Les pelleteuses que vous avez envoyées à la hâte, trahissant le dialogue que les associations et collectifs avaient tenté d'engager avec vous, croyant en votre honnêteté, en disent long sur votre conception de la ville et le peu de respect que vous accordez à tout espace, quel qu'il soit, qui sortirait de votre conception bien lisse des espaces de sociabilité et du vivre ensemble. Nous ne vous proposons donc pas un hommage. Vous avez déjà montré votre irrespect. En revanche, nous vous demandons ici des explications publiques qui pourraient justifier de l'urgence dans laquelle vous avez décidé de cette action si irrespectueuse, alors même que vous êtes quotidiennement sollicité par le collectif qui s'est constitué et dont l'assemblée générale devait avoir lieu le lendemain de la destruction de la maison. Alors oui, veuillez nous expliquer ce qui justifiait cette intervention sur la maison le

vendredi 4 décembre et sur les berges de la Garonne le lundi 7, berges dont la mairie, me semble-t-il, n'est aucunement propriétaire. Nous souhaiterions également savoir, Monsieur ARSAC, Monsieur le maire, si concernant la suite à donner à ce lieu, vous impliquerez le collectif et les associations qui sont partie prenante et tiendrez compte de leurs considérations autrement qu'en envoyant vos bulldozers cette fois-ci. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. La parole est donc à Monsieur ARSAC.

O. ARSAC : Merci Monsieur le maire. Nombreux sont les Toulousains de tous bords et de tous milieux sociaux à avoir connu et apprécié pour son esprit de liberté et son ton décalé et atypique, à l'image de son créateur, ce lieu le long de la Garonne. Gilbert VIVIEN voulait finir ses jours dans ce lieu qu'il avait créé de bric et de broc, et lui avait donné, c'est vrai, une âme. Et c'est peut-être pour cela que les municipalités successives ont toléré ce qui avait été une occupation et une construction illicites. Du fait de son décès se posait la question de l'avenir du site. Première hypothèse, laisser le site en l'état. Deuxième hypothèse, raser le site sans aucun projet derrière. Troisième hypothèse, poursuivre une guinguette dans l'esprit du Bleu Bleu. Concernant la première hypothèse, après avis de la préfecture et examen de tous les aspects réglementaires d'urbanisme et de PPRI, les conclusions des analyses furent très claires. Et je les tiens à votre disposition. Les constructions étaient parfaitement illégales et non régularisables. Une guinguette étant un ERP, elle obéit à des règles de sécurité strictes qui n'auraient pas pu être remplies au milieu de constructions illégales et non régularisables. Cela, Madame, a une conséquence majeure. En cas de problème de sécurité, d'atteinte aux personnes, la responsabilité pénale du maire aurait été engagée et certaine puisque les installations étaient sur une parcelle privée de la Ville. En conclusion, laisser le site en l'état empêchait la poursuite de l'existence d'une guinguette, telle est la réalité. Concernant la deuxième hypothèse, à savoir raser le site sans aucun projet derrière et le rendre à la nature dans le cadre du Grand Parc Garonne, c'est une hypothèse possible, mais ce n'est pas celle préférée par le comité de quartier de Ginestous que, contrairement à ce que vous avez affirmé, j'ai régulièrement consulté après le décès de Gilbert VIVIEN. L'histoire et la configuration du lieu en bord de Garonne invitent à prolonger l'existence d'une guinguette, telle est leur préférence. Si l'on veut privilégier la troisième hypothèse, à savoir la poursuite de l'existence d'une guinguette, elle a une phase préalable obligatoire, à savoir l'exploitation dans les conditions réglementaires nécessaires. Mais ne pouvant être en dur, elle serait forcément éphémère, de juin à septembre, conformément aux exigences du PPRI. PPRI, je vous le rappelle, Plan de Prévention des Risques et Inondation, c'est un dispositif conduit par l'État. Cela obligeait donc de prendre la décision difficile de la destruction. De plus, une expertise d'un cabinet indépendant a permis de conclure au danger des bâtis, jugés insolides, tandis que des intrusions quasi quotidiennes avaient lieu. Là aussi, Madame, la responsabilité du maire en cas d'incident eut été engagée. Et l'urgence s'imposait. Enfin, monsieur le préfet nous a rappelé le devoir de la Ville de Toulouse de respecter les règlements de protection de la zone verte, de respect des règles d'urbanisme et du PPRI, dont il a la responsabilité. S'agissant d'une activité de guinguette potentielle future, veut-on que cette guinguette soit dans l'esprit de Bleu Bleu et dans l'esprit de ce que souhaitait Gilbert VIVIEN, c'est-à-dire un lieu de respiration, de liberté ? Je vous réponds pourquoi pas. Faut-il que cela se fasse avec les habitants du quartier ? Je vous réponds pourquoi pas. Et je dirais même surtout avec les habitants du quartier, car ce sont les premiers concernés. Ce sont des habitants qui ont beaucoup souffert et souffrent encore dans leur quartier de dépôts sauvages et d'occupations illégales quasiment chaque mois. Le comité de quartier de Ginestous souhaite donc être en première ligne des discussions sur l'avenir du site, et nous le comprenons. Ainsi donc, nous sommes ouverts sur l'hypothèse d'un projet qui permettrait une guinguette de juin à septembre puisque ce sont les dates possibles dans les zones inondables et non constructibles. Si nous voulons aller vers la conservation de l'esprit Bleu Bleu, populaire et original, peut-être faudra-t-il passer par la rédaction d'un cahier des charges. Pour construire ce cahier des charges, plusieurs acteurs voudront peut-être apporter idées et contributions. Dans ce cas, je proposerai au comité de quartier de Ginestous de les centraliser et de nous dire ceux qui leur semblent compatibles avec l'intérêt du quartier, pour définir ensuite les orientations de ce cahier des charges. Nous inviterons alors, dans ce cas, tous ceux qui veulent produire des idées à se rapprocher du comité de quartier de Ginestous. En conclusion, permettez-moi de m'étonner de la tonalité de votre propos, Madame, qui montre que votre position était celle du statu quo dans l'illégalité. Continuer une guinguette illégale dans des murs illégaux, c'est cela que vous défendez. Que des élus de la

République siégeant dans cette enceinte puissent s'affranchir des lois et des règlements, et dériver vers une conception irresponsable et illégale du projet est très étonnant. Peut-être est-ce conforme à votre culture d'extrême gauche. Nous, nous pensons au contraire que les lois de la République doivent s'appliquer en tous lieux et en toutes circonstances, et que ce principe est un pilier fondamental de la République. Libre à chacun ensuite de militer librement s'il le souhaite pour le changement de ces lois.

Monsieur le Maire : Merci. Quatrième sujet des questions, Monsieur Jamal EL ARCH.

J. EL ARCH : Oui, Monsieur le maire, mes chers collègues. Donc ma question elle concerne la réquisition du pavillon Nanta sur le site de La Grave par le centre social de la fondation Abbé Pierre et l'association Droit Au Logement. Alors pour rappel, ce lieu met à l'abri non seulement une population précaire, mais aussi les activités du DAL et du centre social de la fondation Abbé Pierre. Il est ouvert aussi aux activités de plusieurs associations du quartier, dont le comité de quartier Saint-Cyprien, la Cloche Occitanie, la FCPE31, etc., et bien d'autres. Ce lieu fonctionne avec peu de moyens, mais beaucoup de volonté et de fortes mobilisations citoyennes, de bénévoles, de donateurs et de donatrices qui ont amené un grand soutien aux personnes fragilisées. Une convention de relogement a été discutée de manière très constructive, c'est les dires des acteurs, avec Monsieur Daniel ROUGÉ en février 2016. Monsieur le maire, vous avez vous-même adressé un courrier en avril 2019 aux associations pour leur annoncer votre accord, pour que les associations restent sur le quartier Saint-Cyprien dans un local mieux adapté. Monsieur ROUGÉ confirme, dans un courrier du 19 septembre 2019, que la mairie travaillait bien sûr sur un local de relogement et que le CHU proposait un lieu sur le site de La Grave. C'est dans ce contexte qu'une première convention a été envoyée aux deux associations et des visites ont été organisées. Mais à la surprise générale, le 19 novembre 2020, une lettre reçue par les acteurs leur annonçait, de votre part d'ailleurs, leur annonçait votre désengagement de la convention de relogement, validée pourtant et rédigée par les services juridiques de la mairie. Alors deux questions, quel message une autorité publique envoie-t-elle quand elle revient sur ses engagements à l'ensemble des citoyens ? La deuxième question, allez-vous persister à expulser ces deux structures qui œuvrent auprès des personnes précarisées, en les privant de locaux, de leur activité, alors que vous n'arrêtez pas de rappeler à chaque décision l'impact de la crise sanitaire sur nos vies sociales et économiques, et qui plus est pour une population déjà précarisée. Depuis tout à l'heure on parlait des femmes dans la rue, des enfants, des familles. On parlait de la cohésion sociale, de la lutte contre la précarité, du fait que nous ne votons pas les subventions pour les associations. Là il y a un fait réel où il y a eu des engagements, il y a des acteurs. Et comment peut-on parler de cette cohésion sociale qui ne peut prendre forme qu'en se basant sur les dynamiques citoyennes et des acteurs associatifs ? La cohésion sociale n'est pas un slogan vide. Il prend forme dans des conditions matérielles et symboliques de sa réalisation. Merci de me répondre. Et j'espère, alors puisque vous voulez des propositions, je vous en fais une. Ma proposition, ça serait, vraiment nous souhaitons un retour à la discussion, au dialogue avec les habitantes et les habitants de ce site, avec les associations qui l'occupent pour pouvoir trouver une solution rapide à ce problème. Merci.

Monsieur le Maire : Daniel ROUGÉ.

D. ROUGÉ : Merci, Monsieur le maire. Donc quelques éléments d'explication et de contexte parce que l'histoire demande un peu plus de précisions. Le squat qui a été réalisé par le DAL date de janvier 2017. Le nombre de personnes qui étaient hébergées dans ce bâtiment dès le début était de 68 personnes. Lors du dernier recensement, et après les prises en charge et les travaux réguliers qu'il y a eu, et sous réserve d'une dernière évaluation qui a été faite, me comptait en juin 2020 17 personnes. La question donc de l'hébergement a beaucoup évolué pendant cette période. Le deuxième sujet c'est, secondairement se sont installés des collectifs et associations pour une activité qui n'est pas essentiellement portée sur l'hébergement. À la suite de cela, une double procédure a été engagée parce qu'il faut savoir qu'elle est déjà engagée dès le début, et que tout le monde était parfaitement au courant. Il y a d'abord un référé du 19 septembre 2019 porté par le CHU, référé devant le tribunal administratif qui ne donnera rien en l'absence d'urgence. Mais dès le 13 décembre 2019, un processus engagé devant le tribunal administratif au fond a été engagé conjointement entre le CHU et la mairie. Et les associations étaient parfaitement au courant de cela. Donc à cette date-là, le processus de saisine du tribunal administratif au fond est engagé. Parallèlement, comme vous le savez, cette procédure est

extrêmement longue. Et pour ce faire, il a été convenu, et vous en avez rappelé les éléments, que nous allions essayer d'aller plus vite, et dans l'intérêt général de faire un effet d'accord avec les collectifs pour les déplacer de gré à gré. Et pour cela, nous avons travaillé une convention. Vous avez rappelé les effets. Pour ce travail de convention il était convenu évidemment qu'il devait pouvoir être effectué avant les élections, et en particulier avant la période de réserve. Il y a donc eu tout un travail. Et je rappellerai une discussion très importante où nous sommes d'accord sur le principe le 8 octobre 2019, et ensuite dans lequel nous intervenons avec l'Agence Intercalaire le 28 février en fin de journée. En tout état de cause, le projet de convention est prêt dès le 12 janvier 2020. Et nous demandons aux différents collectifs de nous répondre, à la fois parce qu'il y a deux collectifs, en fait il y a le DAL d'un côté et ensuite le collectif de la réquisition Abbé Pierre. Et nous demandons absolument que cette convention puisse être stabilisée avant le 16 juin, période de réserve électorale. Nous attendrons longtemps cette convention qui finira par arriver le 25 juin 2020, trop tard pour être signée à ce moment-là. Depuis le processus n'est pas reparti, parce que est en cours la procédure judiciaire qui devrait un de ces jours tomber et pour lequel nous appliquerons à ce moment-là ce qui était prévu dès le départ, c'est-à-dire la procédure et la décision du juge, qui ne peut pas être défavorable aux personnes. Il ne l'est jamais, d'ailleurs. Vous le savez très bien. Il reste donc à ma connaissance encore 17 personnes à héberger. Ceci, si je ne me trompe pas sur les situations administratives, relève de la compétence de l'État pour lequel il faudra regarder ce que décide le juge sur ce point, en particulier en fonction du droit de séjour de ces personnes. Mais je ne sais pas parfaitement quelle est leur situation à ce jour. Pour ce qui est du reste, nous verrons bien comment se positionne à ce moment-là le tribunal administratif. Il nous dira si nous devons à ce moment-là faire ou ne pas faire avec le collectif ce qui a été engagé puisque tout le monde connaît ce dispositif conventionnel tel qu'il est. Et il est dans la procédure. Et comme vous le savez, les éléments écrits de la procédure sont en cours de se clôturer. Voilà pour ce qui est de cette question. Il est donc je dirais particulièrement dommage qu'il n'ait pas été possible qu'il y ait ce mouvement nécessaire et définitif et que nous ayons attendu et rappelé récemment, enfin régulièrement pour avoir cette convention dans les délais que nous nous étions convenus. Le travail engagé était extrêmement important puisqu'il a fallu mettre d'accord le CHU, qui n'était pas parfaitement un peu rétif au départ. Nous avons enfin fait intervenir l'Agence Intercalaire pour avoir une situation bien située. Nous avons prévu le déménagement d'un atelier qui devait se trouver. Et nous avons bien sûr préparé les financements du déménagement de l'atelier, de la réfection

du bâtiment. Et nous avons aussi convenu que nous prendrions en charge la location du bâtiment au CHU. Voilà ce qui était prévu. Nous attendions une réponse. Nous l'avons attendue, attendue, tellement attendue qu'au bout d'un moment nous ne pouvions plus la signer. Voilà l'état de faits pour lesquels je trouve qu'une coopération, quand elle est engagée, il faut que chacun tienne sa parole, en notre point de vue.

Monsieur le Maire : Très bien, merci. Moi je vois que l'opposition deux fois de suite, sur le dossier Bleu Bleu et sur ce dossier, se fait l'avocat de l'illégalité. Eh bien nous, au contraire, nous sommes du côté de la loi. Et vous le voyez bien, nous sommes très déterminés à faire en sorte que ça soit la loi qui prévaille in fine, n'en déplaise à tel ou tel. Nous avons épuisé l'ordre du jour. Et je termine par un clin d'œil sympathique. Je suis heureux en votre nom de féliciter le Stade toulousain qui vient de battre l'Ulster en Irlande 29 à 22, avec en plus le point de bonus offensif. Sur ce, je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 23 h 37

Fait à Toulouse, le 04 février 2021

Le Maire

Jean-Luc MOUDENC